

Plan opérationnel de la Commission de coopération environnementale pour 2013 et 2014



Renseignements supplémentaires :

Commission de coopération environnementale

393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200

Montréal (Québec)

H2Y 1N9 Canada

t 514.350.4300 f 514.350.4314

info@cec.org / www.cec.org

Le présent Plan opérationnel a été approuvé par les Parties à l'Accord nord-américain de coopération environnementale.

Table des matières

Table des matières.....	3
1 Introduction et contexte	3
2 Budget pour 2013 et 2014	5
3.1 Cadre stratégique	7
3.2 Projets pour 2013 et 2014	7
3.2.1 La lutte contre les changements climatiques et l'amélioration de la qualité de l'air	7
3.2.2 L'écologisation du transport en Amérique du Nord	9
3.2.3 La gestion des déchets commerciaux en Amérique du Nord	10
3.2.4 Questions intersectorielles.....	11
4 Rapports du Secrétariat.....	14
5. Processus relatif aux communications sur les questions d'application	14
6. Soutien interne	15
6.1 Le Conseil.....	15
6.2 Le Comité consultatif public mixte.....	15
7. Communications.....	16
8. Administration et gestion	17
8.1. Assurance de la qualité	17
Annexe A : Description des projets de 2013 et de 2014	A-1
Annexe B : Plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015	B-1

1 Introduction et contexte

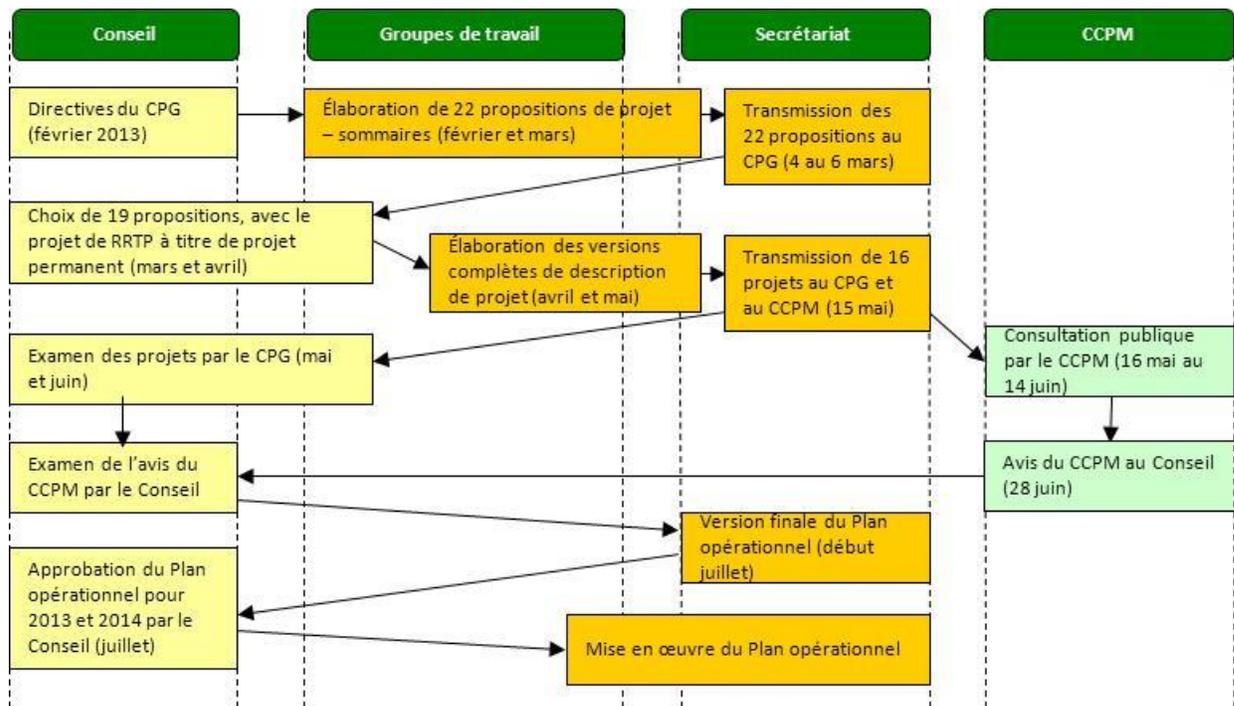
En 2009, le Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE), qui est formé des ministres de l'Environnement du Canada, du Mexique et des États-Unis, a doté la CCE d'un programme de travail ambitieux comportant une nouvelle vision afin qu'elle puisse obtenir des résultats tangibles en fonction des principales priorités environnementales qu'énonce son Plan stratégique pour 2010 à 2015.

Le Conseil a par ailleurs estimé que pour régler les problèmes environnementaux dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, il fallait obligatoirement s'associer aux intervenants et au public des trois pays et s'engager beaucoup plus avec eux, tout en promouvant un sens du partage des responsabilités à l'égard de l'environnement et de son intendance à l'échelle du continent. Afin d'atteindre cet objectif, le Conseil a instauré le Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE) afin d'ajouter un nouvel élément à sa vision dynamique, et ce, dans le but de susciter de nouvelles synergies et de faire preuve de l'esprit d'initiative requis pour assurer l'intégration des priorités environnementales. En 2013 et 2014, le PNAACE continuera de financer des projets communautaires en sollicitant la participation d'autres paliers gouvernementaux, de nations tribales, de collectivités autochtones, d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres intervenants intéressés à favoriser la réalisation des priorités de la CCE et la multiplication des possibilités de réaliser des travaux dans un cadre collaboratif et efficace.

Au début de 2013, des fonctionnaires et des spécialistes des trois pays se sont réunis pour choisir des activités et des projets qui continueront de favoriser la réalisation des priorités établies par le Conseil en donnant lieu à des actions concrètes. Ce choix s'est également fondé sur les conseils et l'opinion que le Comité consultatif public mixte (CCPM) a sollicités de la part du public, ainsi que sur les compétences dont dispose le Secrétariat. Le processus d'établissement du présent Plan opérationnel pour 2013 et 2014 est illustré à la figure 1.

Dans le cadre du présent Plan opérationnel, les Parties à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) exécuteront des activités aussi structurées qu'efficaces dans le cadre des travaux que mèneront en commun les nombreux fonctionnaires et spécialistes des trois pays et de la CCE. Ces activités optimiseront les possibilités qui s'offrent à l'Amérique du Nord dans son ensemble en vue d'atteindre les objectifs concertés que se sont fixés les trois pays pour protéger l'environnement qu'ils partagent.

Figure 1. Processus d'élaboration du plan opérationnel



2 Budget pour 2013 et 2014

Le budget de la CCE pour 2013 et les prévisions budgétaires de 2014 se fondent sur les contributions annuelles de 9 millions de dollars américains que lui versent en parts égales les Parties, en tenant compte de la répartition des fonds non dépensés des années précédentes. Ce montant budgétaire de fonctionnement est complété par un apport en temps, en soutien pour les déplacements, et en compétences de la part du personnel de chacune des Parties, ainsi que par d'autres contributions en nature provenant de ces dernières et des partenaires de la CCE.

Commission de coopération environnementale				
Budget pour 2013 et 2014				
(en milliers de dollars canadiens)				
Description	Budget 2013	% du total	Budget 2014	% du total
RECETTES				
Contributions des Parties (9 000 000 \$US à un taux de change de 1,00 \$CAN)	9,000.0		9,000.0	
REVENU TOTAL	9,000.0		9,000.0	
DÉPENSES				
Programme de travail concerté				
Projets	2,665.0	29.6%	2,385.0	26.5%
Salaires, avantages sociaux et perfectionnement professionnel liés au programme de travail	1,278.1	14.2%	1,275.7	14.2%
Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnem	600.0	6.7%	600.0	6.7%
Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord (projet de RRTP nord-américain)	35.0	0.4%	164.5	1.8%
Établissement du plan stratégique	0.0	0.0%	50.0	0.6%
Bureau de liaison du Mexique	216.7	2.4%	211.0	2.3%
Gestion de l'information environnementale de la CCE	57.8	0.6%	101.0	1.1%
Surveillance, évaluation et établissement de rapports	56.8	0.6%	59.1	0.7%
	4,909.4	54.5%	4,846.3	53.8%
Rapport du Secrétariat (article 13)	7.5	0.1%	145.0	1.6%
Communications sur les questions d'application (articles 14 et 15) *	717.9	8.0%	759.6	8.4%
Soutien au Conseil *	301.9	3.4%	339.6	3.8%
Soutien au CCPM *	403.7	4.5%	434.0	4.8%
Communications *	722.4	8.0%	548.7	6.1%
Administration et gestion				
Bureau du directeur exécutif	63.4		75.2	
Soutien administratif externe (assurances, vérification, et affaires fiscales, bancaires et juridiques)	204.9		204.4	
Réinstallation, orientation et recrutement	67.0		96.0	
Dépenses d'exploitation (télécommunications, loyer, et matériel et fournitures de bureau)	686.3		732.1	
Salaires, administration, gestion et perfectionnement professionnel	915.6		819.1	
	1,937.2	21.5%	1,926.8	21.4%
DÉPENSES TOTALES	9,000.0	100.00%	9,000.0	100.00%
* Ces postes comprennent les salaires, les avantages sociaux et le perfectionnement professionnel.				

Plan opérationnel de la CCE pour 2013 et 2014

Numéro de projet	PLAN OPÉRATIONNEL DE LA CCE POUR 2013 ET 2014 Titre des projets	Budget de 2013	Budget de 2014	Budget total pour 2 ans
		(\$CAN)	(\$CAN)	(\$CAN)
	La lutte contre les changements climatiques et l'amélioration de la qualité de l'air	1,190,000	1,000,000	2,190,000
1	Le carbone bleu de l'Amérique du Nord : Évaluation du rôle des habitats côtiers dans le bilan du carbone sur le continent	200,000	250,000	450,000
2	Lignes directrices relatives à l'évaluation des émissions de carbone noir en Amérique du Nord	185,000	125,000	310,000
3	Modélisation et évaluation intégrées de la dynamique du carbone forestier et des options d'atténuation des changements climatiques	210,000	200,000	410,000
4	Amélioration des conditions favorisant la construction de bâtiments écologiques en Amérique du Nord	220,000	90,000	310,000
5	Plateforme nord-américaine d'échange d'informations en ligne sur les changements climatiques	100,000	110,000	210,000
6	Amélioration de la qualité de l'air intérieur afin de réduire l'exposition aux polluants atmosphériques au sein des collectivités autochtones d'Alaska et d'autres régions d'Amérique du Nord	150,000	100,000	250,000
7	Application du programme AirNow - International en Amérique du Nord	125,000	125,000	250,000
	Écologisation du transport en Amérique du Nord	425,000	465,000	890,000
8	Écologisation du transport aux postes frontaliers terrestres d'Amérique du Nord	145,000	245,000	390,000
9	Réduction des émissions provenant du transport maritime de marchandises en Amérique du Nord	150,000	100,000	250,000
10	Amélioration de la performance économique et environnementale de la chaîne d'approvisionnement des constructeurs de camions et d'autobus en Amérique du Nord	130,000	120,000	250,000
	La gestion des déchets commerciaux en Amérique du Nord	410,000	450,000	860,000
11	Amélioration de l'application des lois de l'environnement en Amérique du Nord	210,000	250,000	460,000
12	Gestion écologiquement rationnelle de certaines batteries à la fin de leur cycle de vie en Amérique du Nord, dont les batteries d'accumulateurs au plomb usées	200,000	200,000	400,000
	Questions intersectorielles	640,000	470,000	1,110,000
13	Établissement de partenariats afin de catalyser la conservation et l'utilisation durable des prairies d'Amérique du Nord	200,000	200,000	400,000
14	Collaboration nord-américaine en vue de conserver les aires protégées transfrontalières	200,000	100,000	300,000
15	Amélioration des connaissances trilatérales sur les substances chimiques que contiennent les produits en Amérique du Nord	150,000	150,000	300,000
16	Achèvement de la surveillance et de l'évaluation environnementales, de l'inventaire des substances chimiques et des activités liées au mercure au Mexique	90,000	20,000	110,000
	GRAND TOTAL	2,665,000	2,385,000	5,050,000

3. Programme de travail concerté

3.1 Cadre stratégique

Le présent Plan opérationnel indique de quelle manière la CCE atteindra ses buts et objectifs dans le cadre des projets et activités qu'elle réalisera en 2013 et 2014. Ce plan est mis à jour annuellement pour des besoins budgétaires, alors que la planification des projets est bisannuelle et cadre avec le Plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015 (voir l'annexe B). Le cadre stratégique des activités de projet qu'énonce le présent Plan tient compte des trois priorités générales du programme de travail concerté de la CCE que le Conseil a fixées en 2009, soit les suivantes :

- Des collectivités et des écosystèmes en santé.
- Les changements climatiques — une économie à faibles émissions de carbone.
- L'écologisation de l'économie nord-américaine.

À partir de ces trois priorités générales, le Conseil a orienté le Plan opérationnel sur trois domaines de travail cruciaux en matière d'environnement :

- La lutte contre les changements climatiques et l'amélioration de la qualité de l'air.
- L'écologisation du transport en Amérique du Nord.
- La gestion des déchets commerciaux en Amérique du Nord.

Les Parties poursuivront leurs travaux concertés en vue de mettre sur pied un ensemble d'activités intersectorielles qui favorisent la santé des collectivités et des écosystèmes. Leur collaboration en ce qui a trait au suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord, dont l'analyse des données sur ces rejets et transferts dans le cadre du rapport de la CCE intitulé *À l'heure des comptes*, demeurera un de ses programmes permanents.

Le Conseil, à titre d'organe directeur de la CCE, approuve le programme de travail concerté et en surveille la mise en œuvre par l'intermédiaire des fonctionnaires et des spécialistes des trois Parties. Quant au Secrétariat de la CCE, il fournit au Conseil, ainsi qu'aux comités et aux groupes que celui-ci constitue, le soutien technique, administratif et opérationnel nécessaire à l'exécution de ce programme de travail concerté. Le Conseil et le Secrétariat sollicitent régulièrement l'avis du CCPM et des intervenants durant toute la mise en œuvre des projets.

3.2 Projets pour 2013 et 2014

La section qui suit constitue un sommaire des projets de la CCE pour 2013 et 2014 que le Conseil a approuvés afin de donner suite aux priorités stratégiques et aux activités cadrant avec les domaines de travail cruciaux énumérés précédemment. À l'annexe A, figurent les descriptions détaillées des projets ainsi que les tâches et le budget qui y correspondent.

3.2.1 La lutte contre les changements climatiques et l'amélioration de la qualité de l'air

Dans le Plan stratégique pour 2010 à 2015, le Conseil a reconnu que la collaboration trilatérale progressive, en fonction des circonstances et selon les capacités de chaque pays, améliore les efforts individuels de chaque Partie en vue de s'attaquer aux changements climatiques et de passer à une économie à faibles émissions de carbone. Les Parties à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) ont entrepris une série de travaux essentiels en vue d'harmoniser leurs normes, leurs politiques et leurs règlements nationaux afin de favoriser cette transition de façon cohérente en tenant compte de leurs plans et priorités respectifs.

Tout au long de l'établissement du Plan opérationnel pour 2011 et 2012, les trois Parties se sont employées à améliorer la comparabilité des données, des méthodes et des inventaires d'émissions, en plus de renforcer la participation de spécialistes en matière de changements climatiques et l'échange d'informations. Elles ont plus particulièrement comblé les lacunes dans

la comparabilité des données des inventaires de gaz à effet de serre (GES) et de carbone noir, et ont fourni et échangé les meilleures informations qui soient sur les sources et le stockage du carbone dans les écosystèmes.

Il est également important, dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, de ne pas oublier les progrès accomplis à l'égard de la qualité de l'air. En continuant de rendre comparables les façons de recueillir, d'analyser et de diffuser des données à l'échelle nationale, et d'établir des rapports à leur égard, les trois pays jettent les bases de l'élaboration de programmes complémentaires sur les changements climatiques en Amérique du Nord. Par conséquent, au cours des deux prochaines années, il est prévu de se concentrer sur les travaux suivants afin d'obtenir des résultats qui permettront de lutter contre les changements climatiques et d'améliorer la qualité de l'air.

Le carbone bleu de l'Amérique du Nord : Évaluation du rôle des habitats côtiers dans le bilan du carbone sur le continent

Lorsqu'ils sont protégés adéquatement, les systèmes côtiers, y compris les marais salés, les mangroves et les herbiers, offrent une séquestration et un stockage du carbone à long terme. À l'inverse, lorsque ces habitats côtiers sont détruits, ils passent de l'état de puits de carbone à celui d'émetteurs de carbone. Ce projet fait progresser la conservation et la remise en état des habitats de carbone bleu en améliorant les données, la cartographie et les approches nécessaires visant à dresser et à appliquer des bilans de carbone adéquats.

Lignes directrices relatives à l'évaluation des émissions de carbone noir en Amérique du Nord

Dans le cadre d'une coordination trilatérale, la détermination et l'élaboration de méthodes visant à améliorer la précision des évaluations d'émissions de carbone noir et de polluants associés permettent d'établir des inventaires fiables à titre de références et de fixer des priorités de réduction des émissions en fonction de l'emplacement de leur source ou de la catégorie à laquelle celle-ci appartient. Lorsque les méthodes d'évaluation donneront lieu à un consensus, le projet consistera à achever un document d'orientation sur l'évaluation du carbone noir provenant de certaines sources.

Modélisation et évaluation intégrées de la dynamique du carbone forestier et des options d'atténuation des changements climatiques

Les forêts contribuent de façon importante au cycle mondial du carbone, en agissant comme sources ou puits de gaz à effet de serre, selon l'exploitation et la gestion des terres et les effets des perturbations (p. ex., les incendies de forêt). Ce projet permettra de produire des cartes, des données et des modèles informatiques pour mieux connaître le rôle de la couverture terrestre, des changements que subit cette couverture et de la foresterie dans le cycle du carbone en Amérique du Nord, et il permettra de cerner des possibilités d'améliorer la gestion des terres et les activités d'atténuation des changements climatiques.

Amélioration des conditions favorisant la construction de bâtiments écologiques en Amérique du Nord

Les bâtiments en Amérique du Nord sont de gros consommateurs d'électricité et d'eau et contribuent à environ 35 pour cent de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre sur le continent. Le fait de construire des structures plus vertes et écologiquement durables peut réduire les répercussions environnementales de nos bâtiments. En vue d'améliorer le rendement environnemental et économique du milieu bâti en Amérique du Nord, ce projet mobilisera le secteur privé afin de faire progresser la formation d'une main-d'œuvre « verte » et l'efficacité de l'utilisation des ressources, en plus de renforcer nos capacités de procéder à des analyses comparatives EnergyStar au Mexique. Ce projet permettra également d'explorer des possibilités d'améliorer l'accès des collectivités isolées d'Amérique du Nord aux bâtiments écologiques.

Plateforme nord-américaine d'échange d'informations en ligne sur les changements climatiques

Des données scientifiques à long terme, à jour et souvent complexes sont essentielles en vue de connaître les effets des changements climatiques en Amérique du Nord. Ce projet s'appuie sur les résultats du Plan opérationnel pour 2011 et 2012 et établit une plateforme interactive pour les spécialistes afin qu'ils aient accès aux inventaires nationaux d'émissions de GES et de carbone noir, et aux méthodes connexes. Ce projet permettra d'intégrer les données et les méthodes mises au point dans le cadre du présent Plan opérationnel.

Amélioration de la qualité de l'air intérieur afin de réduire l'exposition aux polluants atmosphériques au sein des collectivités autochtones d'Alaska et d'autres régions d'Amérique du Nord

Des études indiquent que la combinaison de logements insalubres, de la surpopulation, de la mauvaise qualité de l'air intérieur et d'autres facteurs environnementaux contribue à une forte incidence de maladies respiratoires aiguës et chroniques au sein des populations autochtones. Cette situation sera aggravée par les changements climatiques. Grâce au Plan opérationnel pour 2011 et 2012, les fonds de la CCE ont favorisé l'élaboration d'un modèle et de méthodes permettant d'améliorer la qualité de l'air dans les résidences des enfants les plus à risque vivant dans des collectivités autochtones. Dans le cadre de ce projet, une étude élargie sera réalisée sur quatre résidences situées dans une collectivité autochtone ciblée. Ce projet va générer un ensemble de données qui peut favoriser la formulation de recommandations concernant des logements plus salubres dans toute l'Amérique du Nord.

Application du programme AirNow-International en Amérique du Nord

En s'appuyant sur des travaux réalisés dans le cadre du Plan opérationnel pour 2011 et 2012, ce projet relie les divers réseaux de surveillance de la qualité de l'air du Mexique en établissant des liens avec les données et les analyses du programme AirNow qu'appliquent les États-Unis et le Canada. Ce projet favorisera la gestion commune de données sur la qualité de l'air ainsi que l'échange d'informations dans toute l'Amérique du Nord, ce qui permettra à n'importe qui de les consulter relativement à des endroits précis.

3.2.2 L'écologisation du transport en Amérique du Nord

Dans le cadre du Plan stratégique pour 2010 à 2015, le Conseil s'est engagé à prendre des mesures en vue de bâtir une économie nord-américaine qui réduit au minimum les répercussions environnementales de la croissance économique, tout en améliorant la compétitivité des principaux secteurs industriels en Amérique du Nord. Les moyens de transport de surface, à savoir les camions, les autobus, les automobiles et les navires, jouent un rôle important dans les liens commerciaux et les liens entre les citoyens de nos trois pays. Ils constituent également la plus importante source d'émissions de GES sur le continent. Grâce à des mesures concertées, il est possible de réduire les niveaux d'émissions attribuables aux moyens de transport de surface, de sorte que nos échanges et nos déplacements ne se fassent pas au détriment de l'environnement.

Dans le cadre du Plan opérationnel pour 2011 et 2012, les Parties ont profité de la réussite des travaux de la CCE dans le secteur de la construction automobile en écologisant davantage les composantes essentielles des chaînes d'approvisionnement sur le continent, et ce, en aidant chaque maillon de ces chaînes à devenir plus éconergétique et plus efficace sur le plan environnemental ainsi que dans l'utilisation et le recyclage des matériaux, contribuant ainsi, en fin de compte, à réduire les émissions et la consommation de carburant.

Ce groupe de projets tire parti de la réussite des travaux réalisés dans le cadre du Plan opérationnel pour 2011 et 2012 en poursuivant une série d'activités qui visent à mieux connaître les questions environnementales liées aux moyens de transport de surface et à prendre des mesures pratiques pour réduire les émissions. Ainsi, au cours des deux prochaines années, nous

nous concentrerons sur les travaux suivants afin d'écologiser les moyens de transport en Amérique du Nord.

Écologisation du transport aux postes frontaliers terrestres d'Amérique du Nord

À partir de récentes activités transfrontalières, dont « Par-delà la frontière », et d'une vaste mobilisation des divers organismes et intervenants dans les domaines des douanes, des transports, des affaires étrangères et du commerce, ce projet est destiné à évaluer les émissions des véhicules qui sont obligés d'attendre pour franchir les postes frontaliers terrestres, à proposer des options viables et intégrées en vue de réduire les émissions des véhicules, et à mettre à l'essai l'approche retenue à quatre de ces postes entre le Canada et les États-Unis et les États-Unis et le Mexique.

Réduction des émissions provenant du transport maritime de marchandises en Amérique du Nord

En vue d'établir une approche commune nord-américaine à l'égard des zones de contrôle des émissions (ZCE) pour les navires, ce projet vise à cerner les tendances nord-américaines dans la mise au point et l'adoption de techniques de contrôle des émissions des navires et dans les spécifications concernant la qualité des carburants, ainsi que de pratiques exemplaires afin de réduire les polluants atmosphériques (oxydes d'azote et de soufre, et matières particulaires), tout en respectant les exigences concernant les zones de contrôle des émissions américaines et canadiennes. Les travaux trilatéraux consisteront également à appuyer le Mexique dans ses travaux d'établissement d'une zone de contrôle des émissions, un principe qu'a adopté l'Organisation maritime internationale, en contribuant à l'analyse technique des polluants atmosphériques provenant des navires, à la surveillance, à la formation et aux démarches requises pour instaurer sa propre zone de contrôle.

Amélioration de la performance économique et environnementale de la chaîne d'approvisionnement des constructeurs de camions et d'autobus en Amérique du Nord

Ce projet vise à établir un partenariat public-privé parmi les secteurs de construction d'autobus et de camions lourds afin d'accélérer l'adoption de techniques novatrices et de pratiques exemplaires qui permettront de réduire les répercussions environnementales en convenant de cibles et d'engagements réalistes.

3.2.3 La gestion des déchets commerciaux en Amérique du Nord

Dans le Plan stratégique pour 2010 à 2015, le Conseil a reconnu l'importance de faire participer les principaux secteurs industriels et les principales chaînes d'approvisionnement aux activités qui amélioreraient leur performance environnementale. Dans le cadre du Plan opérationnel pour 2011 et 2012, les Parties se sont employées à combler les lacunes dans nos connaissances sur les flux d'appareils électroniques usagés et de déchets informatiques. Le Conseil a également reconnu que des efforts concertés pourraient permettre de renforcer l'application des règlements sur l'importation et l'exportation des déchets électroniques, des déchets dangereux et des substances appauvrissant la couche d'ozone.

De plus, en 2013, la CCE a publié un rapport indépendant, établi en vertu de l'article 13 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), sur le recyclage des batteries d'accumulateurs au plomb usées sur le continent. Ce rapport a approfondi cette question et les efforts trilatéraux concertés pourront en tirer parti. Ce groupe de projets contribuera à promouvoir l'écologisation du cycle de vie des déchets, à faciliter le commerce sur le continent nord-américain et à instaurer des protocoles efficaces d'application des règlements. Au cours des deux prochaines années, nous nous concentrerons sur les travaux suivants afin d'obtenir des résultats relativement aux déchets commerciaux en Amérique du Nord.

Amélioration de l'application des lois de l'environnement en Amérique du Nord

En renforçant la coopération afin d'améliorer la conformité environnementale et l'application des lois fondée sur les renseignements, ce projet renforcera les capacités des parties à cibler le

commerce illicite de matières assujetties à des règlements de l'environnement, dont les déchets électroniques, les déchets dangereux (p. ex., les batteries d'accumulateurs au plomb usées), les substances appauvrissant la couche d'ozone et les motocyclettes non conformes, ainsi que les espèces sauvages ciblées, en Amérique du Nord.

Gestion écologiquement rationnelle de certaines batteries à la fin de leur cycle de vie en Amérique du Nord, dont les batteries d'accumulateurs au plomb usées

En s'appuyant sur le rapport que le Secrétariat de la CCE a publié en 2013 en vertu de l'article 13, intitulé *Dangers pour l'environnement du recyclage transfrontalier des batteries au plomb*, ce projet vise à améliorer la gestion écologique de l'industrie de deuxième transformation du plomb, à améliorer la compétitivité de ce secteur sur le plan mondial et continental, à promouvoir des milieux de travail plus salubres et à favoriser la création d'emplois.

3.2.4 Questions intersectorielles

Ce groupe de projets vise à poursuivre ou à achever ceux cadrant avec le programme de travail concerté pour 2011 et 2012 afin d'améliorer la santé des collectivités et des écosystèmes. Les travaux de ces projets portent sur la conservation de la biodiversité dans les prairies nord-américaines et la gestion des substances chimiques. Au cours des deux prochaines années, nous nous concentrerons sur les travaux suivants afin d'améliorer la santé des collectivités et des écosystèmes.

Établissement de partenariats afin de catalyser la conservation et l'utilisation durable des prairies d'Amérique du Nord

Diverses pressions sur les prairies centrales d'Amérique du Nord menacent leurs écosystèmes et les économies qui les soutiennent. À partir des résultats obtenus grâce aux travaux concertés accomplis en 2011 et en 2012, ce projet vise l'application de solutions en matière d'économie et de conservation et en fait la promotion, en facilitant l'échange d'information et de pratiques de gestion mutuellement bénéfiques dans le cadre de la *North American Grasslands Alliance* (Alliance des prairies d'Amérique du Nord) qui permettent de s'attaquer aux causes fondamentales de la détérioration et de la perte des écosystèmes de prairies.

Collaboration nord-américaine en vue de conserver les aires protégées transfrontalières

S'appuyant sur les travaux concertés menés en 2011 et en 2012, ce projet vise à améliorer la santé et la résilience des collectivités et des écosystèmes transfrontaliers, et à améliorer la planification transfrontalière dans la région de Big Bend- Río Bravo en maintenant ou en rétablissant la salubrité, la connectivité et la résilience aux changements climatiques des écosystèmes communs, des collectivités et des secteurs qui dépendent des ressources naturelles.

Amélioration des connaissances trilatérales sur les substances chimiques que contiennent les produits en Amérique du Nord

Les collectivités internationales et nord-américaines ont reconnu que les substances chimiques contenues dans certains produits peuvent avoir des effets aussi considérables que néfastes sur l'environnement et la santé humaine. Les responsables de ce projet, qui participent aux activités internationales menées dans le cadre des travaux associés à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (ASGIPC), font progresser l'application de l'approche nord-américaine consistant à définir des sources, des utilisations et des risques associés aux nouveaux ignifugeants intégrés aux produits, afin de faciliter l'élaboration de stratégies de gestion de ces substances chimiques.

Achèvement de la surveillance et de l'évaluation environnementales, de l'inventaire des substances chimiques et des activités liées au mercure au Mexique

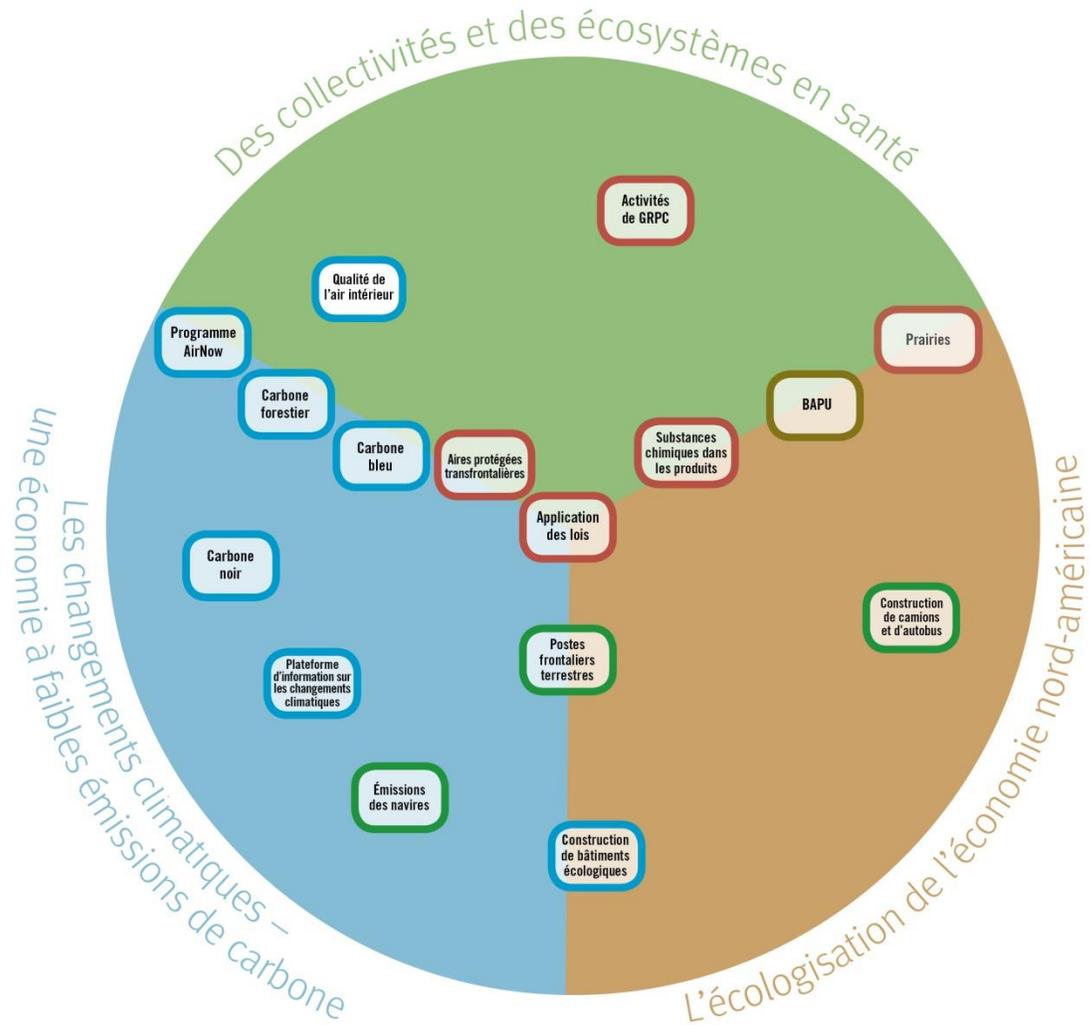
Les travaux du Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques en 2011 et en 2012 ont permis au Mexique de produire des données sur le mercure, d'établir des inventaires

des produits chimiques, de mener une surveillance environnementale et d'appliquer de saines stratégies de gestion qui correspondent aux normes nord-américaines. Le projet permettra d'achever les tâches clés, de communiquer les réalisations obtenues et de définir les politiques susceptibles d'aider le pays à mieux gérer ses produits chimiques.

Les projets du présent Plan opérationnel permettront d'obtenir des résultats qui donnent suite, de façon intégrée, aux priorités et aux objectifs stratégiques qu'a fixés le Conseil, tout en visant les domaines de travail cruciaux qu'il a inscrits à son programme en matière d'environnement. La figure 2 illustre les liens entre ces domaines.

Figure 2. Plan opérationnel de la CCE pour 2013 et 2014

Plan opérationnel de la CCE pour 2013 et 2014



4 Rappports du Secrétariat

L'article 13 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) autorise le Secrétariat à produire des rapports sur d'importantes questions environnementales et à les présenter aux gouvernements et à la population du Canada, du Mexique et des États-Unis. Pour la préparation des rapports, le Secrétariat peut obtenir l'aide de spécialistes indépendants dont les compétences dans le domaine visé sont reconnues.

Au début de 2013, le Secrétariat de la CCE a terminé sa plus récente étude indépendante, en vertu de l'article 13 de l'ANACDE, afin d'offrir aux trois pays signataires de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), aux fonderies de plomb de seconde fusion, à d'autres établissements qui traitent des batteries d'accumulateurs au plomb, ainsi qu'aux intervenants du public la possibilité d'améliorer les lois et règlements connexes en vigueur et leur application, et d'obtenir ainsi des résultats positifs sur les plans sanitaire et environnemental en appliquant les normes les plus rigoureuses qui soient dans le cadre du traitement et du recyclage de ces batteries au sein des trois pays.

Cette étude a donné lieu à un rapport, intitulé *Un commerce dangereux? Examen des exportations de batteries d'accumulateurs au plomb usées produites aux États-Unis et du recyclage du plomb de seconde fusion au Mexique, aux États-Unis et au Canada*, lequel analyse les tendances des échanges commerciaux de ces batteries ainsi que leur gestion dans les trois pays nord-américains, qu'elles y soit fabriquées ou importées. L'étude visait également à suggérer des moyens de renforcer la gestion écologique de ces batteries au Mexique, peu importe d'où elles proviennent.

Pour de plus amples renseignements, prière de consulter le site Web www.cec.org/Page.asp?PageID=1293&SiteNodeID=1075&BL_ExpandID=486.

5. Processus relatif aux communications sur les questions d'application

Le processus relatif aux communications sur les questions d'application permet au Secrétariat de la CCE de se pencher sur les communications de citoyens qui ont trait à l'application efficace des lois nationales de l'environnement en vigueur au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Ce processus est en mesure de favoriser un échange de vues entre les citoyens et les Parties à l'ANACDE sur ce que signifie une telle application efficace des lois, et de jouer ainsi un précieux rôle en permettant de faire progresser l'atteinte des objectifs de l'ANACDE en ce qui concerne la participation du public.

Le Secrétariat s'efforce de traiter ces communications en temps opportun tout en accordant de l'importance aux détails qu'elles contiennent lors de leur examen ainsi que de celui des réponses des Parties. Le Secrétariat doit en outre agir de façon indépendante, neutre, équitable et transparente. Le public et les Parties doivent percevoir le processus relatif aux communications comme non accusatoire et visant à fournir de l'information objective et factuelle sur l'application efficace de la législation de l'environnement en Amérique du Nord.

En 2013, le budget de ce processus visera principalement le traitement des communications, de leur réception jusqu'à la constitution et la publication éventuelles d'un dossier factuel. La CCE a établi ce budget à partir d'une projection de la charge de travail à la fin de 2012 et d'une estimation du nombre de nouvelles communications en fonction de la moyenne historique; pour chaque étape du processus, les prévisions se fondent sur les coûts moyens. Le budget est également consacré à la promotion du processus auprès des personnes et des organismes qui n'y ont pas encore eu recours, aux efforts destinés à améliorer l'efficacité de ce processus et à la participation officielle de la CCE aux activités qui ont trait aux communications.

En 2012, le Secrétariat a collaboré de façon régulière avec les fonctionnaires des Parties afin de donner suite à l'objectif du Conseil consistant à moderniser le processus relatif aux communications, notamment en concevant et en aménagement un portail en ligne pour consulter ces communications et en faire rapidement le suivi.

On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet du processus relatif aux communications à l'adresse <www.cec.org/communications>.

6. Soutien interne

Le Secrétariat apporte son soutien au Conseil et coordonne ses activités afin de donner suite à ses directives et initiatives en temps opportun. Il apporte également un soutien logistique et administratif au CCPM.

6.1 Le Conseil

Le Conseil, qui est l'organe directeur de la CCE, se compose des ministres de l'Environnement (ou de hauts responsables de rang équivalent) de chacun des trois pays ou de leurs représentants suppléants. Il se réunit au moins une fois par année, lors d'une session ordinaire, pour prendre des décisions et formuler des recommandations sur des questions qui entrent dans le champ d'application de l'ANACDE, et coordonner les activités du Secrétariat de la CCE. La session ordinaire du Conseil comprend également une réunion publique au cours de laquelle les ministres peuvent échanger leur point de vue avec des citoyens nord-américains à propos d'importantes questions environnementales.

Le Secrétariat est chargé de soumettre le plan opérationnel et le budget biennaux de la CCE à l'approbation du Conseil, et de faire en sorte que ses directives et initiatives soient mises à exécution dans les meilleurs délais. Cette charge de travail implique des relations tout au long de l'année avec les représentants suppléants du Conseil, de même que la prise de dispositions administratives et logistiques en vue de planifier la tenue des sessions ordinaires du Conseil et de ses représentants suppléants. En 2013, le Conseil a tenu sa session ordinaire annuelle les 10 et 11 juillet à Los Cabos (Baja California Sur), au Mexique.

La CCE célébrera son vingtième anniversaire de création en 2014, et il est prévu d'organiser des activités spéciales tout au long de cette année pour souligner cette importante étape. La session ordinaire du Conseil pour 2014 se tiendra au Canada.

6.2 Le Comité consultatif public mixte

Le CCPM a été créé à titre de mécanisme de coopération et ses fonctions consistent à formuler des avis au Conseil dans le cadre de ses délibérations et de conseiller le Secrétariat en ce qui a trait à la planification de ses activités. Il s'est donné pour but de promouvoir la coopération à l'échelle continentale afin de protéger les écosystèmes et de favoriser le développement économique durable, ainsi que de veiller à la transparence des activités de la CCE et à la participation active du public à ces activités.

Le CCPM est composé de cinq citoyens bénévoles de chaque pays, soit quinze au total. Dans le cadre des efforts que déploie ce comité afin de susciter la participation du public nord-américain, il tient trois réunions publiques chaque année, une dans chacun des trois pays. Au début de 2013, il a organisé une tribune sur l'énergie dans la ville de Calgary, et a tenu une discussion en tables rondes sur l'écologisation du transport dans le cadre de la session ordinaire du Conseil, durant l'été, au Mexique. Une troisième réunion s'est tenue à l'automne, à Washington, qui portait sur le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA et de l'ANACDE. Le CCPM dressera son plan de travail pour 2014 au cours des prochains mois, et les thèmes de ses

réunions publiques seront en rapport étroit avec ceux des projets énoncés dans le présent Plan opérationnel. Le CCPM poursuivra aussi ses efforts en vue d'assurer, avec le soutien du Secrétariat, la participation des intervenants de toute l'Amérique du Nord aux activités de la CCE.

7. Communications

La sensibilisation accrue aux questions environnementales et les possibilités et les défis que présente le libre-échange à l'échelle du continent constituent des éléments fondamentaux de la mission de la CCE. En outre, la communication efficace des résultats de ses travaux fait partie intégrante de sa réussite. Plus précisément, l'aptitude de la CCE à accomplir son mandat dépend, en partie, de la mesure dans laquelle ses méthodes de communication lui donnent de la visibilité dans toute l'Amérique du Nord et lui permettent d'obtenir l'appui de ses publics cibles aux travaux qu'elle réalise.

Conscient de l'importance que revêtent des communications efficaces, et donnant suite à l'opinion du public, le Secrétariat a élaboré une stratégie de communications pour 2010 à 2015 en collaboration avec les représentants suppléants du Conseil et les membres du CCPM. Cette stratégie prévoit des mesures particulières au chapitre des communications ainsi que des messages à l'échelle de la CCE, tout en précisant les rôles que le personnel du Secrétariat, les représentants gouvernementaux, les membres du CCPM et les partenaires de la CCE pourraient jouer en matière de sensibilisation. Cette stratégie donnera lieu à des mises à jour afin de tenir compte des nouveaux objectifs, documents et publics cibles dont il est question dans le présent Plan opérationnel.

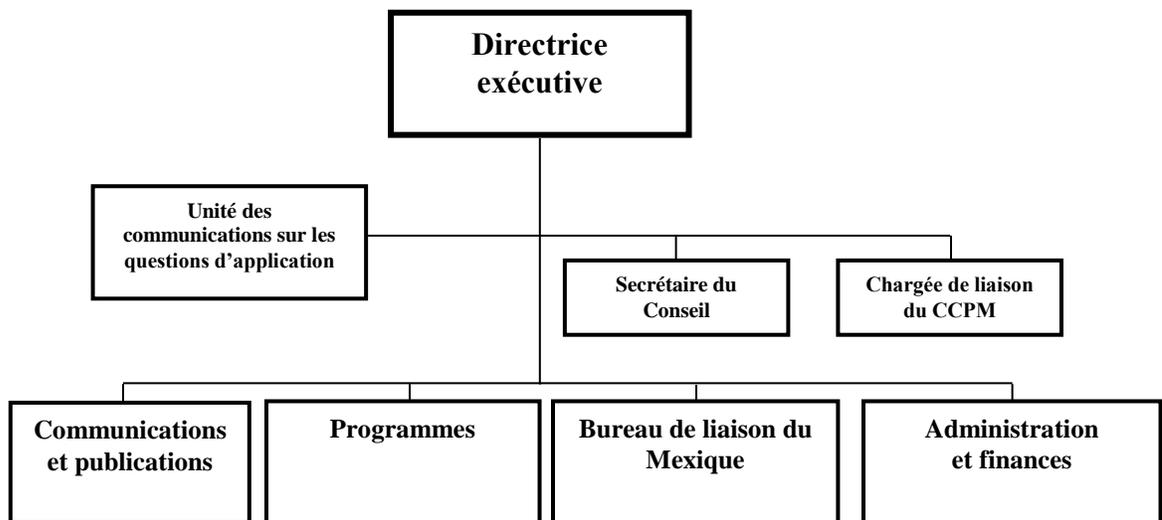
Dans le cadre des efforts que déploie le Secrétariat de la CCE afin de rejoindre un public le plus large possible de la manière la plus efficace et la moins coûteuse qui soit, toutes les publications sont diffusées sous forme numérique et peuvent être consultées et téléchargées en ligne à titre gracieux dans le site Web de la CCE. Ces publications ne sont diffusées sous forme imprimée que sur demande ou en fonction de stratégies de diffusion qui visent des groupes de personnes déterminés ayant un accès restreint à Internet ou ne disposant pas d'ordinateur.

8. Administration et gestion

Le Secrétariat est chargé d'apporter un soutien technique, administratif et opérationnel au Conseil ainsi qu'aux comités et aux groupes que celui-ci constitue. Sous la conduite d'une directrice exécutive, le Secrétariat dispose d'un personnel spécialisé et hautement motivé qui compte 48 personnes provenant des trois pays nord-américains. Le personnel des programmes, des communications, de l'administration et des services généraux soutient intégralement la mise en œuvre du programme de travail concerté et contribue à l'atteinte des objectifs de la CCE.

Le Secrétariat de la CCE, dont le siège se trouve à Montréal, compte un bureau de liaison régional à Mexico qui a pour fonction de faciliter les travaux de la CCE avec des intervenants en matière d'environnement au Mexique.

Figure 3. Organigramme du Secrétariat de la CCE



8.1. Assurance de la qualité

La CCE a élaboré une politique et des procédures d'assurance de la qualité qui instaurent des principes et des mécanismes visant à garantir l'objectivité, l'utilité, la justesse et l'intégrité des documents et services d'information qu'elle offre, notamment à la suite de recherches. L'établissement du présent Plan opérationnel s'est d'ailleurs déroulé conformément à cette politique. En fonction de celle-ci, la CCE dresse des plans d'assurance de la qualité afin de fixer les étapes que devront franchir tous les documents et services d'information, y compris, le cas échéant, tout examen qu'ils doivent subir de la part d'une Partie, de pairs ou de spécialistes.

Plan opérationnel de la CCE pour 2013 et 2014

Annexe A : Description des projets de 2013 et de 2014

Projet 1 : Le carbone bleu de l'Amérique du Nord : Évaluation du rôle des habitats côtiers dans le bilan du carbone sur le continent	Années de mise en œuvre : 2013 et 2014
Budget prévu pour 2 ans : 450 000 \$ 1^{re} année : 200 000 \$CAN 2^e année : 250 000 \$CAN	
Priorité et objectif stratégiques : <i>Les changements climatiques – une économie à faibles émissions de carbone et Des collectivités et des écosystèmes en santé.</i>	
<p>Résumé du projet :</p> <p>Le carbone bleu est le carbone qui est absorbé par les organismes vivants côtiers et marins et qui se dépose dans les écosystèmes des mêmes milieux, notamment les habitats côtiers tels que les marais salés, les mangroves et les herbiers marins. Ce projet est axé sur un seul élément : le carbone bleu emprisonné dans ces habitats côtiers. Présents dans de nombreux endroits le long des côtes nord-américaines, ces habitats rendent plusieurs services, dont : 1) la séquestration du carbone, c'est-à-dire le processus selon lequel le dioxyde de carbone de l'atmosphère est absorbé et s'accumule dans la biomasse vivante, ce qui se mesure par la quantité de carbone absorbée chaque année; 2) le stockage du carbone, c'est-à-dire le confinement à long terme du carbone dans des matières ou des sédiments végétaux, ce qui se mesure par la masse totale de carbone qui est stockée. Lorsqu'ils sont bien protégés, les habitats qui renferment du carbone bleu fournissent l'un des rares mécanismes naturels agissant contre l'acidification des océans et d'autres effets des changements climatiques, et ils peuvent être à l'origine d'autres avantages comme la sécurité alimentaire et la protection des côtes.</p> <p>Des études récentes indiquent que, chaque année, les mangroves et les marais salés absorbent de deux à quatre fois plus de carbone que des forêts tropicales adultes et stockent de trois à cinq fois plus de carbone pour une surface équivalente que les forêts tropicales. La plupart du carbone bleu côtier s'accumule dans le sol et non dans les matières végétales au-dessus du sol, comme c'est le cas dans les forêts tropicales. Alors que ces habitats côtiers rendent un grand service en absorbant le carbone, leur destruction a de nombreux effets néfastes. Lorsqu'ils sont endommagés ou détruits, non seulement perdent-ils leur capacité de séquestration du carbone, mais celui qui y est emmagasiné s'échappe et contribue ainsi à l'augmentation du taux de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère de même qu'à l'acidité des eaux côtières. Par conséquent, les habitats côtiers endommagés ou détruits passent d'une fonction de puits de carbone à celle d'émetteurs de carbone. Le rôle des habitats côtiers en matière de stockage et d'absorption du carbone subit également l'influence de processus hydrologiques en amont, tels qu'une charge accrue en éléments nutritifs, la sédimentation et les flux de carbone.</p> <p>Ce projet fait partie du groupe de projets sur les changements climatiques et la qualité de l'air qui soutiennent les travaux d'évaluation des émissions et de quantification des puits de carbone, la représentation cartographique du carbone dans les écosystèmes et l'élaboration de méthodes visant à réduire le carbone noir. Une partie de ce groupe de projets pluridisciplinaires fait appel à la recherche sur le carbone côtier et marin ainsi que sur le cycle forestier afin de mieux comprendre le rôle actuel et futur de ces fonctions écosystémiques dans le cycle du carbone en Amérique du Nord.</p> <p>Le projet visera plus particulièrement à faire progresser la conservation et la restauration des « habitats de carbone bleu » (p. ex., les marais salés, les mangroves et les herbiers marins) grâce à l'amélioration des données, de la cartographie ainsi que des méthodes visant</p>	

à établir et à gérer des bilans de carbone adéquats. De plus, le projet cerner et aidera à combler les lacunes de la recherche à l'égard de cet élément crucial et nouveau qu'est le carbone dans les écosystèmes, y compris les lacunes en sciences sociales qui sont liées à l'évaluation économique des habitats de carbone bleu. Étant donné que ces habitats ont aussi de nombreux avantages pour les écosystèmes, notamment en servant d'habitats aux poissons et à d'autres espèces sauvages, en prévenant les inondations et en améliorant la qualité de l'eau, le projet soutient aussi les objectifs de la priorité intitulée *Des collectivités et des écosystèmes en santé*, en particulier l'objectif stratégique « Renforcer la résilience des écosystèmes et des collectivités ».

Ce projet consistera :

1. à élaborer des méthodes et des protocoles normalisés en vue de mesurer et de cartographier le taux de séquestration du carbone bleu côtier et sa variabilité, et ce, dans le cadre d'un atelier visant à évaluer plus adéquatement la séquestration, le stockage et les émissions dans les habitats de carbone bleu d'Amérique du Nord;
2. à améliorer la précision des données géospatiales relatives aux habitats de carbone bleu côtiers (en se concentrant surtout sur les marais salés, les mangroves et les herbiers marins) dans les trois pays, en plus de les cartographier en fonction de normes uniformes;
3. à établir des partenariats stratégiques sur le terrain afin de mener des recherches conjointes portant sur d'importantes lacunes et, grâce à ces partenariats, à procéder à la collecte, à la synthèse et à l'analyse des données dans divers emplacements faisant l'objet de recherches en Amérique du Nord.

Le projet donnera aussi lieu à la constitution d'un ensemble commun de données sur les habitats de carbone bleu, notamment des cartes, des relevés de carbone et des rapports sur le potentiel de séquestration et d'émissions, tout en documentant les méthodes, les données et les résultats. Ces informations seront disponibles sur la plateforme nord-américaine d'échange d'informations en ligne sur les changements climatiques ainsi que dans l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord.

Les résultats de ce projet amélioreront la compréhension du rôle actuel et futur des systèmes côtiers dans le cycle du carbone en Amérique du Nord. Ils serviront de base à une meilleure gestion de ces systèmes afin de favoriser les puits de carbone et de réduire ses sources en vue d'atteindre les objectifs d'atténuation des changements climatiques. Le projet permettra tout particulièrement : a) de contribuer à l'élaboration de protocoles et de coefficients d'émission pour le carbone bleu côtier; b) d'améliorer la cartographie, la surveillance, les évaluations des stocks de carbone et la modélisation de la dynamique du carbone dans les marais salés, les mangroves et les herbiers marins (dans une moindre mesure étant donné que cela est moins connu), y compris les émissions provenant d'habitats perturbés; c) de favoriser la gestion et la protection accrues des habitats de carbone bleu en choisissant les meilleures méthodes connues pour réduire les émissions ou protéger le stockage et la séquestration actuels du carbone dans les trois pays.

Résultats à court terme (à mi-parcours)

- Conclusions et recommandations découlant d'un atelier réunissant des spécialistes sur les pratiques exemplaires d'évaluation du carbone bleu.
- Inventaire des données géospatiales sur le carbone bleu côtier dans les trois pays.
- Compilation relativement avancée de cartes des habitats côtiers de carbone bleu.
- Réseau de spécialistes qui se consacrent à l'étude, à la surveillance et à la gestion du carbone bleu côtier dans les trois pays.

- Synthèse des projets de recherche sur le carbone bleu dans les trois pays, y compris une analyse des lacunes dans les recherches.

Résultats à long terme (à la fin du projet)

- Méthodes et protocoles normalisés pour mesurer et cartographier la séquestration, le stockage et les émissions de carbone bleu côtier.
- Informations sur les répercussions des perturbations naturelles ainsi que de l'exploitation des terres et de leur changement d'affectation sur le carbone bleu.
- Achèvement des cartes des habitats de carbone bleu côtier.
- Conclusion de partenariats stratégiques consacrés à d'importants sujets de recherche au moyen de projets sur le terrain et d'échanges d'informations.
- Ensemble commun d'informations, de données et d'analyses provenant d'emplacements de recherche en Amérique du Nord en collaboration avec des partenaires stratégiques afin d'inclure des évaluations de carbone bleu dans les bilans de carbone.
- Lignes directrices plus détaillées, notamment quant à leur portée géographique et à l'actualité des connaissances, afin d'informer les gestionnaires côtiers des pratiques exemplaires en vigueur en matière de protection, de gestion et de restauration des habitats de carbone bleu.

Résultats à plus long terme sur le plan environnemental (après le projet)

Ce projet améliorera la gestion des systèmes côtiers et marins afin de protéger ou de restaurer des puits et des stocks naturels de carbone, ainsi que de réduire les émissions provenant d'habitats perturbés. Cela aidera le Canada, le Mexique et les États-Unis à atteindre leurs objectifs d'atténuation des changements climatiques (p. ex., l'inclusion des habitats non protégés qui séquestrent le carbone dans le réseau planifié d'aires marines protégées). Ce projet sera également une source d'informations importantes pour comprendre et quantifier le cycle du carbone et il fournira des analyses utiles à l'égard des politiques en ce qui concerne des stratégies éventuelles d'atténuation des changements climatiques grâce à la gestion des écosystèmes côtiers, notamment la réduction des émissions découlant du changement d'affectation des terres côtières et de la dégradation des habitats. Le projet renforcera la collaboration des scientifiques travaillant à la cartographie de la couverture végétale à l'aide de la télédétection, à la modélisation des systèmes côtiers et marins en fonction des lignes directrices établies par le Groupe de spécialistes intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), ainsi qu'à la diffusion des résultats pertinents au moyen de la plateforme nord-américaine d'échange d'informations en ligne sur les changements climatiques. Grâce à la collaboration de scientifiques des trois pays, le projet diminuera le chevauchement des activités, harmonisera les méthodes afin d'améliorer la cohérence des analyses et des rapports, et contribuera à la conception et à la mise en service d'outils d'analyse permettant de quantifier les stocks de carbone bleu côtier dans les trois pays.

Tâches nécessaires pour obtenir des résultats sur le plan environnemental :

1. Élaborer des méthodes et des protocoles normalisés en vue de mesurer et de cartographier le taux de séquestration du carbone bleu côtier et sa variabilité, et ce, dans le cadre d'un atelier visant à mieux évaluer la séquestration, le stockage et les émissions dans les habitats de carbone bleu d'Amérique du Nord.
2. Améliorer la précision des données géospatiales relatives aux habitats de carbone bleu côtiers (en se concentrant surtout sur les

<p>marais salés, les mangroves et les herbiers marins) dans les trois pays, en plus de les cartographier en fonction de normes uniformes.</p> <p>3. Établir des partenariats stratégiques sur le terrain afin de mener des recherches conjointes portant sur d'importantes lacunes et, grâce à ces partenariats, procéder à la collecte, à la synthèse et à l'analyse des données dans divers emplacements faisant l'objet de recherches en Amérique du Nord.</p>				
<p>Tâche 1 : Élaborer des méthodes et des protocoles normalisés en vue de mesurer et de cartographier le taux de séquestration du carbone bleu côtier et sa variabilité, et ce, dans le cadre d'un atelier visant à mieux évaluer la séquestration, le stockage et les émissions dans les habitats de carbone bleu d'Amérique du Nord.</p>				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$CAN (activités)
<p>1.1 Tenue d'ateliers avec des spécialistes afin d'élaborer des méthodes et des protocoles normalisés en vue d'évaluer le taux de séquestration, de stockage et d'émissions du carbone bleu côtier, dont des méthodes de cartographie normalisées afin d'en tirer une meilleure couverture aérienne des habitats côtiers de carbone bleu (les marais salés, les mangroves et les herbiers marins).</p>	<ul style="list-style-type: none"> Résultats des ateliers avec les spécialistes afin d'établir des méthodes et des protocoles pour évaluer le carbone bleu, dont un ensemble de méthodes cartographiques normalisées destinées à être diffusées et qui représentent les habitats de carbone bleu à une échelle spatiale adéquate. Élaboration, diffusion et application d'un ensemble de méthodes et de protocoles normalisés afin d'évaluer le carbone 	<p>Offre des pratiques exemplaires d'évaluation du carbone bleu, y compris des facteurs les plus importants touchant la séquestration, le stockage et les taux d'émission, ainsi que les menaces importantes à l'égard des habitats de carbone bleu.</p> <p>Fournit des méthodes d'identification des aires prioritaires de carbone bleu en vue de les protéger, de les restaurer et de les gérer rationnellement afin d'y maximiser la séquestration et le stockage de carbone.</p>	<p>1^{re} année : Un atelier. Incluant l'élaboration d'un protocole cartographique.</p>	<p>1^{re} année : 80 000 \$ 2^e année : 0 \$</p>

	<p>bleu.</p> <ul style="list-style-type: none"> Relevé des projets de recherche en cours et prévus (voir la tâche 3). 			
<p>1.2 Tenue d'un atelier réunissant des spécialistes du carbone forestier, du carbone bleu et de la cartographie de la couverture terrestre afin de cerner des modèles, des outils et des informations pouvant éclairer les travaux scientifiques sur le carbone bleu.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Résultats de l'atelier avec un plus grand nombre de spécialistes au sujet de l'utilisation éventuelle des modèles et des informations servant déjà à modéliser le carbone forestier et les changements dans la couverture terrestre en vue d'éclairer les travaux scientifiques sur le carbone bleu. Plan de travail pour les échanges et la collaboration. 	<p>Fournit des informations importantes aux spécialistes du carbone bleu au sujet :</p> <p>a) des effets du carbone dissous qui s'échappe des écosystèmes terrestres vers les systèmes contenant de carbone bleu;</p> <p>b) des données sur les mangroves, les côtes, les estuaires et les systèmes situés sur le littoral qui jouent un rôle important dans la dynamique des systèmes de carbone bleu. Ces données éclairent la cartographie et l'évaluation des aires ainsi que des caractéristiques des systèmes et des modifications qu'ils connaissent.</p> <p>c) Informations sur les perturbations naturelles, l'utilisation des terres et les changements qu'elles</p>	<p>2^e année : un atelier.</p>	<p>1^{re} année : 0 \$ 2^e année : 30 000 \$</p>

		subissent dans les bassins hydrographiques qui alimentent des systèmes aquatiques afin de fournir des premières évaluations des apports de carbone organique dissous et de polluants tels que l'azote et le phosphore.		
Tâche 2 : Améliorer la précision des données géospatiales relatives aux habitats de carbone bleu côtiers (en se concentrant surtout sur les marais salés, les mangroves et les herbiers marins) dans les trois pays, en plus de les cartographier en fonction de normes uniformes.				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$CAN (activités)
2.1 Compilation de cartes existantes, établissement de nouvelles cartes et relevé des lacunes en matière de données et de méthodes à l'égard de la localisation des habitats côtiers de carbone bleu et des caractéristiques écologiques et environnementales connexes, et ce, en collaboration avec les responsables du Système nord-américain de surveillance des changements dans la	<ul style="list-style-type: none"> Cartes et données sur la localisation et les caractéristiques des habitats de carbone bleu. 	Fournit des données et des cartes permettant d'identifier des aires prioritaires de carbone bleu en vue de les protéger, de les restaurer et de les gérer rationnellement afin d'y maximiser la séquestration et le stockage de carbone, et d'y minimiser les risques.	1^{re} année : Compilation et établissement de cartes 2^e année : Établissement de cartes	1 ^{re} année : 35 000 \$ 2 ^e année : 20 000 \$

couverture terrestre et de l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord, à une échelle spatiale appropriée et en appliquant des normes nord-américaines reconnues (voir la sous-tâche 1.1).				
2.2 Cartographie d'un nombre restreint de changements dans l'affectation des terres et d'autres menaces envers les habitats de carbone bleu, afin de relever les aires les plus susceptibles de subir des pertes et qui pourraient nécessiter des mesures prioritaires de conservation.	<ul style="list-style-type: none"> • Cartes et données sur les menaces à l'égard des habitats de carbone bleu. 	Fournit des données pour l'identification d'aires de conservation prioritaires et l'évaluation des risques.	2^e année : Cartographie des changements et des menaces à l'égard du carbone bleu.	1 ^{re} année : 0 \$ 2 ^e année : 30 000 \$
Tâche 3 : Établir des partenariats stratégiques sur le terrain afin de mener des recherches conjointes portant sur d'importantes lacunes et, grâce à ces partenariats, procéder à la collecte, à la synthèse et à l'analyse des données dans divers emplacements faisant l'objet de recherches en Amérique du Nord.				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$CAN (activités)
3.1 Synthèse des recherches sur le carbone bleu afin de	<ul style="list-style-type: none"> • Synthèse des recherches sur le carbone bleu en 	Fournit des bases de collaboration et d'orientation des recherches ultérieures	1^{re} année : Synthèse des recherches en	1 ^{re} année : 35 000 \$ 2 ^e année : 10 000 \$

<p>favoriser la collaboration scientifique dans ce domaine qui évolue rapidement et relevé des lacunes dans ces recherches tout en établissant des priorités pour celles à venir, y compris en sciences sociales.</p>	<p>fonction des types d'écosystème.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Base de données sur les projets et les principaux chercheurs dans le domaine du carbone bleu. • Recommandations visant les recherches ultérieures sur le carbone bleu, y compris sur les connaissances en sciences sociales et naturelles, ainsi que sur les répercussions des changements climatiques sur ces habitats. 	<p>entre divers partenaires dans ce domaine qui évolue rapidement.</p> <p>Permettra d'établir un bilan des recherches scientifiques en cours sur le carbone bleu en Amérique du Nord.</p>	<p>cours et à venir sur le carbone bleu.</p> <p>2^e année : Recommandations sur l'orientation des recherches ultérieures et leurs incidences sur la gestion de ces systèmes.</p>	
<p>3.2 Conclusion de partenariats stratégiques sur le terrain afin de mener des recherches conjointes portant sur des lacunes importantes et, grâce à ces partenariats, collecte, synthèse et analyse des données sur les emplacements de recherche choisis en Amérique du Nord.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Données recueillies dans des emplacements de recherche en Amérique du Nord. • Ensemble commun de données sur les habitats de carbone bleu, y compris des cartes, des évaluations du carbone, et sur son potentiel de séquestration et d'émission. 	<p>Répond à des questions importantes en matière de recherche soulevées par les spécialistes nord-américains du carbone bleu afin d'améliorer les évaluations de la séquestration, du stockage et des flux d'émissions de carbone, y compris les répercussions des perturbations naturelles et d'origine humaine.</p>		<p>1^{re} année : 50 000 \$ 2^e année : 140 000 \$</p>

<p>3.3 Recommandations sur l'élaboration de politiques éventuelles et sur les possibilités de gérer la protection et la restauration des habitats de carbone bleu.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Document d'orientation sur l'élaboration de politiques éventuelles et sur les possibilités de gérer la protection du carbone bleu dans les aires hautement prioritaires. Consultation obligatoire avec des partenaires de premier plan afin de garantir la valeur des résultats du projet et leur application en vue d'améliorer la gestion des habitats de carbone bleu. 	<p>Fournit des conseils pratiques aux décideurs et gestionnaires côtiers quant aux façons de protéger ou d'augmenter la séquestration du carbone grâce à la gestion et à la restauration des habitats de carbone bleu.</p> <p>Fournit des données destinées à la plateforme nord-américaine d'échange d'informations en ligne sur les changements climatiques à des fins d'analyse sur le groupe de projets connexes.</p>		<p>1^{re} année : 0 \$ 2^e année : 20 000 \$</p>
--	--	---	--	--

Expliquer de quelle manière le projet répond aux critères de sélection que le Conseil a énoncés dans le Plan stratégique (voir ci-après).

Tous les projets financés par la CCE visent à appuyer les efforts que déploient les Parties en vue de conserver, de protéger ou d'améliorer l'environnement nord-américain. Les critères énoncés ci-après guideront le Secrétariat, les groupes de travail, les comités et d'autres représentants compétents des Parties au moment d'examiner les activités concertées à soumettre à l'approbation du Conseil dans le cadre des plans opérationnels. Ces critères de sélection ne s'appliquent pas aux activités que finance le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.

- *De quelle manière le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques établis par le Conseil et énoncés dans l'actuel Plan stratégique, ou cadrant avec d'autres priorités que le Conseil a entérinées par la suite?*

Ce projet fait partie du groupe de projets sur les changements climatiques et la qualité de l'air qui soutiennent les travaux d'évaluation des émissions et de quantification des puits de carbone, la représentation cartographique du carbone dans les écosystèmes et l'élaboration de méthodes visant à réduire le carbone noir. Une partie de ce groupe de projets pluridisciplinaires fait appel à la recherche sur le carbone côtier et marin ainsi que sur le cycle forestier afin de mieux comprendre le rôle actuel et futur de ces fonctions écosystémiques dans le cycle du carbone en Amérique du Nord. Les résultats des recherches contribueront à une meilleure gestion de ces systèmes afin de protéger et de gérer les puits tout en réduisant les sources, et ce, de façon à atteindre les objectifs d'atténuation des changements

climatiques. Étant donné que ces habitats ont aussi de nombreux avantages pour les écosystèmes, notamment en servant d'habitats aux poissons et à d'autres espèces sauvages, en prévenant les inondations et les marées causées par les tempêtes, et en améliorant la qualité de l'eau, le projet soutient aussi les objectifs de la priorité intitulée *Des collectivités et des écosystèmes en santé*, en particulier l'objectif stratégique « Renforcer la résilience des écosystèmes et des collectivités ».

Au niveau planétaire, tous les ans au cours des deux dernières décennies, les écosystèmes terrestres et marins ont réduit de plus de 50 % les émissions de gaz carbonique d'origine humaine dans l'atmosphère, tel que celui qui résulte du brûlage des combustibles fossiles et des émissions découlant de la déforestation. À l'échelle de l'Amérique du Nord, les forêts et les écosystèmes côtiers et marins jouent un rôle de premier plan dans les bilans nationaux de GES, mais la répartition des sources et des puits de carbone donne lieu à d'importantes différences d'une région à une autre. Il est nécessaire de comprendre le rôle actuel et futur de ces systèmes en Amérique du Nord, notamment les répercussions de la gestion et des changements climatiques, afin de soutenir la gestion durable des puits de carbone dans les forêts et les écosystèmes côtiers et marins.

- *Les objectifs proposés ont-ils une portée nord-américaine? En d'autres termes, de quelle manière les résultats escomptés serviront-ils à protéger l'environnement en Amérique du Nord? (Par exemple, quels résultats les membres du Conseil pourront-ils annoncer à la presse à l'achèvement du projet?)*

Ce projet sera également une source d'informations importantes pour comprendre et quantifier le cycle du carbone et il fournira des analyses utiles à l'égard des politiques en ce qui concerne des stratégies éventuelles d'atténuation des changements climatiques grâce à la gestion des écosystèmes côtiers et marins, notamment la protection des habitats côtiers à titre de puits de carbone et la réduction des émissions provenant de la dégradation des côtes. Le projet renforcera la collaboration des scientifiques, des gestionnaires côtiers et des décideurs nord-américains qui participent à la modélisation des systèmes terrestres et aquatiques en fonction des lignes directrices établies par le GIEC, à la coordination de la cartographie par satellite de la couverture terrestre, et à la diffusion de résultats pertinents au moyen de la plateforme nord-américaine d'échange d'informations en ligne sur les changements climatiques ainsi que par d'autres moyens.

- *Les responsables du projet visent-ils des résultats précis, clairs et concrets, et comment vont-ils mesurer les progrès accomplis en fonction de ces résultats au fil du temps? Énumérer les moyens d'évaluation du rendement qui seront utilisés pour mesurer le degré de réussite en fonction des résultats obtenus.*

Le projet donnera lieu aux réalisations suivantes : un ensemble de méthodes et de protocoles normalisés afin d'évaluer et de cartographier le carbone bleu; un ensemble de méthodes normalisées afin de cartographier les habitats de carbone bleu; des cartes et des données sur les emplacements et les caractéristiques des habitats de carbone bleu en Amérique du Nord; une synthèse des recherches scientifiques en cours sur le carbone bleu en Amérique du Nord; un ensemble de données sur la séquestration et le stockage du carbone dans des emplacements déterminés d'Amérique du Nord; des recommandations de politiques sur la gestion de régions hautement prioritaires relativement au carbone bleu. Les progrès seront évalués : 1) à court terme, par la constitution d'un nouveau groupe de spécialistes du carbone bleu, du carbone forestier et de la couverture terrestre, l'établissement d'un plan de travail collaboratif pour ce groupe, et d'un atelier auquel participeront des partenaires afin d'élaborer les résultats anticipés; 2) à moyen terme, par l'élaboration de méthodes et de protocoles normalisés, et des ensembles de données géoréférencées originales sur l'Amérique du Nord; 3) à long terme, par la diffusion de méthodes normalisées et de données géoréférencées originales à l'intention des spécialistes du

carbone bleu et de domaines connexes. En fin de compte, le projet s'avérera fructueux grâce à l'utilisation, par les spécialistes du carbone bleu et de domaines connexes, d'une plus importante base de connaissances et d'outils originaux qui éclairent les travaux scientifiques sur le carbone bleu et la gestion des habitats qui en contiennent, et ce, dans le contexte de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements.

- *Pour quelles raisons les Parties estiment-elles que la CCE constitue le moyen le plus efficace de mettre en œuvre le projet, compte tenu des éléments suivants :*
 - *La valeur ajoutée que procure le fait de mettre ce projet en œuvre dans le cadre du programme concerté de la CCE?*
 - *Tous les autres organismes publics, privés ou sociaux qui entreprennent de telles activités?*
 - *Possibilités de coopérer et d'exploiter les ressources avec ces organismes?*
 - *Les responsables du projet proposent-ils un calendrier précis de mise en œuvre des activités, incluant une date d'échéance de la participation de la CCE? Indiquer, au besoin, de quelle manière les travaux se poursuivront après cette date.*
 - *Les liens pertinents avec d'autres projets de la CCE, passés ou en cours, afin d'établir des synergies, de tirer parti de l'expérience acquise ou d'éviter des chevauchements de travaux?*

Le projet poursuit et complète les travaux précédents et en cours de la CCE visant à contribuer aux importants travaux scientifiques que nécessite le carbone bleu, et à appliquer les connaissances qui en découleront à une meilleure gestion de ces habitats cruciaux pour la séquestration du carbone. De plus, le fait de disposer d'une plateforme commune de cartographie en ligne qui permet de rassembler les informations sur le carbone terrestre et côtier en Amérique du Nord constituera un instrument précieux pour les chercheurs. Étant donné que le carbone bleu est un domaine de recherche assez nouveau, le potentiel de séquestration, de stockage et d'émissions dans les écosystèmes côtiers d'Amérique du Nord demeure relativement méconnu. Grâce à la collaboration de scientifiques des trois pays, le projet sera la première activité à donner lieu à une collaboration à ce sujet à l'échelle continentale. Une étude préliminaire réalisée en 2011 et 2012, dans le cadre du projet de la CCE intitulé *Sources et stockage de carbone dans les écosystèmes : informations nécessaires en vue de quantifier et de gérer les réductions d'émissions de gaz à effet de serre*, a consisté à cerner les besoins d'harmonisation des données et des cartes, à constituer un groupe de spécialistes continentaux et à faire progresser les recherches sur la manière de quantifier le carbone bleu. Le projet réduira les chevauchements dans les travaux, harmonisera les méthodes afin d'améliorer la cohérence des analyses et des rapports, tirera parti des travaux déjà réalisés sur le carbone forestier et les changements d'affectation des terres, et collaborera à l'élaboration et à l'utilisation d'outils et de modèles d'analyse que pourront utiliser les trois pays. La CCE a appuyé plusieurs groupes et activités semblables, dont le North American Carbon Modeling Group et le North American Land Cover Monitoring System. Un atelier réunissant les groupes de spécialistes de la cartographie, de la modélisation des forêts et du carbone bleu contribueront à l'établissement d'un plan de travail sur les échanges et la collaboration, ainsi que sur le transfert de pratiques exemplaires. Le projet de 2011 et 2012 intitulé *Participation des collectivités à la conservation de la biodiversité marine grâce au Réseau nord-américain d'aires marines protégées* a permis de produire le *Guide à l'intention des planificateurs et des gestionnaires pour la création de réseaux d'aires marines protégées résilientes dans le contexte des changements climatiques* et des *Scientific Guidelines for Designing Resilient Marine Protected Area Networks in a Changing Climate* (Lignes directrices scientifiques relatives à la constitution de réseaux d'aires marines protégées résilientes dans le contexte des changements climatiques). Ces deux documents, qui fournissent certains renseignements concernant les travaux scientifiques sur le carbone bleu et sa gestion dans les aires marines protégées, constituent des fondements adéquats pour élargir la portée de ces travaux à d'autres régions et aux méthodes scientifiques les plus avant-gardistes.

Le travail réalisé dans le cadre de ce projet fournira aux spécialistes nord-américains du carbone bleu assez d'informations et de données pour leur permettre de cerner les possibilités et les partenariats qui permettront de faire progresser les évaluations de la contribution du carbone bleu en Amérique du Nord. Il est prévu que le projet jette les bases de travaux collaboratifs à l'extérieur de la CCE.

- *Les responsables du projet ont-ils défini assez clairement les éléments suivants :*
 - *Le public cible ainsi que sa réceptivité et sa capacité à se servir de l'information qui peut découler du projet?*
 - *Les bénéficiaires des activités de renforcement des capacités qui pourraient être intégrées au projet?*
 - *Les intervenants appropriés, en accordant une attention particulière aux collectivités, aux établissements d'enseignement, aux ONG et au secteur privé, ainsi qu'à leur contribution à l'obtention de résultats fructueux?*

Au cours de ce projet, la CCE tablera sur les travaux déjà réalisés au sujet du carbone forestier et de la cartographie de la couverture terrestre afin que ces investissements soient bénéfiques relativement aux nouvelles activités sur le carbone bleu et sa gestion en Amérique du Nord. Outre ces travaux, la CCE considère que le carbone bleu représente un élément clé en vue de constituer des réseaux d'aires marines protégées résilientes aux changements climatiques, et elle a financé la *Blue Carbon Scoping Study* (Étude exploratoire sur le carbone bleu) afin d'avoir un aperçu général de la cartographie de ce carbone en Amérique du Nord.

Le projet donnera aussi lieu à une étroite collaboration avec les organismes et les ONG nord-américains et internationaux afin d'éviter tout chevauchement de travaux, et d'évaluer et d'adapter les nouvelles recherches et les nouveaux outils pour les rendre applicables dans le contexte nord-américain. En donnant lieu à des travaux en collaboration avec ces partenaires, le projet permettra de veiller à ce que les résultats des travaux soient utiles aux décideurs et aux gestionnaires des habitats de carbone bleu.

Ces projets et organismes comprennent :

- *L'United States Interagency Blue Carbon Workgroup* (Groupe de travail américain inter-organismes sur le carbone bleu) composé de représentants d'organismes fédéraux qui s'intéressent aux activités nationales et internationales concernant le carbone bleu. Ce groupe se réunit depuis deux ans, principalement afin d'échanger des informations et d'établir des relations de travail entre les organismes. Les organismes qui participent régulièrement à ces réunions comptent l'EPA, l'USGS, l'USFWS, le State Department, l'USAID et la NOAA.
- Pêches et Océans Canada (POC), qui a constitué en 2011 un fonds de subvention par voie de concours afin d'avoir une connaissance scientifique plus exhaustive des répercussions des changements climatiques. Ce fonds est destiné à faire progresser les connaissances scientifiques et techniques dans des domaines prioritaires : le Nord canadien, l'infrastructure marine et d'eau douce et les répercussions sur les écosystèmes marins et d'eau douce. Dans le cadre du processus d'élaboration du présent projet, le Groupe de travail sur la conservation marine de la CCE a pu entrer en contact avec des spécialistes du carbone bleu des trois pays et a reçu un fort appui relativement au projet. La CCE a l'intention de renforcer ce processus de collaboration avec les organismes fédéraux, les ONG, les organismes internationaux et d'autres entités afin de mettre en œuvre le projet.
- Parcs Canada travaille de concert avec la Simon Fraser University afin de déterminer les flux réels de carbone et les stocks de carbone dans les lacs de plusieurs parcs nationaux de l'Ouest canadien.

- La *Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas* (CONANP, Commission nationale des aires protégées) du Mexique, en coordination avec la *Comisión Nacional Forestal* (CONAFOR, Commission nationale des forêts), le *Fondo Mexicano para la Conservación de la Naturaleza* (FMCN, Fonds mexicain pour la conservation de la nature), le *Centro de Investigación y des Estudios Avanzados* de Mérida (Cinvestav-Mérida), l'US Forest Service (USFS) et l'US Agency for International Development (USAID) ont entrepris un projet qui permettra d'évaluer les mangroves en relation avec l'atténuation des changements climatiques. Le projet vise à élaborer une méthode pour déterminer la structure et la présence de carbone dans les mangroves des aires protégées du Mexique, à fournir une première évaluation de l'état de ces mangroves, à formuler un ensemble de recommandations sur la conservation et la restauration des peuplements locaux de mangroves et l'atténuation des effets des changements climatiques dans ces peuplements, ainsi qu'à disposer d'un protocole validé d'échantillonnage, de classification, de localisation des peuplements de mangroves, et d'évaluation du carbone en fonction de leur type. Ce projet a été mené dans la réserve de la biosphère Sian Ka'an en 2011, a été reproduit ensuite dans la réserve de la biosphère La Encrucijada en 2012, et sera reproduit dans celle de Marismas Nacionales Nayarit en 2013. Les résultats dans la réserve de Sian Ka'an montrent que les stocks de carbone dépendent de la taille des mangroves et que le taux de phosphore dans le sol limite la séquestration du carbone. Les terres humides côtières de Sian Ka'an, qui couvrent une superficie d'environ 172 176 hectares, pourraient contenir jusqu'à 58 millions de tonnes métriques de carbone.
- L'United States Forest Service (USFS) et des organismes du Mexique (CONAFOR, CONABIO et CONANP) ont entrepris des activités afin de cartographier, de surveiller et d'évaluer les stocks de carbone, et de modéliser la dynamique du carbone dans les mangroves. Ces organismes envisagent d'établir des emplacements permanents de surveillance du carbone dans les aires protégées du Mexique. L'ensemble de données spatiales à haute résolution sur les mangroves de la planète qu'a élaboré M. Chandra Giri, de l'United States Geological Survey (USGS), et d'autres chercheurs pourront servir de modèles pour cartographier des marais salés et des herbiers marins.
- Restore America's Estuaries (RAE) est un organisme américain sans but lucratif dont la mission consiste à préserver le réseau d'estuaires des États-Unis en protégeant et en restaurant les terres et les eaux essentielles à la richesse et à la diversité de la vie côtière. À titre de stratégie essentielle d'adaptation aux changements climatiques, ainsi que pour en atténuer les effets, le RAE dirige actuellement un projet visant à intégrer la restauration, la protection, la création et la conservation des milieux humides tidaux aux marchés du carbone. Il pilote également une étude sur la côte nord-ouest du Pacifique qui donne lieu à une analyse de la capacité éventuelle des marchés du carbone à soutenir la restauration des bassins hydrographiques, ainsi qu'une proposition de projet dans le golfe du Mexique.
- Conservation International (CI) est un organisme sans but lucratif qui milite en faveur d'une planète saine et productive grâce à la science, aux politiques et aux travaux sur le terrain. Il pilote actuellement un certain nombre de travaux dans le domaine du carbone bleu, notamment ceux du Blue Carbon Science Work Group, un groupe international qui se réunit environ deux fois par an et qui est en train d'élaborer un manuel d'une portée mondiale sur les méthodes liées au carbone bleu, et de constituer des archives de données mondiales sur le carbone bleu.

Projet 2 : Lignes directrices relatives à l'évaluation des émissions de carbone noir en Amérique du Nord	Années de mise en œuvre : 2013 à 2014
Budget prévu pour 2 ans : 310 000 \$ CAN 1^{re} année : 185 000 \$CAN 2^e année : 125 000 \$CAN	
Priorité et objectif stratégiques : <i>Les changements climatiques – une économie à faibles émissions de carbone.</i>	
<p>Résumé du projet :</p> <p>Le projet consiste à déterminer et à élaborer, dans le cadre d'une coordination trilatérale, des méthodes visant à améliorer la précision des évaluations d'émissions de carbone noir et de polluants associés dans le but d'établir des inventaires fiables à titre de références et de fixer des priorités de réduction des émissions en fonction de l'emplacement de leur source ou de la catégorie à laquelle celle-ci appartient. Lorsque les méthodes d'évaluation donneront lieu à un consensus, le projet consistera à achever un document d'orientation sur l'évaluation du carbone noir provenant de certaines sources. L'intégration des données relatives aux méthodes et aux inventaires de données dans la plateforme nord-américaine d'échange d'informations en ligne sur les changements climatiques (en cours d'élaboration dans le cadre d'un projet distinct de la CCE) permettra d'échanger fructueusement des données et de planifier la réduction d'émissions à l'échelle transfrontalière.</p>	
<p>Résultats à court terme (à mi-parcours)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partenariat avec le Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP), la Coalition pour le climat et l'air pur (CCAP) et d'autres entités compétentes. • Relevé de conclusions de recherches pertinentes afin d'améliorer les évaluations d'émissions de carbone noir en Amérique du Nord. • Consensus trinational à l'égard des meilleures méthodes et hypothèses disponibles afin d'évaluer le carbone noir et les polluants associés provenant de toutes les catégories de sources. <p>Résultats à long terme (à la fin du projet)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parachèvement d'un document d'orientation sur l'évaluation des émissions provenant d'importantes sources. • Meilleurs inventaires nord-américains d'émissions de carbone noir et de polluants associés, lesquels peuvent servir à établir des références et des priorités de réduction en fonction de la catégorie d'une source ou de son emplacement. • Marche à suivre incorporée dans la plateforme nord-américaine d'échange d'informations en ligne sur les changements climatiques. <p>Résultats à plus long terme sur le plan environnemental (après le projet)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comparabilité des inventaires nord-américains de carbone noir et de polluants associés. • Choix des meilleures méthodes disponibles afin de réduire les émissions de carbone noir et de polluants associés. • Échanges de données permanent et fructueux, et planification de la réduction des émissions transfrontalières en rendant ces données disponibles sur une plateforme en ligne librement accessible. • Des pays à l'extérieur de l'Amérique du Nord pourraient adopter un ensemble rigoureux de méthodes d'évaluation des émissions 	

de carbone noir et de polluants associés.

Tâches nécessaires pour obtenir des résultats sur le plan environnemental :

- Évaluer les travaux accomplis à ce jour et ceux prévus à l'égard des méthodes et des lignes directrices nécessaires pour évaluer les émissions de carbone noir et de polluants associés.
- Coordonner les travaux avec l'EMEP, la CCAP et d'autres entités compétentes choisies dans le cadre de l'évaluation, et se fonder sur les travaux d'évaluation des émissions de carbone noir et de polluants associés accomplis jusqu'à présent afin d'élaborer un ensemble commun et convenu de méthodes pour les trois pays.
- Élaborer des lignes directrices relatives à l'évaluation des émissions de carbone noir en Amérique du Nord qui seront consultables sur la plateforme nord-américaine d'échange d'informations en ligne sur les changements climatiques.

Tâche 1 : Évaluer les travaux accomplis à ce jour et ceux prévus à l'égard des méthodes et des lignes directrices nécessaires pour évaluer les émissions de carbone noir et de polluants associés.

Sous-tâches	Réalizations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$CAN (activités)
1.1 Examen exhaustif, en Amérique du Nord et dans le monde entier, des méthodes appliquées pour évaluer les émissions de carbone noir, ainsi que les travaux en cours relatifs à l'élaboration de méthodes et les inventaires de carbone noir établis. Inclusion de composants des matières particulaires (MP) et de polluants associés pour d'importantes catégories de sources et d'éventuelles options d'atténuation.	Rapport sur les méthodes en application.	La connaissance des méthodes déjà appliquées ou en voie d'élaboration permettra d'élaborer des méthodes d'évaluation acceptables.	1 ^{er} juillet au 30 septembre 2013.	1 ^{re} année : 50 000 \$ 2 ^e année : 0 \$
1.2 Comparaison et analyse des méthodes afin de déterminer	La deuxième partie du rapport analyse les méthodes.	Une bonne compréhension éclairera l'élaboration des méthodes.	1 ^{er} octobre au 30 novembre 2013.	1 ^{re} année : 20 000 \$ 2 ^e année : 0 \$

leur rigueur, leur viabilité et leurs points communs afin de disposer d'une solide base pour élaborer des méthodes et des lignes directrices.				
1.3 Présentation d'options et formulation de recommandations en vue de choisir une démarche.	La troisième partie du rapport présente une série d'options et formule des recommandations.	Les recommandations préparent le terrain pour passer au stade de l'élaboration.	30 novembre 2013 au 15 janvier 2014.	1 ^{re} année : 15 000 \$ 2 ^e année : 0 \$
Tâche 2 : Coordonner les travaux avec l'EMEP, la CCAP et d'autres entités compétentes choisies dans le cadre de l'évaluation, et se fonder sur les travaux d'évaluation des émissions de carbone noir et de polluants associés accomplis jusqu'à présent afin d'élaborer un ensemble commun et convenu de méthodes pour les trois pays (ce qui inclura également des composants des matières particulaires [MP] et des polluants associés pour d'importantes catégories de sources ainsi que d'éventuelles options d'atténuation).				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$CAN (activités)
2.1 Tenue d'une réunion de spécialistes en évaluation du carbone noir représentant l'EMEP, la CCAP et d'autres entités, le cas échéant, afin d'échanger des options et des recommandations au sujet de l'évaluation prévue à la tâche 1, et de s'entendre sur une stratégie visant à élaborer des méthodes rigoureuses d'évaluation du carbone noir et de polluants associés qui pourront servir dans les trois pays. Suivi, au cours de la deuxième année, de l'élaboration des méthodes.	Une entente entre ces spécialistes donnera lieu à une stratégie commune d'élaboration de méthodes d'évaluation qui serviront à mettre à jour les informations méthodologiques ainsi que les évaluations d'émissions pour le Canada, le Mexique et les États-Unis.	Une stratégie convenue par les principaux organismes internationaux impliqués dans l'élaboration de méthodes communes d'évaluation du carbone noir et de polluants associés préparera le terrain pour passer au stade de cette élaboration d'un outil rigoureux qui recevra un vaste soutien.	Deux à trois réunions entre le 1 ^{er} février et le 31 octobre 2014.	1 ^{re} année : 60 000 \$ 2 ^e année : 30 000 \$

<p>2.2 En fonction de l'évaluation prévue à la tâche 1 et de sa coordination avec les entités susmentionnées, élaboration de méthodes permettant d'évaluer plus précisément les émissions de carbone noir et de polluants associés.</p>	<p>Définition commune des composants de carbone noir et brun des MP compte tenu de leurs propriétés chimiques et radiatives.</p> <p>Méthodes nord-américaines communes pour établir des inventaires fiables qui serviront à déterminer les données de référence et à fixer les priorités de réduction en fonction de la catégorie ou de l'emplacement d'une source d'émissions.</p>	<p>Cette sous-tâche est le cœur du projet, car elle consiste en l'élaboration de méthodes communes pouvant servir aux trois pays afin d'évaluer leurs émissions et d'établir des inventaires rigoureux de carbone noir et de polluants associés.</p>	<p>1^{er} février 2014 au 31 janvier 2015.</p>	<p>1^{re} année : 40 000 \$ 2^e année : 45 000 \$</p>
<p>Tâche 3 : Élaborer des lignes directrices relatives à l'évaluation des émissions de carbone noir en Amérique du Nord afin de régler les problèmes méthodologiques.</p>				
Sous-tâches	Réalizations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$CAN (activités)
<p>3.1 À la suite d'un consensus au sujet des méthodes d'évaluation, parachèvement d'un document d'orientation sur l'évaluation du carbone noir et des polluants associés provenant de certaines sources.</p>	<p>Document indiquant de quelle manière appliquer les rigoureuses méthodes d'évaluation des émissions.</p>	<p>Aide à l'élaboration de pratiques exemplaires de mesure et d'évaluation des émissions provenant de catégories de sources particulières (p. ex., le transport routier et hors route), et amélioration des rapports sur les inventaires nationaux d'émissions de GES; illustration des</p>	<p>1^{er} février au 30 avril 2015.</p>	<p>1^{re} année : 0 \$ 2^e année : 35 000 \$</p>

		stratégies en matière d'énergies propres et d'atténuation; orientation complémentaire des travaux visant à procurer des avantages communs.		
3.2 Intégration des données relatives aux méthodes et aux inventaires dans la plateforme en ligne, et diffusion du document d'orientation par l'intermédiaire des collaborateurs et d'autres intervenants.	Vaste disponibilité des résultats grâce à la plateforme en ligne et à une diffusion accrue du document d'orientation.	Soutiendra l'échange fructueux de données et la planification de la réduction des émissions transfrontalières de carbone noir et de polluants associés.	1 ^{er} mai au 30 juin 2015.	1 ^{re} année : 0 \$ 2 ^e année : 15 000 \$

Expliquer de quelle manière le projet répond aux critères de sélection que le Conseil a énoncés dans le Plan stratégique (voir ci-après).

Tous les projets financés par la CCE visent à appuyer les efforts que déploient les Parties en vue de conserver, de protéger ou d'améliorer l'environnement nord-américain. Les critères énoncés ci-après guideront le Secrétariat, les groupes de travail, les comités et d'autres représentants compétents des Parties au moment d'examiner les activités concertées à soumettre à l'approbation du Conseil dans le cadre des plans opérationnels. Ces critères de sélection ne s'appliquent pas aux activités que finance le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.

- *De quelle manière le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques établis par le Conseil et énoncés dans l'actuel Plan stratégique, ou cadrant avec d'autres priorités que le Conseil a entérinées par la suite?*

Le projet contribue à l'objectif stratégique du Conseil visant à s'attaquer aux changements climatiques et à promouvoir une économie à faibles émissions de carbone en Amérique du Nord en fournissant des bases techniques pour mieux réduire les émissions de carbone noir, un puissant polluant de courte durée de vie qui a des incidences climatiques. Ce projet s'inspire également de l'expérience de la CCE en matière d'établissement d'inventaires d'émissions et de renforcement des capacités dans ce domaine, ce sur quoi se sont concentrés les travaux de la CCE depuis 2001.

- *Les objectifs proposés ont-ils une portée nord-américaine? En d'autres termes, de quelle manière les résultats escomptés serviront-ils à protéger l'environnement en Amérique du Nord? (Par exemple, quels résultats les membres du Conseil pourront-ils annoncer à la presse à l'achèvement du projet?)*

Les objectifs du projet portent sur l'élaboration de méthodes communes en vue de leur application en Amérique du Nord. Cependant, étant donné que ce projet se déroule dans un contexte planétaire et que les trois Parties à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) sont impliquées dans des activités mondiales visant à réduire les émissions de carbone noir, le projet doit tenir compte des progrès et des implications des travaux accomplis à l'extérieur de l'Amérique du Nord. L'aboutissement du projet, soit une entente internationale sur les méthodes d'évaluation des émissions de carbone noir, peut être considéré comme une contribution de l'Amérique du Nord à des initiatives mondiales de plus grandes envergures telles que celle ayant établi la Coalition pour le climat et l'air pur visant à réduire les polluants de courte durée de vie ayant un effet sur le climat, dont les trois Parties sont membres.

- *Les responsables du projet visent-ils des résultats précis, clairs et concrets, et comment vont-ils mesurer les progrès accomplis en fonction de ces résultats au fil du temps? Énumérer les moyens d'évaluation du rendement qui seront utilisés pour mesurer le degré de réussite en fonction des résultats obtenus.*

La première réalisation de ce projet consiste en un ensemble de lignes directrices relatives à l'évaluation des émissions de carbone noir et de polluants associés, lesquelles ont reçu l'aval des trois Parties et dont elles se servent désormais. La réussite du projet se mesurera en fonction du degré d'application des méthodes d'évaluation par les trois pays et de l'établissement d'inventaires comparables qui seront consultables sur la plateforme d'échanges d'informations en ligne. L'adoption de ces méthodes par d'autres pays ou des gouvernements infranationaux constituera une preuve supplémentaire de la réussite du projet.

- *Pour quelles raisons les Parties estiment-elles que la CCE constitue le moyen le plus efficace de mettre en œuvre le projet, compte tenu des éléments suivants :*
 - *La valeur ajoutée que procure le fait de mettre ce projet en œuvre dans le cadre du programme concerté de la CCE?*
 - *Tous les autres organismes publics, privés ou sociaux qui entreprennent de telles activités?*
 - *Les possibilités de coopérer et d'exploiter les ressources avec ces organismes?*

Plusieurs activités internationales portent sur la question des émissions de carbone noir, mais aucune d'elles n'est parfaitement en mesure de répondre aux problèmes que suscitent les méthodes d'évaluation de ces émissions et la définition du carbone noir. Les trois Parties sont membres de la CCAP, mais cette coalition se concentre davantage sur les efforts de démonstration des mesures d'atténuation que sur les travaux scientifiques et techniques. Le Canada et les États-Unis sont signataires de la Convention des Nations Unies sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance qui donne lieu à la perspective d'élaborer des lignes directrices relatives à l'évaluation des émissions de carbone noir, mais le Mexique ne s'est pas engagé dans cette démarche. Outre son expérience en matière d'établissement d'inventaires d'émissions, la CCE rassemble efficacement les intervenants des quatre coins de l'Amérique du Nord. Elle peut aussi réunir des spécialistes d'un peu partout dans le monde afin de formuler des conseils techniques aux trois Parties, tirant ainsi avantage des activités ayant cours dans d'autres tribunes collaboratives. Par conséquent, la CCE offre un cadre qui permet de traiter efficacement cette question, ce qui permet à l'Amérique du Nord d'apporter sa contribution aux travaux en cours à l'échelle mondiale au sujet du carbone noir.

- *Les responsables du projet proposent-ils un calendrier précis de mise en œuvre des activités, incluant une date d'échéance de la participation de la CCE? Indiquer, au besoin, de quelle manière les travaux se poursuivront après cette date.*

Le projet comporte un calendrier précis en vue d'élaborer des lignes directrices relatives à l'évaluation des émissions, et leur mise en œuvre incombera aux Parties au terme du projet. Cependant, la CCE continuera de les mettre à la disposition des Parties et du public.

- *Les responsables du projet ont-ils défini assez clairement les éléments suivants :*
 - *Les liens pertinents avec d'autres projets de la CCE, passés ou en cours, afin d'établir des synergies, de tirer parti de l'expérience acquise ou d'éviter des chevauchements de travaux?*

Le projet s'appuie sur le fait que la CCE favorise depuis longtemps l'amélioration de la comparabilité des inventaires d'émissions en Amérique du Nord, et ce, depuis l'adoption par le Conseil de la résolution n° 01-05 en 2001. Le projet tire aussi parti des activités menées dans le cadre du plan opérationnel précédent en vue d'évaluer la comparabilité des inventaires d'émissions de gaz à effet de serre et de carbone noir, et de concevoir une plateforme d'échange d'informations en ligne.

- *Le public cible ainsi que sa réceptivité et sa capacité à se servir de l'information qui peut découler du projet?*

Les responsables de l'établissement d'inventaires d'émissions ainsi que les analystes politiques œuvrant aux échelons national et infranational en Amérique du Nord forment le principal public cible des lignes directrices. À en juger par l'étude sur la comparabilité de ces inventaires réalisée l'an dernier, ce public sera sûrement désireux de se servir de l'information qui est mise à sa disposition.

- *Les bénéficiaires des activités de renforcement des capacités qui pourraient être intégrées au projet?*

Les principaux bénéficiaires du volet du projet consacré au renforcement des capacités compteront les spécialistes nationaux et infranationaux qui se consacrent à l'établissement d'inventaires d'émissions de carbone noir.

- *Les intervenants appropriés, en accordant une attention particulière aux collectivités, aux établissements d'enseignement, aux ONG et au secteur privé, ainsi qu'à leur contribution à l'obtention de résultats fructueux?*

Une fois que les lignes directrices seront à la disposition des spécialistes en matière d'émissions et de politiques aux échelons national et infranational, elles le seront aussi à celle de plusieurs autres publics, notamment les organismes communautaires, les établissements d'enseignement, le secteur privé et les groupes de pression. Il faut s'attendre à ce que ces publics deviennent d'importants utilisateurs de ces lignes directrices.

Projet 3 : Modélisation et évaluation intégrées de la dynamique du carbone forestier et des options d'atténuation des changements climatiques	Années de mise en œuvre : 2013 et 2014
Budget prévu pour 2 ans : 410 000 \$CAN 1^{re} année : 210 000 \$CAN 2^e année : 200 000 \$CAN	
Priorité et objectif stratégiques : <i>Les changements climatiques – une économie à faibles émissions de carbone et Des collectivités et des écosystèmes en santé</i>	
<p>Résumé du projet :</p> <p>Ce projet vise à élaborer des modèles, des données et des outils afin de faciliter les décisions scientifiques et de quantifier les options de rechange dans la gestion des forêts et des terres, en tenant compte du bilan du carbone dans les forêts nord-américaines, tout en éclairant les décisions quant à l'orientation et à la gestion des mesures d'atténuation des changements climatiques. Ce projet cadre avec le <i>Groupe de projets sur les changements climatiques et la qualité de l'air</i> qui soutient les travaux d'évaluation des émissions et la quantification des puits de carbone, la représentation cartographique du carbone dans les écosystèmes et l'élaboration de méthodes afin réduire les émissions de carbone noir. Une partie des projets pluridisciplinaires de ce groupe donne lieu à des recherches sur le cycle du carbone dans les forêts, sur les côtes et dans le milieu marin afin de mieux connaître le rôle actuel et ultérieur des écosystèmes dans ce cycle en Amérique du Nord.</p> <p>Les forêts contribuent grandement au cycle du carbone à l'échelle mondiale, mais avec de grandes différences dans leurs fonctions à titre de sources nettes ou de puits de gaz à effet de serre (GES) au fil du temps et aux échelles régionales et nationales, et ce, compte tenu des diverses incidences que peuvent avoir l'affectation, la gestion et la perturbation des terres. Il est important de connaître les éléments responsables des GES et la répartition de leurs sources et de leurs puits au fil du temps et dans les diverses régions. Il est également important de tenir compte des différents objectifs des propriétaires fonciers, à savoir s'ils désirent gérer les forêts de façon durable et contribuer plus largement à l'atteinte des objectifs d'atténuation des changements climatiques. Par exemple, la dégradation des forêts et leur conversion à d'autres affectations des terres contribuent le plus notablement aux sources nettes de carbone dans les forêts du Mexique, les perturbations naturelles sont à l'origine d'importantes sources de carbone dans certaines régions du Canada et des États-Unis et les jeunes forêts en forte croissance servent de puits de carbone dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. Il est possible de quantifier l'ampleur et le type de changements en examinant la couverture terrestre ainsi que des données sur les causes de ces changements. Ces « données d'activité » contribuent grandement à modéliser le carbone et aide les décideurs à saisir le rôle que jouent les diverses perturbations naturelles (p. ex., les incendies, les ouragans et les insectes) ainsi que les activités humaines (p. ex., les changements dans l'affectation des terres et la gestion des forêts) sur les bilans de carbone.</p> <p>En 2011 et en 2012, la CCE a soutenu la réalisation du projet intitulé <i>Sources et stockage de carbone dans les écosystèmes : informations nécessaires en vue de quantifier et de gérer les réductions d'émissions de gaz à effet de serre</i>, lequel visait à renforcer les capacités du Mexique afin de surveiller et de rendre compte du carbone dans les écosystèmes, et ce, en coordination avec plusieurs autres activités d'envergure dans ce pays destinées à mieux mesurer la quantité de carbone dans ces écosystèmes et à connaître le rôle que jouent diverses perturbations naturelles et activités humaines dans la modélisation du carbone. Les trois pays ont collaboré à la détermination du rôle éventuel des modèles et de leur contribution à un système de surveillance, d'établissement de rapports et de vérification au Mexique à</p>	

l'aide de méthodes à harmoniser avec celles du Canada et des États-Unis, et ils tireraient ainsi parti d'une méthodologie déjà élaborée. Le présent projet se fonde sur les résultats des travaux déjà entrepris en 2011 et 2012 et approfondit l'analyse déjà entreprise afin de trouver des options d'atténuation des GES dans les forêts pour atteindre les objectifs nationaux de réduction de ces gaz dans des paysages déterminés du Canada, du Mexique et des États-Unis. Il continuera de soutenir l'élaboration de données et de cartes sur la couverture terrestre en Amérique du Nord, avec une résolution spatiale de 250 mètres, par le *North American Land Change Monitoring System Group* (NALCMS, Groupe nord-américain de surveillance de la couverture terrestre), ainsi que l'évaluation de données sur la couverture terrestre avec une résolution spatiale supérieure (30 mètres), laquelle permettra de combler les lacunes des données sur des secteurs dont la variabilité spatiale est élevée et où l'échelle est réduite, mais qui connaissent de fréquentes perturbations, ce qui est important en vue de modéliser le carbone. Le projet consistera également à élaborer des données sur la couverture terrestre avec une résolution plus détaillée (30 mètres) sur des emplacements pilotes en vue de peupler des modèles de stockage de carbone sur le plan local dans des écosystèmes déterminés. En dernier lieu, le projet consistera à examiner les résultats obtenus en fonction des différentes méthodes de comptabilisation mises au point pour mesurer les effets des options d'atténuation, et envisager la façon dont les données et les outils élaborés pour les bilans de carbone pourraient être utilisés dans le cadre de tous les services écosystémiques.

Le secteur forestier est censé jouer un rôle important dans le cadre des programmes nationaux d'atténuation des GES. Ce projet contribue à la production de données essentielles et à l'harmonisation des méthodes et des outils requis afin d'évaluer les émissions de GES dans les forêts d'Amérique du Nord et d'établir des rapports connexes. Il permettra également de relever les méthodes les plus efficaces dans chaque pays en vue de diminuer la dégradation des forêts et leur perte, et de rendre leur gestion durable en vue de maintenir ou d'accroître les stocks de carbone. Les méthodes utilisées dans le cadre de ce projet comprennent l'évaluation des changements qui se produisent dans les stocks de carbone et les émissions et absorptions qui y sont associées à la fois en termes absolus et par rapport à une référence (approche « Net/Net »). Toutes les mesures d'atténuation et les actions envisagées dans le cadre du programme *Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation* [REDD+, réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts] seront évaluées par rapport à une référence. La détermination d'une base de référence, qu'elle soit fondée sur la pratique usuelle, sur les taux moyens historiques de la déforestation, ou sur d'autres méthodes, fait l'objet de recherches en cours et devra tenir compte de la situation propre à chaque pays. Les réalisations escomptées dans le cadre de ce projet comprennent des cartes, des données et des modèles informatisés qui permettront de mieux connaître le rôle de la couverture terrestre, les changements que subit cette couverture et le rôle de la foresterie dans le cycle du carbone à l'échelle nord-américaine, ainsi que les possibilités d'améliorer la gestion des terres. Ces connaissances constituent le fondement des résultats envisagés, à savoir l'amélioration de la conception et de l'évaluation des stratégies d'atténuation des changements climatiques, autant à l'égard des forêts que de la couverture terrestre dans toute l'Amérique du Nord.

Résultats à court terme (à mi-parcours)

- Élaboration et mise à l'essai de concepts de base de données pour enregistrer les données d'activité et les changements qui se produisent dans les stocks de carbone forestier.
- Élaboration et mise à l'essai de modèles de bilan de carbone afin d'améliorer les analyses de bilans de GES dans les forêts.
- Cartographie annuelle de la couverture terrestre et de ses changements (de 2005 à 2011), avec une résolution de 250 mètres, afin d'exercer un meilleur suivi des perturbations naturelles et humaines.

Résultats à long terme (à la fin du projet)

- Application de modèles de bilan de carbone pour l'analyse et la projection d'options de réduction du bilan de GES et d'atténuation

des changements climatiques dans les forêts de régions déterminées d'Amérique du Nord qui suscitent un fort intérêt.

- Collecte de données spatiales sur les répercussions des perturbations naturelles, la couverture terrestre et les changements de cette couverture sur le carbone dans les forêts de régions déterminées d'Amérique du Nord qui suscitent un fort intérêt afin de fournir aux décideurs et aux gestionnaires de terres certaines des données dont ils ont besoin pour prendre des décisions en matière de stratégie et de gestion.
- Évaluation d'approches qu'il serait possible d'adopter en vue d'élaborer une méthodologie nord-américaine pour une représentation normalisée de la couverture terrestre, à l'échelle continentale, avec une résolution de 30 mètres.
- Processus qui prévoit l'utilisation de cartes normalisées de la couverture terrestre, avec une résolution de 30 mètres, dans des secteurs déterminés suscitant un fort intérêt afin de cibler efficacement les projets d'atténuation.

Résultats à plus long terme sur le plan environnemental (après le projet)

- Analyses du taux de déforestation et de dégradation des forêts en Amérique du Nord ainsi que des émissions qui y sont associées afin de mieux connaître les incidences des perturbations humaines et naturelles, et de quantifier les options d'atténuation dans les bilans de carbone nationaux.
- Élaboration d'un système de surveillance, d'établissement de rapports et de vérification permettant d'évaluer l'ampleur de la réduction des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) dans les forêts et de l'élimination de ce gaz dans l'atmosphère par rapport au scénario de base projeté.
- Amélioration de la gestion des forêts donnant lieu à la fourniture durable de services à la suite des mesures d'atténuation des changements climatiques, notamment la production de bois d'œuvre, l'approvisionnement en eau et la biodiversité.

Tâches nécessaires pour obtenir des résultats sur le plan environnemental :

1. Élaborer et appliquer des outils pour analyser le bilan de carbone, et éclairer les décisions dans le cadre des analyses des mesures d'atténuation.
2. Élaborer des données d'entrée pour les analyses de bilan de carbone en Amérique du Nord.
3. Concevoir et appliquer une surveillance de la couverture terrestre, avec plusieurs résolutions, afin de décrire les « données d'activité » de l'ensemble du continent.

Tâche1 : Élaborer et appliquer des outils pour analyser le bilan de carbone et éclairer les décisions dans le cadre des analyses des mesures d'atténuation.

Sous-tâches	Réalizations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$CAN (activités)

<p>1.1 Élaboration et mise à l'essai de modèles empiriques (p. ex., le CBM-CFS3, à savoir le modèle de bilan du carbone du secteur forestier canadien) afin d'analyser les données, d'éclairer les décisions et d'appliquer ces modèles dans les paysages régionaux avec une résolution de 30 mètres.</p>	<p>Analyse des bilans de carbone régionaux pour mener plusieurs études pilotes portant sur les dernières années et faire des prévisions à court terme à l'aide de données empiriques (sur les inventaires, la croissance et les récoltes dans les forêts) et de données d'activité élaborées dans le cadre de cette sous-tâche.</p>	<p>Ces outils sont fondamentaux pour l'analyse des options d'atténuation dans les forêts qui sera entreprise dans le cadre de la sous-tâche 1.3. Ces outils doivent être élaborés et mis à l'essai dans différentes régions et divers types d'écosystèmes.</p>	<p>1^{re} année : Mexique. 2^e année : Canada et États-Unis.</p>	<p>1^{re} année : 50 000 \$ 2^e année : 35 000 \$</p>
<p>1.2 Élaboration et mise à l'essai des modèles de processus (p. ex., le modèle DNDC) pour analyser les données, éclairer les décisions et appliquer ces modèles dans les paysages régionaux, notamment dans des forêts aménagées et des plantations forestières industrielles.</p>	<p>Analyse des bilans de carbone régionaux établis ces dernières années, et projections à court terme à l'aide des modèles de processus et des données d'activité élaborées dans le cadre de la tâche 1.</p>	<p>Ces outils sont fondamentaux pour l'analyse des options d'atténuation dans les forêts qui sera entreprise dans le cadre de la sous-tâche 1.3.. Ces outils doivent être élaborés et mis à l'essai dans différentes régions et divers types d'écosystèmes.</p>	<p>1^{re} année : Mexique. 2^e année : Canada et États-Unis.</p>	<p>1^{re} année : 50 000 \$ 2^e année : 35 000 \$</p>
<p>1.3 Analyse des options d'atténuation dans les forêts d'un ou deux paysages déterminés suscitant un fort intérêt (p. ex., les zones au Mexique nécessitant une action précoce dans le cadre du programme <i>Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation</i> [REDD+,</p>	<p>Le but ultime de ce projet consiste en une analyse des options d'atténuation dans les forêts afin d'atteindre les objectifs nationaux de réduction des GES. Toutes les tâches sont destinées à élaborer des données d'entrée et des outils pour réaliser des analyses des écosystèmes forestiers et des produits ligneux récoltés afin de déterminer les</p>	<p>Les analyses des options d'atténuation dans les forêts à partir de modèles (à savoir dans les écosystèmes forestiers et les produits ligneux récoltés), à savoir lesquelles de ces options permettront de réduire les émissions de GES. Il est aussi prévu d'élaborer des scénarios en collaboration avec</p>	<p>1^{re} année : Planification et élaboration de données et de modèles. 2^e année : Réalisation d'analyses et de travaux avec les intervenants.</p>	<p>1^{re} année : 30 000 \$ 2^e année : 50 000 \$</p>

<p>réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts], ou les zones du Canada et des États-Unis infestées par le dendroctone du pin ponderosa), y compris le sort du carbone dans les produits ligneux récoltés.</p>	<p>changements dans les stocks de carbone et les émissions qui font l'objet de ce projet.</p>	<p>des organismes nationaux et de les appliquer dans des régions qui ont une grande importance sur le plan stratégique. Les résultats seront chiffrés et donneront lieu à des cartes et à des tableaux, sans compter qu'ils seront résumés dans un rapport.</p>		
<p>Tâche 2 : Élaborer des données d'entrée pour les analyses de bilan de carbone en Amérique du Nord.</p>				
<p>Sous-tâches</p>	<p>Réalisations</p>	<p>Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental</p>	<p>Échéancier</p>	<p>Budget en \$CAN (activités)</p>
<p>2.1 Tenue d'un atelier et analyse du bien-fondé de recourir à des sources de données et à des méthodes de remplacement en combinant ces sources pour les données concernant l'activité et les écosystèmes, et parvenir à l'élaboration de modèles de carbone.</p>	<p>Méthodes pour combiner des données provenant de plusieurs sources en les intégrant à des bases de données sur l'ampleur et le type des perturbations et d'autres activités, tout autant que des données connexes sur les changements dans les réservoirs de carbone écosystémiques et le carbone dans les produits ligneux récoltés.</p>	<p>Cette composante illustrera de quelle manière il est possible de combiner des données provenant de plusieurs sources afin d'élaborer des données d'activité à référence spatiale ou spatialement explicites.</p>	<p>1^{re} année : Élaboration de méthodes et d'un prototype régional. 2^e année : Tenue d'un atelier sur l'expansion et application dans d'autres régions.</p>	<p>1^{re} année : 30 000 \$ 2^e année : 30 000 \$</p>

Tâche 3 : Concevoir et appliquer une surveillance de la couverture terrestre, avec plusieurs résolutions, afin de décrire les « données d'activité » de l'ensemble du continent.				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$CAN (activités)
<p>3.1 Tenue d'ateliers visant à poursuivre l'élaboration de documents sur la couverture terrestre en Amérique du Nord avec une résolution de 250 mètres, l'étude de la possibilité de cartographier la couverture terrestre du continent avec une résolution de 30 mètres et l'élaboration de documents sur la couverture terrestre à des endroits précis, ainsi que sur les changements dans cette couverture avec une résolution de 30 mètres.</p>	<p>Achèvement de séries chronologiques annuelles sur la couverture terrestre entre 2005 et 2011.</p> <p>Évaluation de la possibilité d'élaborer des produits géographiquement détaillés (résolution de 30 mètres) et nouveaux sur la couverture terrestre.</p>	<p>Données importantes pour les spécialistes des changements climatiques et de la modélisation du carbone avec une résolution de 250 mètres.</p> <p>Les documents représentant la couverture terrestre avec une résolution de 30 mètres dépasseront les limites en matière de résolution spatiale en illustrant les données d'activités.</p> <p>Les données d'activité servent à élaborer des modèles de carbone pour des emplacements témoins (un maximum de 3 emplacements).</p>	<p>1^{re} année : Tenue d'un atelier en personne et élaboration d'une carte de base de la couverture terrestre sur chaque emplacement témoin.</p> <p>2^e année : Tenue d'un atelier en personne, relevé des changements dans la couverture terrestre et extraction des données d'activité.</p>	<p>1^{re} année : 50 000 \$ 2^e année : 50 000 \$</p>

Expliquer de quelle manière le projet répond aux critères de sélection que le Conseil a énoncés dans le Plan stratégique (voir ci-après).

Tous les projets financés par la CCE visent à appuyer les efforts que déploient les Parties en vue de conserver, de protéger ou d'améliorer l'environnement nord-américain. Les critères énoncés ci-après guideront le Secrétariat, les groupes de travail, les comités et d'autres représentants compétents des Parties au moment d'examiner les activités concertées à soumettre à l'approbation du Conseil dans le cadre des plans opérationnels. Ces critères de sélection ne s'appliquent pas aux activités que finance le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.

- De quelle manière le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques établis par le Conseil et énoncés dans l'actuel Plan stratégique, ou cadrant avec d'autres priorités que le Conseil a entérinées par la suite?

Ce projet cadre avec le *Groupe de projets sur les changements climatiques et la qualité de l'air* qui soutient les travaux d'évaluation des émissions et la quantification des puits de carbone, la représentation cartographique du carbone dans les écosystèmes et l'élaboration de méthodes afin réduire les émissions de carbone noir. Une partie des projets pluridisciplinaires de ce groupe donne lieu à des recherches sur le cycle du carbone dans les forêts, sur les côtes et dans le milieu marin afin de mieux connaître le rôle actuel et ultérieur des systèmes terrestres et aquatiques dans le cycle du carbone en Amérique du Nord. Les résultats des recherches permettront aux secteurs public et privé, notamment l'industrie forestière, d'améliorer la gestion de ces systèmes en vue de multiplier le nombre de puits de carbone et de diminuer ses sources afin d'atteindre les objectifs d'atténuation des changements climatiques. Le projet donne également suite à la priorité de la CCE intitulée *Les changements climatiques – une économie à faibles émissions de carbone*, ainsi qu'à l'objectif stratégique et au deuxième objectif qui l'accompagne, à savoir « Renforcer la participation de spécialistes et l'échange d'informations sur les changements climatiques et une économie à faibles émissions de carbone ». Dans une moindre mesure, il est également lié à la priorité intitulée *Des collectivités et des écosystèmes en santé*.

Le projet permettra de renforcer les capacités des trois pays en matière d'échange d'informations et d'analyse de données sur des options d'atténuation des changements climatiques dans les forêts, ainsi que sur les changements d'affectation des terres. Il porte plus précisément sur les éléments suivants :

- L'élaboration de données d'entrée essentielles et l'harmonisation des méthodes et des outils requis pour évaluer les émissions et les suppressions de GES dans les forêts d'Amérique du Nord, et établir des rapports à ce sujet.
- La collaboration avec des spécialistes et des réseaux nationaux.
- L'amélioration de la qualité des données, de l'information et des outils permettant de surveiller la réduction des émissions de GES et d'en rendre compte.
- L'intégration des données dans les programmes de surveillance et les rapports.
- Des ensembles de données cohérentes sur le carbone dans les forêts, la couverture terrestre et les changements dans cette couverture.
- La présentation d'exemples de rapports d'émissions et de diminution de GES qui utilisent différentes approches comptables (« Net/Net » et « Brut/Net »).
- Les outils facilitant les décisions en vue d'évaluer les possibilités d'atténuation des changements climatiques dans les forêts en réduisant les émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts, ainsi qu'en gérant celles-ci de façon durable.

- L'intensification des échanges d'informations afin de mieux faire face aux changements climatiques et de passer à une économie à faibles émissions de carbone.
- *Les objectifs proposés ont-ils une portée nord-américaine? En d'autres termes, de quelle manière les résultats escomptés serviront-ils à protéger l'environnement en Amérique du Nord? (Par exemple, quels résultats les membres du Conseil pourront-ils annoncer à la presse à l'achèvement du projet?)*

Il est important de connaître les éléments responsables des GES et la répartition de leurs sources et de leurs puits au fil du temps et dans les diverses régions. Il est également important de tenir compte des différents objectifs des propriétaires fonciers, à savoir s'ils désirent gérer les forêts de façon durable et contribuer plus largement à l'atteinte des objectifs d'atténuation des changements climatiques. Ces connaissances constituent le fondement des résultats envisagés, à savoir l'amélioration de la conception et de l'évaluation des stratégies d'atténuation des changements climatiques autant à l'égard des forêts que de la couverture terrestre dans toute l'Amérique du Nord.

Les Parties reconnaissent que la mobilisation trilatérale des spécialistes qui recueillent des données cohérentes et échangent de l'information sur le carbone dans les forêts peut créer une valeur ajoutée, car la plupart des écorégions d'Amérique du Nord sont transfrontalières et bénéficieraient de rapports cohérents sur le carbone qui appuieraient les efforts de chaque pays visant à gérer les changements climatiques, et influeraient sur le passage à une économie à faibles émissions de carbone. Le projet permettra de fournir des données, de l'information et des outils qui serviront à surveiller l'élaboration et la mise en œuvre d'activités appropriées de réduction des émissions de GES provenant de l'affectation des terres et de la gestion des forêts, et en rendre compte. Il mettra également en place un mécanisme facilement accessible à grande échelle qui permettra aux spécialistes nord-américains d'échanger et de diffuser de l'information en mettant l'accent sur les pratiques exemplaires à caractère scientifique et technologique.

- *Les responsables du projet visent-ils des résultats précis, clairs et concrets, et comment vont-ils mesurer les progrès accomplis en fonction de ces résultats au fil du temps? Énumérer les moyens d'évaluation du rendement qui seront utilisés pour mesurer le degré de réussite en fonction des résultats obtenus.*

Le projet permettra de mieux connaître le rôle du secteur forestier nord-américain dans l'atténuation des changements climatiques, ainsi que les moyens éventuels de réduire les émissions et de multiplier les puits de carbone, d'accroître les avantages de cette atténuation et de l'effectuer en temps opportun. Ces résultats feront l'objet de rapports, y compris des publications révisées par des pairs, des cartes, des exposés et de la documentation sur les outils grâce auxquels les analyses seront menées. Le projet donnera aussi lieu à de meilleures estimations des émissions de GES dans des régions déterminées qui suscitent un fort intérêt (contribuant ainsi à l'obligation de rendre des comptes et à résorber l'incertitude suscitée par les chiffres rapportés), ainsi qu'à des estimations des stocks de carbone dans les forêts et dans la mesure du possible, les produits ligneux récoltés. Pour obtenir ces résultats, il est prévu d'élaborer des instruments intermédiaires, dont des données d'activité plus fiables (découlant de séries chronologiques sur la couverture terrestre et les changements que subit cette couverture), des outils de traitement et de modélisation des données, et des bases de données qui contiennent l'information permettant de réaliser les analyses. Plusieurs de ces instruments intermédiaires, dont l'information sur la couverture terrestre et la compilation de données d'activité annuelles (p. ex., le taux de perturbations et des changements dans l'affectation des terres) seront également utiles à d'autres groupes d'utilisateurs.

- *Pour quelles raisons les Parties estiment-elles que la CCE constitue le moyen le plus efficace de mettre en œuvre le projet, compte tenu des éléments suivants :*
 - *La valeur ajoutée que procure le fait de mettre ce projet en œuvre dans le cadre du programme concerté de la CCE?*
 - *Tous les autres organismes publics, privés ou sociaux qui entreprennent de telles activités?*
 - *Les possibilités de coopérer et d'exploiter les ressources avec ces organismes?*

La CEC constitue un organe idéal pour faciliter la coopération entre les organismes gouvernementaux à l'égard de projets qui ont une portée nord-américaine. Elle soutient les travaux du *North American Carbon Modeling Group* (Groupe nord-américain de modélisation du carbone) depuis 2011 ainsi que le *North American Land Change Monitoring System* (Système nord-américain de surveillance de la couverture terrestre) depuis 2007. Le groupe de modélisation constitue un chef de file compte tenu de l'aide qu'il apporte à la collecte de données sur la couverture terrestre continentale et aux changements que subit cette couverture, avec une résolution pertinente de 250 mètres, en vue de faciliter la quantification et la surveillance du carbone dans les écosystèmes nord-américains. Compte tenu du caractère trinational des travaux, le projet permettra de soutenir adéquatement la collaboration des spécialistes des Parties de sorte qu'ils échangent leurs connaissances sur les pratiques exemplaires de modélisation et d'évaluation de la dynamique du carbone dans les forêts nord-américaines et les options d'atténuation des changements climatiques.

Les autres organismes et activités similaires comptent les suivants :

- Le North American Forestry Commission et l'Atmospheric Change and Forest Inventory Working Groups.
- Le North American Carbon Program (Carbona), un consortium trilatéral de recherches coordonné par des représentants des trois pays, dont des participants à ce projet.
- Le programme bilatéral USAID- Mexique sur la viabilité des paysages comptant plusieurs travaux très connexes au projet, dont l'amélioration de la disponibilité des données de terrain, l'amélioration de la gestion des données, la représentation cartographique des perturbations, et la modélisation de la réaction des écosystèmes aux perturbations et à la gestion.
- La collaboration canado-mexicaine visant à élaborer des méthodes nationales et régionales de modélisation afin de satisfaire les besoins en matière de surveillance, d'établissement de rapports et de vérification.
- Un projet mexicano-norvégien destiné à mettre sur pied un système mexicain de surveillance, d'établissement de rapports et de vérification.

Les possibilités de coopérer ou d'obtenir des ressources de la part de tels organismes comprennent les suivantes :

- La collaboration à laquelle donnent déjà lieu divers programmes exécutés dans les trois pays, et l'aide d'organismes de parrainage, dont les trois services forestiers (CFS, USFS, Conafor) et trois services géographiques (NR-Can, USGS, INEGI). Cette collaboration s'avère très efficace pour coordonner les travaux, éviter leur chevauchement et tirer parti des possibilités de synergie.
- Certaines tâches du projet qui bénéficieront grandement des ressources d'autres programmes comprennent l'élaboration de données composites sur les activités, la représentation cartographique de l'âge des peuplements et des perturbations, l'élaboration et la mise à l'essai de modèles empiriques et de modèles sur les processus, l'analyse des options

d'atténuation et l'élaboration de documents sur la couverture terrestre. En raison du budget réduit, les membres de l'équipe du projet de la CCE s'efforceront de démultiplier les ressources disponibles pour atteindre les résultats escomptés.

- *Les responsables du projet proposent-ils un calendrier précis de mise en œuvre des activités, incluant une date d'échéance de la participation de la CCE? Indiquer, au besoin, de quelle manière les travaux se poursuivront après cette date.*

Dans le cadre des tâches du projet, il est prévu de constituer de solides réseaux continentaux et de fournir des données des cartes et des informations aux fins d'une plateforme d'échange en ligne sur les changements climatiques. D'ici la fin du projet, ces activités devraient être intégrées aux programmes de travail réguliers associés aux programmes trilatéraux de surveillance de la couverture terrestre et du carbone, déjà bien établis au sein de l'USGS, de l'USFS, de Ressources naturelles Canada (RNCan), de la *Comision Nacional Forestal* (Conafor, Commission nationale des forêts), de la Conabio et de l'INEGI. Les résultats du projet permettront de surveiller les activités de comptabilisation du carbone en Amérique du Nord, sans compter que le projet favorisera la collaboration de scientifiques de chaque pays en matière d'élaboration et d'échange d'informations. Le financement de la CCE servira à la mise en place d'un solide cadre de collaboration, laquelle se poursuivra après le retrait de la CCE grâce aux travaux bilatéraux et trilatéraux des services de foresterie, ainsi que dans le cadre du Système nord-américain de surveillance des changements dans la couverture terrestre.

Le projet comporte un calendrier précis et bien coordonné : la première année, les activités consisteront à élaborer des modèles, à les mettre à l'essai et à recueillir des données d'entrée pertinentes aux échelles régionale et continentale (p. ex., sur l'activité et la couverture terrestre); la deuxième année, les activités porteront sur le traitement permanent des données ainsi que sur l'application de modèles et d'outils favorisant les décisions en ce qui concerne la quantification du potentiel d'atténuation des changements climatiques par les secteurs qui exploitent les forêts et procèdent à des changements d'affectation des terres en Amérique du Nord. Le projet permettra aussi d'améliorer les capacités de surveillance et les outils d'aide à la prise de décisions, et ce, avec de la documentation pertinente pour que les spécialistes des trois pays puissent continuer d'utiliser ces outils pour des besoins de reddition de comptes et d'analyse après la phase du projet financé par la CCE.

- *Les responsables du projet ont-ils défini assez clairement les éléments suivants :*
 - *Les liens pertinents avec d'autres projets de la CCE, passés ou en cours, afin d'établir des synergies, de tirer parti de l'expérience acquise ou d'éviter des chevauchements de travaux?*
 - *Le public cible ainsi que sa réceptivité et sa capacité à se servir de l'information qui peut découler du projet?*
 - *Les bénéficiaires des activités de renforcement des capacités qui pourraient être intégrées au projet?*
 - *Les intervenants appropriés, en accordant une attention particulière aux collectivités, aux établissements d'enseignement, aux ONG et au secteur privé, ainsi qu'à leur contribution à l'obtention de résultats fructueux?*

Le projet se fonde sur celui réalisé en 2011 et 2012, intitulé *Sources et stockage de carbone dans les écosystèmes : informations nécessaires en vue de quantifier et de gérer les réductions d'émissions de gaz à effet de serre*, et a soutenu les travaux de plusieurs groupes nord-américains de spécialistes, dont ceux sur la modélisation du carbone, sur la surveillance des changements dans la couverture terrestre et sur la coordination de l'Atlas nord-américain. Les documents et outils découlant de ce précédent projet sont perçus comme constituant des fondements en vue d'obtenir les réalisations anticipées dans le présent projet.

Dans le cadre du *Groupe de projets sur les changements climatiques et la qualité de l'air*, le présent projet permettra de travailler en étroite collaboration avec les responsables des projets intitulés *Le carbone bleu de l'Amérique du Nord : évaluation du rôle des habitats côtiers dans le bilan du carbone sur le continent* et *Lignes directrices relatives à l'évaluation des émissions de carbone noir en Amérique du Nord*, et il est prévu de veiller à ce que les résultats et les données obtenus soient consultables grâce à la plateforme nord-américaine d'échange d'informations en ligne sur les changements climatiques. Les cartes seront intégrées dans l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord que la CCE a élaboré. Les autres intervenants et bénéficiaires comprennent notamment : le secteur privé, notamment les propriétaires fonciers industriels et non industriels, les communautés et les ejidos, le Service canadien des forêts de RNCAN, l'US Forest Service, la Conafor, l'INEGI, la Conabio, le Centre canadien de télédétection de RNCAN, le Core Science Systems de l'USGS, le Climate and Land Use Change l'USGS, le North American Land Change Monitoring System Group, le North American Carbon Storage Atlas Group, la North American Forest Commission, le Global Earth Observation System of Systems (GEOSS), et le Global Observation of Forest and Land Cover Dynamics (GOFC-GOLD).

Projet 4 : Amélioration des conditions favorisant la construction de bâtiments écologiques en Amérique du Nord	Années de mise en œuvre : 2013 et 2014
Budget prévu pour 2 ans : 310 000 \$CAN 1^{re} année : 220 000 \$CAN 2^e année : 90 000 \$CAN	
Priorité et objectif stratégiques : <i>L'écologisation de l'économie nord-américaine - Amélioration de la performance environnementale du secteur privé en Amérique du Nord.</i>	
<p>Résumé du projet :</p> <p>Ce projet vise à améliorer la performance environnementale et économique du milieu bâti en Amérique du Nord en se concentrant sur la formation de la main-d'œuvre et sur l'utilisation efficace des ressources, et en renforçant les capacités d'analyse comparative du rendement énergétique au Mexique (programme Energy Star). En se fondant sur le projet entrepris dans le cadre du Plan opérationnel pour 2011 et 2012 et intitulé <i>Amélioration des conditions favorisant le bâtiment écologique en Amérique du Nord</i>, il est prévu de tenir des ateliers et de formuler des recommandations afin de perfectionner la « main-d'œuvre verte » et d'améliorer l'efficacité énergétique. Ressources naturelles Canada (RNCAN) et l'<i>Environmental Protection Agency</i> (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis dispenseront de la formation et soutiendront l'<i>Instituto Nacional de Ecología y Cambio Climático</i> (INECC, Institut national de l'écologie et des changements climatiques) et la <i>Comisión Nacional para el Uso Eficiente de la Energía</i> (CONUEE, Commission pour l'utilisation efficace de l'énergie) afin de faciliter l'adoption au Mexique des outils et des méthodes de gestion de l'Energy Star Portfolio Manager, un outil du programme Energy Star mis au point par l'EPA qui permet de réaliser des analyses comparatives du rendement énergétique.</p> <p>Le projet consistera également à trouver des possibilités d'élargir l'accès à des bâtiments écologiques dans les collectivités isolées d'Amérique du Nord afin d'y améliorer la santé et la gestion des ressources.</p>	
<p>Résultats à court terme (à mi-parcours)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recommandations en vue d'instaurer une formation de la main-d'œuvre et l'application de pratiques exemplaires en matière d'efficacité énergétique dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. • Analyses comparatives harmonisées visant l'instauration des méthodes d'évaluation d'Energy Star pour améliorer le rendement énergétique dans les bâtiments commerciaux au Mexique. • Relevé des tendances, des forces du marché et des avantages, ainsi que des types de produits et de services qui contribuent à la croissance en Amérique du Nord. <p>Résultats à long terme (à la fin du projet)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan de travail dressé par l'INECC en collaboration avec RNCAN et l'EPA afin de faciliter l'adoption au Mexique des outils et des méthodes de gestion de l'Energy Star Portfolio Manager. • Rapports nationaux évaluant les activités, les tendances et les préférences des professionnels de la construction qui exercent une influence sur le marché des bâtiments écologiques. • Évaluation des besoins et des options permettant d'élargir l'accès à des bâtiments écologiques dans les collectivités isolées 	

d'Amérique du Nord.

Résultats à plus long terme sur le plan environnemental (après le projet)

- Amélioration de la formation de la main-d'œuvre dans les domaines de la construction écologique et de l'efficacité énergétique.
- Adoption du programme Energy Star au Mexique.
- Amélioration de la performance environnementale du milieu bâti en Amérique du Nord.

Tâches nécessaires pour obtenir des résultats sur le plan environnemental :

- 1) Améliorer la formation et les capacités dans le domaine de la construction écologique, la mise en service des bâtiments et de leur fonctionnement.
- 2) Examiner les tendances du marché des bâtiments écologiques non résidentiels.
- 3) Élargir l'accès à des bâtiments écologiques dans les collectivités isolées.

Tâche 1 : Améliorer la formation et les capacités dans le domaine de la construction écologique.

Sous-tâches	Réalizations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$CAN (activités)
<p>1.1 Tenue d'ateliers sur deux domaines d'intérêt visant l'Amérique du Nord : 1) la formation et l'éducation des travailleurs et des professionnels; 2) les stratégies, les techniques novatrices, et les pratiques et méthodes exemplaires axées sur l'efficacité énergétique en matière de consommation d'eau, de chauffage et de climatisation.</p>	<p>Les ateliers sont censés donner lieu aux activités ci-dessous.</p> <p><i>Formation des travailleurs et des professionnels :</i> 1) discussions concernant la manière de donner suite aux recommandations sur les besoins en formation formulées par le rapport établi dans le cadre du Plan opérationnel pour 2011 et 2012 et intitulé <i>Workforce Training and Education: Opportunities for Enhancing the Capabilities of the North American Building Sector to Create High-Performance Buildings and Communities</i> (Formation et éducation de la main-d'œuvre : possibilités d'améliorer les capacités dans le</p>	<p>Cette sous-tâche se fonde sur les travaux réalisés dans le cadre du Plan opérationnel pour 2011 et 2012 et destinés à perfectionner les compétences des travailleurs en matière de construction écologique, et à leur faire appliquer des pratiques exemplaires en matière d'efficacité énergétique. Cette formation tient compte de l'amélioration de la performance environnementale dans le milieu bâti en Amérique du Nord.</p>	<p>Automne 2013.</p>	<p>1^{re} année : 70 000 \$</p>

	<p>secteur de la construction en Amérique du Nord afin que les bâtiments et les collectivités fassent preuve d'un haut rendement énergétique); 2) documents de sensibilisation (p. ex, vidéos, programmes et documentation); 3) discussions sur la constitution d'un réseau de travailleurs et de professionnels spécialisés en construction écologique.</p> <p><i>Efficacité énergétique :</i> 1) Enseignements tirés relativement à l'eau, au chauffage, à la ventilation et à la climatisation, et réflexion sur la manière d'appliquer les pratiques exemplaires à l'égard d'autres éléments du milieu bâti en vue d'accomplir des progrès en matière d'efficacité énergétique; 2) discussions sur la manière de promouvoir plus adéquatement l'efficacité énergétique en Amérique du Nord.</p>			
<p>1.2 Tenue d'ateliers et de réunions techniques sur l'instauration des méthodes d'Energy Star au Mexique.</p>	<p>Renforcement des capacités du Mexique à harmoniser les analyses comparatives du rendement énergétique en vue d'instaurer les méthodes d'Energy Star pour évaluer ce rendement les bâtiments commerciaux.</p> <p>Établissement d'un plan de travail par l'INECC, avec la collaboration de RNCAN et de l'EPA, afin de faciliter l'adoption au Mexique des</p>	<p>Cette sous-tâche se fonde sur les travaux réalisés dans le cadre du Plan opérationnel pour 2011 et 2012 et destinés à renforcer les capacités du Mexique en vue de l'adoption du programme Energy Star et le soutien aux efforts qui y sont déployés pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.</p>	<p>Hiver 2014.</p>	<p>1^{re} année : 20 000 \$</p>

	<p>outils et des méthodes de l'Energy Star Portfolio Manager en matière d'analyse comparative du rendement énergétique.</p> <p>Les réunions compteront des représentants de la CONUEE et de l'INECC ainsi que de RNCAN et de l'EPA.</p>			
1.3 Tenue d'une réunion avec des intervenants et des fonctionnaires clés pour discuter de la mise en œuvre de solutions de financement en faveur de la construction de bâtiments écologiques.	Examen et discussion des modèles et des recommandations présentés dans le rapport sur le financement de la construction de bâtiments écologiques en Amérique du Nord, publié en 2013 par la CCE.	Cette sous-tâche se fonde sur les travaux réalisés dans le cadre du Plan opérationnel pour 2011 et 2012 et destinés à améliorer les options de financement en faveur de la construction de bâtiments écologiques.	Hiver 2014	1 ^{re} année : 20 000\$
Tâche 2 : Examiner les tendances du marché des bâtiments écologiques non résidentiels.				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$CAN (activités)
2.1 Établissement de rapports sur les tendances, les forces du marché et les avantages, ainsi que sur les types de produits et de services qui contribuent à la croissance en Amérique du Nord.	<p>Établissement de rapports nationaux à la suite d'évaluations des activités, des tendances et des préférences des professionnels de la construction qui exercent de l'influence sur le marché des bâtiments écologiques, notamment les propriétaires et les gestionnaires d'immeuble, les architectes et les entrepreneurs des trois pays.</p> <p>Examen du passage de la construction de nouveaux immeubles à la modernisation des</p>	Recommandations sur la façon dont l'essor du bâtiment écologique peut faciliter une plus grande utilisation de méthodes et de matériaux écologiques sur le marché nord-américain, et de contribuer ainsi à la réalisation d'économies en matière de ressources, notamment l'énergie.	Automne 2013 à automne 2014.	<p>1^{re} année : 60 000 \$</p> <p>2^e année : 60 000 \$</p>

	anciens compte tenu du ralentissement économique mondial.			
2.2 Transmission des résultats aux intervenants intéressés.	Présentation des résultats aux groupes d'intervenants intéressés de chaque pays et discussions à ce sujet.		Printemps 2015.	2 ^e année : 30 000 \$
Tâche 3 : Élargir l'accès à des bâtiments écologiques dans les collectivités isolées.				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$CAN (activités)
3.1 Choix d'intervenants et tenue d'une réunion dans le but : 1) d'examiner le rôle des systèmes de construction écologique afin d'améliorer les conditions sanitaires et environnementales dans les collectivités isolées; 2) déterminer les besoins ainsi que les facteurs qui limitent la construction de bâtiments écologiques dans ces collectivités; 3) cerner des options afin de surmonter les obstacles relevés.	Détermination des besoins, des facteurs limitatifs et des options (systèmes de construction écologique et collaboration connexe) en vue d'élargir l'accès à des bâtiments écologiques dans les collectivités isolées d'Amérique du Nord.	L'encouragement de la construction écologique dans les collectivités isolées aura simultanément pour effet d'élargir leur accès à des services, d'utiliser plus efficacement les ressources, de mieux gérer les déchets et d'assainir l'environnement, tout en diminuant l'empreinte environnementale des nouvelles constructions.	Hiver 2014.	1 ^{re} année : 50 000 \$

Expliquer de quelle manière le projet répond aux critères de sélection que le Conseil a énoncés dans le Plan stratégique (voir ci-après).

Tous les projets financés par la CCE visent à appuyer les efforts que déploient les Parties en vue de conserver, de protéger ou d'améliorer l'environnement nord-américain. Les critères énoncés ci-après guideront le Secrétariat, les groupes de travail, les comités et d'autres représentants compétents des Parties au moment d'examiner les activités concertées à soumettre à l'approbation du Conseil dans le cadre

des plans opérationnels. Ces critères de sélection ne s'appliquent pas aux activités que finance le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.

- *De quelle manière le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques établis par le Conseil et énoncés dans l'actuel Plan stratégique, ou cadrant avec d'autres priorités que le Conseil a entérinées par la suite?*

L'essor de la construction écologique en Amérique du Nord contribuera à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), ainsi qu'à la diminution de l'utilisation de ressources et de la production de déchets, et favorisera l'application de stratégies publiques et privées en vue de multiplier les innovations et les constructions « vertes ». Ce projet trilatéral donne suite à l'objectif de la CCE consistant à améliorer la performance environnementale du secteur privé en Amérique du Nord, et ce, en connaissant beaucoup mieux les tendances actuelles sur le marché de la construction écologique, et en renforçant l'adoption de pratiques exemplaires en matière d'analyse comparative et de construction. Le caractère collaboratif de ce projet est censé multiplier les partenariats dans le domaine de la construction écologique entre les trois pays, et améliorer l'efficacité des activités qu'entreprend le secteur privé en vue d'atteindre les objectifs environnementaux.

- *Les objectifs proposés ont-ils une portée nord-américaine? En d'autres termes, de quelle manière les résultats escomptés serviront-ils à protéger l'environnement en Amérique du Nord? (Par exemple, quels résultats les membres du Conseil pourront-ils annoncer à la presse à l'achèvement du projet?)*

Oui, car le projet vise à cerner des possibilités et à déterminer le meilleur moyen d'apporter les changements requis pour favoriser la construction de bâtiments écologiques et l'utilisation de matériaux de même type dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. Pour ce faire, il est prévu de cerner les possibilités, les lacunes et les domaines nécessitant un renforcement des capacités et l'échange de connaissances pour pouvoir faciliter l'adoption de pratiques exemplaires.

- *Les responsables du projet visent-ils des résultats précis, clairs et concrets, et comment vont-ils mesurer les progrès accomplis en fonction de ces résultats au fil du temps? Énumérer les moyens d'évaluation du rendement qui seront utilisés pour mesurer le degré de réussite en fonction des résultats obtenus.*

Oui, car la description du projet énonce clairement les résultats escomptés. L'évaluation du rendement peut tenir compte des éléments suivants :

- Le nombre d'ateliers et de leurs participants.
 - Le nombre de techniques écologiques choisies et favorisées.
 - Les indicateurs quantitatifs des émissions de GES, de la consommation d'eau et d'énergie, et de la production de déchets.
 - Le nombre de travailleurs formés et informés.
 - Le nombre d'entreprises nord-américaines à qui l'information découlant du projet est transmise.
- *Pour quelles raisons les Parties estiment-elles que la CCE constitue le moyen le plus efficace de mettre en œuvre le projet, compte tenu des éléments suivants :*

La CCE constitue un excellent moyen de servir les intervenants dans le contexte nord-américain et de travailler en collaboration avec eux afin qu'ils tirent parti des possibilités qu'offre la construction écologique sur le continent. De nombreux organismes promeuvent les matériaux et la

construction écologiques, mais la plupart ont un caractère local ou national, alors que le présent projet offre l'occasion de jeter des ponts sur l'ensemble du marché nord-américain. Des représentants de ces organismes ainsi que des spécialistes du domaine participent déjà ou participeront aux activités du projet. En outre, le Groupe de travail trilatéral sur la construction écologique prendra part à un certain nombre d'activités relatives à ce type de construction en Amérique du Nord pour obtenir le soutien des intervenants des secteurs public et privé.

- *Les responsables du projet proposent-ils un calendrier précis de mise en œuvre des activités, incluant une date d'échéance de la participation de la CCE? Indiquer, au besoin, de quelle manière les travaux se poursuivront après cette date.*

Des organismes publics et privés donneront suite aux possibilités d'amélioration cernées au cours des ateliers et des autres activités, et tireront également parti du réseau d'intervenants constitué dans le cadre du projet.

- *Les responsables du projet ont-ils défini assez clairement les éléments suivants :*
 - *Les liens pertinents avec d'autres projets de la CCE, passés ou en cours, afin d'établir des synergies, de tirer parti de l'expérience acquise ou d'éviter des chevauchements de travaux?*

Ce projet se fonde sur de précédents travaux de la CCE (p. ex., le rapport de 2008 intitulé *Bâtiment écologique en Amérique du Nord : Débouchés et défis*), mais vise maintenant à quantifier les réalisations et les capacités. Il a également des liens notables avec des projets antérieurs et actuels de la CCE.

- *Le public cible ainsi que sa réceptivité et sa capacité à se servir de l'information qui peut découler du projet?*

Le public cible dans les trois pays comprend des entreprises qui offrent des produits et services écologiques dans le domaine de la construction, divers organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux et étatiques, des administrations municipales et les conseils du bâtiment durable.

- *Les bénéficiaires des activités de renforcement des capacités qui pourraient être intégrées au projet?*

Les divers bénéficiaires des activités de renforcement des capacités du projet comprennent les ONG, les professionnels et les travailleurs du domaine de la construction écologique, divers paliers de gouvernement et le secteur privé.

- *Les intervenants appropriés, en accordant une attention particulière aux collectivités, aux établissements d'enseignement, aux ONG et au secteur privé, ainsi qu'à leur contribution à l'obtention de résultats fructueux?*

Les intervenants du projet comprennent des fabricants de matériaux de construction, des architectes, des ingénieurs, des gestionnaires d'installations ou de bâtiments, des promoteurs, des propriétaires d'entreprise verte, des concepteurs de techniques et leurs fournisseurs (dont des universités et des sociétés de recherche et développement), le secteur de l'énergie et des ONG de l'environnement.

Projet 5 : Plateforme nord-américaine d'échange d'informations en ligne sur les changements climatiques	Années de mise en œuvre : 2013 à 2014
Budget prévu pour 2 ans : 210 000 \$CAN 1^{re} année : 100 000 \$CAN 2^e année : 110 000 \$CAN	
Priorité et objectif stratégiques : <i>Les changements climatiques - une économie à faibles émissions de carbone.</i>	
<p>Résumé du projet :</p> <p>Le projet se fonde sur les deux premières phases du projet du même nom entrepris dans le cadre du Plan opérationnel pour 2011 à 2012, et d'ici 2013, il est prévu d'achever la constitution de la base de données de la plateforme et de la structure des services sur le Web, tout en ayant alimenté la base de données avec des informations découlant de l'évaluation, par chacun des trois pays, des émissions de gaz à effet de serre (GES), de carbone noir et de polluants à l'échelle nationale. Les phases du présent projet consisteront à étoffer la base de données sur les émissions ainsi que la plateforme pour y intégrer des informations sur d'autres projets que réalise la CCE en ce qui concerne les changements climatiques. Les tâches relatives à la base de données sur les émissions consisteront : à y intégrer des données connexes disponibles sur le plan infranational (y compris auprès des États, des provinces et des municipalités); à y intégrer également des informations détaillées sur les méthodes utilisées pour évaluer les catégories de sources; à améliorer les communications entre spécialistes, avec de meilleurs outils dans les médias sociaux, au sujet des évaluations d'émissions et de l'analyse des options d'atténuation de ces émissions; à travailler de concert avec les fournisseurs de données sur les émissions, ainsi qu'à offrir un accès sur le Web aux bases de données initiales sur les émissions et y incorporer des informations méthodologiques dans leurs ensembles de données sur les émissions accessibles électroniquement; à promouvoir les services Web de données sur les émissions et leur utilisation dans d'autres applications. Ces travaux seront coordonnés avec ceux du projet intitulé <i>Lignes directrices relatives à l'évaluation des émissions de carbone noir en Amérique du Nord</i>, et la plateforme a des liens avec d'autres projets de la CCE grâce auxquels elle permettra d'incorporer des données découlant des travaux sur le carbone forestier, le carbone bleu et la construction écologique.</p>	
<p>Résultats à court terme (à mi-parcours)</p> <p>D'ici le milieu de 2014, les résultats escomptés comprennent les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le début de l'incorporation de certaines données infranationales dans la base de données sur les émissions. • La mise en place d'un système de gestion des connaissances servant de cadre pour faciliter l'échange d'information entre les spécialistes des émissions et ceux de la construction écologique. • Le choix des prochaines étapes en vue d'établir des relations entre les informations que contient la base de données sur les émissions avec celles découlant des travaux de la CCE sur le carbone forestier et le carbone bleu, ainsi que les travaux cadrant avec l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord. <p>Résultats à long terme (à la fin du projet)</p> <p>D'ici le milieu de 2015, les utilisateurs seront en mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de consulter les inventaires d'émissions de GES, de carbone noir et des principaux polluants atmosphériques dont les données proviendront des plus récents inventaires nationaux, étatiques et provinciaux; 	

- de faire des comparaisons en parallèle avec des données nationales, sectorielles et géographiques sur les polluants figurant dans des diagrammes à secteurs ou à barres;
- d'accéder à des représentations graphiques des tendances historiques des émissions;
- de consulter et de comparer des informations sur les méthodes servant à évaluer les émissions;
- de communiquer avec d'autres spécialistes au sujet des méthodes d'évaluation des émissions, des données et des analyses de la disponibilité des options d'atténuation.
- de consulter des informations et de communiquer avec d'autres spécialistes qui ont participé aux travaux de la CCE sur la construction écologique.

Les Parties à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) auront choisi un moyen d'établir des correspondances entre les données géospaciales sur les émissions en relation avec le climat, les puits de carbone et l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord.

Résultats à plus long terme sur le plan environnemental (après le projet)

Grâce à l'interaction des spécialistes qui utiliseront la plateforme et à un meilleur accès aux données sur les émissions et d'autres éléments en relation avec le climat, la plateforme permettra de consulter les politiques d'atténuation nationales et la réduction des émissions de GES et de carbone noir à laquelle elle donne lieu, et ce, parallèlement à la coordination des activités dans les trois pays par les moyens suivants :

- L'amélioration des communications entre les spécialistes des trois pays et à divers échelons (national, étatique, provincial, municipal et entreprises privées).
- Amélioration de la capacité et des méthodes d'évaluation des émissions et des options d'atténuation.
- Amélioration des évaluations d'émissions et des analyses des mesures d'atténuation.

Tâches nécessaires pour obtenir des résultats sur le plan environnemental :

Les travaux seront menés au moyen de trois tâches portant sur les éléments suivant : la base de données des émissions en se fondant sur le concept élaboré dans le cadre du précédent plan opérationnel; un système de gestion des connaissances qui facilitera les communications entre spécialistes en se fondant sur des informations découlant d'autres projets de la CCE en relation avec le climat; la gestion des informations géospaciales en relation avec le climat.

Tâche 1 : Constituer une base de données trinationale sur les émissions en relation avec le climat, et, par la suite, accroître cette base de données en y incorporant des données infranationales tout en améliorant la disponibilité des informations sur les méthodes d'évaluation et en mettant en place des liens de service sur le Web avec les auteurs de données.				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$CAN (activités)
1.1 Achèvement de la deuxième phase de création de la plateforme qui a débuté dans le cadre du précédent plan opérationnel, notamment : en finissant de constituer la base de données et la structure des services Web; en mettant en place un simple cadre d'analyse; en élaborant des outils d'importation, de recherche, de visualisation et d'exportation de données; en alimentant la base de données à partir des plus récents inventaires d'émissions de GES, de carbone noir et de principaux polluants atmosphériques; en élaborant des documents à l'intention des utilisateurs finaux.	Base de données trinationale sur les évaluations d'émissions de GES, de carbone noir et de principaux polluants atmosphériques (ainsi que de l'information sur les méthodes d'évaluation) accessibles sur le Web grâce à une interface utilisateur ou à des services Web automatisés.	La fourniture de telles informations sur les émissions éclairera l'élaboration de politiques d'atténuation de ces émissions.	Juillet à décembre 2013.	1 ^{re} année : 65 000 \$ 2 ^e année : 0 \$
1.2 Poursuite de l'alimentation de la base de données sur les émissions avec des informations élaborées sur le plan infranational, notamment en provenance des États, des provinces et des municipalités.	La plateforme permet de consulter des données infranationales sur les émissions de GES et de carbone noir, et d'autres émissions en relation avec le climat à des fins d'analyses	Des données infranationales supplémentaires et des informations plus précises sur les méthodes permettront d'améliorer les évaluations	Janvier 2014 à juin 2015.	1 ^{re} année : 10 000 \$ 2 ^e année : 30 000 \$

<p>Minimalement, cela devrait donner lieu à l'incorporation d'informations découlant du projet intitulé <i>Lignes directrices relatives à l'évaluation des émissions de carbone noir en Amérique du Nord</i>.</p>	<p>et de téléchargement.</p> <p>Des évaluations d'émissions soigneusement documentées permettront aux analystes de différencier les évaluations en fonction des diverses méthodes utilisées, et fourniront une ressource aux personnes qui établissent des inventaires d'émissions pour évaluer ces méthodes.</p>	<p>d'émissions et d'éclairer plus adéquatement la prise de décisions stratégiques.</p>		
<p>1.3 Travaux concertés avec les fournisseurs de données sur les émissions recueillies aux échelles infranationale et nationale afin d'établir un accès aux services Web ou à d'autres connexions directes avec les bases de données originales, et d'incorporer ainsi des informations pertinentes sur les méthodes dans leurs ensembles de données sur les émissions accessibles électroniquement.</p>	<p>Grâce à la plateforme, certaines données seront consultables au moyen d'un lien direct avec les auteurs de ces données. Conséquemment, étant donné que les données sont mises à jour par leurs auteurs, celles qui sont consultables grâce à la plateforme seront également à jour.</p>	<p>Un meilleur accès aux données originales permettra à la CCE de fournir les informations les plus à jour qui soient et d'éclairer ainsi plus adéquatement la prise de décisions stratégiques.</p>	<p>Janvier 2014 à juin 2015.</p>	<p>1^{re} année : 10 000 \$ 2^e année : 45 000 \$</p>

Tâche 2 : Concevoir un système de gestion des connaissances (conformément à la section 4.3 du rapport établi en août 2012 et intitulé <i>Online Informational Platform on Climate Change Needs Assessment and Platform Design</i>) afin de faciliter les communications entre les spécialistes, et incorporer le contenu dans ce système à partir de deux autres projets de la CCE, intitulés <i>Lignes directrices relatives à l'évaluation des émissions de carbone noir en Amérique du Nord</i> et <i>Amélioration des conditions favorisant le bâtiment écologique en Amérique du Nord</i>.				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$CAN (activités)
2.1 Mettre en place un système de gestion des connaissances (SGC), tel que le logiciel Mind Touch, dans le cadre de la plateforme en collaboration avec le Secrétariat de la CCE.	Le SGC est accessible au public sur le Web et peut servir de centre d'échange d'informations sur les projets de la CCE ayant trait au climat, ainsi que pour faciliter une communication permanente entre les spécialistes nord-américains sur ce sujet.	Fourniture d'un accès aux plus récentes informations sur les pratiques exemplaires qui facilitent les communications entre les spécialistes et améliorent la base de données afin de prendre de meilleures décisions stratégiques.	Juillet 2013 à juin 2014.	1 ^{re} année : 15 000 \$ 2 ^e année : 0 \$
2.2 Incorporation dans le SGC des données découlant du projet intitulé <i>Lignes directrices relatives à l'évaluation des émissions de carbone noir en Amérique du Nord</i> .	Les lignes directrices, les exposés, les listes de spécialistes et d'autres documents élaborés dans le cadre du projet sur les lignes directrices sont consultables dans le SGC.	Les participants au projet sur les lignes directrices pourront communiquer entre eux à mesure que cette question continuera d'évoluer. L'élargissement de l'accès aux informations et les communications entre les spécialistes amélioreront la prise de décisions.	Juillet 2014 à juin 2015.	1 ^{re} année : 0 \$ 2 ^e année : 15 000 \$
2.3 Incorporation dans le SGC des données découlant du projet intitulé <i>Amélioration des</i>	Les lignes directrices, les exposés, les listes de spécialistes et d'autres	Les participants au projet sur la construction écologique pourront	Juillet 2014 à juin 2015.	1 ^{re} année : 0 \$ 2 ^e année : 15 000 \$

<p><i>conditions favorisant la construction de bâtiments écologiques en Amérique du Nord.</i></p>	<p>documents élaborés dans le cadre du projet sur la construction écologique sont consultables dans le SGC.</p>	<p>communiquer entre eux à mesure que cette question continuera d'évoluer.</p> <p>L'élargissement de l'accès aux informations et les communications entre spécialistes amélioreront la prise de décisions.</p>		
<p>Tâche 3 : Évaluer les possibilités de relier d'autres projets de la CCE à la plateforme, en portant une attention particulière aux données géospatiales.</p>				
<p>Sous-tâches</p>	<p>Réalisations</p>	<p>Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental</p>	<p>Échéancier</p>	<p>Budget en \$CAN (activités)</p>
<p>3.1 Évaluation des possibilités de relier les données géospatiales de la base de données sur les émissions à d'autres projets de la CCE en relation avec le climat (notamment ceux sur le carbone forestier et le carbone bleu) ainsi qu'avec l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord.</p>	<p>Établissement d'une liste des projets recommandés afin d'incorporer les données géospatiales qui en découlent à la plateforme ou à d'autres applications de la CCE sur le Web.</p>	<p>Le renforcement des capacités d'analyse des données géospatiales aidera les spécialistes nord-américains à intégrer de l'information découlant de divers domaines de travail et de connaître beaucoup mieux les problèmes que suscitent les changements climatiques et les options d'atténuation de ces changements.</p>	<p>Juillet 2014 à juin 2015.</p>	<p>1^{re} année : 0 \$ 2^e année : 50 000 \$</p>

Expliquer de quelle manière le projet répond aux critères de sélection que le Conseil a énoncés dans le Plan stratégique (voir ci-après).

Tous les projets financés par la CCE visent à appuyer les efforts que déploient les Parties en vue de conserver, de protéger ou d'améliorer l'environnement nord-américain. Les critères énoncés ci-après guideront le Secrétariat, les groupes de travail, les comités et d'autres représentants compétents des Parties au moment d'examiner les activités concertées à soumettre à l'approbation du Conseil dans le cadre des plans opérationnels. Ces critères de sélection ne s'appliquent pas aux activités que finance le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.

- *De quelle manière le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques établis par le Conseil et énoncés dans l'actuel Plan stratégique, ou cadrant avec d'autres priorités que le Conseil a entérinées par la suite?*

Ce projet donne suite à l'objectif stratégique établi par le Conseil consistant à se pencher sur la question des changements climatiques et à faire en sorte que l'économie donne lieu à une réduction des émissions de carbone en Amérique du Nord, tout en se fondant sur l'expérience de la CCE quant à la fourniture de bases de données trinationales et à la facilitation des échanges entre spécialistes des trois pays.

La plateforme permettra d'échanger des informations sur les changements climatiques et leur atténuation en recourant à une technologie de pointe en matière d'information et aux médias sociaux. Elle est destinée à fournir des informations et des outils pour éclairer la prise de décisions, à faciliter les communications entre spécialistes, à améliorer la comparabilité des données et des analyses infranationales et nationales, à offrir des outils analytiques normalisés, et à faciliter la formation et le renforcement des capacités.

- *Les objectifs proposés ont-ils une portée nord-américaine? En d'autres termes, de quelle manière les résultats escomptés serviront-ils à protéger l'environnement en Amérique du Nord? (Par exemple, quels résultats les membres du Conseil pourront-ils annoncer à la presse à l'achèvement du projet?)*

Les objectifs du projet consistent à fournir des informations pertinentes sur les changements climatiques et leur atténuation en Amérique du Nord. Certains documents qui découleront des travaux constitueront des modèles que d'autres régions du monde pourraient adopter, mais leur portée se limite à l'Amérique du Nord.

- *Les responsables du projet visent-ils des résultats précis, clairs et concrets, et comment vont-ils mesurer les progrès accomplis en fonction de ces résultats au fil du temps? Énumérer les moyens d'évaluation du rendement qui seront utilisés pour mesurer le degré de réussite en fonction des résultats obtenus.*

Les résultats escomptés dans le cadre de chaque sous-tâche sont énoncés ci-dessus, et la plupart d'entre eux constituent des sous-ensembles de données qui seront consultables dans la plateforme. Le rendement du projet sera évalué en fonction des éléments suivants :

- L'obtention des résultats escomptés.
- La conformité de ces résultats aux normes internationales de formatage des données.
- Le degré d'utilisation de la plateforme par les spécialistes en fonction du suivi effectué par un logiciel d'analyse Web.

- *Pour quelles raisons les Parties estiment-elles que la CCE constitue le moyen le plus efficace de mettre en œuvre le projet, compte tenu des éléments suivants :*
 - *La valeur ajoutée que procure le fait de mettre ce projet en œuvre dans le cadre du programme concerté de la CCE?*
 - *Tous les autres organismes publics, privés ou sociaux qui entreprennent de telles activités?*
 - *Les possibilités de coopérer et d'exploiter les ressources avec ces organismes?*

Bien qu'il y ait plusieurs sources d'informations sur le Web en relation avec les changements climatiques, la plateforme de la CCE constitue une ressource unique en ce qui a trait aux données découlant des projets de la CCE, car elle offre la possibilité de consulter ce type d'informations en relation avec les changements climatiques qui sont élaborées dans d'autres contextes mais qui sont offertes dans un contexte nord-américain. Les informations qu'offrira la plateforme, à savoir relativement aux émissions, aux méthodes d'évaluation des émissions, aux pratiques en matière de construction écologique, ainsi qu'aux sources et aux puits de carbone seront précieuses pour les organismes publics, privés et sociaux qui se consacrent à l'atténuation des changements climatiques. À l'instar des premières phases du plan de travail pour 2011 à 2013, les travaux devront s'accomplir progressivement en consultant intensivement les Parties et des organismes compétents pour pouvoir les coordonner et solliciter des fonds auprès d'organismes qui réalisent des activités connexes.

- *Les responsables du projet proposent-ils un calendrier précis de mise en œuvre des activités, incluant une date d'échéance de la participation de la CCE? Indiquer, au besoin, de quelle manière les travaux se poursuivront après cette date.*

Ce projet prévoit des échéances précises pour l'élaboration d'éléments particuliers de la plateforme. Toutefois, dans son ensemble, elle est censée représenter une infrastructure durable pour diffuser des informations en relation avec le climat et faciliter les communications entre les spécialistes. Il est prévu que la CCE continue à investir dans la maintenance de la plateforme et contribue à son développement en y incorporant des données pertinentes découlant d'autres projets.

- *Les responsables du projet ont-ils défini assez clairement les éléments suivants :*
 - *Les liens pertinents avec d'autres projets de la CCE, passés ou en cours, afin d'établir des synergies, de tirer parti de l'expérience acquise ou d'éviter des chevauchements de travaux?*

Le projet se fonde sur une longue expérience de la CCE en ce qui a trait à l'amélioration de la comparabilité des inventaires d'émissions en Amérique du Nord, et ce, depuis la résolution n° 01-05 que le Conseil a adoptée en 2001. Le projet table sur les travaux accomplis dans le cadre du précédent plan opérationnel consistant à évaluer la comparabilité des inventaires d'émissions de GES et de carbone noir, et à concevoir une plateforme d'informations en ligne. Il sert de levier à un certain nombre de projets de la CCE, y compris ceux dont les travaux portent sur les inventaires d'émissions de carbone noir, la quantification du carbone forestier et du carbone bleu, et les pratiques de construction écologique, et il constitue un élément intégrateur pour tous les travaux de la CCE portant sur les changements climatiques et une économie à faibles émissions de carbone.

- *Le public cible ainsi que sa réceptivité et sa capacité à se servir de l'information qui peut découler du projet?*

Le principal public cible de la plateforme compte les personnes qui réalisent les inventaires d'émissions et les analystes de politiques travaillant sur les plans infranational et national en Amérique du Nord. En fonction de l'étude menée en 2012 sur la portée du projet, le public cible est censé s'intéresser aux informations que fournit la plateforme et être en mesure de l'utiliser.

- *Les bénéficiaires des activités de renforcement des capacités qui pourraient être intégrées au projet?*

Bien que le projet ne compte pas d'élément visant directement à renforcer des capacités, la fourniture d'informations détaillées et la facilitation des communications entre les spécialistes soutiendront des activités de renforcement des capacités, notamment sur le plan infranational.

- *Les intervenants appropriés, en accordant une attention particulière aux collectivités, aux établissements d'enseignement, aux ONG et au secteur privé, ainsi qu'à leur contribution à l'obtention de résultats fructueux?*

Lorsque la CCE mettra des informations à la disposition des spécialistes sur les émissions et les politiques aux échelles infranationale et nationale, un large éventail d'autres publics pourra en disposer, notamment des groupes communautaires, des établissements d'enseignement, le secteur privé et des groupes de pression. L'ensemble de ces publics devrait constituer d'importants consommateurs de ces informations, et il est prévu d'exercer un suivi de leur utilisation afin d'être capables de connaître leur opinion au sujet de modifications et d'ajouts ultérieurs à la plateforme.

Projet 6 : Amélioration de la qualité de l'air intérieur afin de réduire l'exposition aux polluants atmosphériques au sein des collectivités autochtones d'Alaska et d'autres régions d'Amérique du Nord	Années de mise en œuvre : 2013 et 2014
Budget prévu pour deux ans : 250 000 \$CAN 1^{re} année : 150 000 \$ CAN 2^e année : 100 000 \$ CAN	
Priorité et objectifs stratégiques : Collectivités et écosystèmes en santé	
<p>Résumé du projet : Ce projet d'amélioration de la qualité de l'air intérieur vise à diminuer les soins administrés aux enfants souffrant de graves problèmes respiratoires au sein des collectivités autochtones d'Alaska et d'autres régions d'Amérique du Nord. Le projet est axé sur les maladies respiratoires aiguës et chroniques et prévoit des mesures qui permettront de réduire l'exposition aux polluants atmosphériques dans les résidences.</p> <p><i>Justification :</i> Des études montrent qu'une combinaison d'éléments (habitations insalubres, surpeuplement, mauvaise qualité de l'air intérieur, absence d'installations sanitaires et d'autres facteurs du milieu ambiant) contribue au mauvais état de santé de la population dans les collectivités autochtones. On prévoit que les changements climatiques aggraveront les phénomènes météorologiques extrêmes, les inondations, les feux de forêt ainsi que la présence d'allergènes et une forte sensibilité à leur égard, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur la santé. Au sein des autochtones d'Alaska, on constate une forte incidence de maladies respiratoires aiguës et chroniques. Dans une partie de cette région, chaque année, un nourrisson sur quatre est hospitalisé en raison d'une infection respiratoire aiguë, et les taux d'hospitalisation de nourrissons attribuables au virus respiratoire syncytial (VRS) sont parmi les plus élevés jamais enregistrés. La bronchectasie, une maladie pulmonaire chronique qui résulte d'une pneumonie grave et qui a pratiquement disparu des pays développés, demeure courante chez les autochtones de cette région de l'Alaska. On observe des conditions ambiantes et des effets sur la santé semblables dans d'autres collectivités autochtones d'Amérique du Nord, et les changements climatiques sont susceptibles de multiplier les maladies respiratoires dans ces collectivités.</p> <p>Le <i>Division of Environmental Health Support</i> (Service de promotion de l'hygiène du milieu) de l'Alaska Native Tribal Health Consortium (ANTHC) offre une gamme intégrée de soins de santé et de services publics à plus de 220 tribus autochtones d'Alaska, et il représente le plus important organisme tribal de soins de santé aux États-Unis. À l'aide du soutien financier de la CCE, dans le cadre des activités du Plan opérationnel pour 2011 et 2012, l'ANTHC a réalisé la première phase d'une étude quadriennale sur la qualité de l'air en vue de répondre à la nécessité d'offrir des soins respiratoires à des enfants autochtones d'Alaska hautement à risque. Au terme de cette phase, l'ANTHC a conçu un modèle et des méthodes viables afin d'améliorer la qualité de l'air dans les résidences des collectivités autochtones où vivent des enfants hautement à risque. Dans les 30 résidences où l'ANTHC a travaillé, les particules fines ont diminué de 21 %, le dioxyde de carbone de 26 % et les composés organiques volatils à base de BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et o-, m-, p-xylènes) de 68 %. On y assiste à une baisse spectaculaire des malaises respiratoires, des visites en clinique et des hospitalisations. La deuxième phase, prévue dans le cadre du Plan opérationnel pour 2013 et 2014, consiste en une étude élargie afin de produire un ensemble fiable de données pouvant servir à formuler des recommandations dans le cadre de projets de maisons salubres en Amérique du Nord. La deuxième phase du projet portera sur quatre résidences situées dans une collectivité autochtone ciblée, et ce nombre augmentera dès qu'une subvention additionnelle sera versée à l'ANTHC en vue de réaliser l'étude élargie.</p>	

Résultats à court terme (à mi-parcours)

Réalisation d'évaluations préliminaires, application de mesures correctives et formation des occupants de quatre résidences en vue d'y réduire les concentrations de particules fines, de dioxyde de carbone et de composés organiques volatils à base de BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et o-, m-, p-xylènes).

Résultats à long terme (à la fin du projet)

D'ici 2015, il est prévu de réduire de 30 % les concentrations de polluants atmosphériques dans l'air intérieur de 60 résidences, y compris les particules fines et certains produits chimiques issus de la combustion du bois qui ont des effets néfastes sur les enfants hautement à risque vivant dans les collectivités autochtones de certaines régions d'Alaska. D'ici 2015, on s'attend à ce que le projet fournisse des informations qui permettront de reproduire l'expérience dans des collectivités autochtones appropriées du Canada et du Mexique.

Résultats à plus long terme sur le plan environnemental (après le projet)

Une fois le projet terminé, l'ANTHC disposera de données démontrant les effets des interventions dans les habitations et de la sensibilisation des occupants sur la qualité de l'air et la santé. Ces données serviront à formuler des recommandations sur la réglementation et contribueront à guider les décisions dans le cadre des futurs projets de maisons salubres en Amérique du Nord. Par exemple, on rendra publiques les leçons tirées de cette étude quant aux améliorations de la qualité de l'air qu'apportent de meilleurs appareils de ventilation et de chauffage. Les collectivités autochtones qui subissent les effets cumulatifs des changements climatiques profiteront des résultats de ce projet, car elles apprendront ainsi comment réduire et prévenir l'exposition aux polluants néfastes que contient l'air des résidences.

Tâches nécessaires pour obtenir des résultats sur le plan environnemental :

- 1) Établir et maintenir des partenariats grâce à la sensibilisation des intervenants, et choisir des particuliers et des collectivités appropriés.
- 2) Planifier, concevoir et réaliser des interventions.
- 3) Procéder à une évaluation, analyser les données afin d'établir un rapport, et communiquer les informations aux cohortes subséquentes ainsi qu'aux intervenants du Canada, du Mexique et des États-Unis.

Tâche 1 : Établir et maintenir des partenariats grâce à la sensibilisation des intervenants, et choisir des particuliers et des collectivités appropriés.

Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$CAN (activités)
1.1 Étape pré-intervention Établissement et maintien de partenariats avec des	Compréhension de la situation des collectivités où les enfants sont le plus gravement touchés par des	Affectation des ressources à la création d'un milieu salubre pour les personnes les plus à	Septembre à janvier 2014. Juillet à octobre	1^{re} année : 20 500 \$ (salaire et avantages sociaux) 2^e année : 20 500 \$

<p>pneumologues de l'<i>Alaska Native Medical Center</i> (Centre médical autochtone d'Alaska) et des services de santé tribaux des régions pour recenser les personnes qui souffrent des troubles respiratoires les plus graves. Poursuivre l'établissement de partenariats avec les autorités régionales compétentes afin de modifier les résidences.</p>	<p>maladies respiratoires attribuables à l'exposition à l'air intérieur.</p> <p>Acquisition de compétences par le personnel local actuel en matière de modification domiciliaire.</p>	<p>risque.</p>	<p>2014.</p>	<p>(salaire et avantages sociaux)</p>
<p>1.2 Contacts avec les membres des collectivités afin de connaître leur intérêt à l'égard du programme et de déterminer qui pourrait en bénéficier. Il pourrait aussi s'agir de collectivités dans lesquelles des gens vivent dans une habitation où se trouve un poêle à bois non étanche, où la ventilation est déficiente ou inexistante, etc.</p>	<p>Liste des collectivités d'Alaska qui pourraient grandement bénéficier du projet.</p>	<p>Amélioration de la capacité de choisir des interventions efficaces pour atténuer l'exposition à un milieu ambiant néfaste.</p>	<p>Septembre à décembre 2013. Août à décembre 2014.</p>	<p>1^{re} année : 10 000 \$ (salaire et avantages sociaux) 2^e année : 10 000 \$(salaire et avantages sociaux)</p>
<p>1.3 Communication avec les parents d'enfants souffrant de maladies respiratoires avérées afin qu'ils participent à l'intervention.</p>	<p>Liste des enfants pouvant grandement profiter de l'intervention.</p>	<p>Amélioration de la capacité de réduire les soins médicaux que devraient recevoir à l'avenir les enfants ayant des maladies respiratoires avérées.</p>	<p>Septembre à décembre 2013. Août à décembre 2014.</p>	<p>1^{re} année : 10 000 \$ (salaire et avantages sociaux) 2^e année : 10 000 \$(salaire et avantages sociaux)</p>

Tâche 2 : Planifier, élaborer et réaliser des interventions.				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$CAN (activités)
<p>2.1 Étape de l'intervention Collecte et analyse de données fondamentales et utilisation de ces données afin de choisir la stratégie d'intervention la plus appropriée pour chaque foyer. Expédition des matériaux et des fournitures sur le lieu des travaux. Les résidences seront évaluées afin d'identifier les sources probables d'exposition. Les données recueillies auront trait aux paramètres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les matières particulaires (PM_{2,5}). - Les composés organiques volatils. - Le monoxyde de carbone. - La température, l'humidité relative et le dioxyde de carbone. 	<p>Outil d'évaluation visant à déterminer les risques d'exposition à l'air intérieur dans les habitations et pouvant servir à d'autres spécialistes de l'hygiène du milieu.</p> <p>Analyse des données fondamentales (rapport interne).</p>	<p>Il est essentiel de déterminer les principales sources d'exposition pour gérer ces facteurs de risque. Il est possible de fournir l'outil d'évaluation à d'autres collectivités.</p> <p>Les données fondamentales serviront à élaborer des stratégies d'intervention et seront comparées aux données recueillies après une intervention afin de mesurer ses effets.</p>	<p>Octobre 2013 à mars 2014 (surveillance préopérationnelle)</p>	<p>1^{re} année : 2 000 \$ (échantillonnage de l'air) 8 000 \$ (déplacements)</p>
<p>2.2 Mise en œuvre des interventions. Il est prévu</p>	<p>Mise en œuvre des interventions (p. ex., remplacement des poêles à</p>	<p>Les interventions permettront d'améliorer les conditions du milieu</p>	<p>Octobre 2013 à mars 2014.</p>	<p>1^{re} année : 24 500 \$ (modification d'habitations)</p>

de prendre un ensemble de mesures (information, mesures gratuites ou peu coûteuses, modifications mineures) en mettant l'accent sur le remplacement des poêles à bois et l'installation de systèmes de ventilation dans les habitations où la ventilation est absente ou insuffisante.	bois, installation de systèmes de ventilation, etc.).	dans les habitations ciblées.		
2.3 Collecte de données sur la santé et la qualité de l'air après des interventions. La collecte se fera selon les mêmes paramètres qu'à l'étape de la collecte des données fondamentales utilisées pour l'analyse avant et après les interventions.	Analyse des données après les interventions (rapport interne).	Les données recueillies après les interventions seront comparées aux données fondamentales pour déterminer les effets sur le milieu de vie et la santé.	Octobre 2013 à avril 2014. Octobre 2013 à avril 2015.	1^{re} année : 2 000 \$ (échantillonnage de l'air) 8 000 \$ (déplacements) 2^e année : 2 000 \$ (échantillonnage de l'air) 8 000 \$ (déplacements)
Tâche 3 : Procéder à une évaluation, analyser les données afin d'établir un rapport, et communiquer les informations aux cohortes subséquentes ainsi qu'aux intervenants du Canada, du Mexique et des États-Unis.				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$CAN (activités)
3.1 Évaluation et diffusion des informations Saisie des données, amélioration des	Analyse des données après les interventions (rapport interne).	Les résultats serviront à améliorer les activités en cours et à orienter l'utilisation des ressources existantes	Avril et mai 2014. Avril et mai 2015.	1^{re} année : 10 000 \$ (salaire et avantages sociaux) 2^e année : 10 000 \$ (salaire et avantages sociaux)

documents et de l'approche, s'il y a lieu, et début de l'établissement d'un rapport à l'intention des partenaires.		ou nouvelles.		
3.2 Communication des informations relatives au projet et à ses effets aux spécialistes de l'hygiène du milieu, aux décideurs et aux intervenants pertinents du Canada, du Mexique et des États-Unis. S'il est démontré que le projet a permis de réduire le recours aux soins de médecine respiratoire chez ce groupe très à risque, il sera plus facile de procéder à des interventions à plus grande échelle en Amérique du Nord.	Rapport de synthèse décrivant la méthode d'intervention et ses effets à la fin de chaque année. Distribution des documents et des ressources. Réunion afin de communiquer les résultats du projet aux partenaires du Mexique et du Canada à la fin de chaque année. Liste des collectivités d'Alaska, du Canada et du Mexique qui pourraient grandement bénéficier du projet (fournie par les trois pays).	La communication des résultats, des enseignements et des outils pourrait profiter à d'autres collectivités aux prises avec des problèmes d'hygiène du milieu similaires, et faciliter les discussions et la collaboration à l'avenir.	Mai et juin 2014. Mai et juin 2015.	1^{re} année : 25 000 \$ (déplacements, réunions et publications) 2^e année : 25 000 \$ (déplacements, réunions et publications)
3.3 Gestion et soutien du projet par le Secrétariat de la CCE, sensibilisation et participation des intervenants.	Coordination et communication avec l'ANTHC, les Parties et d'autres intervenants, le cas échéant (réunions, communications relatives au projet, etc.). Coordination transversale (synergie) entre ce projet et celui de la CCE intitulé <i>Amélioration des conditions favorisant le bâtiment écologique en Amérique du</i>	Communication des résultats du projet en vue d'appuyer la mise en œuvre de projets semblables en Amérique du Nord. Relevé des obstacles à l'essor de la construction écologique dans les collectivités isolées.		1^{re} année : 30 000 \$ (déplacements et réunions) 2^e année : 14 500 \$ (déplacements et réunions)

	<p><i>Nord.</i></p> <p>Participation des intervenants aux discussions sur le rôle des méthodes de construction écologique en vue d'améliorer les conditions sanitaires et environnementales dans les collectivités isolées.</p>			
--	---	--	--	--

Expliquer de quelle manière le projet répond aux critères de sélection que le Conseil a énoncés dans le Plan stratégique (voir ci-après).

Tous les projets financés par la CCE visent à appuyer les efforts que déploient les Parties en vue de conserver, de protéger ou d'améliorer l'environnement nord-américain. Les critères énoncés ci-après guideront le Secrétariat, les groupes de travail, les comités et d'autres représentants compétents des Parties au moment d'examiner les activités concertées à soumettre à l'approbation du Conseil dans le cadre des plans opérationnels. Ces critères de sélection ne s'appliquent pas aux activités que finance le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.

- De quelle manière le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques établis par le Conseil et énoncés dans l'actuel Plan stratégique, ou cadrent avec d'autres priorités que le Conseil a entérinées par la suite?

Il est primordial, pour faire face aux changements climatiques, de ne pas écarter les progrès réalisés à l'égard de la qualité de l'air. En poursuivant la mise en place d'une comparabilité rationnelle dans les méthodes de collecte, d'analyse et de diffusion de données, ainsi que d'établissement de rapports à leur sujet, il sera possible de jeter les bases nécessaires à l'élaboration de programmes complémentaires en matière de changements climatiques en Amérique du Nord. Ce projet cadrera avec le projet 4 intitulé *Amélioration des conditions favorisant le bâtiment écologique en Amérique du Nord*.

Le projet contribue également à l'atteinte de l'objectif stratégique établi par le Conseil du fait qu'il facilite la collaboration avec les collectivités tribales et autochtones ciblées qui ont des besoins en matière de santé respiratoire en raison d'une exposition directe à des risques attribuables à l'utilisation d'un poêle à bois comme principale source de chauffage, et ce, en vue d'améliorer la qualité de l'air intérieur. Le projet porte sur les problèmes respiratoires aigus et chroniques et prévoit des interventions visant à réduire l'exposition aux polluants atmosphériques dans les habitations.

- Les objectifs proposés ont-ils une portée nord-américaine? En d'autres termes, de quelle manière les résultats escomptés serviront-ils à protéger l'environnement en Amérique du Nord? (Par exemple, quels résultats les membres du Conseil pourront-ils annoncer à la presse à l'achèvement du projet?)

En ciblant des tribus, des Premières Nations et des collectivités autochtones précises dans chacun des trois pays d'Amérique du Nord, le projet vise à examiner des problèmes d'hygiène du milieu qui pourraient varier d'un endroit à un autre, mais qui résultent souvent de circonstances semblables liées à la pauvreté, à l'insalubrité des habitations, à la mauvaise qualité de l'air intérieur, à des installations sanitaires inadéquates ou à d'autres problèmes relatifs au milieu. Toutes ces collectivités, peu importe où elles se trouvent, pourraient grandement bénéficier de modifications de leurs conditions ambiantes, de l'élimination ou de la réduction de l'exposition à des éléments nocifs, et de l'amélioration de l'état de santé des résidents qui en découlerait. Les enseignements tirés de ce projet seront diffusés et le modèle défini dans le cadre du projet pilote mené en Alaska servira de guide pour les projets qui pourraient être ultérieurement menés au Canada, au Mexique et ailleurs aux États-Unis.

Par ailleurs, la Division de la recherche en santé environnementale de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits à Santé Canada s'intéresse aux résultats de ce projet, car il vise la participation d'intervenants des Premières Nations et des Inuits. Le projet porte sur un problème qui intéresse grandement les collectivités du Nord canadien. L'approche proposée aidera à définir plus précisément les paramètres des prochains travaux de recherche sur la qualité de l'air intérieur et des études sur les interventions en collaboration avec les principaux intervenants autochtones.

En dernier lieu, les tribus indiennes reconnues à l'échelon fédéral américain, dont celles envisagées aux fins de ce projet, sont parties prenantes dans une relation directe avec le gouvernement des États-Unis. Les résultats du projet feront donc l'objet d'un exposé trilatéral par les États-Unis au cours d'une réunion rassemblant des fonctionnaires fédéraux compétents des trois pays afin de s'assurer que ces résultats sont pertinents pour l'Amérique du Nord.

- *Les responsables du projet visent-ils des résultats précis, clairs et concrets, et comment vont-ils mesurer les progrès accomplis en fonction de ces résultats au fil du temps? Énumérer les moyens d'évaluation du rendement qui seront utilisés pour mesurer le degré de réussite en fonction des résultats obtenus.*

Le projet donnera lieu à trois méthodes d'évaluation : l'évaluation du processus, l'évaluation des incidences environnementales, et l'évaluation de l'évolution de la santé et des comportements. Il est prévu de recueillir des données avant et après les interventions sur la santé et la qualité de l'air, puis d'analyser ces données pour déterminer l'efficacité des interventions menées auprès de chaque cohorte. La collecte de données portera sur des polluants tels que les PM_{2,5}, les composés organiques volatils, le monoxyde de carbone, la température, l'humidité relative et le dioxyde de carbone. Il est enfin prévu de procéder à une évaluation visuelle de chaque habitation pour déterminer les sources possibles d'exposition et d'inviter les occupants à répondre à un questionnaire sur la santé respiratoire des enfants de moins de 13 ans. La stratégie d'échantillonnage et l'objectif de réduction de 30 % s'appuient sur un programme semblable mené dans la réserve Nez Perce, en Idaho.

- *Pour quelles raisons les Parties estiment-elles que la CCE constitue le moyen le plus efficace de mettre en œuvre le projet, compte tenu des éléments suivants :*
 - *La valeur ajoutée que procure le fait de mettre ce projet en œuvre dans le cadre du programme concerté de la CCE?*

L'ANTHC a déjà collaboré avec des organismes correspondants, mais il n'a pas les ressources et les capacités nécessaires pour exploiter au maximum ces importants liens. Un programme concerté de la CCE favoriserait la collaboration internationale, le partage des ressources et l'apprentissage coopératif.

- *Tous les autres organismes publics, privés ou sociaux qui entreprennent de telles activités?*

Les partenaires pourraient notamment inclure l'*Alaska Office of Housing and Urban Development* (Office du logement et de l'urbanisme de l'Alaska), le Bureau des affaires indiennes, la *Northwest Pediatric Environmental Health Unit* (Unité pédiatrique du Nord-Ouest spécialisée en hygiène du milieu), la *Canada Pediatric Environmental Health Specialty Unit* (Unité pédiatrique canadienne spécialisée en hygiène du milieu) du Misericordia Community Hospital d'Edmonton, en Alberta (Canada), la région 10 de l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis, l'*Alaska Housing Finance Corporation* (Société de financement du logement de l'Alaska), l'*United States Department of Agriculture* (USDA, ministère de l'Agriculture des États-Unis), la Denali Commission et de nombreux groupes de travail sur les maisons salubres. Des organismes du Canada et du Mexique seront choisis ultérieurement.

- *Les possibilités de coopérer et d'exploiter les ressources avec ces organismes?*

Le projet peut profiter aux résidants des collectivités locales autochtones des trois pays. Les problèmes de qualité de l'air intérieur et de santé respiratoire suscitent des préoccupations au sein de tous les peuples autochtones d'Amérique du Nord, et on peut en apprendre beaucoup grâce à l'échange de pratiques en matière de contrôle de la qualité de l'air et de mise sur pied de programmes d'intervention dans les habitations. Les ressources peuvent ainsi s'accroître à mesure que les trois pays échangent des méthodes de surveillance de la qualité de l'air et de mise sur pied de projets semblables, ainsi que les résultats que procurent ces interventions.

- *Les responsables du projet proposent-ils un calendrier précis de mise en œuvre des activités, incluant une date d'échéance de la participation de la CCE? Indiquer, au besoin, de quelle manière les travaux se poursuivront après cette date.*

Il était prévu que le projet commence en 2011 et dure quatre ans. Le tableau ci-dessus indique à quel moment chacune des activités se réalisera, et la majorité d'entre elles se poursuivront jusqu'à la fin du projet puisque les interventions auprès de quatre cohortes donneront lieu à un suivi continu des problèmes respiratoires aigus et chroniques. Les travaux permanents que réalise l'ANTHC en matière d'hygiène du milieu et de santé publique en Alaska aideront à poursuivre ce projet après le retrait de la CCE prévu en 2015. Les cohortes du Canada et du Mexique seront choisies au cours des années à venir en collaboration avec les tribus et les Premières Nations, les gouvernements étatiques et provinciaux, les administrations locales et les intervenants.

- *Les responsables du projet ont-ils défini assez clairement les éléments suivants :*
 - *Les liens pertinents avec d'autres projets de la CCE, passés ou en cours, afin d'établir des synergies, de tirer parti de l'expérience acquise ou d'éviter des chevauchements de travaux?*

Il sera possible d'établir des liens entre ce projet et les activités du *North American Pediatric Environmental Health Specialty Unit Network* (Réseau nord-américain d'unités pédiatriques spécialisées en hygiène du milieu). Le Conseil a récemment créé une unité à Guadalajara, au Mexique, où travaillent des spécialistes de l'hygiène du milieu qui ont de l'expérience dans les domaines la santé infantile et professionnelle.

L'unité fournit de l'information aux collectivités et aux professionnels de la santé au sujet de la prévention, du diagnostic, de la gestion et du traitement de maladies infantiles attribuables à l'exposition à des polluants et à une mauvaise hygiène du milieu. Le réseau compte des unités au Canada, au Mexique et aux États-Unis, ainsi que dans d'autres pays.

Il est aussi prévu d'établir des liens entre ce projet et un autre projet de la CCE, intitulé *Amélioration des conditions favorisant le bâtiment écologique en Amérique du Nord*, dans le cadre du Plan opérationnel pour 2013 à 2014. Le projet donnera lieu à la participation à un atelier de représentants d'organismes de logement qui portera sur les questions suivantes : 1) le rôle des méthodes de construction écologique dans l'amélioration de la santé et de l'hygiène du milieu de vie des collectivités isolées; 2) les besoins et les contraintes en ce qui a trait à l'essor du bâtiment écologique dans ces collectivités; 3) la détermination des possibilités de surmonter les obstacles relevés.

- *Le public cible ainsi que sa réceptivité et sa capacité à se servir de l'information qui peut découler du projet?*

Le public cible de ce projet inclut les populations et les villages autochtones ainsi que les employés des secteurs de la santé publique, de l'hygiène du milieu et du logement dans les régions rurales du Mexique, d'Alaska et du Canada, lesquelles seront choisies au cours des années à venir en collaboration avec les tribus, les Premières Nations, les gouvernements étatiques et provinciaux, les administrations locales et les intervenants.

Il est prévu de s'intéresser d'abord aux problèmes graves que pose l'hygiène du milieu dans les collectivités autochtones d'Alaska. L'ANTHC œuvre depuis longtemps dans ces collectivités et a donc établi un lien de confiance avec les résidants, ce qui augmente les chances que les activités proposées soient bien accueillies et donnent de bons résultats. De nombreux villages sont déjà bien organisés et s'emploient à régler leurs problèmes d'hygiène du milieu, ce qui fait qu'ils seront adéquatement préparés à recevoir et à utiliser les ressources disponibles grâce à ce projet. Les capacités et les compétences actuelles des auxiliaires en santé communautaire de l'ANTHC faciliteront également l'exécution des travaux.

- *Les bénéficiaires des activités de renforcement des capacités qui pourraient être intégrées au projet?*

Les bénéficiaires comprendront les résidants des collectivités locales, les travailleurs de la construction, le personnel des écoles, les services de santé régionaux, ainsi que les employés d'organismes qui se consacrent à l'environnement et à la santé et qui visent à régler les problèmes de santé qu'éprouvent les populations autochtones dans les trois pays.

- *Les intervenants appropriés, en accordant une attention particulière aux collectivités, aux établissements d'enseignement, aux ONG et au secteur privé, ainsi qu'à leur contribution à l'obtention de résultats fructueux?*

Les intervenants et les partenaires visés sont les quelque 220 collectivités autochtones d'Alaska et leur conseil tribal respectif, les services régionaux de santé, les Offices of Housing and Urban Development d'Alaska, l'USDA, l'EPA, la Denali Commission, l'*Alaska Energy Authority* (Commission de l'énergie de l'Alaska), le réseau nord-américain d'unités pédiatriques spécialisées en hygiène du milieu et l'Alaska Housing Finance Corporation. D'autres intervenants et partenaires seront choisis ultérieurement au besoin dans chacun des trois pays. Au Canada, les principaux intervenants sont les gouvernements territoriaux et l'Inuit Tapiriit Kanatami.

Projet 7 : Application du programme AirNow-International en Amérique du Nord		Années de mise en œuvre : 2013 et 2014
Budget prévu pour 2 ans : 250 000 \$CAN 1^{re} année : 125 000 \$CAN 2^e année : 125 000 \$CAN		
Priorité et objectif stratégique : Des collectivités et des écosystèmes en santé		
<p>Résumé du projet</p> <p>Ce projet a pour but ultime d'améliorer la santé publique dans toute l'Amérique du Nord en élaborant un ensemble cohérent d'outils afin de traiter, de partager et de communiquer au public de l'information sur la qualité de l'air dans les trois pays. Alors que le Canada et les États-Unis ont déjà instauré des systèmes de surveillance de la pollution atmosphérique, le Mexique s'emploie à unifier et à interconnecter divers systèmes de ce genre sur tout son territoire d'ici 2015. En s'inspirant de la mise en œuvre fructueuse du programme AirNow-International (AirNow-I) dans une première ville pilote (Monterrey, au Nuevo León), l'interconnexion de ces divers systèmes de surveillance pourra avoir lieu au moyen d'une plateforme commune de gestion des informations et des données.</p> <p>La normalisation des informations sur la qualité de l'air et l'interconnexion des systèmes de surveillance de l'air ambiant fourniront de nombreuses possibilités de recueillir, d'analyser et d'échanger des données dans les trois pays, en plus de soutenir et d'améliorer les activités en matière de gestion de la qualité de l'air et de réduction des émissions.</p>		
<p>Résultats à court terme (à mi-parcours)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacités locales (p. ex., à Monterrey) de renforcer celles d'autres régions du pays étant donné que le premier système aura été en service pendant un an. • Monterrey commence à communiquer des données à l'aide d'AirNow et à se servir d'AirNow-Tech lorsqu'elle a besoin d'outils et d'analyses supplémentaires, ainsi que d'aide en matière de rapports publics. • Dans le cadre de la mise en place du <i>Sistema Nacional de Información de la Calidad del Aire</i> (SINAICA, Système national d'information sur la qualité de l'air), AirNow-I est déployé et donne lieu à une formation approfondie à son sujet. Le SINAICA commence à recevoir des données fiables de la part des réseaux de surveillance et offre des capacités opérationnelles aux intéressés. • Échange de données par les trois pays : Monterrey alimente AirNow en données, ce qui permet à tous les intéressés de consulter et d'utiliser ces données dans AirNow-Tech ou AirNow Gateway. Dès que le système du SINAICA sera opérationnel, il alimentera AirNow de la même manière. <p>Résultats à long terme (à la fin du projet)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alimentation en données fiables et uniformes dans les trois pays. • Un indicateur de la qualité de l'air (IQA) est en place au Mexique et il correspond à ceux qu'utilisent le Canada (Cote air santé) et les États-Unis (Air Quality Index). • Campagne de sensibilisation fructueuse auprès du public mexicain au sujet de l'IQA et de ses effets positifs sur la santé. • Amélioration de la qualité des données découlant de la surveillance de l'air ambiant à des fins de diffusion publique et de 		

planification de la gestion de la qualité de l'air.

- Amélioration de l'information en vue d'élaborer des indices et des prévisions de la qualité de l'air dans toute l'Amérique du Nord.
- Deux autres grands réseaux de surveillance commenceront à se servir du système AirNow-I à titre de principal outil d'échange de données avec le SINAICA et les intervenants du système AirNow.
- Campagne d'information sur l'utilisation publique de l'IQA en plus de bulletins météorologiques, tant à la télévision que dans les journaux, qui font quotidiennement état de l'IQA. Les États mexicains ont reçu de l'information et des documents de sensibilisation de la part du SINAICA, lequel servira d'intermédiaire avec les collectivités.
- Augmentation de la proportion de données valides provenant des réseaux de surveillance.

Résultats à plus long terme sur le plan environnemental (après le projet)

- Les décideurs gouvernementaux seront en mesure de se fonder sur des données de surveillance de l'air ambiant validées en élaborant de politiques de gestion de la qualité de l'air.
- Le public disposera de documents et d'informations sur la qualité de l'air qui lui indiqueront à quels endroits les émissions dépassent les seuils établis, et grâce à un indice de la qualité de l'air, il pourra faire des choix éclairés relativement à ses activités de plein air.
- Le Canada, le Mexique et les États-Unis pourront échanger des données découlant de la surveillance de l'air ambiant qui permettront de modéliser les émissions locales, régionales et nationales, et éclaireront ensuite les décisions en matière de gestion de la qualité de l'air visant à préserver la santé publique.

Tâches nécessaires pour obtenir des résultats sur le plan environnemental :

- Installer une version complète du système AirNow-I dès que le Mexique aura fait l'acquisition du logiciel Microsoft SQL, en prévision de la mise en œuvre d'AirNow-I avec l'organisme mexicain SINAICA.
- Examiner et échanger de l'information au sujet des méthodes actuellement en vigueur au Canada, au Mexique et aux États-Unis en matière d'élaboration et d'utilisation d'indices de la qualité de l'air dans le but d'informer le public quant au degré de cette qualité et à ses éventuelles répercussions sur la santé. Par ailleurs, cela permettra d'informer le public sur la disponibilité de l'IQA, de sa signification, de la façon dont les citoyens peuvent prendre connaissance des informations et des moyens qui sont à leur disposition, tant pour se protéger eux-mêmes contre une qualité médiocre de l'air que pour participer à la diminution des émissions par des gestes individuels.
- Désigner d'autres villes et États qui ont besoin de renforcer leurs capacités en vue de la mise en œuvre du système AirNow-I, en fonction de leur engagement et des ressources qu'ils peuvent consacrer au maintien du système.
- Échanger de l'information sur les méthodes actuelles en matière de prévision de la qualité de l'air.

Tâche 1 : Installer une version complète du système AirNow-I dès que le Mexique aura fait l'acquisition du logiciel Microsoft SQL, en prévision de la mise en œuvre d'AirNow-I avec l'organisme mexicain SINAICA.				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$ CAN (activités)
1.1 Installation et mise à l'essai de la version finale du logiciel AirNow-I au SINAICA et formation en traitement des données et en création de documents.	Amélioration des données de surveillance et du système de gestion des informations qui donne lieu à des échanges efficaces de données entre les réseaux de surveillance, à une qualité accrue de ces données et à de plus courts délais de traitement.	À titre de dépôt central, le SINAICA recevra des données fiables de la part des réseaux de surveillance et en transmettra à AirNow.	2013.	1 ^{re} année : 20 000 \$
1.2 Formation et soutien technique à l'égard de l'utilisation des outils de pointe d'AirNow-Tech; échange de données de surveillance de l'air ambiant de façon normalisée avec les fonctionnaires mexicains et ceux du Canada et des États-Unis, afin de servir à la modélisation, à d'autres analyses ainsi qu'à la prise de décisions en matière de gestion de la qualité de l'air. Communication de ces données au public.	Échange de données entre les trois pays à des fins d'analyse et de prise de décisions. Mise à la disposition du public d'un système en ligne permettant de consulter les données de surveillance.	Mise en place du programme AirNow-I par le SINAICA lui permettant de télécharger les données provenant des réseaux de surveillance de tout le pays et de les transmettre au système AirNow, donnant ainsi la possibilité d'échanger ces données à l'échelle nord-américaine.	2014 et 2015.	1 ^{re} année : 20 000 \$ 2 ^e année : 10 000 \$

Tâche 2 : Examiner et échanger de l'information au sujet des méthodes actuellement en vigueur au Canada, au Mexique et aux États-Unis en matière d'élaboration et d'utilisation d'indices de la qualité de l'air (p. ex., AIR QUALITY INDEX et Cote air santé), ainsi que des prévisions de la qualité de l'air.				
<p>2.1 Renforcement des capacités grâce à l'échange de méthodes appliquées au Canada et aux États-Unis pour prévoir la qualité de l'air.</p>	<p>Mise en place d'outils de prévision de la qualité de l'air.</p>	<p>Capacité de fournir au public des prévisions fiables des épisodes de pollution atmosphérique et mise en œuvre de stratégies de gestion de la qualité l'air.</p>	<p>2014 et 2015.</p>	<p>1^{re} année : 5 000 \$ 2^e année : 5 000 \$</p>
<p>2.2 Examen concerté des méthodes en cours au Canada, au Mexique et aux États-Unis en matière d'élaboration et d'utilisation d'indices de la qualité de l'air de façon à contribuer à une comparabilité accrue et à d'éventuelles améliorations, et ce, en vue de rendre les programmes de surveillance de l'air plus rigoureux.</p>	<p>Comparabilité et rigueur accrues à mesure que les pays continuent d'apprendre les uns des autres.</p>	<p>Des programmes rigoureux et comparables offriront et renforceront la capacité d'accéder aux données sur l'air ambiant dans les trois pays et de les analyser.</p>	<p>2014 et 2015.</p>	<p>2^e année : 15 000 \$</p>
<p>2.3 Information du public sur les indices de la qualité de l'air, leur accessibilité, leurs incidences sur la santé, le fait qu'ils permettent d'éviter de s'exposer à un air de mauvaise qualité et leur contribution à une meilleure qualité de l'air.</p>	<p>Accès du public à des données sur l'air ambiant grâce à des programmes rigoureux qui donnent des indications sur la qualité de l'air.</p>	<p>Vaste disponibilité publique des données sur l'air ambiant dans les trois pays qui permet de prendre des décisions individuelles afin d'éviter l'exposition à un air de mauvaise qualité.</p>	<p>2014 et 2015.</p>	<p>2^e année : 15 000 \$</p>

Tâche 3 : Désigner d'autres villes et États qui ont besoin de renforcer leurs capacités en vue de la mise en œuvre du système AirNow-I.				
3.1 Évaluation des infrastructures logicielles et matérielles et de la configuration des réseaux afin de s'assurer qu'ils répondent à toutes les conditions nécessaires au fonctionnement d'AirNow-I.	Les villes et les États pilotes choisis bénéficient d'une formation pour utiliser d'AirNow-I.	Fiabilité de l'infrastructure permettant la mise en œuvre du projet.	2014 et 2015.	1 ^{re} année : 25 000 \$ 2 ^e année : 25 000 \$
3.2 Installation, mise à l'essai et fonctionnement du système AirNow, et formation à son égard.	Mise en place du système AirNow-I et échange des données dans les régions du Mexique et dans les trois pays à des fins d'analyse et de prise de décisions.	Le Mexique disposera d'une masse de données grâce à ses réseaux de surveillance qui alimentent le système AirNow, et pourra désormais transmettre ces données dans toute l'Amérique du Nord.	2014 et 2015.	1 ^{re} année : 35 000 \$ 2 ^e année : 35 000 \$
3.3 Configuration du système AirNow-I en fonction des besoins locaux.	Modifications apportées au système AirNow-I en tenant compte des besoins du Mexique en matière de gestion de la qualité de l'air et d'établissement de rapports connexes.	Utilisation des outils d'AirNow-Tech et échange des données de surveillance de l'air ambiant de façon normalisée avec les fonctionnaires mexicains et ceux du Canada et des États-Unis, afin de servir à la modélisation, à des analyses, et à la prise de décisions en matière de gestion de la qualité de l'air. Communication de ces données au public.	2014 et 2015	1 ^{re} année : 20 000 \$ 2 ^e année : 20 000 \$

Expliquer de quelle manière le projet répond aux critères de sélection que le Conseil a énoncés dans le Plan stratégique (voir ci-après).

Tous les projets financés par la CCE visent à appuyer les efforts que déploient les Parties en vue de conserver, de protéger ou d'améliorer l'environnement nord-américain. Les critères énoncés ci-après guideront le Secrétariat, les groupes de travail, les comités et d'autres représentants compétents des Parties au moment d'examiner les activités concertées à soumettre à l'approbation du Conseil dans le cadre des plans opérationnels. Ces critères de sélection ne s'appliquent pas aux activités que finance le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.

- *De quelle manière le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques établis par le Conseil et énoncés dans l'actuel Plan stratégique, ou cadrant avec d'autres priorités que le Conseil a entérinées par la suite?*

Ce projet préparera le terrain pour que les trois pays d'Amérique du Nord alimentent le système AirNow à l'aide des informations obtenues grâce à leurs réseaux de surveillance de l'air ambiant, ce qui rendra possible l'accès réciproque aux données fournies par chacune des trois Parties. Étant donné que les fonctionnaires auront accès aux mêmes données, ils seront en mesure de prendre des décisions éclairées en matière de gestion de la qualité de l'air et de prendre part aux activités transfrontalières concernant la qualité de l'air. De plus, le projet contribue à l'amélioration de la santé humaine grâce à la divulgation au public de la qualité actuelle de l'air, de ses répercussions éventuelles ainsi que des façons d'éviter toute exposition nocive.

- *Les objectifs proposés ont-ils une portée nord-américaine? En d'autres termes, de quelle manière les résultats escomptés serviront-ils à protéger l'environnement en Amérique du Nord? (Par exemple, quels résultats les membres du Conseil pourront-ils annoncer à la presse à l'achèvement du projet?)*

Le projet a pour objectif de rendre disponibles les données des réseaux de surveillance de l'air ambiant dans toute l'Amérique du Nord, ce qui permet aux décideurs de s'appuyer sur des données actuelles et au public de connaître la qualité de l'air là où il vit, travaille ou voyage.

- *Les responsables du projet visent-ils des résultats précis, clairs et concrets, et comment vont-ils mesurer les progrès accomplis en fonction de ces résultats au fil du temps? Énumérer les moyens d'évaluation du rendement qui seront utilisés pour mesurer le degré de réussite en fonction des résultats obtenus.*

Le dépôt mexicain de données de surveillance de l'air ambiant.

Critères de performance

À court terme :

- Monterrey, au Nuevo León, instaure un échange de données avec le SINAICA au moyen du système AirNow-I.
- Le personnel de Monterrey constitue une ressource pour tous les autres réseaux intéressés à mettre en place AirNow-I.
- Monterrey publie des données à l'aide du système AirNow-I, et celui-ci gère ces données.

- Monterrey échange des données avec les intervenants d'AirNow.
- Monterrey se sert d'AirNow-Tech lorsque des outils et des analyses supplémentaires s'avèrent nécessaires.
- AirNow-I est en place au SINAICA et une formation à l'égard de ce système commencera en 2014.
- En 2014, le SINAICA sera prêt à recevoir des données du réseau de surveillance et à se donner une capacité opérationnelle.

À long terme :

- Deux autres grands réseaux de surveillance commenceront à utiliser le système AirNow-I :
 - Alimentation en données du SINAICA qui alimentera à son tour le système AirNow.
 - Augmentation de la proportion de données valides provenant des réseaux de surveillance de la qualité de l'air.
- L'IQA du Mexique :
 - Le pays dispose d'un IQA normalisé afin de rendre compte de la qualité de l'air.
 - Les bulletins météorologiques à la télévision et dans les journaux rendent quotidiennement compte de l'IQA.
 - Les États mexicains ont reçu de l'information et des documents de sensibilisation de la part du SINAICA qui agit à titre d'intermédiaire avec les collectivités.
- Les trois pays échangent les données afin de réaliser des analyses et de prendre des décisions, et les outils en ligne sont mis à la disposition du public.
 - Nombre accru de demandes sur la qualité de l'air provenant des sites Web des organismes environnementaux (consultation sur le site).
- *Pour quelles raisons les Parties estiment-elles que la CCE constitue le moyen le plus efficace de mettre en œuvre le projet, compte tenu des éléments suivants :*
 - *La valeur ajoutée que procure le fait de mettre ce projet en œuvre dans le cadre du programme concerté de la CCE?*
 - *Tous les autres organismes publics, privés ou sociaux qui entreprennent de telles activités?*
 - *Les possibilités de coopérer et d'exploiter les ressources avec ces organismes?*

La CCE est la mieux placée pour soutenir l'intégration des données et de l'information dans un seul système facile d'accès compte tenu du fait qu'elle connaît chacun des trois pays, qu'elle entretient des relations avec des spécialistes nationaux de ce domaine et qu'elle a déjà réalisé des projets qui ont nécessité une semblable intégration.

- *Les responsables du projet proposent-ils un calendrier précis de mise en œuvre des activités, incluant une date d'échéance de la participation de la CCE? Indiquer, au besoin, de quelle manière les travaux se poursuivront après cette date.*

Ce projet comprend un calendrier précis de mise en œuvre des tâches. À la fin du projet, AirNow-I sera la principale plateforme d'échange de données de surveillance sur la qualité de l'air entre le SINAICA et les grands réseaux de surveillance. Tant le SINAICA que les organismes des autres États auront forgé des liens solides avec les intervenants d'AirNow en Amérique du Nord et seront alors en mesure d'étendre le programme à d'autres réseaux.

- *Les responsables du projet ont-ils défini assez clairement les éléments suivants :*
 - *Les liens pertinents avec d'autres projets de la CCE, passés ou en cours, afin d'établir des synergies, de tirer parti de l'expérience acquise ou d'éviter des chevauchements de travaux?*

Les activités de formation et celles visant à déterminer la portée de ce projet ont commencé en décembre 2009 dans le cadre d'un autre projet de la CCE intitulé *Amélioration de la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord*. Il entre actuellement dans la dernière phase de sa mise en œuvre, Monterrey ayant été le premier État mexicain à déployer entièrement le système AirNow-I en 2012.

- *Le public cible ainsi que sa réceptivité et sa capacité à se servir de l'information qui peut découler du projet?*

La réceptivité des publics cibles et la capacité d'utilisation de l'information au Canada et aux États-Unis sont remarquables. Aux États-Unis, l'IQA s'est généralisé et il est entré dans les habitudes des lecteurs et des téléspectateurs de médias météorologiques. La capacité d'utilisation de l'information devrait être semblable au Mexique une fois que le système sera en place, et il est prévu que la réceptivité sera forte.

- *Les bénéficiaires des activités de renforcement des capacités qui pourraient être intégrées au projet?*
 - Les décideurs des gouvernements fédéraux, étatiques et provinciaux, et des administrations locales dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.
 - Les sources d'émissions qui apprendront à quel point celles-ci peuvent avoir des effets néfastes dans les zones environnantes et même au-delà.
 - Le grand public qui aura accès à de l'information quasiment en temps réel et à des outils facilitant la prise de décisions individuelles.
 - Les établissements d'enseignement qui disposent d'outils de recherche.
 - Le secteur privé et les ONG qui pourront utiliser l'information pour présenter des arguments ou informer le public.
 - Les médias qui disposeront des IQA pour les transmettre au public.
- *Les intervenants appropriés, en accordant une attention particulière aux collectivités, aux établissements d'enseignement, aux ONG et au secteur privé, ainsi qu'à leur contribution à l'obtention de résultats fructueux?*
 - Tous ceux mentionnés ci-dessus.

Projet 8 : Écologisation du transport aux postes frontaliers terrestres d'Amérique du Nord	Années de mise en œuvre : 2013 et 2014
Budget prévu pour 2 ans : 390 000 \$ CAN 1^{re} année : 145 000 \$ CAN 2^e année : 245 000 \$ CAN	
Priorité et objectif stratégiques : <i>Les changements climatiques – une économie à faibles émissions de carbone – La qualité de l'air et L'écologisation de l'économie nord-américaine – Amélioration de la performance environnementale du secteur privé en Amérique du Nord.</i>	
<p>Résumé du projet :</p> <p>Le projet a pour objectifs : 1) d'améliorer la coordination des activités entre les fonctionnaires des douanes, du transport, du commerce, des affaires étrangères et d'autres organismes publics compétents, ainsi que des intervenants, de chaque côté des frontières, tout en s'efforçant d'obtenir des engagements de leur part afin qu'ils participent activement au projet; 2) de réaliser des analyses des émissions de véhicules qui doivent attendre aux postes frontaliers terrestres (PFT), de chaque côté des frontières avant de pouvoir les traverser, soit à deux de ces postes entre les États-Unis et le Canada et à deux autres entre les États-Unis et le Mexique; 3) de chercher et d'élaborer des options viables et intégrées afin d'adopter et d'appliquer des mécanismes de réduction des émissions de véhicule à des PFT déterminés, et d'incorporer, autant que faire se peut, les mécanismes les plus efficaces dans les activités visant les PFT et les véhicules.</p> <p>Le projet se fondera sur un certain nombre de travaux d'analyse et de planification ainsi que d'entités à caractère transfrontalier, tels que 21st Century Border, Beyond the Border, le Good Neighbor Environment Board, l'<i>US/Mexico Joint Working Committee on Transportation Planning</i> (JWC, Groupe de travail conjoint américano-mexicain sur la planification des transports), le Groupe de travail sur les questions frontalières de transport du Canada et des États-Unis, l'Accord Canada – États-Unis sur la qualité de l'air, Border 2020, le rapport de la CCE intitulé <i>Sur la voie du développement durable : réduction des émissions de gaz à effet de serre découlant du transport de marchandises en Amérique du Nord</i> et d'autres initiatives et travaux pertinents. La coordination de même que l'engagement des intervenants compétents de part et d'autre des frontières joueront un rôle de premier plan en vue d'intégrer fructueusement, et ce, dès qu'ils seront choisis, des mécanismes les plus efficaces qui soient de réduction des émissions dans le cadre des activités menées à ces PFT.</p>	
<p>Résultats à court terme (à mi-parcours)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Constitution, par un comité directeur de la CCE, d'un groupe consultatif trilatéral (GCT) comprenant des fonctionnaires, des représentants des collectivités frontalières, d'ONG, d'universités, d'associations professionnelles et d'industries connexes qui échangeront leurs compétences et formuleront des recommandations sur la réduction des émissions provenant du transport aux PFT d'Amérique du Nord. • Résumé des travaux antérieurs et en cours sur les émissions atmosphériques aux PFT. • Recommandations et choix de deux PFT pilotes à chaque frontière qui s'avèrent les plus appropriés à plusieurs égards pour donner lieu à la réduction des émissions de véhicules et à des effets bénéfiques sur la santé. <p>Résultats à long terme (à la fin du projet)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Données permettant de connaître la corrélation entre le temps d'attente des véhicules aux PFT pilotes et les émissions de ces 	

<p>véhicules.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choix des solutions les plus efficaces et les plus viables pour réduire les émissions à chacun des PFT pilotes. • Mise en place de mécanismes pour réduire les émissions aux PFT pilotes, dans la mesure du possible, par du personnel formé à cet effet. <p>Résultats à plus long terme sur le plan environnemental (après le projet)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des risques environnementaux et des mesures correctives aux PFT, et participation des organismes environnementaux à la phase visant à apporter des modifications aux PFT existants ou à en concevoir de nouveaux. • Amélioration, dans la mesure du possible, de la coordination bilatérale des opérations et des activités aux PFT. • Réduction des émissions des véhicules aux PFT qui a des effets bénéfiques sur la santé des douaniers, des conducteurs et des passagers, ainsi que des collectivités frontalières environnantes. 				
<p>Tâches nécessaires pour obtenir des résultats sur le plan environnemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Constituer un groupe consultatif trilatéral (GCT) et procéder à un examen du débit de véhicules aux PFT, du temps d'attente et des émissions de ces véhicules, ainsi que des activités aux PFT. • Choisir des mécanismes pour réduire les émissions aux PFT. • Dans la mesure du possible, mettre en place des mécanismes et des techniques visant à réduire les émissions aux PFT, et former les agents qui y travaillent. 				
<p>Tâche 1 : Constituer un groupe consultatif trilatéral (GCT) et procéder à un examen du débit de véhicules aux PFT ainsi que des émissions et des activités.</p>				
Sous-tâches	Réalizations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$ CAN (activités)
<p>1.1 Établissement d'un plan de travail détaillé par le comité directeur, et constitution d'un GCT comprenant des fonctionnaires, des représentants des collectivités frontalières, d'ONG, d'universités, d'associations professionnelles et d'industries connexes.</p>	<p>Plan de travail détaillé qui contient les sous-tâches énumérées dans la présente description de projet.</p> <p>Examen, analyse et</p>	<p>Cette sous-tâche constitue le point de départ pour accomplir les activités des sous-tâches ultérieures.</p>	<p>Automne 2013.</p>	<p>1^{re} année : 15 000 \$</p>

	adoption du plan de travail par le groupe consultatif trilatéral (GCT).			
<p>1.2 Examen et résumé des travaux réalisés à ce jour aux deux frontières sur les émissions aux PFT.</p> <p>À l'aide du résumé et des compétences des membres du GCT, choix des PFT pilotes les plus appropriés, à savoir deux à chaque frontière.</p>	<p>Résumé des travaux antérieurs et en cours sur la réduction des émissions aux PFT.</p> <p>Formulation de recommandations et choix à chaque frontière de deux PFT pilotes qui s'avèrent les plus appropriés à plusieurs égards et offrent les meilleures possibilités de réduire les émissions de véhicules et d'avoir des effets bénéfiques sur la santé.</p>	<p>Cette sous-tâche offre un cadre pour améliorer la qualité de l'air et les activités connexes, et préparer le terrain aux travaux qui s'effectueront sur place aux PFT pilotes.</p>	<p>Fin de l'automne 2013 au début de l'hiver 2014.</p>	<p>1^{re} année : 40 000 \$</p>
<p>1.3 À l'aide d'un modèle choisi d'un commun accord (p. ex., celui élaboré dans le cadre de l'étude de l'US Federal Highway Administration sur le temps d'attente des véhicules aux frontières et leurs émissions), évaluation et surveillance de ce temps d'attente et des émissions qui en résultent, et d'autres variables importantes à chacun des PFT pilotes, ainsi que choix de paramètres communs.</p>	<p>Évaluation déterminant la corrélation entre le temps d'attente et les émissions qui en résultent afin de fournir des données de référence sur les émissions et la qualité de l'air ambiant, et éclairer le choix d'options en vue de réduire les émissions aux PFT.</p>	<p>Ces travaux fourniront l'information nécessaire pour choisir les mécanismes les plus viables en vue de réduire les émissions aux PFT.</p>	<p>Printemps à l'automne 2014.</p>	<p>1^{re} année : 90 000 \$ 2^e année : 70 000 \$</p>

Tâche 2 : Choisir des mécanismes pour réduire les émissions aux PFT.				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$ CAN (activités)
2.1 En se fondant sur l'évaluation mentionnée à la sous-tâche 1.2, réalisation d'une analyse approfondie : a) des mécanismes, des techniques et des activités de réduction des émissions aux PFT qui se sont avérés fructueux ou prometteurs; b) de la viabilité des options pour les PFT pilotes; c) des recommandations sur le choix des options les plus adéquates pour chacun des PFT pilotes.	Recommandation de mesures de réduction d'émissions pour chacun des PFT pilotes.	L'application des mesures choisies et de meilleurs modes de fonctionnement réduira les émissions aux PFT.	Automne 2014.	2 ^e année : 60 000 \$
2.2 Le comité directeur, les membres du GCT à chaque frontière et d'autres intervenants transfrontaliers choisissent conjointement les mécanismes ayant le plus grand potentiel d'efficacité et de viabilité à chacun des PFT.	Choix de mécanismes viables et efficaces en vue de réduire les émissions à chacun des PFT, si possible.	La concurrence par les membres du GCT de l'efficacité démontrée des mécanismes de réduction des émissions pour chacun des PFT pilotes à améliorer la qualité de l'air dans leur PFT pilote respectif.	Automne 2014.	2 ^e année : 15 000 \$

Tâche 3 : Appliquer des mécanismes et des techniques visant à réduire les émissions aux PFT.				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$ CAN (activités)
3.1 Formation des agents des PFT à la mise en œuvre des mécanismes, techniques et des activités les plus efficaces et les plus viables, et ce, en fonction des besoins.	Le fait que le personnel soit formé assure une plus grande efficacité des mécanismes de réduction des émissions.	Le fait que le personnel soit formé de part et d'autre des frontières garantit une utilisation maximale des mécanismes et activités connexes mis en place.	Hiver 2014 au printemps 2015.	2 ^e année : 45 000 \$
3.2 Sollicitation de fonds auprès de diverses sources, supervision par des agents des PFT de chaque côté des frontières, activités bilatérales (autant que possible) afin de mettre en place des mécanismes de réduction des émissions les plus efficaces et les plus viables qui soient à chacun des PFT pilotes.	Mécanismes en place et en fonction.	La mise en œuvre des mécanismes et l'amélioration des pratiques permettront la réduction des émissions aux PFT et améliorera la santé dans les collectivités frontalières ainsi que celle de ceux qui travaillent aux PFT.	Printemps 2015.	2 ^e année : 55 000 \$

Expliquer de quelle manière le projet répond aux critères de sélection que le Conseil a énoncés dans le Plan stratégique (voir ci-après).

Tous les projets financés par la CCE visent à appuyer les efforts que déploient les Parties en vue de conserver, de protéger ou d'améliorer l'environnement nord-américain. Les critères énoncés ci-après guideront le Secrétariat, les groupes de travail, les comités et d'autres représentants compétents des Parties au moment d'examiner les activités concertées à soumettre à l'approbation du Conseil dans le cadre des plans opérationnels. Ces critères de sélection ne s'appliquent pas aux activités que finance le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.

- *De quelle manière le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques établis par le Conseil et énoncés dans l'actuel Plan stratégique, ou cadrant avec d'autres priorités que le Conseil a entérinées par la suite?*

Le projet donne suite au Plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015, notamment à la troisième priorité qu'il énonce, *L'écologisation de l'économie nord-américaine*, et à l'objectif stratégique de cette priorité, à savoir « Amélioration de la performance environnementale du secteur privé en Amérique du Nord », ainsi qu'à la deuxième priorité qu'il énonce, *Les changements climatiques – une économie à faibles émissions de carbone*, et au premier objectif stratégique de cette priorité, à savoir « Améliorer la comparabilité des données, des méthodes et des inventaires relatifs aux émissions dans les trois pays nord-américains ». Il facilitera en effet le choix de mécanismes, de techniques et d'activités de réduction des émissions aux PFT, et permettra la formation nécessaire pour leur mise en œuvre dans les PFT pilotes. L'évaluation et la surveillance du temps d'attente des véhicules et de leurs émissions ainsi que d'autres variables importantes dans chaque PFT pilote seront intégrées dans un modèle dont conviendront les représentants des trois pays.

- *Les objectifs proposés ont-ils une portée nord-américaine? En d'autres termes, de quelle manière les résultats escomptés serviront-ils à protéger l'environnement en Amérique du Nord? (Par exemple, quels résultats les membres du Conseil pourront-ils annoncer à la presse à l'achèvement du projet?)*

Oui, car la circulation à laquelle donne lieu le transport de marchandises en Amérique du Nord augmente, et il faut se pencher sur les répercussions importantes qu'ont les PFT nord-américains sur les collectivités frontalières, notamment la qualité de l'air. Le projet contribuera également aux activités visant à poser les bases d'une collecte cohérente de données sur les émissions provenant de sources de transport terrestre, et ce, afin de donner suite à une recommandation du rapport que la CCE a publié en mars 2011, intitulé *Sur la voie du développement durable : réduction des émissions de gaz à effet de serre découlant du transport de marchandises en Amérique du Nord*, lequel préconise l'établissement d'un plan complet de collecte et de diffusion de données sur le transport de marchandises à l'échelle du continent qui garantit une comparabilité, un interfonctionnement et une uniformité pouvant fournir une plateforme et une méthodologie communes pour recueillir des informations sur le transport.

- *Les responsables du projet visent-ils des résultats précis, clairs et concrets, et comment vont-ils mesurer les progrès accomplis en fonction de ces résultats au fil du temps? Énumérer les moyens d'évaluation du rendement qui seront utilisés pour mesurer le degré de réussite en fonction des résultats obtenus.*

Les résultats sont énoncés dans chaque sous-tâche, et l'évaluation du rendement se fondera sur les éléments suivants :

- La réduction des émissions de GES et de carbone dues à la circulation de véhicules aux frontières.
- Un certain nombre de techniques nouvelles et plus efficaces de suivi et de traitement mises en place aux frontières.
- L'harmonisation des paramètres et des méthodes de collecte de données employés pour évaluer et quantifier la circulation des véhicules aux frontières.

- *Pour quelles raisons les Parties estiment-elles que la CCE constitue le moyen le plus efficace de mettre en œuvre le projet, compte tenu des éléments suivants :*

La CCE a la capacité de rassembler des intervenants des secteurs privé et public des trois pays afin de formuler des recommandations portant sur des questions régionales à grande échelle, surtout aux frontières. Les intervenants auront la possibilité d'échanger leur expérience et de renforcer la collaboration en matière d'échange de données et de pratiques exemplaires.

- *Les responsables du projet proposent-ils un calendrier précis de mise en œuvre des activités, incluant une date d'échéance de la participation de la CCE? Indiquer, au besoin, de quelle manière les travaux se poursuivront après cette date.*

L'examen et le résumé des travaux réalisés jusqu'à ce jour aux deux frontières sur les émissions aux PFT éclaireront les gestionnaires et les agents des PFT quant aux possibilités d'y apporter des améliorations. Le groupe d'intervenants que réunira ce projet sera en mesure de poursuivre sa collaboration en matière d'échange de données et d'application de pratiques exemplaires.

- *Les responsables du projet ont-ils défini assez clairement les éléments suivants :*
 - *Les liens pertinents avec d'autres projets de la CCE, passés ou en cours, afin d'établir des synergies, de tirer parti de l'expérience acquise ou d'éviter des chevauchements de travaux?*
 - *Le public cible ainsi que sa réceptivité et sa capacité à se servir de l'information qui peut découler du projet?*

Les agents et les intervenants aux PFT, ainsi que les collectivités frontalières touchées par la circulation des véhicules qui traversent ces postes frontaliers.

- *Les bénéficiaires des activités de renforcement des capacités qui pourraient être intégrées au projet?*

Les agents et les intervenants aux PFT, ainsi que les collectivités frontalières touchées par la circulation des véhicules qui traversent ces postes frontaliers.

- *Les intervenants appropriés, en accordant une attention particulière aux collectivités, aux établissements d'enseignement, aux ONG et au secteur privé, ainsi qu'à leur contribution à l'obtention de résultats fructueux?*

Le JWC, le Groupe de travail sur les questions frontalières de transport du Canada et des États-Unis, Border 2020, les autorités portuaires, les administrations municipales, les ONG de l'environnement et le secteur privé (à savoir les entreprises de transport maritime, l'industrie pétrolière et les fournisseurs de services informatiques).

Projet 9 : Réduction des émissions provenant du transport maritime de marchandises en Amérique du Nord	Années de mise en œuvre : 2013 et 2014
Budget prévu pour 2 ans : 250 000 \$CAN 1^{re} année : 150 000 \$CAN 2^e année : 100 000 \$CAN	
Priorité et objectif stratégiques : <i>Les changements climatiques – une économie à faibles émissions de carbone et Améliorer la comparabilité des données, des méthodes et des inventaires relatifs aux émissions dans les trois pays nord-américains.</i>	
<p>Résumé du projet :</p> <p>Ce projet est destiné faire valoir les mesures techniques permettant de limiter les émissions provenant des navires, notamment les techniques de réduction de la pollution atmosphérique que causent les matières particulaires (MP), les oxydes d'azote (NOx) et les oxydes de soufre (SOx).</p> <p>Les partenaires de la CCE échangeront des informations sur les analyses techniques visant à évaluer les inconvénients et les avantages d'une réduction nécessaire, par le Mexique, des émissions de polluants conventionnels (MP, SOx et NOx) par les navires afin d'établir une zone de contrôle des émissions (ZCE) dans ce pays, et ce, en vertu de l'annexe VI de la <i>Convention internationale pour la prévention de la pollution causée par les navires</i> (MARPOL), notamment des analyses d'informations sur la modélisation de la qualité de l'air et les avantages pour la santé humaine. Les partenaires de la CCE travailleront également de concert afin de cerner les tendances en Amérique du Nord relativement à l'élaboration et à l'adoption de techniques et de pratiques exemplaires pour réduire les émissions des navires contenant des principaux polluants atmosphériques tels que les MP, les SOx et les NOx.</p>	
<p>Résultats à court terme (à mi-parcours)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conception d'un outil de modélisation informatique de la qualité de l'air pour disposer de données permettant d'élaborer un scénario de référence et un scénario tenant compte de la ZCE. • Formation en vue d'établir et de mettre à jour l'inventaire des émissions des navires au Mexique. <p>Résultats à long terme (à la fin du projet)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation environnementale et socioéconomique servant à établir une ZCE au Mexique, et recommandations visant la mise en application de l'annexe VI de la MARPOL dans ce pays. • Cadre de travail en vue de la ratification et de la mise en application de l'annexe VI de la MARPOL ainsi que de l'établissement d'une ZCE au Mexique. <p>Résultats à plus long terme sur le plan environnemental (après le projet)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction, en Amérique du Nord, des émissions des navires contenant des principaux polluants atmosphériques tels que les MP, les SOx et les NOx, grâce à l'adoption de pratiques, de techniques et de politiques exemplaires. 	

Tâches nécessaires pour obtenir des résultats sur le plan environnemental :				
1) Soutenir la modélisation de la qualité de l'air et l'établissement d'un inventaire des émissions. 2) Établir un cadre de travail en vue de ratifier et de mettre en application l'annexe VI de la MARPOL au Mexique.				
Tâche 1 : Soutenir la modélisation de la qualité de l'air et l'établissement d'un inventaire des émissions.				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$CAN (activités)
1.1 En vue de modéliser la qualité de l'air, ajout à l'inventaire d'émissions mexicain de celles provenant de l'équipement portuaire et collecte de données existantes sur les émissions dans les ports du Canada et des États-Unis.	Rapport sur les émissions provenant de l'équipement portuaire.	Cette sous-tâche contribuera grandement à l'établissement de l'inventaire d'émissions au Mexique.	Automne 2013.	1 ^{re} année : 13 000 \$
1.2 Mise à jour de l'inventaire mexicain des émissions provenant des navires, et collecte de données existantes sur les émissions provenant des navires au Canada et aux États-Unis.	Formation en vue d'établir et de mettre à jour l'inventaire des émissions des navires au Mexique.	Cette sous-tâche favorisera l'établissement de rapports sur les émissions des navires au Mexique et le choix d'indicateurs pour modéliser la qualité de l'air.	Automne 2013.	1 ^{re} année : 36 000 \$
1.3 Modélisation de la qualité de l'air ambiant contenant des MP, des NOx et de l'ozone ainsi que des dépôts de MP et de SOx, pour le Mexique et les zones environnantes, en fonction	Rapport et cartes sur la modélisation de la qualité de l'air et des dépôts pour les deux scénarios.	Cette sous-tâche contribuera grandement à l'évaluation environnementale et socioéconomique (sous-tâche 2.1).	Automne 2013.	1 ^{re} année : 49 000 \$ 2 ^e année : 41 000 \$

1) d'un scénario de référence et 2) d'un scénario tenant compte de la ZCE.				
Tâche 2 : Établir un cadre de travail en vue de ratifier et de mettre en application l'annexe VI de la MARPOL au Mexique.				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$CAN (activités)
2.1 Évaluation environnementale et socioéconomique afin d'établir une ZCE au Mexique, et recommandations visant la mise en application de l'annexe VI de la MARPOL dans ce pays.	L'évaluation permettra de déterminer et de comparer les contraintes et les avantages sur les plans économique, social et environnemental. Rapport d'évaluation des coûts de raffinage, d'importation et d'exportation du carburant, de l'infrastructure maritime, de l'adoption de techniques, de la réduction des émissions, des avantages et des désavantages pour la santé, etc.	Cette évaluation fournira l'information nécessaire pour envisager la ratification de l'annexe VI de la MARPOL et l'établissement d'une ZCE au Mexique.	Printemps et automne 2014.	1 ^{re} année : 52 000 \$ 2 ^e année : 34 000 \$
2.2 Établissement d'un cadre en vue de ratifier et de mettre en application l'annexe VI de la MARPOL et d'établir une ZCE au Mexique.	Relever des informations, des procédures et des politiques requises pour mettre en application l'annexe VI de la MARPOL et établir une ZCE.	Le cadre de travail indiquera au Mexique les étapes à franchir en vue de ratifier l'annexe VI de la MARPOL et d'établir une ZCE.	Hiver 2014 à 2015.	2 ^e année : 25 000 \$

Expliquer de quelle manière le projet répond aux critères de sélection que le Conseil a énoncés dans le Plan stratégique (voir ci-après).

Tous les projets financés par la CCE visent à appuyer les efforts que déploient les Parties en vue de conserver, de protéger ou d'améliorer l'environnement nord-américain. Les critères énoncés ci-après guideront le Secrétariat, les groupes de travail, les comités et d'autres représentants compétents des Parties au moment d'examiner les activités concertées à soumettre à l'approbation du Conseil dans le cadre des plans opérationnels. Ces critères de sélection ne s'appliquent pas aux activités que finance le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.

- *De quelle manière le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques établis par le Conseil et énoncés dans l'actuel Plan stratégique, ou cadrant avec d'autres priorités que le Conseil a entérinées par la suite?*

Ces travaux donnent suite aux objectifs suivants du Plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015 :

- *4.1 Des collectivités et des écosystèmes en santé – « Améliorer l'hygiène du milieu dans les collectivités vulnérables en Amérique du Nord » : Le projet permettra de réduire les risques auxquels font face les populations vulnérables d'Amérique du Nord en favorisant la prise de mesures pour réduire les émissions de polluants conventionnels.*
- *4.2 Les changements climatiques - une économie à faibles émissions de carbone – 1) « Améliorer la comparabilité des données, des méthodes et des inventaires relatifs aux émissions dans les trois pays nord-américains »; 2) « Renforcer la participation de spécialistes et l'échange d'informations sur les changements climatiques et une économie à faibles émissions de carbone » : Le projet permettra d'améliorer la qualité des informations sur les possibilités de réduire les émissions de polluants provenant des navires qui ont des effets sur le climat, de même que sur les inventaires de ces émissions, et de renforcer l'échange de telles informations entre spécialistes.*
- *Les objectifs proposés ont-ils une portée nord-américaine? En d'autres termes, de quelle manière les résultats escomptés serviront-ils à protéger l'environnement en Amérique du Nord? (Par exemple, quels résultats les membres du Conseil pourront-ils annoncer à la presse à l'achèvement du projet?)*

Les activités du projet pourront donner des résultats stratégiques au bénéfice des Parties, dont :

- une démarche commune pour réduire les émissions qui proviennent du transport maritime en Amérique du Nord;
 - une meilleure protection de la santé publique et de l'environnement à l'égard des polluants conventionnels et de ceux qui ont un effet sur le climat en Amérique du Nord.
-
- *Les responsables du projet visent-ils des résultats précis, clairs et concrets, et comment vont-ils mesurer les progrès accomplis en fonction de ces résultats au fil du temps? Énumérer les moyens d'évaluation du rendement qui seront utilisés pour mesurer le degré de réussite en fonction des résultats obtenus.*

Les résultats de la tâche 1 comprennent des rapports techniques sur la modélisation de la qualité de l'air, une analyse de rentabilité et une évaluation des avantages pour la santé, et un rapport sur la ratification et la mise en application de l'annexe VI de la MARPOL et l'établissement d'une ZCE. L'évaluation du rendement se fondera sur le contrôle de la qualité et des méthodes de modélisation et d'évaluation, un calendrier d'exécution, une collecte de données à des fins de documentation, et une reddition de comptes régulière sur les dépenses et les progrès.

- *Pour quelles raisons les Parties estiment-elles que la CCE constitue le moyen le plus efficace de mettre en œuvre le projet, compte tenu des éléments suivants :*
 - *La valeur ajoutée que procure le fait de mettre ce projet en œuvre dans le cadre du programme concerté de la CCE?*

Le projet table sur les travaux entrepris pour établir la ZCE nord-américaine visant le Canada et les États-Unis, ce qui permettra de favoriser l'utilisation de carburants et de techniques propres dans le transport maritime tout le long des côtes est et ouest de l'Amérique du Nord.

- *Tous les autres organismes publics, privés ou sociaux qui entreprennent de telles activités?*
- *Les possibilités de coopérer et d'exploiter les ressources avec ces organismes?*
- *Les responsables du projet proposent-ils un calendrier précis de mise en œuvre des activités, incluant une date d'échéance de la participation de la CCE? Indiquer, au besoin, de quelle manière les travaux se poursuivront après cette date.*

Étant donné que la CCE entreprend de nouveaux travaux dans le cadre de ce projet, la date limite de sa participation est fixée à la fin du cycle de financement de deux ans du projet, à savoir en 2015. Si les travaux permettent au Mexique de prendre une décision favorable à la ratification de l'annexe VI de la MARPOL et à l'établissement d'une ZCE, cette partie des travaux se poursuivra au sein du pays. Les travaux relatifs à la ZCE nord-américaine ratifiée par le Canada et les États-Unis se poursuivront également après 2015.

- *Les responsables du projet ont-ils défini assez clairement les éléments suivants :*
 - *Les liens pertinents avec d'autres projets de la CCE, passés ou en cours, afin d'établir des synergies, de tirer parti de l'expérience acquise ou d'éviter des chevauchements de travaux?*

Étant donné que la CCE entreprend de nouveaux travaux dans le cadre du projet, ceux-ci ne donnent lieu à aucun chevauchement. Les synergies avec d'autres activités relatives au transport seront optimisées lorsque d'autres projets de la CCE seront mis en œuvre, car plusieurs intervenants contribuant à d'autres activités de la CCE liées au transport pourraient participer au présent projet.

- *Le public cible ainsi que sa réceptivité et sa capacité à se servir de l'information qui peut découler du projet?*

Les trois Parties à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement et divers intervenants s'intéressent de près aux travaux de ce projet. Ses principaux bénéficiaires comptent les décideurs des Parties qui sont en quête d'informations pour pouvoir réduire les émissions des navires contenant des principaux polluants atmosphériques tels que les MP, les NOx et les SOx. Les intervenants

qui tireront également parti du projet peuvent aussi comprendre des entités des secteurs public et privé qui se consacrent au transport maritime et aux techniques connexes, ainsi qu'à la protection de la santé dans les collectivités et de la salubrité de l'environnement. Les membres du public qui subissent les répercussions des émissions provenant du transport maritime constituent également un public cible.

- *Les bénéficiaires des activités de renforcement des capacités qui pourraient être intégrées au projet?*

Ces travaux offriront la possibilité de renforcer les capacités du Mexique afin qu'il puisse produire des informations techniques et entreprendre les démarches nécessaires à la mise en application de l'annexe VI de la MARPOL et à l'établissement d'une ZCE.

- *Les intervenants appropriés, en accordant une attention particulière aux collectivités, aux établissements d'enseignement, aux ONG et au secteur privé, ainsi qu'à leur contribution à l'obtention de résultats fructueux?*

À ce stade initial des travaux, les principaux intervenants sont les gouvernements, mais à plus long terme, il s'agira aussi des collectivités, des ONG et du secteur privé.

Projet 10 : Amélioration de la performance économique et environnementale de la chaîne d'approvisionnement des constructeurs de camions et d'autobus en Amérique du Nord	Années de mise en œuvre : 2013 et 2014
Budget prévu pour 2 ans : 250 000 \$CAN 1^{re} année : 130 000 \$CAN 2^e année : 120 000 \$CAN	
Priorité et objectif stratégiques : <i>L'écologisation de l'économie nord-américaine et Améliorer la performance environnementale du secteur privé en Amérique du Nord.</i>	
Résumé du projet : <p>Le projet visera à établir un partenariat public-privé avec les secteurs de la construction d'autobus et de camions lourds, lequel s'appuiera sur celui conclu entre le Canada, le Mexique et les États-Unis avec le secteur nord-américain de la construction d'automobiles. Ce partenariat accélérera l'adoption de techniques novatrices et de pratiques exemplaires dans l'industrie visant à réduire les répercussions de ces secteurs sur la viabilité de l'environnement, et ce, au moyen d'une entente préconisant des cibles et des engagements réalistes. Des ateliers donneront l'occasion de présenter des modèles de pratiques exemplaires liées à chaque domaine d'intervention et d'en discuter afin de cerner les possibilités et les obstacles auxquels donne lieu l'application de ces pratiques en Amérique du Nord. Une tribune trilatérale se tiendra dans le but de cerner les éléments qui entravent et facilitent les efforts déployés en vue d'écologiser la chaîne d'approvisionnement des secteurs de la construction d'autobus et de camions lourds en Amérique du Nord.</p>	
Résultats à court terme (à mi-parcours) <ul style="list-style-type: none"> • Conclusion de partenariats avec les intervenants des secteurs de la construction d'autobus et de camions lourds en Amérique du Nord. • Choix de domaines prioritaires et de modèles en vue d'améliorer la performance environnementale et économique des secteurs de la construction d'autobus et de camions lourds en Amérique du Nord. Résultats à long terme (à la fin du projet) <ul style="list-style-type: none"> • Trousse de pratiques exemplaires pour chaque domaine d'intervention. • Documents d'information. • Tribune trinationale réunissant les représentants d'organismes et d'intervenants compétents. Résultats à plus long terme sur le plan environnemental (après le projet) <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la performance environnementale dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de la construction de camions lourds et d'autobus en Amérique du Nord, notamment en ce qui a trait aux émissions de gaz à effet de serre (GES) et de carbone noir, à l'efficacité énergétique et hydraulique, et à la gestion des déchets. • Accroissement des échanges d'informations et de pratiques exemplaires, et de l'intégration de techniques novatrices. 	

Tâches nécessaires pour obtenir des résultats sur le plan environnemental :

- 1) Établir des partenariats avec les fournisseurs ainsi qu'un cadre de travail pour les fabricants d'équipements d'origine (également connus sous l'acronyme OEM pour « Original Equipment Manufacturers ») et les fournisseurs des secteurs de la construction d'autobus et de camions lourds dans les trois pays.
- 2) Constituer des groupes de travail avec les membres des partenariats afin d'instaurer des programmes de formation axés sur l'amélioration de la performance environnementale dans les secteurs de la construction d'autobus et de camions lourds.
- 3) Organiser une tribune trinationale.

Tâche 1 : Établir des partenariats avec les fournisseurs ainsi qu'un cadre de travail pour les OEM et les fournisseurs des secteurs de la construction d'autobus et de camions lourds dans les trois pays.

Sous-tâches	Réalizations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$CAN (activités)
1.1 Collaboration avec les secteurs de la construction d'autobus et des camions lourds dans le but d'identifier des promoteurs fortement déterminés à mettre en place et à favoriser une écologisation autonome de la chaîne d'approvisionnement dans ces secteurs.	Constitution d'un réseau de partenariats de constructeurs et de fournisseurs dans chaque pays, et établissement d'un plan de travail pour chaque réseau.	Ces réseaux favoriseront l'échange de techniques novatrices et de pratiques exemplaires dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement des secteurs de la construction d'autobus et de camions lourds en Amérique du Nord.	Automne 2013.	1 ^{re} année : 10 000 \$
1.2 Détermination du profil industriel des fabricants d'équipements d'origine d'autobus et de camions lourds.	Établissement d'un rapport de référence déterminant le profil industriel des constructeurs à partir d'indices de référence (p. ex., la norme ISO14001), tout en analysant les lacunes et en cernant d'autres possibilités d'action.	Cette tâche éclairera l'établissement d'indices de référence dans chaque domaine d'intervention (voir la sous-tâche 2.3).	Automne 2013.	1 ^{re} année : 20 000 \$

1.3 Tenues de réunions ayant pour but de cerner les éléments qui entravent et facilitent l'écologisation dans ces secteurs, de fixer des buts et des objectifs précis, de choisir des cibles mesurables et d'obtenir des engagements.	Réunions avec des intervenants de la chaîne d'approvisionnement des trois pays permettant d'examiner les objectifs, les cibles et les engagements, et de constituer des sous-groupes de travail sur chaque domaine d'intervention.	Ces réunions faciliteront l'application des plans de travail élaborés dans le cadre de la sous-tâche 1.1.	Automne et hiver 2013 et 2014.	1 ^{re} année : 60 000 \$
Tâche 2 : Constituer des groupes de travail avec les membres des partenariats afin d'instaurer des programmes de formation axés sur l'amélioration de la performance environnementale dans les secteurs de la construction d'autobus et de camions lourds.				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$CAN (activités)
2.1 Recherche et évaluation de modèles pouvant servir dans chaque domaine d'intervention.	Modèles de pratiques exemplaires dans chaque domaine d'intervention.	Les constructeurs et les fournisseurs réussissent déjà à appliquer des pratiques qui améliorent la performance environnementale dans des domaines tels que l'efficacité énergétique et hydraulique, et la gestion des déchets et des substances chimiques Il est possible de regrouper ces pratiques afin qu'elles constituent des modèles dans chaque domaine d'intervention.	Printemps 2014.	1 ^{re} année : 40 000 \$
2.2 Tenue de réunions avec chaque sous-groupe de travail afin de trouver des solutions et de fixer des	Ateliers de discussion sur les éléments qui entravent et facilitent l'application de chaque modèle.	Ces ateliers faciliteront l'application et l'adaptation de modèles choisis en fonction du contexte	Été et automne 2014.	2 ^e année : 60 000 \$

<p>but en matière d'étalonnage pour chaque domaine d'intervention, et de présenter des modèles à appliquer sur le terrain.</p> <p>Les domaines d'intervention peuvent porter sur : l'empreinte de carbone, l'efficacité énergétique et hydraulique, l'intégration d'innovations et de pratiques exemplaires dans la chaîne d'approvisionnement, et la réduction des émissions de carbone noir provenant de produits liés à la construction des autobus et des camions.</p>		<p>respectif des constructeurs et des fournisseurs.</p>		
<p>2.3 Établissement d'indices de référence pour chaque domaine d'intervention.</p>	<p>Trousse de pratiques exemplaires facilitant l'établissement d'indices de référence pour atteindre les objectifs.</p> <p>Documents d'information (p. ex., une vidéo de modèles).</p>	<p>L'établissement d'indices de référence s'effectuera en fonction des pratiques exemplaires dans l'ensemble des secteurs visés, et ils amélioreront la performance environnementale dans des domaines tels que l'efficacité énergétique et hydraulique, et la gestion des déchets et des substances chimiques dans toute la chaîne d'approvisionnement.</p>	<p>Fin de l'automne 2014.</p>	<p>2^e année : 30 000 \$</p>

Tâche 3 : Organiser une tribune trinationale.				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$CAN (activités)
3.1 Tenue d'une tribune avec les représentants d'organismes gouvernementaux compétents de chaque pays afin de présenter les résultats et les obstacles relevés dans chaque domaine d'intervention de la chaîne d'approvisionnement du secteur de la construction d'autobus et de camions lourds.	Relevé des éléments qui entravent et favorisent l'écologisation de la chaîne d'approvisionnement du secteur de la construction d'autobus et de camions lourds en Amérique du Nord.	Mise au courant des gouvernements des façons de multiplier les possibilités nationales et trinationales de favoriser l'écologisation de la chaîne d'approvisionnement des secteurs de la construction d'autobus et de camions lourds.	Hiver 2015.	2 ^e année : 30 000 \$

Expliquer de quelle manière le projet répond aux critères de sélection que le Conseil a énoncés dans le Plan stratégique (voir ci-après).

Tous les projets financés par la CCE visent à appuyer les efforts que déploient les Parties en vue de conserver, de protéger ou d'améliorer l'environnement nord-américain. Les critères énoncés ci-après guideront le Secrétariat, les groupes de travail, les comités et d'autres représentants compétents des Parties au moment d'examiner les activités concertées à soumettre à l'approbation du Conseil dans le cadre des plans opérationnels. Ces critères de sélection ne s'appliquent pas aux activités que finance le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.

- *De quelle manière le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques établis par le Conseil et énoncés dans l'actuel Plan stratégique, ou cadrant avec d'autres priorités que le Conseil a entérinées par la suite?*

Le premier objectif de la troisième priorité (*L'écologisation de l'économie en Amérique du Nord*) que le Conseil de la CCE a établi dans le cadre du Plan stratégique pour 2010 à 2015 consistant à « améliorer la performance environnementale du secteur privé en Amérique du Nord », ce projet donne suite à cet objectif en favorisant la conclusion de partenariats avec les constructeurs et les fournisseurs des secteurs de la construction d'autobus et de camions lourds en Amérique du Nord. Cette démarche a l'avantage de viser à la fois à réduire les coûts et à

augmenter les profits tout en préservant l'environnement, et d'offrir un modèle d'affaires durable qui sera bénéfique à long terme. En outre, le projet offrira une tribune autonome favorisant des améliorations, des innovations et la réussite, en plus de permettre de tirer des enseignements des travaux déjà entrepris par l'*Auto Suppliers Partnership for the Environment* (Partenariat des fournisseurs américains en faveur de l'environnement).

Dans le cadre d'une autre priorité du Plan stratégique intitulée *L'écologisation de l'économie en Amérique du Nord*, il est également mentionné que « la participation de spécialistes et l'intensification de l'échange d'informations et de données permettront d'évaluer la performance environnementale du secteur privé en Amérique du Nord et de promouvoir son amélioration afin d'atteindre l'objectif stratégique ». Dans une telle perspective, un partenariat visant l'écologisation de la chaîne d'approvisionnement des secteurs visés crée un cadre propice qui bénéficie de la participation de spécialistes du secteur privé et d'un facilitateur chargé d'organiser, d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes d'écologisation de cette chaîne en collaboration avec l'ensemble des constructeurs et les principaux fournisseurs. Tous ces constructeurs et fournisseurs en Amérique du Nord pourraient ainsi échanger des informations et des pratiques exemplaires qui amélioreront la performance environnementale et économique de petites et moyennes entreprises à l'intérieur de cette chaîne d'approvisionnement.

- *Les objectifs proposés ont-ils une portée nord-américaine? En d'autres termes, de quelle manière les résultats escomptés serviront-ils à protéger l'environnement en Amérique du Nord? (Par exemple, quels résultats les membres du Conseil pourront-ils annoncer à la presse à l'achèvement du projet?)*

Ce projet consistera à conclure un partenariat entre les secteurs privé et public nord-américains afin de trouver la démarche stratégique qui permettra d'écologiser la chaîne d'approvisionnement des secteurs de la construction d'autobus et de camions lourds. Cette démarche améliorera ainsi la performance environnementale dans un secteur industriel nord-américain qui est en croissance et en évolution.

- *Les responsables du projet visent-ils des résultats précis, clairs et concrets, et comment vont-ils mesurer les progrès accomplis en fonction de ces résultats au fil du temps? Énumérer les moyens d'évaluation du rendement qui seront utilisés pour mesurer le degré de réussite en fonction des résultats obtenus.*

Le projet vise à ce que les procédés de fabrication et de construction dans les deux secteurs visés aient moins de répercussions sur l'environnement, notamment en permettant de réduire les émissions atmosphériques, les déchets et la consommation d'énergie.

L'évaluation du rendement portera sur les domaines suivants :

- Le domaine de l'énergie : l'énergie économisée, la quantité d'énergie par unité de production et la réduction des émissions de carbone.
- Le domaine de l'économie : le nombre de constructeurs, de petites entreprises, d'autres intervenants, d'emplois créés et de personnes formées.
- Le domaine de l'environnement : la réduction des émissions atmosphériques, des déchets solides et dangereux, de la pollution aquatique, et de l'eau consommée et économisée; la quantité d'eau par unité de production; le caractère opportun et l'exactitude des informations échangées sur les substances chimiques que contiennent les produits utilisés dans la chaîne d'approvisionnement.
- Le nombre de techniques, de pratiques et de services nouveaux et plus efficaces utilisés dans la chaîne d'approvisionnement.

- *Pour quelles raisons les Parties estiment-elles que la CCE constitue le moyen le plus efficace de mettre en œuvre le projet, compte tenu des éléments suivants :*

La CCE ayant acquis de l'expérience grâce au Partenariat de fournisseurs en faveur de l'environnement dans le secteur automobile, elle a la capacité de réunir des intervenants privés et publics des trois pays au sein d'une seule et même tribune nord-américaine. Les membres privés et publics du Partenariat auront la possibilité de faire connaître leur expérience et de renforcer la collaboration dans tous les domaines de la chaîne d'approvisionnement.

- *Les responsables du projet proposent-ils un calendrier précis de mise en œuvre des activités, incluant une date d'échéance de la participation de la CCE? Indiquer, au besoin, de quelle manière les travaux se poursuivront après cette date.*

Oui, car la CCE facilitera la conclusion d'un partenariat trilatéral entre les constructeurs et les fournisseurs, de même que l'exploitation de possibilités de cerner et d'améliorer les pratiques exemplaires à l'échelle nord-américaine.

- *Les responsables du projet ont-ils défini assez clairement les éléments suivants :*
 - *Les liens pertinents avec d'autres projets de la CCE, passés ou en cours, afin d'établir des synergies, de tirer parti de l'expérience acquise ou d'éviter des chevauchements de travaux?*

Ce projet se fonde sur le projet de 2011 et 2012 intitulé *Amélioration de la performance économique et environnementale des chaînes d'approvisionnement dans l'industrie automobile nord-américaine*. Les résultats qu'il permettra d'obtenir sur le plan environnemental compléteront ceux des projets sur la qualité de l'air et les substances chimiques.

- *Le public cible ainsi que sa réceptivité et sa capacité à se servir de l'information qui peut découler du projet?*

Les constructeurs de camions et d'autobus et leurs fournisseurs, ainsi que les organismes gouvernementaux compétents.

- *Les bénéficiaires des activités de renforcement des capacités qui pourraient être intégrées au projet?*

Les trois pays, et éventuellement des pays à l'extérieur de l'Amérique du Nord, qui fabriquent des pièces de camion et d'autobus.

- *Les intervenants appropriés, en accordant une attention particulière aux collectivités, aux établissements d'enseignement, aux ONG et au secteur privé, ainsi qu'à leur contribution à l'obtention de résultats fructueux?*

Des représentants d'organismes publics et privés et de syndicats des trois pays dont l'objectif premier consiste à écologiser les secteurs visés, ainsi que les principaux constructeurs nord-américains d'autobus et de camions et leurs fournisseurs.

Projet 11 : Amélioration de l'application des lois de l'environnement en Amérique du Nord		Années de mise en œuvre : 2013 et 2014
Budget prévu pour 2 ans : 460 000 \$CAN 1^{re} année : 210 000 \$CAN 2^e année : 250 000 \$CAN		
Priorité et objectif stratégiques : Des collectivités et des écosystèmes en santé; L'écologisation de l'économie nord-américaine		
Résumé du projet : Ce projet permettra aux Parties de mieux connaître le commerce illicite de produits ciblés et réglementés par les lois de l'environnement, tels que les déchets électroniques, les déchets dangereux, les batteries d'accumulateurs au plomb usées et d'autres déchets commerciaux, les substances qui appauvrissent la couche d'ozone et les motocyclettes non conformes, ainsi que le commerce illicite d'espèces sauvages particulières. Se fondant sur les travaux réalisés dans le cadre du précédent plan opérationnel, le projet facilitera l'application des lois fondée sur les renseignements (ALR) en Amérique du Nord, une meilleure identification des expéditions non conformes et d'autres éléments ciblés, et la coordination des activités des organismes compétents, l'établissement de rapports, le partage d'information et l'échange des compétences sur le contexte de la réglementation et de l'application des lois. La formation, le partage d'information et l'échange de compétences dans des domaines d'intérêt commun peuvent comprendre la diffusion de l'information sur des litiges environnementaux, des dépositions d'experts en criminalistique, la collecte de preuves et l'analyse de cas très médiatisés à l'échelle de l'Amérique du Nord. .		
Résultats à court terme (à mi-parcours) Mise en œuvre de processus visant à faciliter l'échange trilatéral d'informations et de renseignements afin de cerner les cibles que doivent viser les mesures d'application des lois qui donneront éventuellement lieu à des enquêtes.		
<ul style="list-style-type: none"> ○ Détermination des documents contenant des données et des renseignements à partager, élaboration d'un support à cette fin et échange de mécanismes convenus; ○ Consolidation des relations de travail au sein d'une équipe hautement productive en vue de formuler des réponses efficaces aux défis actuels et futurs liés à l'application des lois; ○ Révision des pratiques recommandées à l'intention des agents chargés de l'application de la loi et de la surveillance de la conformité concernant l'utilisation d'ordinateurs secrets pour la recherche ainsi que les pratiques sécuritaires sur Internet; ○ Élaboration de protocoles par les organismes compétents visant le traitement des données sensibles sur l'application des lois, et établissement d'une liste de fonctionnaires et d'agents spéciaux de chaque pays attirés à des domaines particuliers; ○ Sensibilisation accrue aux questions qui posent un défi en matière d'application transfrontalière des lois dans des domaines d'intérêt commun; ○ Meilleure compréhension des défis que présente l'application transfrontalière des lois et diffusion des pratiques exemplaires dans des domaines d'intérêt commun; ○ Analyse des cas d'application de haut niveau et des questions touchant la conformité des expéditions transfrontalières dans des domaines d'intérêt commun; ○ Diffusion de l'information, mises à jour de formation en ligne et diffusion des meilleures pratiques en matière de respect de l'environnement et de la gestion écologiquement rationnelle dans des domaines d'intérêt commun; 		

- Élaboration de procédures par les organismes compétents afin de faciliter l'attribution des tâches et la coordination des unités de renseignement, ainsi que de procédures d'intervention en fonction de références en matière de renseignement.

Résultats à long terme (à la fin du projet)

Le flux de renseignements sur des secteurs déterminés fait partie intégrante des opérations nationales impliquant les trois pays.

- Échange de documents contenant des données et des renseignements en vue d'établir des relations de travail efficaces avec d'autres organismes d'application des lois, tels que le groupe de travail d'Interpol sur la criminalité environnementale et d'autres organismes internationaux et régionaux.
- Les partenaires chargés de l'application de la loi font état des enjeux que doit étudier le Groupe de travail sur l'application et l'observation des lois (GTAOL) en ce qui concerne l'application des lois visant l'environnement et les espèces sauvages aux expéditions transfrontalières dans des domaines d'intérêt commun.
- Un document incluant les méthodes recommandées pour des recherches sécuritaires sur Internet, l'utilisation d'ordinateurs secrets et les pratiques sécuritaires en ligne est à la disposition des agents des trois pays chargés de l'environnement et des espèces sauvages.
- Les organismes appliquent les protocoles permettant de partager l'information appropriée.
- Les unités des divers organismes chargées du renseignement et des opérations coordonnent leurs activités.
- Amélioration des activités opérationnelles fondées sur des données provenant d'un échange de renseignements avec le GGTAOL.
- Compréhension commune des enjeux et des solutions visant à améliorer les lois applicables à l'environnement et aux espèces sauvages dans la région.

Résultats à plus long terme sur le plan environnemental (après le projet)

- Échange régulier des cibles et des enjeux déterminés entre les trois pays.
- Protection accrue de l'Amérique du Nord contre les importations non conformes.
- Coordination rigoureuse de l'échange de données.

Tâches nécessaires pour obtenir des résultats sur le plan environnemental :

- 1) Mettre en œuvre le projet sur l'ALR, y compris la planification, la coordination, l'exécution, la surveillance et le contrôle du projet et de ses composantes.
- 2) Se charger des enjeux et des possibilités que le GTAOL évoque dans les documents concernant la réglementation et l'application des lois.
- 3) Soutenir les efforts concertés visant à renforcer l'application des lois sur l'environnement et les espèces sauvages en Amérique du Nord.

Tâche 1. Mettre en œuvre le projet sur l'ALR, y compris la planification, la coordination, l'exécution, la surveillance et le contrôle du projet et de ses composantes.				
Sous-tâche	Réalisations	Manières dont la tâche et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$CAN (activités)
1.1. Recourir à l'ALR pour accroître le nombre d'éléments non conformes à cibler en se fondant sur les travaux mis en œuvre dans le cadre du précédent plan opérationnel.	<p>1.1.1. Application de protocoles et de procédures trilatéraux pour l'échange de données par les fonctionnaires de l'environnement.</p> <p>1.1.2. Document à l'intention des fonctionnaires incluant les méthodes recommandées pour l'utilisation d'ordinateurs secrets pour la recherche, ainsi que les pratiques sécuritaires en ligne.</p> <p>1.1.3. Rapports bimensuels sur les renseignements et activités d'échange d'information et de compétences.</p> <p>1.1.4. Formation informatique concernant le domaine judiciaire.</p> <p>1.1.5. Tenue d'un atelier à l'intention des agents locaux concernant le traitement,</p>	Ces travaux permettront de cerner et de coordonner des interventions appropriées à l'égard d'éléments non conformes ou illicites.	<p>Les activités budgétées pour la 1^{re} année doivent s'achever en juin 2014.</p> <p>La 2^e année s'étendra jusqu'en juin 2015.</p>	<p>Budget de la sous-tâche 1.1 :</p> <p>1^{re} année : 100 000 \$ 2^e année : 135 000 \$</p> <p>1.1.1. 1^{re} année : 20 000 \$ 2^e année : 20 000 \$</p> <p>1.1.2. 1^{re} année : 15 000 \$</p> <p>1.1.3. 1^{re} année : 10 000 \$ 2^e année : 10 000 \$</p> <p>1.1.4. 1^{re} année : 25 000 \$ 2^e année : 25 000 \$</p> <p>1.1.5. 2^e année : 50 000 \$</p>

	<p>l'utilisation et la diffusion d'écomessages et d'avis.</p> <p>1.1.6. Document incluant les méthodes recommandées pour la coordination des unités chargées du renseignement et des opérations, et pour la diffusion de cette information.</p>			<p>1.1.6. 1^{re} année : 30 000 \$ 2^e année : 30 000 \$</p>
<p>Tâche 2. Se charger des enjeux et des possibilités que le GTAOL évoque dans les documents concernant la réglementation et l'application des lois.</p>				
<p>2.1. Se charger des enjeux et des possibilités évoqués dans les documents concernant la réglementation et l'application des lois.</p>	<p>2.1.1. Donner suite aux recommandations qui découlent des rapports sur les déchets électroniques, les déchets dangereux et les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ce qui inclut l'échange d'information et d'expertise.</p> <p>2.1.2. Rédiger un document dressant un tableau des moteurs illicites ou non conformes qui entrent en Amérique du Nord. Cela comprend le perfectionnement des techniques d'échange de renseignements, l'élaboration d'éléments communs aux fins de l'interprétation des règlements, et l'établissement de</p>	<p>Le fait d'appliquer les recommandations permettra de mieux coordonner les activités avec les intervenants compétents, et conduira à l'identification de cibles illégales ou non conformes et à des interventions à leur égard.</p>	<p>Juin 2014 et 2015.</p>	<p>1^{re} année : 15 000 \$ (pour les deux activités) 2^e année : 15 000 \$ (pour les deux activités)</p>

	procédures d'identification des produits illicites et de leurs fabricants à l'étranger.			
Tâche 3. Soutenir les efforts concertés visant à renforcer l'application des lois sur l'environnement et les espèces sauvages en Amérique du Nord.				
3.1. Soutenir les efforts concertés visant à renforcer l'application et l'observation des lois de l'environnement en Amérique du Nord.	<p>3.1.1. Tenue des réunions annuelles du GTAOL.</p> <p>3.1.2. Tenue de quatre réunions afin d'examiner l'exécution du projet en fonction de produits qui intéressent les trois pays. Lors de ces réunions, on offrira une formation, on échangera des informations et des compétences au besoin et l'on tiendra des webinaires en prévision de réunions, ce qui inclut les réunions du Groupe nord-américain sur l'application des lois sur les espèces sauvages.</p> <p>3.1.3 Traduction et mise en page de documents en vue de leur publication.</p>	Ces activités offriront une tribune pour cerner les principaux enjeux et possibilités auxquels donnera lieu une exécution adéquate et efficace de ce projet ainsi qu'une diffusion d'informations et une sensibilisation appropriées.	Juin 2014 et 2015.	<p>Budget de la sous-tâche 3.3 :</p> <p>1^{re} année : 95 000 \$</p> <p>2^e année : 100 000 \$</p> <p>3.1.1 1^{re} année : 25 000 \$</p> <p>2^e année : 25 000 \$</p> <p>3.1.2. 1^{re} année : 60 000 \$</p> <p>2^e année : 60 000 \$</p> <p>3.1.3. 1^{re} année : 10 000 \$</p> <p>2^e année : 15 000 \$</p>

Expliquer de quelle manière le projet répond aux critères de sélection que le Conseil a énoncés dans le Plan stratégique (voir ci-après).

Tous les projets financés par la CCE visent à appuyer les efforts que déploient les Parties en vue de conserver, de protéger ou d'améliorer l'environnement nord-américain. Les critères énoncés ci-après guideront le Secrétariat, les groupes de travail, les comités et d'autres représentants compétents des Parties au moment d'examiner les activités concertées à soumettre à l'approbation du Conseil dans le cadre des plans opérationnels. Ces critères de sélection ne s'appliquent pas aux activités que finance le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.

- *De quelle manière le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques établis par le Conseil et énoncés dans l'actuel Plan stratégique, ou cadrant avec d'autres priorités que le Conseil a entérinées par la suite?*

Ce projet aidera les Parties à l'ANACDE à atteindre les objectifs que celui-ci énonce, et ce, en renforçant la coopération et les mécanismes de coordination afin d'élaborer et d'améliorer les procédures, les politiques et les pratiques, et en favorisant l'observation et l'application des lois et règlements de l'environnement.

- *Les objectifs proposés ont-ils une portée nord-américaine? En d'autres termes, de quelle manière les résultats escomptés serviront-ils à protéger l'environnement en Amérique du Nord? (Par exemple, quels résultats les membres du Conseil pourront-ils annoncer à la presse à l'achèvement du projet?)*

Les trois Parties à l'ANACDE bénéficieront de ce projet en échangeant des informations, des compétences et des pratiques exemplaires aux fins de leur collaboration en matière d'application et d'observation des lois de l'environnement. Il aidera aussi les décideurs à choisir et à prendre des mesures pour lutter contre le commerce illicite ou non conforme des espèces sauvages et des produits réglementés, protégeant ainsi leur environnement commun ainsi que la santé des collectivités et des travailleurs en Amérique du Nord.

- *Les responsables du projet visent-ils des résultats précis, clairs et concrets, et comment vont-ils mesurer les progrès accomplis en fonction de ces résultats au fil du temps? Énumérer les moyens d'évaluation du rendement qui seront utilisés pour mesurer le degré de réussite en fonction des résultats obtenus.*

L'évaluation des résultats quantitatifs se fera dans le cadre d'ateliers et au moyen des documents à rédiger au cours du projet. Quant aux résultats qualitatifs, ils seront évalués en fonction des éléments suivants :

- Le nombre de cibles non conformes identifiées en fonction de références en matière de renseignement.
 - Le nombre d'interdictions de produits non conformes découlant de références en matière de renseignement.
 - Le nombre de cas où des communications entre fonctionnaires ont eu lieu grâce aux protocoles d'échange d'informations.
 - Le nombre de cibles désignées à partir d'Internet, des réseaux sociaux et des médias électroniques en général.
 - Le nombre de communiqués ou de bulletins publiés à l'interne, mais aussi à l'externe dans le site Web de la CCE.
 - Le nombre de séances de formation et d'échange de compétences consacrées à l'examen des questions suscitant un intérêt commun.
- *Pour quelles raisons les Parties estiment-elles que la CCE constitue le moyen le plus efficace de mettre en œuvre le projet?*

La CCE représente un cadre adéquat pour l'exécution de ce projet ainsi que pour sa coordination par les Parties. L'ANACDE comporte les objectifs suivants parmi ceux qu'il énonce : [alinéa 1f)] « renforcer la coopération en vue de l'élaboration et de l'amélioration des lois,

réglementations, procédures, politiques et pratiques environnementales »; [alinéa 1g)] « favoriser l'observation et l'application des lois et réglementations environnementales ». Par ailleurs, l'article 5 de cet accord prescrit les mesures que doivent prendre les gouvernements en matière d'application et d'observation des lois.

- *Les responsables du projet proposent-ils un calendrier précis de mise en œuvre des activités, incluant une date d'échéance de la participation de la CCE? Indiquer, au besoin, de quelle manière les travaux se poursuivront après cette date.*

La description du projet précise les éléments à exécuter dans chaque tâche en fonction du budget annuel.

- *Les responsables du projet ont-ils défini assez clairement les éléments suivants :*
 - *Les liens pertinents avec d'autres projets de la CCE, passés ou en cours, afin d'établir des synergies, de tirer parti de l'expérience acquise ou d'éviter des chevauchements de travaux?*
 - *Le public cible ainsi que sa réceptivité et sa capacité à se servir de l'information qui peut découler du projet?*
 - *Les bénéficiaires des activités de renforcement des capacités qui pourraient être intégrées au projet?*
 - *Les intervenants appropriés, en accordant une attention particulière aux collectivités, aux établissements d'enseignement, aux ONG et au secteur privé, ainsi qu'à leur contribution à l'obtention de résultats fructueux?*

Ce projet contribuera au groupe de projets concernant les déchets commerciaux en Amérique du Nord, et ce, en facilitant l'échange de données et de renseignements sur les déchets électroniques et les déchets dangereux, notamment les batteries d'accumulateurs au plomb usées. Il donnera aussi lieu à l'élaboration de documents et d'informations qui seront utiles aux organismes nord-américains de réglementation qui sont chargés de l'application des lois de l'environnement et de leur gestion; par la suite, on diffusera la publication du GTAOL intitulée *Environmental Legislation in North America: Experiences and Best Practices for its Implementation and Adjudication* [en anglais seulement]. Ces organismes sont les principaux destinataires et bénéficiaires de l'échange de compétences, ce qui leur permettra d'y participer de façon pertinente et de contribuer à l'obtention de résultats fructueux dans le cadre de ce projet.

Projet 12 : Gestion écologiquement rationnelle de certaines batteries à la fin de leur cycle de vie en Amérique du Nord, dont les batteries d'accumulateurs au plomb usées	Années de mise en œuvre : 2013 et 2014
Budget prévu pour deux ans : 400 000 \$CAN 1^{re} année : 200 000 \$CAN 2^e année : 200 000 \$CAN	
Priorité et objectif stratégiques : L'écologisation de l'économie nord-américaine. Groupe de projets : La gestion des déchets commerciaux en Amérique du Nord.	
<p>Résumé du projet :</p> <p>La première tâche de ce projet comprend l'élaboration de lignes directrices techniques relatives à la gestion écologiquement rationnelle (GER) dans les fonderies de plomb de seconde fusion et d'autres établissements qui traitent des batteries d'accumulateurs au plomb usées (BAPU) afin d'améliorer leurs capacités à appliquer ce type de gestion, notamment au Mexique. Il s'agit d'un aspect qui distingue cette tâche des précédentes activités de la CCE ayant débouché sur l'établissement du rapport intitulé <i>Les pratiques et options de gestion écologiquement rationnelle des batteries d'accumulateurs au plomb usées en Amérique du Nord</i>, lequel formule des conseils de haut niveau qui ne s'adressent pas seulement aux fonderies et aux autres établissements industriels qui traitent des BAPU. Les lignes directrices qui seront élaborées dans le cadre de ce projet relèveront les pratiques exemplaires sur le plan de l'exploitation en ce qui concerne la GER des BAPU et la récupération des matériaux, ce qui améliorera la santé et la sécurité des employés de ce secteur en plus de favoriser la création d'emplois verts.</p> <p>La deuxième tâche consiste à examiner les rejets de plomb par les fonderies de seconde fusion et d'autres établissements qui traitent des BAPU, notamment au Mexique. Ces informations peuvent donner une indication de la portée et de l'ampleur de ce problème, et permettre de cerner les possibilités d'amélioration que le secteur privé et les gouvernements peuvent prendre en compte en appliquant ou en demandant l'application de mesures correctives. Des conclusions préliminaires peuvent également servir à élaborer des lignes directrices techniques et à déterminer les questions qui s'avèrent prioritaires.</p> <p>La troisième tâche porte sur les batteries sans plomb utilisées dans les véhicules hybrides et électriques, et elle consiste à examiner leur quantité dans chaque pays ainsi que les techniques et les mécanismes actuels et envisagés en fin de vie de ces batteries afin de protéger la santé humaine et l'environnement.</p> <p>La quatrième tâche a pour but de traduire et de publier le rapport de la CCE intitulé <i>Quantitative Characterization of Domestic and Transboundary Flows of Used Electronics</i> (Caractérisation quantitative des flux intérieurs et transfrontaliers de produits électroniques usagés), et établi dans le cadre du projet de 2011 et 2012 intitulé <i>Gestion rationnelle des déchets électroniques en Amérique du Nord</i>.</p>	

Résultats à court terme (à mi-parcours)

- Constitution, par la CCE, d'un groupe de spécialistes des batteries comptant des représentants des Parties et des employés du Secrétariat afin de faire progresser les travaux liés aux activités et aux tâches du présent projet.
- D'ici mai 2014, le groupe de spécialistes rédigera une ébauche de lignes directrices techniques relatives à la GER à l'attention des établissements de traitement des BAPU.
- D'ici décembre 2013, un certain nombre d'établissements qui traitent des BAPU au Mexique seront choisis afin de participer à une étude pilote sur les rejets de plomb et d'autres substances préoccupantes.
- D'ici décembre 2013, il sera possible de consulter les traductions française et espagnole du rapport intitulé *Quantitative Characterization of Domestic and Transboundary Flows of Used Electronics* (Caractérisation quantitative des flux intérieurs et transfrontaliers de produits électroniques usagés).
- D'ici juin 2014, le groupe de spécialistes procédera à un relevé préliminaire des rejets de plomb et choisira des méthodes de quantification des rejets de plomb par les fonderies de seconde fusion et d'autres établissements traitants des BAPU. Ces résultats permettront de définir les mesures et les pratiques permettant d'écologiser les procédés de récupération et de recyclage. Cela facilitera la prise de décisions éclairées en matière de santé et de sécurité des employés de ces établissements, tout en prévenant les rejets de ces substances dans l'environnement immédiat.
- D'ici le mois d'août ou de septembre 2014, le groupe de spécialistes tiendra une réunion au cours de laquelle des intervenants de premier plan (p. ex., des spécialistes du secteur privé, d'ONG et d'universités) auront l'occasion de donner leur avis et des conseils à l'égard de l'aperçu des lignes directrices techniques élaboré dans le cadre de la sous-tâche 1.1, de même que du rapport sur les sources d'émissions de plomb et les méthodes de quantification des rejets de plomb par les fonderies de seconde fusion et d'autres établissements traitants des BAPU prévu dans le cadre de la sous-tâche 2.1.

Résultats à long terme (à la fin du projet)

- D'ici mai 2015, le groupe de spécialistes parachèvera les lignes directrices techniques relatives à la GER dans les fonderies de plomb de seconde fusion et d'autres établissements qui traitent des BAPU.
- D'ici juin 2014, la CCE réalisera une analyse préliminaire d'autres types de batteries utilisées dans des véhicules hybrides et électriques afin de savoir de quelle manière ces batteries sont gérées à la fin de leur cycle de vie. Le projet est aussi censé contribuer à cerner des techniques et des mécanismes actuels et envisagés en fin de vie de ces batteries dans le but de protéger la santé humaine et l'environnement, et de choisir des questions sur lesquelles pourraient porter les travaux ultérieurs de la CCE.
- D'ici mai 2015, la CCE établira un rapport relevant les émissions de plomb et les méthodes permettant de quantifier les rejets de ce métal par les fonderies de seconde fusion et d'autres établissements traitants des BAPU.

Résultats à plus long terme sur le plan environnemental (après le projet)

- Les informations qui découleront de ce projet éclaireront les décideurs relativement à l'application de mesures visant à protéger davantage les travailleurs et les collectivités du plomb rejeté au cours du recyclage des BAPU grâce à la diffusion de méthodes de GER.
- Il est prévu que ce projet soutienne l'application de pratiques et de mesures menant à une réduction des émissions atmosphériques et des rejets terrestres de plomb provenant des fonderies de seconde fusion, et qu'il aide ainsi à diminuer l'exposition au plomb des travailleurs et des collectivités.
- Ce projet sera bénéfique aux Parties, car il leur fournira des informations à jour sur les répercussions éventuelles des batteries sans plomb installées dans les véhicules hybrides et électriques lorsqu'elles atteignent la fin de leur vie utile.

Tâches nécessaires pour obtenir des résultats sur le plan environnemental :

- 1) Élaborer des lignes directrices techniques relatives à la GER dans les établissements qui traitent les BAPU.
- 2) Examiner les éventuels rejets de plomb et les méthodes de quantification des ces rejets par les fonderies de seconde fusion et d'autres établissements qui traitent des BAPU, notamment au Mexique.
- 3) Réaliser une analyse préliminaire des utilisations, de la gestion en fin de vie et des risques éventuels des principales batteries sans plomb utilisées dans les véhicules hybrides et électriques.
- 4) Traduire et publier le rapport intitulé *Quantitative Characterization of Domestic and Transboundary Flows of Used Electronics* (Caractérisation quantitative des flux intérieurs et transfrontaliers de produits électroniques usagés) et établi dans le cadre du projet de 2011 et 2012 intitulé *Gestion rationnelle des déchets électroniques en Amérique du Nord*.

Tâche 1 : Élaborer des lignes directrices techniques relatives à la GER dans les établissements qui traitent les BAPU.

Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$CAN (activités)
1.1 Élaboration de lignes directrices techniques relatives aux pratiques et aux techniques de GER des BAPU. <i>Note : Un groupe de représentants des Parties</i>	1.1.1 Rédaction de lignes directrices techniques sur la GER à l'intention des établissements traitant des BAPU. 1.1.2 Parachèvement des lignes directrices techniques sur la GER à l'intention des établissements	Les lignes directrices techniques relatives aux BAPU fournissent les fondements nécessaires pour réduire de façon importante l'exposition au plomb que provoquent les BAPU, et favorisent un	Mai 2014 (sous-tâche 1.1.1) Mai 2015 (sous-tâche 1.1.2)	1 ^{re} année : 80 000 \$ (sous-tâche 1.1.1) 2 ^e année : 90 000 \$ (sous-tâche 1.1.2)

<p><i>consultera périodiquement un groupe spécial d'intervenants compétents au cours de l'élaboration des lignes directrices.</i></p>	<p>traitant des BAPU.</p> <p>Les lignes directrices tiendront compte de l'avis des intervenants compétents, de l'examen de la documentation nationale et internationale connexe, des pratiques exemplaires et des techniques de GER relatives à la récupération des ressources et au recyclage des BAPU. La version finale comprendra des lignes directrices techniques sur les pratiques exemplaires et les techniques de traitement des BAPU, et des recommandations quant à la façon de les mettre en œuvre sur le plan opérationnel.</p>	<p>recyclage plus écologique dans le cadre des activités de seconde fusion du plomb.</p>		
<p>1.2. Réunion au Mexique du groupe de spécialistes afin de recueillir l'opinion d'intervenants de premier plan des secteurs public et privé à propos de l'ébauche des lignes directrices techniques et des travaux préliminaires relatifs au rapport sur les rejets de plomb et les méthodes de quantification de ces rejets par des recycleurs de BAPU (sous-tâche 2.1).</p>	<p>1.2.1 Réunion avec des intervenants de premier plan donnant lieu à des services d'interprétation, à l'accès à un webinaire et à du soutien logistique.</p>	<p>Cette activité garantira l'implication des intervenants des secteurs public et privé dans le processus de parachèvement des lignes directrices techniques et du rapport sur les rejets de plomb et d'autres substances préoccupantes.</p>	<p>Août et septembre 2014</p>	<p>2^e année : 25 000 \$</p>

Tâche 2 : Examiner les éventuels rejets de plomb et les méthodes de quantification des ces rejets par les fonderies de seconde fusion et d'autres établissements qui traitent les BAPU, notamment au Mexique.				
Sous-tâche	Réalisations	Manières dont la sous-tâche et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$CAN (activités)
2.1 Analyse des rejets éventuels de plomb et des méthodes de quantification de ces rejets provenant d'établissements de traitement des BAPU.	<p>2.1.1 Rapport sur les rejets éventuels de plomb et les méthodes de quantification de ces rejets provenant de fonderies de seconde fusion et d'autres établissements traitant des BAPU (pyrométallurgie ou hydrométallurgie), et d'établissements de prétraitement et de collecte de ces batteries.</p> <p>Ce rapport comprendra une étude pilote des rejets et des méthodes d'estimation de ces rejets dans un certain nombre d'établissements du Mexique (en fonction des ressources).</p>	Les résultats peuvent servir à l'évaluation et à la gestion des risques dans chaque établissement visé.	Il est prévu d'exécuter les travaux préliminaires au cours de la première année et d'établir le rapport final au cours de la deuxième.	<p>1^{re} année : 65 000 \$</p> <p>2^e année : 85 000 \$</p>
Tâche 3 : Réaliser une analyse préliminaire des utilisations, de la gestion en fin de vie et des risques éventuels des principales batteries sans plomb utilisées dans les véhicules hybrides et électriques.				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$CAN (activités)
3.1 Analyse préliminaire des utilisations et de la	3.1.1 Versions préliminaire et finale d'un rapport qui décrit les	Les Parties peuvent se servir de l'analyse	Juin 2014	1 ^{re} année : 40 000 \$

<p>gestion en fin de vie des batteries utilisées dans les véhicules hybrides et électriques, incluant un examen des pratiques et des techniques de GER actuelles et envisagées.</p>	<p>types, le contenu, l'utilisation et l'élimination des batteries utilisées dans les véhicules électriques, et qui donne un aperçu des pratiques exemplaires, des techniques et des lois connexes.</p>	<p>préliminaire pour renforcer les connaissances institutionnelles au sujet des questions que peut soulever la gestion en fin de vie des batteries utilisées dans les véhicules hybrides et électriques d'Amérique du Nord.</p>		
<p>Tâche 4 : Traduire et publier le rapport intitulé <i>Quantitative Characterization of Domestic and Transboundary Flows of Used Electronics</i> (Caractérisation quantitative des flux intérieurs et transfrontaliers de produits électroniques usagés) et établi dans le cadre du projet de 2011 et 2012 intitulé <i>Gestion rationnelle des déchets électroniques en Amérique du Nord</i>.</p>				
Sous-tâche	Réalizations	Manières dont la sous-tâche et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$CAN (activités)
<p>4.1 Traduire et publier le rapport intitulé <i>Quantitative Characterization of Domestic and Transboundary Flows of Used Electronics</i> (Caractérisation quantitative des flux intérieurs et transfrontaliers de produits électroniques usagés) et établi dans le cadre du projet de 2011 et 2012 intitulé <i>Gestion rationnelle des déchets électroniques en Amérique du Nord</i>.</p>	<p>4.1.1 Traduction en espagnol et en français et publication de la version finale du rapport révisée et approuvée par les représentants compétents des Parties et des employés du Secrétariat.</p>	<p>Les Parties auront une meilleure connaissance des flux d'ordinateurs et d'écrans usagés, et le processus utilisé servira à l'analyse ultérieure des flux de déchets électroniques en Amérique du Nord.</p>	<p>Décembre 2013</p>	<p>1^{re} année : 15 000 \$</p>

Expliquer de quelle manière le projet répond aux critères de sélection que le Conseil a énoncés dans le Plan stratégique (voir ci-après).

Tous les projets financés par la CCE visent à appuyer les efforts que déploient les Parties en vue de conserver, de protéger ou d'améliorer l'environnement nord-américain. Les critères énoncés ci-après guideront le Secrétariat, les groupes de travail, les comités et d'autres représentants compétents des Parties au moment d'examiner les activités concertées à soumettre à l'approbation du Conseil dans le cadre des plans opérationnels. Ces critères de sélection ne s'appliquent pas aux activités que finance le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.

- *De quelle manière le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques établis par le Conseil et énoncés dans l'actuel Plan stratégique, ou cadrant avec d'autres priorités que le Conseil a entérinées par la suite?*

Le projet donne directement suite aux conclusions du rapport du Secrétariat de la CCE intitulé *Un commerce dangereux? Examen des exportations de batteries d'accumulateurs au plomb usées produites aux États-Unis et du recyclage du plomb de seconde fusion au Mexique, aux États-Unis et au Canada*, ainsi qu'aux deux objectifs stratégiques suivants qu'a établis le Conseil de la CCE : « Améliorer l'hygiène du milieu dans les collectivités vulnérables en Amérique du Nord » et « Améliorer la gestion rationnelle des produits chimiques à l'échelle continentale ». Des travaux préliminaires sur les batteries actuellement utilisées dans les véhicules hybrides et électriques contribueront aussi à éclairer les gouvernements sur les questions que peuvent soulever ces batteries à la fin de leur vie utile. Le projet cadre avant tout avec la priorité de la CCE intitulée *L'écologisation de l'économie nord-américaine*.

- *Les objectifs proposés ont-ils une portée nord-américaine? En d'autres termes, de quelle manière les résultats escomptés serviront-ils à protéger l'environnement en Amérique du Nord? (Par exemple, quels résultats les membres du Conseil pourront-ils annoncer à la presse à l'achèvement du projet?)*

Les objectifs ont une portée trilatérale, et le projet donnera lieu à une revue des pratiques de gestion dans les fonderies de plomb de seconde fusion et les établissements de traitement des BAPU qui tireront parti des pratiques exemplaires et des compétences des trois pays d'Amérique du Nord. La façon dont les BAPU sont gérées constitue une importante question sur les plans de la santé publique, de l'environnement et de l'économie. Les scientifiques s'entendent désormais pour considérer qu'il n'y a pas de seuil sécuritaire quant au taux de plomb dans le sang. Cette substance peut être absorbée par le corps humain et avoir des effets toxiques sur le système nerveux, le cœur, les reins, les os et les organes reproducteurs. Il peut aussi affecter la santé des travailleurs et de la population dans les collectivités environnantes, en particulier en ce qui a trait au développement du fœtus et des enfants. Ce projet fournira des orientations en matière de GER que les Parties et le secteur privé peuvent appuyer et dont ils peuvent se servir pour améliorer les mesures en vigueur visant à protéger les travailleurs et les collectivités du plomb rejeté au cours du recyclage des BAPU, et ce, grâce à une gestion plus écologique de ce recyclage. Le projet pourra en outre soutenir des activités visant le renforcement des règlements mexicains concernant le recyclage des BAPU.

- *Les responsables du projet visent-ils des résultats précis, clairs et concrets, et comment vont-ils mesurer les progrès accomplis en fonction de ces résultats au fil du temps? Énumérer les moyens d'évaluation du rendement qui seront utilisés pour mesurer le degré de réussite en fonction des résultats obtenus.*

Ce projet permettra d'élaborer des lignes directrices techniques générales et rigoureuses préconisant des pratiques de GER. Il multipliera aussi les possibilités qui s'offrent aux Parties d'établir des liens avec le secteur nord-américain de la fonderie du plomb de seconde fusion. Il servira également à recueillir des informations précieuses sur les techniques et les pratiques actuelles de gestion rationnelle, tout en éclairant les décideurs sur d'importantes questions concernant l'évaluation et la gestion des risques que présente le plomb dans chaque établissement visé. Le projet permettra aussi de traduire et de publier le rapport de la CCE intitulé *Quantitative Characterization of Domestic and Transboundary Flows of Used Electronics* (Caractérisation quantitative des flux intérieurs et transfrontaliers de produits électroniques usagés), et établi dans le cadre du projet de 2011 et 2012 intitulé *Gestion rationnelle des déchets électroniques en Amérique du Nord*.

L'évaluation du rendement tiendra compte des éléments suivants :

- L'élaboration des lignes directrices techniques relatives à la GER des BAPU.
 - Les possibilités de partenariats public-privé dans le cadre de ce projet.
 - Un rapport sur les sources éventuelles de rejets de plomb et les méthodes de quantification de ces rejets par les fonderies (pyrométallurgie ou hydrométallurgie) et les établissements de prétraitement des BAPU. Ce rapport sera accompagné d'échantillons prélevés dans un ou deux emplacements déterminés du Mexique (si le budget le permet).
 - Un rapport sur la gestion en fin de vie des batteries utilisées dans les véhicules hybrides et électriques d'Amérique du Nord.
 - La traduction et la publication de la version finale du rapport intitulé *Quantitative Characterization of Domestic and Transboundary Flows of Used Electronics* (Caractérisation quantitative des flux intérieurs et transfrontaliers de produits électroniques usagés).
 - Le degré d'intérêt des intervenants pour la mise en œuvre des lignes directrices techniques relatives à la GER.
 - La tenue de l'atelier visant à recueillir des avis sur les lignes directrices et sur le rapport en vue de leur publication éventuelle.
- *Pour quelles raisons les Parties estiment-elles que la CCE constitue le moyen le plus efficace de mettre en œuvre le projet, compte tenu des éléments suivants :*
 - La valeur ajoutée que procure le fait de mettre ce projet en œuvre dans le cadre du programme concerté de la CCE?
 - Tous les autres organismes publics, privés ou sociaux qui entreprennent de telles activités?
 - Les possibilités de coopérer et d'exploiter les ressources avec ces organismes?

Le projet donne directement suite aux conclusions du rapport du Secrétariat de la CCE intitulé *Un commerce dangereux? Examen des exportations de batteries d'accumulateurs au plomb usées produites aux États-Unis et du recyclage du plomb de seconde fusion au Mexique, aux États-Unis et au Canada*. Aucun autre organisme public, privé ou social ne met en œuvre un éventail d'activités aussi importantes que celles de ce projet. Qui plus est, le projet fournira de précieuses occasions d'établir des liens avec le secteur privé, de travailler de concert avec des ONG de l'environnement sur des questions touchant à la gestion non rationnelle des BAPU, ainsi que de renforcer la protection des travailleurs et des collectivités avoisinant les établissements de recyclage de BAPU.

- *Les responsables du projet proposent-ils un calendrier précis de mise en œuvre des activités, incluant une date d'échéance de la participation de la CCE? Indiquer, au besoin, de quelle manière les travaux se poursuivront après cette date.*

Oui, car le projet durera deux ans et il est assorti d'un calendrier précis de mise en œuvre des activités.

- *Les responsables du projet ont-ils défini assez clairement les éléments suivants :*
 - *Les liens pertinents avec d'autres projets de la CCE, passés ou en cours, afin d'établir des synergies, de tirer parti de l'expérience acquise ou d'éviter des chevauchements de travaux?*

Le projet s'inspirera du document général en matière de GER des BAPU élaboré il y a plusieurs années par le Groupe de travail sur les déchets dangereux. En s'appuyant sur cette première réalisation d'envergure, le projet sera bénéfique aux Parties, au secteur nord-américain de la fonderie de plomb de seconde fusion et aux principaux intervenants en vue de mieux protéger la santé et la sécurité des travailleurs et des collectivités avoisinantes.

- *Le public cible ainsi que sa réceptivité et sa capacité à se servir de l'information qui peut découler du projet?*

Plusieurs organismes gouvernementaux des trois pays, le secteur de la fonderie de plomb de seconde fusion et des ONG devraient suivre de près la mise en œuvre de ce projet. Le public cible participera activement à l'élaboration des lignes directrices techniques ainsi qu'à l'établissement du rapport visant à relever les rejets de plomb et d'autres substances préoccupantes qui sont libérés au cours du recyclage du plomb.

- *Les bénéficiaires des activités de renforcement des capacités qui pourraient être intégrées au projet?*

Les fonderies de plomb de seconde fusion, les fonctionnaires responsables de l'élaboration des politiques et les décideurs gouvernementaux bénéficieront grandement de l'information qui découlera de la mise en œuvre de ce projet.

- *Les intervenants appropriés, en accordant une attention particulière aux collectivités, aux établissements d'enseignement, aux ONG et au secteur privé, ainsi qu'à leur contribution à l'obtention de résultats fructueux?*

Les intervenants de premier plan sont les suivants :

- Les trois gouvernements d'Amérique du Nord, les organismes environnementaux, les organismes commerciaux et les organismes de surveillance de la conformité aux lois de l'environnement.
- Le secteur de la fonderie de plomb de seconde fusion.
- Le secteur de la fabrication de batteries.
- Les universités et les centres de recherche (au Mexique, l'Instituto Politécnico Nacional et l'Universidad Nacional Autónoma de México).
- Les ONG.
- Les spécialistes techniques en matière de GER des BAPU.

Note : Par souci d'écologisation des activités du Secrétariat de la CCE, les documents et les rapports à publier seront principalement consultables en ligne. Leurs exemplaires imprimés ne seront fournis que sur demande.

Projet 13 : Établissement de partenariats afin de catalyser la conservation et l'utilisation durable des prairies d'Amérique du Nord	Années de mise en œuvre : 2013 et 2014
Budget prévu pour 2 ans : 400 000 \$ 1re année : 200 000 \$CAN 2e année : 200 000 \$CAN	
Priorité et objectif stratégiques : Des collectivités et des écosystèmes en santé - Renforcer la résilience des écosystèmes communs qui sont à risque avec des éléments cadrant avec la priorité intitulée <i>L'écologisation de l'économie nord-américaine</i> .	
<p>Résumé du projet :</p> <p>Les diverses pressions exercées sur les prairies du centre de l'Amérique du Nord ont des répercussions sur les collectivités rurales et la production de bétail, sans compter leurs effets en cascade sur des questions importantes telles que l'eau, la sécurité alimentaire, les services écosystémiques et la perte de biodiversité. La subsistance de nombreux éleveurs et, par extension, la pérennité des prairies naturelles, font face à un éventail d'enjeux tels que la conversion des terres agricoles, le déclin continu des espèces qui dépendent des prairies, le développement des secteurs pétrolier et gazier, et le caractère incertain des retombées économiques. Ces enjeux constituent des menaces à l'égard des écosystèmes des prairies et des économies qu'ils soutiennent. Les moyens de subsistance des populations et l'intégrité de l'environnement sont considérablement menacés, et l'adoption de pratiques de gestion écologiques est essentielle en vue de protéger ces ressources au profit des générations actuelles et à venir.</p> <p>En vue de soutenir le secteur de l'élevage et de maintenir la salubrité des prairies, le présent projet vise à appliquer et à promouvoir des solutions en matière d'économie et de conservation afin de s'attaquer aux causes profondes de la disparition de prairies. Le transfert et l'adoption de pratiques bénéfiques sur le plan local relativement à la gestion des pâturages, de l'eau et des feux, à la sensibilisation des collectivités et à l'établissement de partenariats, aideront les collectivités et les économies locales des prairies qui ont une importance cruciale pour la biodiversité. Un partenariat continental élargi renforcera la collaboration grâce au partage d'expériences et de ressources. Par ailleurs, les valeurs dont recèlent les prairies d'Amérique du Nord sur les plans économique, social et écologique seront portées à la connaissance d'un large éventail de publics.</p> <p>Le projet permettra à l'environnement nord-américain de tirer parti des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une alliance visant une collaboration inclusive et efficace à caractère trinational pour la conservation des prairies, en jetant des ponts entre les intervenants grâce à l'amélioration des communications et des connaissances, afin de favoriser les prairies qui résistent le mieux aux menaces. • Un réseau d'emplacements qui font preuve d'harmonisation économique et de viabilité environnementale, la contribution des éleveurs à la préservation de la biodiversité grâce à l'amélioration de leurs connaissances, et le soutien à des activités qui donnent lieu à des avantages compatibles en matière d'économie et de conservation de la nature. • Le lancement d'une campagne de sensibilisation coordonnée en vue d'améliorer les connaissances, l'appréciation et l'engagement à l'égard de la conservation des prairies dans les trois pays. 	

Ce projet donne suite à celui que la CCE a exécuté en 2011 et 2012, intitulé *Les prairies d'Amérique du Nord : activités de gestion et partenariats destinés à améliorer la résilience des écosystèmes et des collectivités*. Ce projet avait pour but de fournir une banque d'informations aux producteurs de bétail et aux collectivités dans lesquels ils résident, et d'établir des partenariats durables afin de poursuivre l'élaboration et l'adoption de pratiques de gestion écologiques des prairies grâce à la constitution d'une alliance nord-américaine pour les conserver. Cette alliance a permis d'élaborer une démarche concertée à plusieurs volets qui soutient les prairies nord-américaines en permettant de maintenir les paysages exploités, de conserver la biodiversité et de favoriser le dynamisme des collectivités rurales. En outre, le projet a permis de soutenir : 1) l'élaboration d'un outil en ligne afin d'accueillir et de diffuser près d'une centaine de pratiques de gestion bénéfiques (PGB) provenant d'éleveurs, d'organismes de conservation, d'organismes gouvernementaux et d'établissements d'enseignement du Canada, du Mexique et des États-Unis; 2) l'exécution de plusieurs projets pilotes avec des associations d'éleveurs, notamment une analyse de la chaîne d'approvisionnement de l'élevage bovin, un programme de formation pour les biologistes s'occupant des espèces sauvages sur des terres privées, et la recherche de mesures incitatives axées sur le marché pour la gestion écologique des parcours naturels; 3) l'élaboration de documents de sensibilisation comprenant une vidéo qui promeut les PGB; 4) la collecte de données de surveillance sur l'ensemble des oiseaux migrateurs dans le nord du Mexique. Cette somme de travaux fructueux constitue les fondements du présent projet.

Résultats à court terme (à mi-parcours)

- Planification ou tenue de rencontres avec des spécialistes, des partenaires et des alliances régionales en vue de trouver des solutions en matière d'économie et de conservation aux fins d'une gestion écologique des prairies.
- Élaboration de mesures de gestion clés à l'intention des éleveurs afin de renforcer l'intégrité écologique des prairies, et application de PGB dans des zones essentielles des prairies des trois pays afin d'obtenir de meilleures retombées pour la biodiversité et l'économie.
- Inventaire des valeurs qu'offrent les prairies et élaboration d'une stratégie de communication.

Résultats à long terme (à la fin du projet)

- Une alliance trinationale permanente cautionne un cadre de travail élargi en vue de trouver des solutions intégrées en matière d'économie et de conservation aux fins d'une gestion écologique des prairies.
- Constitution d'un réseau d'emplacements de démonstration dont les propriétaires participent à une gestion écologique des prairies à caractère économique et environnemental.
- Diffusion à grande échelle des valeurs qu'offrent les prairies afin de faire globalement connaître les divers aspects de leur indispensable rôle à l'égard de la viabilité de la biodiversité et des activités d'élevage.
- Des projets pilotes de gestion durable des prairies à caractère écologique et économique servent de modèles de PGB. L'outil en ligne est étoffé pour y incorporer ces projets et d'autres PGB.
- Des PGB sont mises à la disposition des éleveurs et de leurs partenaires grâce à une vaste diffusion au moyen d'Internet, de groupes régionaux et de l'Alliance nord-américaine pour la conservation des prairies.

Résultats à plus long terme sur le plan environnemental (après le projet)

- L'Alliance nord-américaine pour la conservation des prairies fonctionne sans le financement de la CCE en apportant sa contribution

<p>à l'application des stratégies destinées à soutenir cette conservation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les propriétaires terriens et les gestionnaires appliquent les PGB à plus grande échelle dans l'écorégion que forment les prairies sur le continent afin d'améliorer la qualité et le nombre des habitats ainsi que les avantages économiques qu'en retirent les éleveurs. • Le grand public manifeste un vaste soutien à l'égard des mesures publiques et privées destinées à favoriser la conservation des prairies. 				
<p>Tâches nécessaires pour obtenir des résultats sur le plan environnemental :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Renforcer les capacités de l'Alliance nord-américaine pour la conservation des prairies afin qu'elle collabore aux fins de cette conservation à l'échelle continentale de façon à ce que les prairies soient plus résistantes aux menaces. 2) Appliquer et promouvoir des PGB dans les élevages de bétail pour que la production y soit plus écologique et avantageuse pour l'économie et la biodiversité. 3) Renforcer les connaissances et l'appréciation de la société à l'égard des valeurs qu'offrent les prairies en diffusant des messages qui font valoir les avantages écologiques et économiques de la préservation des prairies et des coûts qu'entraîne leur disparition, et promouvoir le fait que l'élevage écologique constitue un moyen d'exploitation durable des prairies. 				
<p>Tâche 1. Renforcer les capacités de l'Alliance nord-américaine pour la conservation des prairies afin qu'elle collabore aux fins de cette conservation à l'échelle continentale de façon à ce que les prairies soient plus résistantes aux menaces.</p>				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$CAN (activités)
1.1 Soutenir l'Alliance nord-américaine pour la conservation des prairies afin qu'elle apporte une collaboration efficace dans les prairies.	Amélioration, mise en priorité et application de stratégies de collaboration et de soutien à long terme pour la conservation des prairies entre les pays membres de l'Alliance.	Les activités trilatérales concertées portent sur des questions continentales telles que le suivi du degré et de l'étendue de la perte de prairies naturelles, ainsi que sur l'établissement de statistiques au sujet des valeurs économiques et sociales de l'élevage de bétail.	1 ^{re} et 2 ^e années	1 ^{re} année : 40 000 \$ 2 ^e année : 30 000 \$
1.2 Travailler en synergie avec des partenaires et des alliances régionales complémentaires aux fins de la conservation des prairies.	Les partenaires régionaux et les activités de conservation des prairies (associations d'éleveurs, projets visant les oiseaux, spécialistes multidisciplinaires, etc.) contribuent au renforcement de l'Alliance trinationale.	Les éleveurs, les scientifiques et les décideurs suscitent des changements positifs à l'échelle régionale qui entraînent à leur tour des changements sociaux, écologiques et politiques plus étendus sur les plans national et trinational.	1 ^{re} et 2 ^e années	1 ^{re} année : 30 000 \$ 2 ^e année : 30 000 \$

Tâche 2. Appliquer et promouvoir des PGB dans les élevages de bétail pour que la production y soit plus écologique et avantageuse pour l'économie et la biodiversité.				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$CAN (activités)
2.1 Mettre en place des projets pilotes sur le terrain afin d'illustrer le caractère positif de la production écologique de bétail compte tenu des avantages qu'elle offre pour l'environnement, notamment des approches telles que la gestion des feux et la détermination des principaux paramètres écologiques qui ont de effets sur la pérennité des prairies.	Élaboration et exécution de projets pilotes dans les trois pays (axés sur les paramètres écologiques de la gestion, les mécanismes commerciaux et la diversification) afin d'améliorer la conservation de l'environnement et des espèces sauvages, ainsi que la qualité du fourrage dans les élevages.	Un éventail de stratégies donne lieu à l'adoption de pratiques de gestion favorisant la conservation qui soutiennent le secteur de l'élevage à titre de solution de remplacement économiquement viable par rapport à d'autres modes d'exploitation des terres.	1 ^{re} et 2 ^e années	1 ^{re} année : 100 000 \$ 2 ^e année : 120 000 \$
Tâche 3. Renforcer les connaissances et l'appréciation de la société à l'égard des valeurs qu'offrent les prairies en diffusant des messages qui font valoir les avantages écologiques et économiques de la préservation des prairies et des coûts qu'entraîne leur disparition, et promouvoir le fait que l'élevage écologique constitue un moyen d'exploitation durable des prairies.				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$CAN (activités)
3.1 Élaborer et diffuser une trousse de documents sur la conservation des prairies en compilant des données et en élaborant des outils de communication et de marketing social afin de soutenir la conception de	Élaboration d'informations et d'outils préparatoires afin de soutenir une campagne de communication et de marketing social, y compris des données fondamentales sur les prairies et le secteur de l'élevage à l'échelle du	Compilation et diffusion de données, d'informations et d'outils sur les avantages écologiques, sociaux et économiques des prairies, ainsi que sur les coûts qu'entraîne leur disparition, et ce, pour promouvoir le fait que l'élevage écologique constitue un	1 ^{re} et 2 ^e années	1 ^{re} année : 30 000 \$ 2 ^e année : 20 000 \$

<p>campagnes de marketing social à l'échelle régionale qui seront diffusées aux partenaires dans les trois pays et leur alliances régionales sous la forme d'ateliers de « formation des formateurs » (voir tâche 1)</p>	<p>continent. Élaboration d'une trousse de documents sur la conservation des prairies, comprenant des conclusions de recherche et des messages afin d'adapter les campagnes de communication et de marketing social en fonction des publics régionaux.</p>	<p>moyen d'exploitation durable des prairies dans les trois pays. Renforcement des moyens d'action des groupes régionaux et soutien à leur égard afin qu'ils puissent concevoir et lancer des campagnes de communication et de marketing social visant à obtenir un vaste appui du public à l'égard des prairies naturelles, étant donné qu'il s'agit d'un atout unique et essentiel pour la société ainsi qu'un élément fondamental pour l'élevage</p>		
--	---	--	--	--

Expliquer de quelle manière le projet répond aux critères de sélection que le Conseil a énoncés dans le Plan stratégique (voir ci-après).

Tous les projets financés par la CCE visent à appuyer les efforts que déploient les Parties en vue de conserver, de protéger ou d'améliorer l'environnement nord-américain. Les critères énoncés ci-après guideront le Secrétariat, les groupes de travail, les comités et d'autres représentants compétents des Parties au moment d'examiner les activités concertées à soumettre à l'approbation du Conseil dans le cadre des plans opérationnels. Ces critères de sélection ne s'appliquent pas aux activités que finance le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.

- *De quelle manière le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques établis par le Conseil et énoncés dans l'actuel Plan stratégique, ou cadrant avec d'autres priorités que le Conseil a entérinées par la suite?*

Ce projet cadre avec la priorité intitulée *Des collectivités et des écosystèmes en santé* et le deuxième objectif stratégique qui l'accompagne, à savoir *Amélioration de la résilience des écosystèmes communs qui sont à risque*. Il vise plus particulièrement à améliorer la salubrité des écosystèmes ainsi que la résilience des prairies nord-américaines, le seul écosystème terrestre que partagent les trois pays, et à renforcer les capacités institutionnelles et individuelles pour permettre une intendance essentielle de ces étendues terrestres. Le projet porte principalement sur les aires de conservation prioritaires des prairies que la CCE a délimitées.

Le projet comporte des éléments qui cadrent également avec la priorité intitulée « L'écologisation de l'économie nord-américaine » et il est fortement axé sur la relation essentielle qu'ont les activités d'élevage écologiques et rentables avec la salubrité des prairies. Il visera également à déterminer de quelle manière les PGB et des revenus diversifiés en matière d'élevage peuvent fructueusement s'intégrer à ce

type d'exploitation agricole en vue de le rendre plus rentable, d'offrir des produits à valeur ajoutée aux consommateurs nord-américains et de donner lieu à une intendance écologique des écosystèmes de prairie.

- *Les objectifs proposés ont-ils une portée nord-américaine? En d'autres termes, de quelle manière les résultats escomptés serviront-ils à protéger l'environnement en Amérique du Nord? (Par exemple, quels résultats les membres du Conseil pourront-ils annoncer à la presse à l'achèvement du projet?)*

Les écorégions à herbes courtes et à herbes hautes du centre de l'Amérique du Nord sont les écosystèmes terrestres les plus menacés du continent et revêtent une grande importance économique, écologique et culturelle pour le Canada, le Mexique et les États-Unis. Les oiseaux des prairies, qui sont peut-être les meilleurs indicateurs du déclin rapide des écosystèmes des prairies, ont vu leur nombre diminuer plus rapidement que tout autre groupe d'oiseaux en Amérique du Nord, et leur survie dépend d'habitats qui sont interreliés dans les trois pays.

En vue de soutenir le secteur de l'élevage et de maintenir la salubrité des prairies, le présent projet vise à appliquer et à promouvoir des solutions en matière d'économie et de conservation afin de s'attaquer aux causes profondes de la disparition de prairies.

Le projet permettra à l'environnement nord-américain de tirer parti des éléments suivants :

1. Une alliance visant une collaboration inclusive et efficace à caractère trinational pour la conservation des prairies, en jetant des ponts entre les intervenants grâce à l'amélioration des communications et des connaissances, afin de favoriser les prairies qui résistent le mieux aux menaces.
 2. Un réseau d'emplacements qui font preuve d'harmonisation économique et de viabilité environnementale, la contribution des éleveurs à la préservation de la biodiversité grâce à l'amélioration de leurs connaissances, et le soutien à des activités qui donnent lieu à des avantages compatibles en matière d'économie et de conservation de la nature.
 3. Le lancement d'une campagne de sensibilisation coordonnée en vue d'améliorer les connaissances, l'appréciation et l'engagement à l'égard de la conservation des prairies dans les trois pays.
- *Les responsables du projet visent-ils des résultats précis, clairs et concrets, et comment vont-ils mesurer les progrès accomplis en fonction de ces résultats au fil du temps? Énumérer les moyens d'évaluation du rendement qui seront utilisés pour mesurer le degré de réussite en fonction des résultats obtenus.*

Les progrès accomplis seront évalués en fonction des éléments suivants : le nombre de réunions, leur portée géographique (pour les réunions régionales), et le nombre et la diversité de leurs participants; l'achèvement et la mise en œuvre du cadre du travail de l'Alliance nord-américaine pour la conservation des prairies; le nombre de PGB élaborées et appliquées dans les trois pays; le nombre d'activités de sensibilisation pour diffuser les PGB et l'augmentation du nombre de celles qu'appliquent les éleveurs et leurs partenaires dans les trois pays; l'achèvement d'un rapport sur des données fondamentales concernant les prairies du continent ainsi que d'une trousse de documents en vue de campagnes de marketing social sur la viabilité des prairies; et le nombre de trousse de documents à des fins de marketing social diffusées aux partenaires régionaux.

- *Pour quelles raisons les Parties estiment-elles que la CCE constitue le moyen le plus efficace de mettre en œuvre le projet, compte tenu des éléments suivants :*
 - *La valeur ajoutée que procure le fait de mettre ce projet en œuvre dans le cadre du programme concerté de la CCE?*

La CCE est tout particulièrement apte à aider les Parties à atteindre leur objectif, c'est-à-dire à préserver la résilience des écosystèmes à l'échelle de l'Amérique du Nord. L'accélération des mesures de conservation dans les régions des prairies, à laquelle donnera lieu le présent projet, s'avère nécessaire en vue de ralentir le rythme le plus élevé de conversion des habitats naturels jamais observé dans une écorégion terrestre d'Amérique du Nord, de gérer les actuels niveaux de stress hydrique et d'offrir des possibilités de survie aux espèces dans le contexte des changements climatiques. Par ailleurs, la CCE joue un rôle de premier plan en favorisant l'identification des aires de conservation prioritaires des prairies et en élaborant une base de données sur les aires protégées en Amérique du Nord, une carte sur la couverture terrestre continentale, et des documents permettant de comprendre avec la plus grande précision possible l'utilisation des terres, le potentiel de stockage de carbone et les priorités de conservation des prairies.

- *Tous les autres organismes publics, privés ou sociaux qui entreprennent de telles activités?*

Grâce à l'Alliance nord-américaine pour la conservation des prairies, le projet permettra un travail en synergie avec des organismes existants et des particuliers qui s'occupent de certains aspects de la conservation des prairies aux échelles locales, régionales et continentale, ainsi qu'au sein des secteurs public et privé. Il pourra s'agir d'organismes environnementaux et agricoles, d'associations industrielles, d'entités environnementales sans but lucratif et de propriétaires fonciers privés. Les travaux entrepris dans le cadre de ce projet ne chevaucheront pas les activités, ceux déjà exécutés, mais les regrouperont afin de catalyser la conservation des prairies à diverses échelles en Amérique du Nord.

- *Les possibilités de coopérer et d'exploiter les ressources avec ces organismes?*

Ce projet vise à coordonner et à améliorer les travaux en cours en recourant à la collaboration et aux objectifs communs de l'Alliance nord-américaine pour la conservation des prairies et des alliances régionales existantes en vue de tirer parti de la confiance qui règne entre ces alliances et leur base afin d'élargir l'accès et de faire adopter les PGB. Les membres des alliances possèdent des capacités uniques pour obtenir du financement de la part d'un certain nombre de sources ainsi que de la part de la CCE en vue de faire progresser l'atteinte des objectifs de conservation de ce partenariat.

- *Les responsables du projet proposent-ils un calendrier précis de mise en œuvre des activités, incluant une date d'échéance de la participation de la CCE? Indiquer, au besoin, de quelle manière les travaux se poursuivront après cette date.*

Le présent projet se fonde sur celui que la CCE a financé en 2011 et 2012 et qui concernait également les prairies, et il est prévu de l'exécuter dans le cadre du Plan opérationnel de la CCE pour 2013 et 2014. Au cours du projet, il est prévu que l'Alliance nord-américaine pour la conservation des prairies élabore et applique une stratégie en vue de devenir autonome et de continuer à atteindre les objectifs à long terme du projet après son achèvement.

- *Les responsables du projet ont-ils défini assez clairement les éléments suivants :*
 - *Les liens pertinents avec d'autres projets de la CCE, passés ou en cours, afin d'établir des synergies, de tirer parti de l'expérience acquise ou d'éviter des chevauchements de travaux?*

Ce projet s'appuie sur un certain nombre de précédents projets de la CCE et apporte donc une valeur ajoutée aux travaux déjà financés par la CCE. Il s'agit notamment de la Stratégie de conservation des prairies (élaborée par la CCE en 2003), des aires de conservation prioritaires des prairies (déterminées en 2005 et mises à jour en 2010), ainsi que les importants projets à l'échelle continentale et les capacités de surveillance découlant de l'Initiative de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord mise en œuvre par la CCE, et des plans d'action nord-américains pour la conservation de certaines espèces. Il s'appuie également sur les travaux visant les espèces qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation ainsi que sur le programme de travail concerté de la CCE pour 2009 et 2010 qui soutiennent la conservation des prairies dans le nord du Mexique. Plus récemment, le projet a donné suite et tablé sur le projet qu'a financé la CCE en 2011 et 2012, intitulé *Les prairies d'Amérique du Nord : activités de gestion et partenariats destinés à améliorer la résilience des écosystèmes et des collectivités.*

- *Le public cible ainsi que sa réceptivité et sa capacité à se servir de l'information qui peut découler du projet?*

Le projet vise l'ensemble des organismes et institutions vouées à la conservation de la nature, ainsi que les personnes qui travaillent dans les prairies, notamment les éleveurs. Ces publics cibles ont été bien représentés au cours des travaux préliminaires, qui ont consisté à fonder l'Alliance nord-américaine pour la conservation des prairies, et ils sont prêts à s'impliquer davantage dans les travaux que réalisera cette alliance.

- *Les intervenants appropriés, en accordant une attention particulière aux collectivités, aux établissements d'enseignement, aux ONG et au secteur privé, ainsi qu'à leur contribution à l'obtention de résultats fructueux?*

Les intervenants du projet comprennent des organismes gouvernementaux chargés de l'environnement et de l'agriculture (dont le Semarnat, la Conabio, l'US Fish and Wildlife Service, l'US Agricultural Department, l'US Forest Service, le Bureau of Land Management, Environnement Canada et Agriculture Canada); des associations d'éleveurs de bétail; la National Audubon Society; Pronatura; le Rocky Mountain Bird Observatory; l'Association of Fish and Wildlife Agencies; des universités; des coentreprises visant la conservation des oiseaux; les Landscape Conservation Cooperatives; les alliances régionales (dont l'Alliance régionale pour la conservation des prairies du désert de Chihuahua et la Ranchers Stewardship Alliance). La réussite des activités de l'Alliance nord-américaine pour la conservation des prairies et de sa vision dépendent du degré d'engagement des divers intervenants qui en sont membres. Le projet a été structuré de manière à tenir compte de la diversité des membres et des activités de cette alliance afin d'obtenir des résultats fructueux.

Projet 14 : Collaboration nord-américaine en vue de conserver les aires protégées transfrontalières d'Amérique du Nord	Années de mise en œuvre : 2013 et 2014
Budget prévu pour 2 ans : 300 000 \$CAN 1^{re} année : 200 000 \$CAN 2^e année : 100 000 \$CAN	
Priorité et objectif stratégiques : Collectivités et écosystèmes en santé – Renforcer la résilience des écosystèmes communs qui sont à risque	
<p>Résumé du projet</p> <p>Ce projet vise à accroître la santé et la résilience des écosystèmes et des collectivités de la région de Big Bend-Río Bravo (BBRB), en préservant ou en restaurant la santé écologique, la connectivité et la résilience aux changements climatiques des écosystèmes communs. Il est également destiné à préserver les collectivités et les secteurs exploitant les ressources naturelles qui dépendent d'importants services écosystémiques, lesquels pourraient grandement diminuer à cause des changements climatiques. Donnant suite aux recommandations formulées au terme de l'évaluation de l'état de conservation de la région de BBRB, des travaux de conservation et de restauration seront entrepris sur le terrain, notamment des activités d'éducation et de sensibilisation à l'intention des propriétaires fonciers privés, des visiteurs de parc, du public et d'autres partenaires dans la région. Plus précisément, la région de BBRB fera progresser la planification stratégique régionale et l'application de mesures de conservation, donnera l'impulsion aux travaux de planification d'une gestion adaptative liée aux changements climatiques, et conduira à l'évaluation de la capacité d'accueil des sites éco-récréatifs dans l'aire protégée de Maderas del Carmen.</p>	
<p>Résultats à court terme (à mi-parcours)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le réseau nord-américain de partenariats pour la conservation de la nature à l'échelle transfrontalière comprend des intervenants représentant les organismes étatiques et fédéraux de gestion des terres, des tribus, des Premières Nations, des ONG, des universités, des organismes communautaires, des entreprises, des propriétaires fonciers privés, et des collectivités riveraines et frontalières. • Échange d'informations sur la conservation et la planification d'une gestion adaptative liée aux changements climatiques. • Première phase de la planification de la gestion adaptative liée aux changements climatiques dans la région de BBRB. <p>Résultats à long terme (à la fin du projet)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités régionales et trilatérales ainsi que des connaissances sur la gestion adaptative et la restauration des écosystèmes au bénéfice des populations et des espèces indigènes afin qu'elles puissent faire face à un climat qui se transforme et à d'autres facteurs de changement à grande échelle dans les écosystèmes. • Conservation, surveillance et mesures connexes dans les écosystèmes dégradés, et activités d'éducation et de sensibilisation à l'intention des propriétaires fonciers privés, des visiteurs de parc, du public et d'autres partenaires dans la région. <p>Résultats à plus long terme sur le plan environnemental (après le projet)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités régionales et trilatérales en vue d'appliquer une gestion adaptative coordonnée sur le plan binational afin 	

<p>d'améliorer la santé et la résilience des écosystèmes et des collectivités face à la transformation du climat et à d'autres facteurs de changement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'état des cibles des mesures de conservation (espèces et processus physiques) cernées par l'évaluation de l'état de conservation de la région BBRB. • Renforcement de la résilience des écosystèmes et des collectivités dans les régions de BBRB et à l'extérieur de ces régions. • Amélioration des connaissances, de l'appartenance et du soutien du public, dont les visiteurs, à l'égard des aires protégées et d'autres écosystèmes, ainsi que de leur conservation dans la région. • Diminution de la dépendance des collectivités locales à l'égard des activités économiques non durables dans la région de BBRB. 				
<p>Tâches nécessaires pour obtenir des résultats sur le plan environnemental :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Mettre des mesures de gestion en ordre de priorité et élaborer des stratégies en vue de les appliquer. 2) Mettre en œuvre des activités prioritaires en matière de conservation et de surveillance. 3) Effectuer une évaluation de l'environnement et de la capacité de l'aire protégée de Maderas del Carmen. 				
<p>Tâche 1. Mettre en ordre de priorité des mesures de gestion et élaborer des stratégies pour les appliquer.</p>				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$CAN (activités)
1.1 Réunion trilatérale en vue de cerner des possibilités de collaborer à la conservation ou à la restauration d'écosystèmes prioritaires présentant un intérêt commun et de définir un plan de travail.	Réunion avec les gestionnaires, les scientifiques et les autres parties intéressées en vue d'échanger des enseignements tirés de l'expérience au sujet de la conservation et de la planification d'une gestion adaptative, des priorités de gestion et des mesures à court terme, des besoins en matière de données et d'autres besoins. Réunion de coordination avec le groupe de travail en vue de planifier la mise en œuvre de chaque sous-tâche du projet et de s'entendre à ce sujet.	Le groupe de travail cernerá des mesures stratégiques fructueuses permettant de conserver et de restaurer des espèces indigènes, et des processus et services écosystémiques, en plus d'apporter leur soutien aux collectivités locales.	Automne-hiver 2013-2014	1 ^{re} année : 33 000 \$
1.2 Planification d'une gestion adaptative liée aux changements climatiques.	Lancer l'exécution des travaux pour la planification d'une gestion adaptative dans la région de	La planification d'une gestion adaptative permettra de se préparer à un avenir incertain	Hiver 2013-2014	1 ^{re} année : 50 000 \$

	BBRB.	et à cerner les mesures qui pourraient s'avérer les plus bénéfiques.		
Tâche 2. Mettre en œuvre des activités prioritaires en matière de conservation et de surveillance.				
Sous-tâche	Réalisations	Manières dont la sous-tâche et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$CAN (activités)
2.1 Applications des mesures de conservation recommandées et surveillance des terres publiques et privées en vue d'améliorer les paysages et de renforcer la résilience des collectivités.	Les mesures à prendre seront déterminées. Les activités d'éducation et de sensibilisation viseront les propriétaires fonciers privés, les visiteurs de parc, le public et les autres partenaires dans la région.	<p>Les mesures de conservation et les mesures dynamiques de gestion des écosystèmes permettront de préserver et de restaurer la santé écologique, la connectivité et la résilience des écosystèmes communs aux changements climatiques (ou de contribuer à s'adapter à ces changements). Elles serviront également à préserver les collectivités et les secteurs exploitant les ressources naturelles qui dépendent d'importants services écosystémiques, lesquels pourraient grandement diminuer à cause des changements climatiques.</p> <p>La participation des collectivités, des visiteurs, du public et d'autres partenaires permettra de préserver les aires protégées et de soutenir les autres activités de conservation et les bonnes pratiques de gestion des écosystèmes tout en améliorant la durabilité des résultats obtenus à long terme dans le cadre du projet.</p>	Automne 2013 au printemps 2015	1 ^{re} année : 80 000 \$ 2 ^e année : 100 000 \$

2.2 Publication des documents prévus dans le cadre des activités du Plan opérationnel de la CCE pour 2011-2012.	Prévvision des coûts de publication et de sensibilisation du public pour : <ul style="list-style-type: none"> • La stratégie visant à instaurer des conditions souhaitées pour l'avenir du tronçon du Big Bend sur le Rio Grande-Río Bravo (voir la tâche 2.1 du Plan opérationnel pour 2011-2012) • Rapport d'évaluation de l'état de conservation – établissement du document et lancement (voir la tâche 2.1 du Plan opérationnel pour 2011 - 2012) Besoins en matière de communication (p. ex. projet dans le site Web de la CCE)		Automne 2013	1 ^{re} année : 12 000 \$
Tâche 3. Effectuer une évaluation de l'environnement et de la capacité de l'aire protégée de Maderas del Carmen.				
Sous-tâches	Réalizations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$CAN (activités)
3.1 Évaluer et gérer le degré de fréquentation et la capacité d'accueil des visiteurs dans les sites récréatifs des aires protégées du Mexique.	Inventaire des sites et des itinéraires récréatifs pouvant se prêter à l'écotourisme et détermination de leur capacité d'accueil en se fondant sur le concept <i>Límites de cambio aceptable</i> (limites de changements acceptables). La gestion de l'utilisation des sites et des itinéraires donnera lieu à un aménagement paysager et à une	Les activités concertées dans les collectivités locales et les aires protégées permettront d'atteindre les cibles de la conservation dans ces aires et d'y accroître le développement économique grâce à l'écotourisme.	Automne 2013	1 ^{re} année : 25 000 \$

	conception structurelle durables.			
--	-----------------------------------	--	--	--

Expliquer de quelle manière le projet répond aux critères de sélection que le Conseil a énoncés dans le Plan stratégique (voir ci-après).

Tous les projets financés par la CCE visent à appuyer les efforts que déploient les Parties en vue de conserver, de protéger ou d'améliorer l'environnement nord-américain. Les critères énoncés ci-après guideront le Secrétariat, les groupes de travail, les comités et d'autres représentants compétents des Parties au moment d'examiner les activités concertées à soumettre à l'approbation du Conseil dans le cadre des plans opérationnels. Ces critères de sélection ne s'appliquent pas aux activités que finance le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.

- *De quelle manière le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques établis par le Conseil et énoncés dans l'actuel Plan stratégique, ou cadrant avec d'autres priorités que le Conseil a entérinées par la suite?*

Ce projet cadre avec la priorité intitulée *Des collectivités et des écosystèmes en santé* et le deuxième objectif stratégique qui l'accompagne, à savoir *Amélioration de la résilience des écosystèmes communs qui sont à risque*. La région de BBRB dispose d'une biodiversité et de paysages que l'on considère comme uniques, et le projet permettra de préserver et de restaurer la santé écologique, la connectivité et la résilience des écosystèmes communs aux changements climatiques (ou de contribuer à s'adapter à ces changements). Il servira également à préserver les collectivités et les secteurs exploitant les ressources naturelles (p. ex., l'agriculture) qui dépendent d'importants services écosystémiques, lesquels pourraient grandement diminuer à cause des changements climatiques.

- *Les objectifs proposés ont-ils une portée nord-américaine? En d'autres termes, de quelle manière les résultats escomptés serviront-ils à protéger l'environnement en Amérique du Nord? (Par exemple, quels résultats les membres du Conseil pourront-ils annoncer à la presse à l'achèvement du projet?)*

Le projet vise à conserver les paysages transfrontaliers qui comptent des écosystèmes communs, dont des prairies, des forêts et des cours supérieurs de rivière. Les gestionnaires et les scientifiques élaboreront le plan de travail en mettant leurs capacités et leurs pratiques exemplaires en commun dans le cadre de l'application de mesures de conservation prioritaires, et de l'élaboration de la planification d'une gestion adaptative liée aux changements climatiques.

- *Les responsables du projet visent-ils des résultats précis, clairs et concrets, et comment vont-ils mesurer les progrès accomplis en fonction de ces résultats au fil du temps? Énumérer les moyens d'évaluation du rendement qui seront utilisés pour mesurer le degré de réussite en fonction des résultats obtenus.*

Une réunion rassemblera des gestionnaires et des agents de protection de la nature afin qu'ils échangent leur expérience et puissent choisir des mesures prioritaires, concevoir des scénarios et sensibiliser les collectivités. Une évaluation éventuelle du rendement portera sur les éléments suivants :

- Un processus et un cadre de travail à grande échelle destinés à procéder à une gestion adaptative qui tient compte de données sur les changements climatiques et de l'incertitude liée aux mesures de gestion, en plus de pouvoir s'appliquer aux écosystèmes prioritaires.
 - Le nombre d'activités de restauration réalisées.
 - La superficie des écosystèmes en voie de restauration, ou dans lesquels on applique des pratiques de gestion écologiques des parcours naturels ou d'autres bonnes pratiques de gestion des écosystèmes à la suite du présent projet.
 - Le nombre de résidents locaux qui participent aux ateliers sur la gestion des écosystèmes ainsi qu'aux programmes liés aux emplois « verts » et à des activités économiques durables ou donnant lieu à de faibles émissions de carbone.
- *Pour quelles raisons les Parties estiment-elles que la CCE constitue le moyen le plus efficace de mettre en œuvre le projet?*

Ce projet donne directement suite au Plan stratégique de la CCE en favorisant la prise de mesures de conservation dans des écosystèmes et en renforçant la collaboration entre plusieurs organismes en vue de préserver les paysages transfrontaliers. Les acteurs présents dans la région sont diversifiés, mais la CCE constitue une autorité à la fois neutre et unique qui regroupe de nombreux décideurs et intervenants des pays visés et les encourage à procéder à la modification de paradigmes qui s'avère nécessaire en vue d'intégrer la planification de la conservation à l'échelle des paysages. Par ailleurs, la CCE est tout à fait apte à apporter son aide aux partenaires de la région de BBRB en vue d'établir un modèle de partenariat pour conserver les paysages transfrontaliers, et de définir, de formuler et de communiquer les enseignements tirés dans chaque région pour pouvoir les appliquer aux paysages transfrontaliers de tout le continent. En mettant l'accent sur la conservation, la collaboration et la communication transfrontalières, et en établissant des liens entre les collectivités et les organismes scientifiques de gestion des ressources, le soutien que la CCE apporte à ces efforts donnera lieu à un modèle (à mettre à l'essai dans divers contextes) qui démontrera la faisabilité et les avantages de la collaboration aux fins de la conservation des paysages, et qui favorisera l'établissement d'autres partenariats transfrontaliers à ces mêmes fins.

La région de BBRB a constitué un vaste réseau d'intervenants, dont des organismes provinciaux, étatiques et fédéraux, des autorités locales et tribales, des ONG et des organismes communautaires qui éclairent la mise en œuvre d'activités de conservation et de gestion, et y contribuent. La CCE apportera une précieuse contribution en sollicitant d'autres sources à participer à cet effort. Par exemple, des fondations privées pourraient emboîter le pas à la CCE en investissant dans des activités constructives visant à promouvoir la collaboration et la conservation dans les régions frontalières d'Amérique du Nord, et ce, dans le but de donner favorablement suite aux préoccupations du public quant aux risques que courent les régions frontalières du continent en matière de sécurité.

- *Les responsables du projet proposent-ils un calendrier précis de mise en œuvre des activités, incluant une date d'échéance de la participation de la CCE? Indiquer, au besoin, de quelle manière les travaux se poursuivront après cette date.*

Les activités et leur échéancier sont indiqués ci-dessus. La collaboration entre les gestionnaires de la région de BBRB se poursuivra au terme de la participation de la CCE au projet. Les responsables de la région de BBRB cherchent activement des fonds auprès de nombreuses sources afin de poursuivre les activités de conservation et leur planification.

- *Les responsables du projet ont-ils défini assez clairement les éléments suivants :*
 - *Les liens pertinents avec d'autres projets de la CCE, passés ou en cours, afin d'établir des synergies, de tirer parti de l'expérience acquise ou d'éviter des chevauchements de travaux?*

Ce projet se fonde sur les travaux accomplis en 2011 et 2012 dans le cadre du projet intitulé *Collaboration en vue de conserver les paysages transfrontaliers de la région de Big Bend-Río Bravo*. Les recommandations formulées en 2011-2012 ont servi à établir le plan de travail pour 2013-2014.

- *Le public cible ainsi que sa réceptivité et sa capacité à se servir de l'information qui peut découler du projet?*

Les activités et les ateliers de sensibilisation se tiendront à l'intention des propriétaires fonciers privés et des membres des collectivités de la région frontalière. Les visiteurs de parc, le public et les autres partenaires de la région tireront parti des résultats que le projet donnera sur le plan environnemental.

- *Les bénéficiaires des activités de renforcement des capacités qui pourraient être intégrées au projet?*

Les ateliers viseront à échanger des pratiques exemplaires en vue de travailler avec les collectivités frontalières, de créer des possibilités d'emplois « verts » (p. ex., en écotourisme) et nouer en général des relations avec les collectivités. D'autres activités permettront d'élaborer et d'appliquer des stratégies et des écotechniques afin de répondre aux besoins en matière de capacité et d'éducation des collectivités frontalières du Mexique.

- *Les intervenants appropriés, en accordant une attention particulière aux collectivités, aux établissements d'enseignement, aux ONG et au secteur privé, ainsi qu'à leur contribution à l'obtention de résultats fructueux?*

De nombreux organismes provinciaux, étatiques et fédéraux de gestion des terres, des ONG, des universités, des organismes communautaires, des entreprises, des propriétaires fonciers privés, et des collectivités riveraines et frontalières constituent les principaux intervenants de la région BBRB. Dans la région de BBRB, de grandes sociétés, telles que Cementos Mexicanos et Coca-Cola apportent une importante contribution financière aux travaux de conservation qui sont en relation avec le projet.

<p>Projet 15 : Amélioration des connaissances trilatérales sur les substances chimiques que contiennent les produits en Amérique du Nord</p>	<p>Années de mise en œuvre : 2013 et 2014 (1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2015)</p>
<p>Budget prévu pour 2 ans : 300 000 \$CAN 1^{re} année : 150 000 \$CAN 2^e année : 150 000 \$CAN</p>	
<p>Priorité et objectif stratégiques : Ce projet donne suite à deux priorités du Plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015, à savoir <i>Des collectivités et des écosystèmes en santé</i> et <i>L'écologisation de l'économie nord-américaine</i>, car il vise à déterminer dans quels produits on trouve certains ignifugeants, afin de permettre l'évaluation et la gestion des risques, ainsi que de futures recherches potentielles.</p>	
<p>Résumé du projet :</p> <p>Au Canada, au Mexique et aux États-Unis, ainsi qu'à l'échelle mondiale, on reconnaît de plus en plus l'importante source d'exposition aux substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes que peuvent constituer les produits, et ce, autant pour les humains que pour l'environnement. Les organismes de réglementation du monde entier sont conscients des importantes lacunes en matière de détermination, d'évaluation et de la gestion des risques que présentent les substances chimiques dans les produits. Il faut impérativement combler ces lacunes si la collectivité internationale veut atteindre l'objectif établi lors du Sommet mondial sur le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg en 2002, lequel objectif prévoit que « D'ici 2020, les produits chimiques devraient être fabriqués et utilisés de façon à minimiser les effets négatifs significatifs sur l'environnement et la santé humaine ».</p> <p>Les trois pays sont déterminés à s'attaquer collectivement aux risques que présentent les substances chimiques dans les produits en adoptant une approche fonctionnelle grâce à une étude de cas sur les nouveaux ignifugeants dans les produits.</p> <p>On a détecté la présence d'ignifugeants à l'échelle planétaire dans le corps humain, l'environnement et le biote, et chez les espèces sauvages. Maintenant que la société reconnaît les risques pour la santé humaine et l'environnement associés à l'utilisation d'anciens ignifugeants (traditionnels) dans les produits, les fabricants ont adopté ou élaboré de nouvelles substances chimiques afin de combler cette lacune – il faut continuer de protéger les consommateurs contre le feu. Ces nouvelles substances chimiques, qu'on utilise comme produits de substitution, sont qualifiées de nouveaux ignifugeants. Elles peuvent être dispersées à grande échelle et certaines constituent une source de préoccupation.</p> <p>Sur le plan international, ce projet contribue à l'application de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (ASGIPC), notamment les substances que l'on trouve dans les produits. Cette approche constitue un cadre d'action international qui soutient l'atteinte de l'objectif établi lors du Sommet mondial de 2002 et qui vise la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques à l'échelle mondiale. Par exemple, cette approche est axée sur le secteur des textiles, compte tenu de la quantité de substances chimiques que contiennent les produits fabriqués dans ce secteur.</p> <p>Sur le plan régional, ce projet renforcera les travaux que les trois pays mènent conjointement pour déterminer et gérer les substances</p>	

chimiques que contiennent des produits en fournissant l'information nécessaire pour soutenir les activités d'évaluation et de gestion des risques sur les marchés nord-américains, le cas échéant. Il est prévu de recueillir des renseignements sur les produits pouvant contenir de nouveaux ignifugeants. Les résultats de ces travaux seront bénéfiques à long terme pour l'environnement en réduisant notablement les effets néfastes des substances chimiques d'intérêt commun, sans compter qu'ils diminueront également l'exposition de la population à ces substances.

Ce projet visera à recueillir des renseignements sur ces nouveaux ignifugeants qui sont intentionnellement ajoutés aux produits pour diminuer leur inflammabilité. Cela nécessite la collecte d'une grande quantité de données sur les sources de ces ignifugeants, notamment sur leur présence dans les produits, ce qui peut poser des problèmes pour évaluer et gérer les risques qu'ils présentent. Dans le cadre du projet proposé, on étudiera les flux commerciaux afin de mieux comprendre où certaines substances chimiques préoccupantes sont rejetées dans un pays donné en raison de leur présence dans des produits importés qui ont été fabriqués dans un autre pays. Cette approche permettra d'obtenir de l'information sur le marché de ces substances et l'exposition à laquelle elle donne lieu afin de déterminer les risques pour la santé humaine et l'environnement associés à un sous-ensemble de substances que contiennent des produits ciblés. Cela permettra également de mieux connaître certaines approches en vue de gérer, le cas échéant, les risques associés à ces substances chimiques et aux produits qui en contiennent.

Structure de gestion du projet proposée

Le Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) va constituer un sous-comité comptant au maximum quinze membres qui sont des spécialistes des ignifugeants, et qui comptent des représentants des trois pays (Canada, Mexique et États-Unis), ainsi que des représentants du personnel du projet de GRPC de chacun de ces pays. Chaque membre du sous-comité est censé consulter adéquatement sa communauté de pratique, et le Groupe de travail sur la GRPC pourrait au besoin consulter le Groupe de travail sur l'environnement et le commerce. On demandera à un sous-traitant d'entreprendre les travaux figurant dans la description des tâches ci-dessous.

Résultats à court terme (d'ici juin 2014)

- Tâche 1 :** Établissement d'une liste de produits contenant de nouveaux ignifugeants déterminés que l'on trouve sur le marché nord-américain en indiquant leur lieu d'origine.
- Tâche 1 :** Rapport sommaire des déclarations de divers fabricants sur les concentrations d'ignifugeants dans les textiles et les produits recouverts de tissu à la fin de vie prévue pour chacun de ces produits.
- Tâche 1 :** Document d'orientation sur l'échantillonnage des produits ciblés qui doit être effectué, en fonction des constatations issues de la première année.
- Tâche 1 :** Plan de projet d'assurance de la qualité, qui inclut un plan d'échantillonnage et définit les actuelles méthodes utilisées pour tester les produits.

Résultats à long terme (d'ici juin 2015)

- Tâche 1 :** Surveillance des nouveaux ignifugeants dans les produits commerciaux permettant de recueillir de plus amples informations sur les substances chimiques que contiennent ces produits et en quelle quantité.

Résultats à plus long terme sur le plan environnemental (après le projet)

<p>Importante diminution des effets néfastes qu'ont les substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes, et diminution de l'exposition de la population nord-américaine à certaines de ces substances.</p>				
<p>Tâches nécessaires pour obtenir des résultats sur le plan environnemental :</p> <p>Recueillir de l'information sur les nouveaux ignifugeants d'intérêt commun que contiennent des produits sur le marché nord-américain en vue d'éclairer au besoin les travaux d'évaluation et de gestion des risques.</p>				
<p>Tâche 1 : Recueillir de l'information sur les nouveaux ignifugeants d'intérêt commun que contiennent des produits sur le marché nord-américain, en vue d'éclairer au besoin les travaux d'évaluation et de gestion des risques.</p>				
Sous-tâches	Réalizations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$CAN (activités)
<p>1.1 Collecte et échange d'informations sur les nouveaux ignifugeants d'intérêt commun (voir l'annexe 1) et l'utilisation qu'on en fait dans les produits.</p> <p>- Collecte d'informations, auprès des sources publiques accessibles, à propos des flux commerciaux pour chaque nouvel ignifugeant d'intérêt commun (substances chimiques et produits), visant à déterminer :</p> <p>1) où et comment on utilise la substance chimique à l'échelle internationale et nationale; 2) quel sont les produits finaux, comment ils entrent sur le marché nord-américain et en quelle quantité.</p> <p>- Collecte d'informations, auprès</p>	<p>1.1.1 Établissement d'une liste des produits contenant de nouveaux ignifugeants d'intérêt commun qu'on trouve sur le marché nord-américain, avec mention de leur lieu d'origine.</p> <p>1.1.2 Document d'orientation sur l'échantillonnage des produits, incluant un plan de projet d'assurance de la qualité qui définit les actuelles méthodes utilisées pour tester les produits.</p> <p>1.1.3 Plan de projet d'assurance de la qualité.</p> <p>1.1.4 Rapport sommaire des déclarations de divers fabricants sur les concentrations d'ignifugeants dans les textiles et les produits recouverts de tissu à la fin de vie prévue pour</p>	<p>Les résultats peuvent servir, au besoin, à l'évaluation et la gestion des risques.</p> <p>- Les résultats peuvent faciliter la gestion des déchets en fin de vie utile.</p> <p>Évaluation du rendement :</p> <p>- Nombre de produits à propos desquels les données recueillies sont fiables.</p> <p>- Production d'un rapport interne</p>	<p>1^{re} année.</p>	<p>1^{re} année : 132 000 \$ (100 000 \$ pour l'orientation; 32 000 \$ pour la préparation en vue des tests visant les produits/les tests)</p> <p>2^e année : 0 \$</p>

<p>des sources publiques accessibles, à propos des normes ou exigences en vigueur applicables aux ignifugeants pour différentes catégories d'utilisation (p. ex., produits électroniques, matériaux de construction, textiles, meubles, etc.).</p> <p>- Collecte d'informations, auprès des sources publiques accessibles, à propos des sur la fin de vie utile des textiles et des meubles recouverts de tissu, qui met l'accent sur les produits recyclables. Désignation des différentes techniques de recyclage de ces produits et des méthodes appliquées aux tests utilisées pour déterminer la concentration d'ignifugeants au terme de la vie utile des produits. Préparation d'un rapport sommaire des déclarations de divers fabricants à propos des concentrations d'ignifugeants demeurant dans les produits à la fin de la vie utile prévue pour chacun de ces produits.</p> <p>- Document d'orientation sur l'échantillonnage des produits, incluant un plan de projet d'assurance de la qualité qui définit les méthodes actuellement utilisées pour tester les produits.</p> <p>- Désignation des méthodes utilisées pour analyser les tests que subissent les produits.</p>	<p>chacun de ces produits.</p> <p>1.1.5 Rapport interne sur les résultats générés par cette sous-tâche (pas de frais de traduction/de révision).</p>			
--	--	--	--	--

<p>- Rapport sur les résultats générés par cette tâche.</p>				
<p>1.2 Échantillonnage et analyse de certains des nouveaux ignifugeants d'intérêt commun dans les produits ciblés.</p> <p>- Les travaux de cette sous-tâche seront éclairés par les résultats de la sous-tâche 1.1.</p> <p>- Étoffement du rapport interne établi dans le cadre de la sous-tâche 1.1 avec les informations recueillies dans le cadre de la sous-tâche 1.2 afin d'établir un rapport public.</p>	<p>1.2.1 Rapport préliminaire sur la surveillance du marché comprenant des informations sur l'exposition à certains nouveaux ignifugeants que l'on trouve dans les produits.</p> <p>1.2.2 Rapport public.</p>	<p>Les résultats peuvent servir à éclairer au besoin l'évaluation et la gestion des risques.</p> <p>- Déterminer les secteurs et les produits qui sont préoccupants ou suscitent de l'intérêt.</p> <p>- Profil d'exposition : produits dans lesquels se trouvent ces substances chimiques et en quelle quantité.</p> <p>- Recommandation éventuelle de tests plus complets des produits avec des statistiques rigoureuses dans le cadre de travaux ultérieurs à envisager.</p>	<p>2^e année.</p>	<p>1^{re} année : 0 \$</p> <p>2^e année : 123 000 \$</p>
<p>1.3 Frais généraux et opérations</p> <p>- Une réunion en personne à Montréal en avril-mai de la 1^{re} année</p> <p>- Téléconférences tout au long du projet</p> <p>- Traduction de documents au besoin</p>	<p>S.O.</p>	<p>S.O.</p>	<p>.</p>	<p>1^{re} année : 18 000 \$</p> <p>2^e année : 27 000 \$</p> <p>(Total : 45 000 \$)</p>

Expliquer de quelle manière le projet répond aux critères de sélection que le Conseil a énoncés dans le Plan stratégique (voir ci-après).

Tous les projets financés par la CCE visent à appuyer les efforts que déploient les Parties en vue de conserver, de protéger ou d'améliorer l'environnement nord-américain. Les critères énoncés ci-après guideront le Secrétariat, les groupes de travail, les comités et d'autres représentants compétents des Parties au moment d'examiner les activités concertées à soumettre à l'approbation du Conseil dans le cadre

des plans opérationnels. Ces critères de sélection ne s'appliquent pas aux activités que finance le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.

- *De quelle manière le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques établis par le Conseil et énoncés dans l'actuel Plan stratégique, ou cadrant avec d'autres priorités que le Conseil a entérinées par la suite?*

Ce projet donne suite aux première et troisième priorités du Plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015, à savoir *Des collectivités et des écosystèmes en santé* et *L'écologisation de l'économie nord-américaine*, car il vise à déterminer dans quels produits on trouve certaines substances chimiques et à faciliter l'évaluation et la gestion des risques, ainsi que les futures recherches potentielles.

Sur le plan international, ce projet contribue à l'application de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (ASGIPC), notamment en vue de régler le problème urgent que pose la présence de ces substances dans les produits commerciaux.

- *Les objectifs proposés ont-ils une portée nord-américaine? En d'autres termes, de quelle manière les résultats escomptés serviront-ils à protéger l'environnement en Amérique du Nord? (Par exemple, quels résultats les membres du Conseil pourront-ils annoncer à la presse à l'achèvement du projet?)*

Au Canada, au Mexique et aux États-Unis, ainsi qu'à l'échelle mondiale, on reconnaît de plus en plus l'importante source d'exposition aux substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes que peuvent constituer les produits, et ce, autant pour les humains que pour l'environnement. Les organismes de réglementation du monde entier sont conscients des importantes lacunes en matière de détermination, d'évaluation et de gestion des risques que présentent les substances chimiques dans les produits. Il faut impérativement combler ces lacunes si la collectivité internationale veut atteindre l'objectif établi lors du Sommet mondial sur le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg en 2002, lequel objectif prévoit que « D'ici 2020, les produits chimiques devraient être fabriqués et utilisés de façon à minimiser les effets négatifs significatifs sur l'environnement et la santé humaine ».

Sur le plan international, ce projet contribue à l'application de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (ASGIPC) notamment les substances que l'on trouve dans les produits. Cette approche constitue un cadre d'action international qui soutient l'atteinte de l'objectif établi lors du Sommet mondial de 2002 et qui vise la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques à l'échelle mondiale. Par exemple, cette approche est axée sur le secteur des textiles, compte tenu de la quantité de substances chimiques que contiennent les produits fabriqués dans ce secteur.

Sur le plan régional, ce projet renforcera les travaux que les trois pays mènent conjointement pour déterminer et gérer les substances chimiques que contiennent des produits en fournissant l'information nécessaire pour soutenir les activités d'évaluation et de gestion des risques sur les marchés nord-américains, le cas échéant. Les résultats de ces travaux seront bénéfiques à long terme pour l'environnement en réduisant notablement les effets néfastes des substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes, sans compter qu'ils diminueront également l'exposition de la population à ces substances.

Cette approche générale pourrait influencer sur les questions que soulèvent, à l'échelle internationale, les substances chimiques dans les produits.

- *Les responsables du projet visent-ils des résultats précis, clairs et concrets, et comment vont-ils mesurer les progrès accomplis en fonction de ces résultats au fil du temps? Énumérer les moyens d'évaluation du rendement qui seront utilisés pour mesurer le degré de réussite en fonction des résultats obtenus.*

L'approche donnera tout d'abord lieu à une collecte de données et d'évaluation des lacunes dans ces données, puis à un échantillonnage et à une analyse de produits. Il est prévu de recueillir des renseignements sur les produits qui contiennent de nouveaux ignifugeants. Les secteurs et les quantités de produits sélectionnés dépendront du coût des tests et du budget dont on disposera.

Prière de consulter le tableau ci-dessus en qui concerne l'évaluation du rendement dans le cadre de chaque tâche et sous-tâche.

- *Pour quelles raisons les Parties estiment-elles que la CCE constitue le moyen le plus efficace de mettre en œuvre le projet, compte tenu des éléments suivants :*
 - *La valeur ajoutée que procure le fait de mettre ce projet en œuvre dans le cadre du programme concerté de la CCE?*
 - *Tous les autres organismes publics, privés ou sociaux qui entreprennent de telles activités?*
 - *Les possibilités de coopérer et d'exploiter les ressources avec ces organismes?*

Compte tenu de l'ampleur de l'intégration des marchés qu'a suscitée l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, notamment dans la perspective d'établir un marché commun pour d'innombrables produits de consommation importés, la collaboration en matière de détermination et de gestion des risques que présentent les substances chimiques dans les produits procurerait d'importants avantages aux trois pays. Ce faisant, la CCE constitue le moyen le plus efficace pour que les Parties entreprennent ces travaux, étant donné le caractère trilatéral que cet organisme confère aux travaux en question.

- *Les responsables du projet proposent-ils un calendrier précis de mise en œuvre des activités, incluant une date d'échéance de la participation de la CCE? Indiquer, au besoin, de quelle manière les travaux se poursuivront après cette date.*

Oui, car comme l'indique la présente description, il est prévu d'exécuter les travaux du projet au cours des deux prochaines années. Ils se poursuivront après que la CCE ait mis un terme à sa participation parce que les informations recueillies et élaborées dans le cadre de ce projet, tout comme l'expérience acquise, éclaireront l'évaluation et la gestion des substances chimiques dans les trois pays. Les travaux les aideront également à gérer les risques que présentent ces substances dans les produits et amélioreront chaque démarche nationale en vue de diminuer ces risques tout en facilitant les activités concertées, le cas échéant.

- *Les responsables du projet ont-ils défini assez clairement les éléments suivants :*
 - *Les liens pertinents avec d'autres projets de la CCE, passés ou en cours, afin d'établir des synergies, de tirer parti de l'expérience acquise ou d'éviter des chevauchements de travaux?*

Le Groupe de travail sur la GRPC consultera au besoin le Groupe de travail sur l'environnement et le commerce afin de tirer parti de leur

expérience respective en matière d'analyse de marché dans le secteur des substances chimiques. Ce projet se fonde sur le savoir-faire acquis dans le cadre des précédents travaux relatifs à la GRPC, en vue de réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement que présentent les ignifugeants traditionnels.

- *Le public cible ainsi que sa réceptivité et sa capacité à se servir de l'information qui peut découler du projet?*

Les organismes de réglementation des trois Parties constituent le public cible du projet, notamment dans les milieux de l'évaluation et de la gestion des risques. La réceptivité des Parties et leur capacité à utiliser cette information leur permettront de s'attaquer aux problèmes que posent les substances chimiques dans les produits. À la fin de la deuxième année, on préparera un document public qui résumera les observations issues du projet.

- *Les bénéficiaires des activités de renforcement des capacités qui pourraient être intégrées au projet?*

(Sans objet)

- *Les intervenants appropriés, en accordant une attention particulière aux collectivités, aux établissements d'enseignement, aux ONG et au secteur privé, ainsi qu'à leur contribution à l'obtention de résultats fructueux?*

Il se peut que les intervenants suivants participent, le cas échéant, à l'exécution du projet et/ou à la diffusion des résultats qu'il générera :

- Les associations Industrielles.
- Les universités et les centres de recherche.
- Les organisations non gouvernementales (ONG).

Annexe I – Liste préliminaire des nouveaux ignifugeants d'intérêt

N°	N° CAS	Nom de la substance chimique
1	13674-84-5 et 6145-73-9	Phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)
2	13674-87-8	Phosphate de tris[2-chloro-1-(chlorométhyl)éthyle]
3	26040-51-7	Tétrabromophthalate de bis(2-éthylhexyle)
4	84852-53-9	1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]
5	183658-27-7	Acide 2,3,4,5-tétrabromo-benzoïque de 2-éthylhexyle
6	77-47-4	Hexachlorocyclopentadiène
7	78-40-0	Phosphate de triéthyle
8	78-42-2	Phosphate de tris(2-éthylhexyle)
9	78-51-3	Phosphate de tris(2-butoxyéthyle)
10	108-78-1	1,3,5-triazine-2,4,6-triamine (mélamine)
11	298-07-7	Hydrogénophosphate de bis(2-éthylhexyle)

N°	N° CAS	Nom de la substance chimique
12	1330-78-5	Phosphate de tris(méthylphényle)
13	3278-89-5	2-(Allyloxy)-1,3,5-tribromobenzène
14	13560-89-9	1,6,7,8,9,14,15,16,17,17,18,18-Dodécachloropentacyclo[12.2.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1]octadéca-7,15-diène
15	25155-23-1	Phosphate de trixyle
16	26446-73-1	Phosphate de bis(méthylphényle) et de phényle
17	29761-21-5	Phosphate d'isodécyle et de diphényle
18	32588-76-4	N,N'-Éthylènebis(3,4,5,6-tétrabromophtalimide)
19	56803-37-3	Phosphate de tert-butylphényle et de diphényle
20	68527-01-5	Alcènes en C12-30, α-, bromo chloro
21	68527-02-6	Alcènes en C12-24, chloro
22	68937-41-7	Phénol isopropylé, phosphate (3:1)
23	77098-07-8	Esters d'acide 3,4,5,6-tétrabromophtalique, mélangés avec le 2,2'-oxydiéthanol et le propylèneglycol
24	20566-35-2	3,4,5,6-Tétrabromophtalate de 2-(2-hydroxyéthoxy)éthyle et de 2-hydroxypropyle
25	7415-86-3	Phtalate de bis(2,3-dibromopropyle)
26	115-96-8	Phosphate de tris(2-chloroéthyle)
27	25637-99-4 et 3194-55-6	Hexabromocyclododécane et congénères associés
28	3194-57-8	Cyclooctane, 1,2,5,6-tétrabromo-
29	58965-66-5	1,2,4,5-Tétrabromo-3,6-bis(pentabromophénoxy)benzène
30	61262-53-1	1,1'-[Éthane-1,2-diylldioxy]bis[pentabromobenzène]
31	37853-59-1	1,1ó-(Éthane-1,2-diylbisoxy)bis(2,4,6-tribromobenzène)
32	25713-60-4	2,4,6-Tris-(2,4,6-tribromophenoxy)-1,3,5-triazine
33	35109-60-5	1,3,5-Tribromo-2-(2,3-dibromopropoxy)benzène

Projet 16 : Achèvement de la surveillance et de l'évaluation environnementales, de l'inventaire des substances chimiques et des activités liées au mercure au Mexique	Années de mise en œuvre : 2013 et 2014
Budget prévu pour deux ans : 110 000 \$ 1^{re} année : 90 000 \$CAN 2^e année : 20 000 \$CAN	
Priorité et objectif stratégiques : Ce projet donne suite à la première priorité du Plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015, intitulée <i>Des collectivités et des écosystèmes en santé.</i>	
Sommaire du projet : <p>Les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis ont décidé d'entreprendre le projet de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) afin d'améliorer cette gestion en Amérique du Nord. Ils ont aussi convenu d'accorder la priorité à la gestion de substances qui suscitent un intérêt commun parce qu'elles sont persistantes, biocumulatives et toxiques, tout en donnant lieu à une collaboration à plus grande échelle pour gérer rationnellement les produits chimiques dans les trois pays. Une partie des travaux effectués dans le cadre du projet de GRPC a consisté à apporter un soutien au Mexique afin de renforcer ses capacités et de disposer ainsi des mêmes informations sur des questions particulières, notamment le mercure, les inventaires de substances chimiques et la surveillance environnementale, afin de pouvoir appliquer des stratégies de gestion rationnelle à l'égard des substances chimiques qui suscitent un intérêt commun en Amérique du Nord.</p> <p>Certaines des activités liées à la GRPC ont donné des résultats fructueux au Mexique grâce à la collaboration des trois pays. Toutefois, afin d'atteindre tous les objectifs établis, il faudrait entreprendre certaines activités qui compléteraient les travaux précédents, afin de définir des politiques bien précises pour le Mexique.</p> <p>Avec le soutien que la CCE a apporté au Mexique dans le cadre du Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales, ce pays a instauré le <i>Programa Nacional de Monitoreo y Evaluación Ambiental</i> (Proname, Programme de surveillance et d'évaluation environnementales) qui a permis d'exécuter de nombreuses activités de renforcement des capacités au Mexique en vue d'obtenir des résultats fiables et comparables à ceux obtenus au Canada et aux États-Unis. En 2012, le PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales a donné lieu à une analyse qualitative, mais elle n'a pas pris en compte les résultats d'une analyse quantitative réalisée précédemment. Une telle analyse quantitative éclairera les décideurs du Mexique en les informant du degré d'efficacité de la surveillance de manière qu'ils sachent à quel point augmenter les efforts en vue de réduire les risques que présente la pollution.</p> <p>Également avec le soutien de la CCE, et par l'intermédiaire de l'équipe chargée de l'inventaire de substances chimiques, le Mexique a établi son premier inventaire et celui-ci a permis d'identifier 5 852 de ces substances, qu'elles soient importées ou produites dans ce pays. Ces travaux ont aussi permis d'établir l'identité chimique et les propriétés toxicologiques de chacune d'elles, de même que la quantité de celles qui sont importées et produites au Mexique. Cet inventaire ne repose pas sur une seule et unique autorité législative; toutefois, en 2008, la CCE a financé une étude portant sur les politiques juridiques qui permettraient d'institutionnaliser l'inventaire des substances chimiques au Mexique. Le <i>Secretaría del Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles) a envisagé une réforme juridique visant à améliorer la gestion des risques associés aux substances chimiques; la principale activité consiste à créer un registre mexicain des substances chimiques qui tiendrait compte des substances établies par la</p>	

CCE. Ce registre et les autres réformes de nature juridique visant la gestion des risques associés aux substances chimiques au Mexique vont stimuler les efforts axés sur la réduction de ces risques au Mexique.

Depuis 1998, grâce au Groupe d'étude sur le mercure, la CCE a appuyé de nombreux travaux entrepris au Mexique en lien avec divers enjeux liés au mercure. On a mené des études, publié des documents, organisé des ateliers et des cours de formation et fait des échanges de personnel, qui touchaient notamment la réduction des approvisionnements et des échanges et la présence de mercure dans les produits et les procédés, et visent : les hôpitaux mexicains; les mécanismes de suivi des importations et des exportations de mercure en vue de son utilisation et de son élimination; la gestion des déchets; les émissions de mercure dans l'air et son rejet dans l'eau et les sols; les activités de surveillance environnementale et de biosurveillance humaine. De la même façon que pour les autres enjeux, il faut entreprendre certains travaux afin de définir les politiques qui permettront de mettre en œuvre les futures activités liées au mercure au Mexique.

L'achèvement des activités entreprises dans le cadre de la GRPC est pertinent pour l'Amérique du Nord, car il servira à produire des documents et à obtenir des réalisations que le Conseil pourra communiquer au public et qui permettront de faire valoir le bien-fondé des efforts que déploient les trois pays pour renforcer les capacités et élaborer des outils en vue de gérer les risques que présentent les substances chimiques qui suscitent un intérêt commun.

Structure de gouvernance (proposée)

Le Groupe de travail sur la GRPC administrera ce projet en collaboration avec les responsables de l'autre projet relatifs à la GRPC et des représentants des trois pays (Canada, Mexique et États-Unis). Les représentants des employés affectés à la GRPC dans chaque pays participeront à la gouvernance, assistés de spécialistes, au besoin.

Résultats à court terme (à mi-parcours)

Tâche 1 : Rapport sur l'achèvement du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales comprenant une analyse des activités de surveillance au Mexique.

Tâche 2 : Analyse stratégique et économique du cadre juridique possible pour la gestion des substances chimiques au Mexique (basée sur les travaux précédents de la CCE relatif à l'examen de politiques potentielles).

Tâche 3 : Rapport d'analyse sur les activités précédentes liées au mercure entreprises au Mexique.

Résultats à long terme (à la fin du projet)

Tâche 1 : Document final qui doit aider les décideurs mexicains à définir les politiques leur permettant de poursuivre à l'échelle nationale les travaux de surveillance et d'évaluation environnementales (SEE) à l'échelle nationale. Les réalisations obtenues grâce au PARNA relatif à la SEE ont été résumées et mises à la disposition du public afin de lui faire connaître les travaux dirigés par le Groupe de travail sur la GRPC.

Tâche 2 : Document final qui doit aider les décideurs mexicains à définir les politiques permettant d'établir un cadre légal de gestion des substances chimiques au Mexique. Le public a été consulté et connaît les changements qui pourraient être apportés à la législation mexicaine, ainsi que leurs impacts.

Tâche 3 : Document final qui doit informer les décideurs mexicains à propos de possibles règlements, politiques ou activités portant

sur la gestion du mercure.

Résultats à plus long terme sur le plan environnemental (après le projet) :

Le projet fera état des réalisations obtenues dans le cadre des travaux passés relatifs à la GRPC (mercure, inventaires des substances chimiques et surveillance environnementale), afin de mieux informer le public et de faire valoir le bien-fondé des efforts que déploient les trois pays pour favoriser la gestion rationnelle des substances chimiques.

On prévoit que le projet contribuera à établir une politique nationale visant les substances chimiques et à renforcer la capacité nationale de gestion des risques associés à la production, à l'utilisation et au commerce de substances chimiques. Cela stimulera les efforts de réduction des risques associés aux substances chimiques en Amérique du Nord.

Tâches nécessaires pour obtenir des résultats sur le plan environnemental :

- 1) Diffuser les réalisations obtenues en Amérique du Nord, de 1999 à 2012, grâce aux travaux menés dans le cadre du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales (SEE).
- 2) Appuyer d'autres activités d'analyse et de sensibilisation à propos de la réforme potentielle du cadre juridique régissant les substances chimiques au Mexique.
- 3) Proposer des politiques basées sur les activités relatives au mercure entreprises au Mexique.

Tâche 1. Diffuser les réalisations obtenues en Amérique du Nord, de 1999 à 2012, grâce aux travaux menés dans le cadre du PARNA relatif à la SEE.

Sous-tâches	Réalizations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$CAN (activités)
<p>1.1 Achèvement des activités entreprises dans le cadre du PARNA relatif à la SEE.</p> <p>Le rapport sur l'achèvement de ces activités se fondera sur des</p>	<p>1.1.1 Rapport sur l'achèvement des activités de surveillance menées dans le cadre du PARNA.</p>	<p>Le présent projet servira à mettre officiellement un terme aux activités de surveillance et d'évaluation entreprises dans le cadre du PARNA, et il donnera</p>	<p>1^{re} année.</p>	<p>1^{re} année : 25 000 \$</p>

documents découlant des travaux menés dans le cadre du PARNA, dont une analyse quantitative des données recueillies entre 1999 et 2012. Cette analyse devra faire état des résultats ainsi que des lacunes dans les données, tout autant que de l'évaluation de la qualité de ces données, basée sur l'application de différentes méthodes.		lieu à une analyse quantitative des données recueillies dans le cadre du Proname tout en relevant les activités qu'il aurait fallu réaliser.		
1.2 Outils de communication des réalisations obtenues dans le cadre du PARNA relatif à la SEE au Mexique.	1.2.1 Traduction du rapport de clôture du PARNA relatif à la SEE au Mexique. 1.2.2 Réunion en personne.	Les outils de communication peuvent servir à diffuser des informations aux différents intervenants et au grand public.	2 ^e année.	2 ^e année : 15 000 \$ pour la réunion des membres du GT sur la GRPC 5 000 \$ pour la traduction
Tâche 2. Appuyer d'autres activités d'analyse et de sensibilisation à propos de la réforme potentielle du cadre juridique régissant les substances chimiques au Mexique.				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$CAN (activités)
2.1 Analyse des impacts d'une possible réforme juridique du cadre mexicain de gestion des substances chimiques.	2.1.1 Analyse des impacts stratégiques et économiques d'une possible réforme de la législation applicable aux substances chimiques.	Les résultats de ces travaux contribueront à établir une stratégie visant à contrôler les risques associés aux substances chimiques	1 ^{re} année	1 ^{re} année : 20 000 \$

<p>Analyse des politiques possibles et des impacts économiques d'une possible réforme juridique du cadre mexicain de gestion des substances chimiques (dans le sillage des travaux précédents de la CCE relatifs à ces politiques). Il faut notamment tenir compte des impacts sur les fabricants, importateurs, distributeurs et utilisateurs, ainsi que sur les ministères responsables d'autres enjeux liés à la gestion des risques associés aux substances chimiques.</p>		<p>au Mexique, et à stimuler les efforts de réduction de ces risques en Amérique du Nord.</p>		
<p>2.2 Consultation publique et document final sur les politiques possibles visant la réforme juridique du cadre de gestion des substances chimiques.</p> <p>Organisation d'ateliers de consultation publique au Mexique avec les responsables sectoriels, afin d'améliorer et de compléter les options envisagées.</p> <p>Préparation d'un document final à l'intention des</p>	<p>2.2.1 Document final à l'intention des décideurs mexicains, consacré aux politiques possibles visant la réforme juridique du cadre de gestion des substances chimiques.</p>	<p>Les résultats de ces travaux contribueront à établir une stratégie visant à contrôler les risques associés aux substances chimiques au Mexique, et à stimuler les efforts de réduction de ces risques en Amérique du Nord.</p>	<p>1^{re} année</p>	<p>1^{re} année : 15 000 \$</p>

décideurs mexicains, consacré aux politiques possibles visant la réforme juridique du cadre de gestion des substances chimiques.				
Tâche 3. Élaborer des règlements ou des politiques applicables aux activités de gestion du mercure à l'intention des décideurs mexicains.				
Sous-tâche	Réalisations	Manières dont la sous-tâche et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget en \$CAN (activités)
<p>3.1 Examen des documents existants consacrés au mercure désignation de règlements ou de politiques à l'intention des décideurs mexicains.</p> <p>Examen des documents relatifs aux projets, études, ateliers, et des rapports sur l'échange de personnel et le renforcement des capacités produits au Mexique depuis 1998 avec le soutien de la CCE.</p> <p>Proposition de règlements ou de politiques à mettre en œuvre au Mexique au terme de l'analyse des</p>	<p>3.1.1 Documents destinés aux décideurs mexicains consacrés aux possibles règlements ou politiques visant la gestion du mercure au Mexique, basés sur les travaux passés relatifs à la GRPC et sur d'autres travaux.</p>	<p>L'élaboration de politiques et de règlements potentiels permettra de définir de nouvelles mesures à prendre à l'avenir au Mexique relativement au mercure.</p>	<p>1^{re} année</p>	<p>1^{re} année : 20 000 \$</p>

activités précédentes.				
3.2 Frais généraux et opérations Traduction d'un document destiné aux décideurs mexicains consacré aux possibles règlements ou politiques visant la gestion du mercure au Mexique, et révisions finales. Révisions finales et traduction du rapport sur les déchets contenant du mercure, produit dans le cadre du Plan opérationnel pour 2011 et 2012.	S.O.	S.O.		1 ^{re} année : 10 000 \$

Expliquer de quelle manière le projet répond aux critères de sélection que le Conseil a énoncés dans le Plan stratégique (voir ci-après).

Tous les projets financés par la CCE visent à appuyer les efforts que déploient les Parties en vue de conserver, de protéger ou d'améliorer l'environnement nord-américain. Les critères énoncés ci-après guideront le Secrétariat, les groupes de travail, les comités et d'autres représentants compétents des Parties au moment d'examiner les activités concertées à soumettre à l'approbation du Conseil dans le cadre des plans opérationnels. Ces critères de sélection ne s'appliquent pas aux activités que finance le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.

- *De quelle manière le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques établis par le Conseil et énoncés dans l'actuel Plan stratégique, ou cadrant avec d'autres priorités que le Conseil a entérinées par la suite?*

Ce projet donne suite à la première priorité du Plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015, intitulée *Des collectivités et des écosystèmes en santé*, et plus particulièrement l'une des trois activités prévues dans le cadre de cette priorité, à savoir : « Appliquer des stratégies de réduction des risques d'exposition des Nord-Américains et de leur milieu de vie aux substances chimiques qui suscitent un intérêt commun ». Le projet prévoit des travaux tels que l'élaboration d'outils et de techniques permettant de gérer les risques que présentent ces substances, et

la fourniture d'information destinée à éclairer l'élaboration de stratégies de réduction des risques.

- *De quelle manière le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques établis par le Conseil et énoncés dans l'actuel Plan stratégique, ou cadrant avec d'autres priorités que le Conseil a entérinées par la suite?*

L'achèvement des travaux de surveillance et d'évaluation environnementales (SEE), l'inventaire des substances chimiques et les activités liées au mercure entreprises au Mexique constituent des options stratégiques importantes destinées à conclure les travaux passés relatifs à la GRPC. En ce qui concerne l'inventaire des substances chimiques au Mexique, son achèvement représente un premier pas en vue d'améliorer le cadre réglementaire mexicain pour pouvoir gérer les substances chimiques et diminuer les risques qu'elles présentent. En outre, l'établissement d'inventaires compatibles et l'amélioration de la transparence des données sur les substances chimiques dans les trois pays s'avèrent essentiels pour mieux connaître les sources de ces substances en Amérique du Nord. Le fait de disposer d'inventaires compatibles donnera la possibilité de coordonner et d'améliorer l'efficacité de l'évaluation des risques et de la gestion des substances chimiques en se fondant sur une méthode cohérente pour les identifier et en exercer le suivi.

Le rapport sur l'achèvement du PARNA relatif à la SEE énumérera les réalisations et les résultats qui aideront à l'avenir les décideurs à établir des plans de surveillance et à entreprendre des activités de réduction des risques dans les collectivités à l'étude.

Les politiques et les activités futures qui viseront à réduire les rejets de mercure au Mexique permettront d'intensifier la réduction des concentrations de mercure en Amérique du Nord.

- *Les responsables du projet visent-ils des résultats précis, clairs et concrets, et comment vont-ils mesurer les progrès accomplis en fonction de ces résultats au fil du temps? Énumérer les moyens d'évaluation du rendement qui seront utilisés pour mesurer le degré de réussite en fonction des résultats obtenus.*

Le présent projet générera les résultats concrets suivants :

- 1) Document final destiné aux décideurs mexicains décrivant les politiques qui visent la poursuite des travaux consacrés à la SEE à l'échelle nationale.
- 2) Document final destiné aux décideurs mexicains décrivant les politiques qui visent le cadre juridique de gestion des substances chimiques.
- 3) Document final destiné aux décideurs mexicains décrivant les politiques, activités et règlements potentiels qu'on pourrait consacrer à la gestion des substances chimiques.

L'évaluation du rendement tiendra compte des éléments suivants :

- L'évaluation du nombre de campagnes de surveillance et la détermination du nombre total de ces campagnes entre 1999 et 2012.
- Un rapport sur l'achèvement du PARNA relatif à la SEE dont la précision permettra d'éclairer les décideurs.
- Le pourcentage de progression du cadre réglementaire rajusté en vue de la mise en place du registre national des substances chimiques.

- Le nombre de politiques ou de règlements qu'on pourrait mettre en œuvre au Mexique.
- *Pour quelles raisons les Parties estiment-elles que la CCE constitue le moyen le plus efficace de mettre en œuvre le projet, compte tenu des éléments suivants :*
 - *La valeur ajoutée que procure le fait de mettre ce projet en œuvre dans le cadre du programme concerté de la CCE.*
 - *Les documents découlant du projet auront l'utilité de pouvoir être communiqués au public et d'être une preuve de transparence, tout en permettant aux trois pays de mettre un terme à leurs efforts de renforcement des capacités et de réduction des risques que présentent les substances chimiques qui suscitent un intérêt commun.*

La collaboration nord-américaine en matière de gestion des produits chimiques toxiques demeure une initiative clé des Parties. La CCE constitue une tribune unique dans le cadre de laquelle les Parties peuvent collectivement cibler et mettre en œuvre des activités mutuellement bénéfiques relativement à leur rôle d'organismes de réglementation pour réduire les risques associés aux substances chimiques. De plus, les travaux relatifs aux substances chimiques menés par l'intermédiaire de la CCE sont un modèle de coopération régionale, mentionné dans des tribunes internationales comme celle à laquelle donne lieu l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (ASGIPC). La CCE fournit un mécanisme de collecte et de diffusion d'informations importantes pour les Parties concernant les activités nationales et internationales de gestion des substances chimiques, et elle constitue une tribune qui permet aux Parties d'entreprendre des projets qui donnent suite à des objectifs et à des engagements plus globaux. Par exemple, la CCE est l'organisme responsable de la mise en œuvre de l'ASGIPC en Amérique du Nord. Pour les Parties, ces rôles qu'assume la CCE ont un caractère unique sur le continent et ne peuvent être assumés par aucun autre organisme, qu'il soit public, privé ou social.

- *Les responsables du projet proposent-ils un calendrier précis de mise en œuvre des activités, incluant une date d'échéance de la participation de la CCE? Indiquer, au besoin, de quelle manière les travaux se poursuivront après cette date.*

L'échéancier du projet proposera des dates précises pour les activités projetées et prévoit l'obtention de résultats concrets. Ces résultats constitueront un fondement pour les travaux que le Mexique entreprendra ultérieurement en vue de mieux gérer les substances chimiques.

- *Les responsables du projet ont-ils défini assez clairement les éléments suivants :*
 - *Les liens pertinents avec d'autres projets de la CCE, passés ou en cours, afin d'établir des synergies, de tirer parti de l'expérience acquise ou d'éviter des chevauchements de travaux?*

Ce projet est en relation avec les initiatives suivantes de la CCE :

- Amélioration des connaissances trilatérales sur les substances chimiques que contiennent les produits en Amérique du Nord
- Amélioration de l'application des lois de l'environnement en Amérique du Nord

- Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord
- Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord

Le projet cadre également avec l'orientation générale de la CCE relativement à la participation des intervenants aux divers aspects de ses travaux.

- *Le public cible ainsi que sa réceptivité et sa capacité à se servir de l'information qui peut découler du projet?*

Les décideurs et les organismes de réglementation, principalement ceux du Mexique, constituent le principal public cible de l'information recueillie et élaborée dans le cadre du projet.

- *Les bénéficiaires des activités de renforcement des capacités qui pourraient être intégrées au projet?*

Sans objet

- *Les intervenants appropriés, en accordant une attention particulière aux collectivités, aux établissements d'enseignement, aux ONG et au secteur privé, ainsi qu'à leur contribution à l'obtention de résultats fructueux?*
- Les organismes fédéraux des trois pays et leurs chercheurs spécialisés dans les domaines de la santé, de l'environnement, des ressources naturelles, de l'agriculture et des douanes et accise.
- Des représentants du secteur privé, dont diverses associations de fabrication, de transformation, de transport et d'importation de produits chimiques et les sociétés qui en sont membres.
- Organisations non gouvernementales, notamment celles de l'environnement et de la santé qui s'intéressent à la sécurité chimique.
- Les universitaires qui réalisent des activités de surveillance en matière d'environnement et de santé et peuvent échanger des données sur les substances chimiques qui font l'objet de cette surveillance en Amérique du Nord.

Intervenants non gouvernementaux éventuels :

- Les associations industrielles.
- Les universités et les centres de recherche.
- Les organisations non gouvernementales.

***Plan stratégique de la
Commission de coopération environnementale
pour 2010 à 2015***

Mission de la CCE

La CCE encourage la coopération et la participation du public afin de favoriser la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement en Amérique du Nord pour le bien-être des générations actuelles et futures, dans le contexte des liens économiques, commerciaux et sociaux de plus en plus nombreux qui unissent le Canada, le Mexique et les États-Unis.

10 novembre 2010

Table des matières

1. L'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement	3
2. Qui sommes-nous?.....	3
3. Quinze ans de coopération	4
4. Une vision d'avenir : les nouvelles priorités pour 2010 à 2015	5
4.1 Des collectivités et des écosystèmes en santé.....	6
4.2 Les changements climatiques – une économie à faibles émissions de carbone.....	9
4.3 L'écologisation de l'économie nord-américaine	11
5. Le Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement	13
6. Évaluation des progrès	13
7. Processus relatif aux communications de citoyens.....	14
8. Participation du public	15
Annexe 1. Objectifs de l'ANACDE	16
Annexe 2. Déclaration de Denver	17
Annexe 3. Critères de sélection des projets pour les activités qui seront financées par le Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement	19
Annexe 4. Critères de sélection des projets pour le programme coopératif des Parties	21

1. L'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement

En Amérique du Nord, plus de 425 millions de personnes partagent un riche patrimoine environnemental qui s'étend des forêts tropicales humides à la toundra arctique et comprend des déserts et des milieux humides, des océans, des fleuves, des rivières, des prairies et des montagnes. Ensemble, ces ressources naturelles forment un réseau complexe d'écosystèmes qui soutiennent une biodiversité unique, tout en assurant la subsistance et le bien-être de la population. Bien que les trois pays nord-américains aient connu un passé fructueux en matière de coopération bilatérale à l'égard de l'environnement, l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) a facilité cette coopération en lui donnant un caractère trilatéral.

L'ANACDE est entré en vigueur au même moment que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Les dispositions environnementales des deux accords témoignent de la volonté des trois pays de faire en sorte que la croissance économique et la libéralisation des échanges commerciaux s'accompagnent d'une coopération et d'une amélioration continue de leur performance environnementale respective.

Plus précisément, l'ANACDE prescrit une approche coopérative afin de protéger l'environnement nord-américain en tenant compte des facteurs écologiques, économiques et sociaux qui ont des incidences sur ce dernier, de promouvoir la coopération environnementale sur le continent et de soutenir l'application efficace des lois de l'environnement. L'ANACDE prend en compte la relation qui associe un environnement viable et une économie durable et avantage ces deux domaines (voir les objectifs de l'ANACDE à l'annexe 1).

En plus de renforcer les obligations nationales de chaque pays en ce qui concerne la protection de son propre environnement, les Parties ont institué la Commission de coopération environnementale (CCE) en vertu de l'ANACDE afin de faciliter une coopération efficace en ce qui a trait à la conservation, à la protection et à l'amélioration de l'environnement nord-américain. Dans le cadre d'un partenariat unique en son genre prescrit par l'ANACDE, les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis, de même que la société civile nord-américaine, collaborent à la poursuite des objectifs qu'aucun des trois pays ne pourrait atteindre à lui seul.

2. Qui sommes-nous?

Les organes constitutifs de la CCE sont les suivants :

- Le *Conseil*, qui est l'organe directeur de la CCE, est formé des ministres de l'Environnement des trois pays ou de leurs représentants. Son mandat consiste à surveiller la mise en œuvre de l'ANACDE, à déterminer l'orientation générale des activités de la CCE, d'approuver son budget, et d'examiner ses progrès et projets en fonction des objectifs établis. Il supervise également les activités du Secrétariat.

- Le *Secrétariat* fournit un soutien administratif, technique et opérationnel au Conseil ainsi qu'à ses comités et groupes de travail, de même que tout autre soutien que peut lui demander le Conseil. Il a aussi des responsabilités particulières en ce qui a trait au processus relatif aux communications sur les questions d'application, sans compter l'établissement de rapports en vertu de l'article 13 de l'ANACDE.
- Le *Comité consultatif public mixte* (CCPM), qui est composé de quinze citoyens dont cinq proviennent de chaque pays, formule des avis au Conseil sur toute question relevant de l'ANACDE et constitue une source d'information pour le Secrétariat. Le CCPM assure la participation active du public aux travaux de la CCE et la transparence des activités entreprises aux termes de l'ANACDE.

Les comités et groupes de travail constitués par le Conseil contribuent de façon importante au programme coopératif de la CCE. Le Conseil continuera de se fonder sur les avis que lui formuleront les fonctionnaires, les groupes et comités qu'il constitue, et d'autres intervenants pour faire progresser la réalisation des priorités énoncées dans le présent Plan stratégique.

Le Conseil de la CCE fonctionne par consensus, sauf dans certains cas précis où les décisions sont prises à la majorité des voix, par exemple en ce qui concerne les communications de citoyens et les rapports établis en vertu de l'article 13.

Le budget de la CCE se chiffre à 9 millions de dollars américains par année et les Parties y contribuent en parts égales. Ce montant est complété par un important apport en temps et en connaissances spécialisées de la part du personnel de chacune des Parties dans le cadre des diverses activités énoncées dans le plan opérationnel de la CCE. Les Parties se sont engagées à ce que tous les organes de la CCE appliquent les principes de transparence et de reddition de comptes.

3. Quinze ans de coopération

La CCE a célébré son quinzième anniversaire de fondation en 2009, et les Parties ont pris note des progrès qu'elle a accomplis en fait de maturité et d'ampleur de la coopération environnementale en promouvant le développement durable sur le continent, en renforçant l'application des lois de l'environnement, en établissant des liens entre l'environnement et le commerce, et en favorisant la participation du public aux questions environnementales qui touchent l'Amérique du Nord. La CCE a bon espoir de continuer à accomplir des progrès dans ce domaine.

Lors de la session ordinaire du Conseil tenue à Puebla, au Mexique, en 2004, les Parties ont énoncé une orientation dans la déclaration ministérielle pour 2005 à 2010 qui en a découlée. Par ailleurs, en 2009, lors de la session ordinaire du Conseil tenue

à Denver, les Parties ont adopté une nouvelle vision en se fondant sur l'expérience acquise au cours de la mise en œuvre de la Déclaration de Puebla. Le Conseil a en outre reconnu que les défis environnementaux qu'il faut relever aujourd'hui sont différents de ceux de 2004, et il s'est engagé à renouveler, à revitaliser et à réorienter les activités de la CCE afin de veiller à ce qu'elles s'harmonisent avec les priorités environnementales des trois pays et de renforcer la gouvernance générale de cette dernière (voir la Déclaration de Denver à l'annexe 2).

4. Une vision d'avenir : les nouvelles priorités pour 2010 à 2015

En vue d'améliorer l'efficacité et la pertinence du programme coopératif de la CCE, la nouvelle orientation stratégique établie par le Conseil permettra de s'assurer que celle-ci se concentre sur certaines priorités environnementales pour les trois pays d'Amérique du Nord entre 2010 et 2015, à savoir :

- 1. Des collectivités et des écosystèmes en santé*
- 2. Les changements climatiques – une économie à faibles émissions de carbone*
- 3. L'écologisation de l'économie nord-américaine*

Le Conseil a formulé des directives afin que les plans opérationnels soient mieux orientés et concertés et qu'ils donnent lieu à l'utilisation plus efficace des ressources de la CCE pour qu'elle fasse des progrès à l'égard de questions critiques et que ses travaux soient vraiment fructueux. Les programmes de travail à venir se limiteront aux projets et programmes se rapportant aux trois nouvelles priorités, et se concentreront sur les activités qui donneront les résultats les plus probants dans le domaine de l'environnement.

En outre, afin d'appliquer le mieux possible les nouvelles priorités, le Conseil a cautionné un plan visant à renforcer la gouvernance de la CCE qui améliorera sa reddition de comptes, accentuera la transparence des activités du Secrétariat, les harmonisera avec les priorités et l'orientation établie par le Conseil, et fixera des objectifs explicites en matière de rendement. Certains de ces changements visent à rationaliser le programme de travail concerté de la CCE, à moderniser le processus relatif aux communications de citoyens, à redonner la priorité à la transparence des dépenses et à l'améliorer, et à renforcer les fonctions de soutien du Secrétariat.

La détermination des priorités n'est qu'une première étape en vue d'appliquer l'ensemble de la vision du Conseil pour la CCE au cours des cinq prochaines années. Les Parties ont fixé chaque priorité et l'ont assortie d'objectifs stratégiques quinquennaux qui, à l'aide de définitions, guideront l'établissement des plans opérationnels et permettront ainsi d'obtenir des résultats plus précis et plus tangibles qui donneront suite aux priorités environnementales établies par le Conseil.

Les projets de coopération qui font partie des plans opérationnels appuieront les efforts collectifs que déploient les Parties en vue d'aller dans le sens des priorités environnementales du Conseil. On a établi des critères pour guider le Secrétariat, les groupes de travail, les comités et d'autres représentants appropriés des Parties, au moment d'examiner les activités de coopération à soumettre à l'approbation du Conseil dans le cadre des plans opérationnels biennaux (la section 6 contient plus d'information à propos de ces critères).

Les défis en matière d'environnement et de santé humaine qui font l'objet du programme de travail concerté sont de plus en plus complexes et évoluent rapidement. Il faut donc que les Parties soient plus attentives et réceptives en formulant des directives, notamment en s'engageant à long terme à ce que les efforts concertés et les ressources soient adéquatement investis afin de maximiser les résultats escomptés au cours des cinq prochaines années. Cela signifie également que la nature du programme de travail concerté de la CCE évoluera et s'améliorera à mesure que celle-ci atteindra ses objectifs et que de nouveaux défis se présenteront.

4.1 Des collectivités et des écosystèmes en santé

Le Canada, le Mexique et les États-Unis reconnaissent que le bien-être en Amérique du Nord, autant dans le domaine environnemental qu'économique, dépend de collectivités et d'écosystèmes en santé. Les Parties s'engagent donc à tabler sur les efforts concertés et à les redéployer, dans le cadre de la CCE, en vue de protéger, de maintenir et restaurer la santé de la population, des collectivités et des écosystèmes en recourant à des approches globales et intégrées ainsi qu'à des partenariats.

Quatre objectifs stratégiques accompagnent cette priorité :

1. Améliorer l'hygiène du milieu dans les collectivités vulnérables en Amérique du Nord.
2. Renforcer la résilience des écosystèmes communs qui sont à risque.
3. Améliorer la gestion rationnelle des produits chimiques à l'échelle continentale.
4. Renforcer l'application des lois de l'environnement et des lois sur les espèces sauvages en Amérique du Nord.

1^{er} objectif stratégique : Améliorer l'hygiène du milieu dans les collectivités vulnérables en Amérique du Nord.

La protection et l'amélioration de l'hygiène du milieu de vie de la population, particulièrement les enfants, dans les collectivités vulnérables constituent une priorité pour les trois Parties. À cette fin,

Afin d'atteindre le 1^{er} objectif stratégique, les Parties pourraient réaliser les activités trilatérales suivantes :

- **Renforcer les capacités des professionnels de la santé en ce qui a trait à la relation entre la santé et l'environnement**, particulièrement à l'égard des enfants et des collectivités à risque. À cette fin, il serait possible de solliciter les réseaux nord-américains d'unités pédiatriques spécialisées en hygiène du milieu, de soutenir la formation et les réseaux virtuels, et d'évaluer des pratiques exemplaires.
- **Renforcer les capacités des collectivités autochtones et locales et soutenir leurs projets communautaires** en vue d'élaborer et d'appliquer des stratégies novatrices de protection et de conservation de l'environnement, notamment les ressources naturelles (p. ex., les forêts et les espèces sauvages) et l'eau potable.

elles trouveront des possibilités de travailler dans le cadre de la CCE afin de faire progresser leur engagement à veiller à l'hygiène du milieu de vie des enfants et à renforcer les capacités des peuples autochtones à protéger l'environnement et la santé de leurs collectivités.

Reconnaissant que les changements climatiques pourraient avoir des incidences démesurées sur certaines collectivités, les Parties ont également l'intention de renforcer les activités en cours, ou d'instaurer de nouveaux mécanismes au besoin, afin de permettre à ces collectivités de s'adapter en renforçant leur résilience aux incidences des changements climatiques sur les plans matériel et social.

2^e objectif stratégique : Renforcer la résilience des écosystèmes communs qui sont à risque.

Les Parties ont l'intention de renforcer leurs capacités d'appliquer une approche visant la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes, et de relever des résultats pertinents dans ceux qu'elles partagent. Elles conviennent également qu'il faut accorder de l'attention aux écosystèmes terrestres et marins.

Les Parties reconnaissent aussi que leurs travaux sont fructueux, grâce à la CCE, en ce qui a trait au soutien apporté à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, et qu'elles pourraient tabler sur des investissements précédents. Conséquemment, se fondant sur des activités nationales et internationales déjà en cours en vue de renforcer cette capacité, elles pourraient concentrer leurs efforts concertés de la manière suivante :

Les Parties pourraient plus précisément réaliser des activités dans les écosystèmes prioritaires suivants :

- L'océan Atlantique : Renforcement de **l'éducation du public dans les collectivités** afin de le **sensibiliser davantage aux défis que présente la conservation des océans.**
- Les prairies : Élaboration d'une **approche continentale** afin de soutenir la conservation de la biodiversité et les collectivités locales des prairies grâce à un échange de pratiques de gestion exemplaires. Cela permettra de pérenniser la biodiversité et d'améliorer le rendement économique des collectivités locales.

- Faire en sorte que de nombreux organismes et partenaires collaborent à une meilleure gestion des paysages terrestres et marins et des bassins hydrographiques transfrontaliers. Les activités pourraient comprendre l'évaluation des ressources, le dénombrement des répercussions, la détermination de seuils, et le soutien à la prise de décisions éclairées à l'égard d'un éventail de questions qui suscitent des préoccupations communes, dont la gestion durable des bassins hydrographiques afin d'optimiser les avantages qu'ils offrent aux collectivités humaines et aux espèces sauvages, la protection des espèces qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation, la promotion des activités récréatives, la protection des habitats fauniques, la salubrité des écosystèmes et la limitation de l'introduction d'espèces envahissantes.
- Continuer de tabler sur la **liste des principales espèces et aires qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation** et réaliser **des activités de conservation et de gestion** dans les écosystèmes communs.

- **Sensibiliser davantage les collectivités, accroître leur participation et renforcer leurs capacités** relativement à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, grâce à la constitution de réseaux d'intervenants compétents issus des gouvernements, du secteur privé et de la société civile.
- Recourir aux **systemes de surveillance** en place pour évaluer les résultats des activités de conservation et de protection des écosystèmes communs.

En sollicitant la participation des collectivités à ces travaux concertés au cours des cinq prochaines années, les Parties s'attendent à multiplier le nombre de collectivités nord-américaines qui constitueront des partenaires dans le cadre des efforts de conservation.

Pour que les collectivités et les écosystèmes soient en santé et le demeurent, il faut un engagement constant et coordonné, ainsi que des programmes de planification et de gestion pour assurer leur protection. Nous continuerons de renforcer notre collaboration pour faire le suivi des rejets et transferts de polluants en Amérique du Nord, ce qui inclut l'analyse des données grâce au rapport *À l'heure des comptes* de la CCE. Nous continuerons de travailler ensemble afin de réduire les risques d'exposition du public et de l'environnement aux substances chimiques toxiques. Afin de favoriser la santé des collectivités et des écosystèmes, il serait également pertinent d'accentuer l'élaboration et l'application de lois et règlements de l'environnement. Les objectifs stratégiques énoncés ci-après au sujet des risques que présentent les substances chimiques et de la collaboration sur des questions d'application des lois permettront également de soutenir l'atteinte des objectifs stratégiques qui précèdent.

3^e objectif stratégique : Améliorer la gestion rationnelle des produits chimiques à l'échelle continentale.

Intervenir à l'égard des risques que présentent les substances chimiques constitue un élément important en vue de préserver la santé des collectivités et des écosystèmes. Constatant les progrès accomplis jusqu'à présent grâce à une approche nord-américaine de gestion des produits chimiques, les Parties peuvent s'en inspirer pour réorienter les activités et les rationaliser afin d'obtenir des résultats plus tangibles dans le cadre de trois activités interdépendantes :

- Recourir à des **approches compatibles afin d'identifier les produits chimiques vendus dans le commerce en Amérique du Nord et d'exercer un suivi à leur égard**, et ce, à titre prioritaire en vue de dresser des inventaires compatibles de ces produits pour pouvoir gérer de façon plus coordonnée et efficace les risques que présentent les substances qui suscitent des préoccupations communes.
- Appliquer des **stratégies de réduction des risques** d'exposition des Nord-Américains et de leur milieu de vie aux substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes.
- Recourir à **une méthode de surveillance continentale** de la santé et de l'environnement afin d'appuyer les stratégies de réduction des risques, notamment en établissant des priorités, en utilisant des données comparables et en enregistrant les résultats.

4^e objectif stratégique : Renforcer l'application des lois de l'environnement et des lois sur les espèces sauvages en Amérique du Nord.

L'application des lois constitue un autre élément essentiel en vue de préserver la santé des collectivités et des écosystèmes. Les organismes des trois Parties chargés de cette application ont l'intention de collaborer afin de diminuer le nombre de projets et d'obtenir de plus grands avantages pour l'environnement, notamment en ce qui a trait à des espèces vulnérables déterminées, aux parties d'espèces sauvages et de leurs produits dérivés, à l'importation de moteurs de motocyclette non conformes, et à l'importation et à l'exportation de déchets électroniques, de déchets dangereux et de substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Ces activités concertées d'application des lois pourraient comprendre : 1) la formation de fonctionnaires compétents; 2) l'amélioration des processus d'échange d'informations et de renseignements; 3) l'élaboration d'une technologie destinée à renforcer les capacités de détecter, d'intercepter et de décourager le commerce illicite en Amérique du Nord. Les projets découlant de ces activités concertées sont censés améliorer l'application des lois dans toute l'Amérique du Nord tout en facilitant l'application des priorités nationales dans ce domaine.

4.2 Les changements climatiques – une économie à faibles émissions de carbone

Le Canada, le Mexique et les États-Unis reconnaissent que même si la progression de la collaboration trilatérale tient compte de leurs situation et capacités respectives, elle constitue un apport fructueux à leurs efforts nationaux visant à lutter contre les changements climatiques et à assurer le passage à une économie à faibles émissions de carbone. Les Parties pourraient donc entreprendre une série d'activités afin d'harmoniser leurs normes, leurs règlements et leurs politiques au cours des cinq prochaines années afin que ce passage se produise mais en tenant compte de leurs plans et priorités respectifs. Deux objectifs stratégiques accompagnent cette priorité :

1. Améliorer la comparabilité¹ des données, des méthodes et des inventaires relatifs aux émissions dans les trois pays nord-américains.
2. Renforcer la participation de spécialistes et l'échange d'informations sur les changements climatiques et une économie à faibles émissions de carbone.

1^{er} objectif stratégique : Améliorer la comparabilité des données, des méthodes et des inventaires relatifs aux émissions dans les trois pays nord-américains.

En vue de trouver des solutions sans motif politique pour améliorer la comparabilité d'importants éléments fondamentaux nécessaires au passage à une économie à faibles émissions de carbone, les Parties ont convenu de réaliser initialement les activités suivantes en tenant compte des priorités nationales et des négociations internationales :

- Poursuivre la coopération en vue **d'améliorer la comparabilité des**

¹ Aux fins du 1^{er} objectif stratégique, l'utilisation du terme « comparabilité » dans le contexte nord-américain fait référence à la collecte et à l'analyse de données et non à la prise de décisions stratégiques.

données sur les émissions de gaz à effet de serre et permettre ainsi aux Parties d'échanger des résultats et de renforcer leurs capacités de collecte et de gestion de données et de méthodes.

- Réaliser une **évaluation analytique** des données recueillies dans les trois pays en se fondant sur une évaluation effectuée par la CCE en 2009, intitulée *Évaluation exhaustive des inventaires d'émissions atmosphériques et des réseaux de surveillance de la qualité de l'air*, ainsi que choisir des options pour combler les lacunes et les incohérences.
- Examiner d'éventuelles méthodes communes en vue de **recueillir et d'analyser des données sur le carbone noir**.

La réalisation de ces activités pourrait fournir des résultats stratégiques aux Parties, notamment des éléments constitutifs essentiels pour que les trois pays recourent à une approche plus intégrée afin de lutter contre les changements climatiques et d'en arriver à une économie à faibles émissions de carbone.

Cette approche comprendrait :

- des capacités, une infrastructure et des systèmes suffisants pour soutenir les méthodes utilisées;
- une plus grande aptitude à établir des comparaisons entre les trois pays.

2^e objectif stratégique : Renforcer la participation de spécialistes et l'échange d'informations sur les changements climatiques et une économie à faibles émissions de carbone.

Les Parties pourraient faciliter la participation de spécialistes et l'échange d'informations sur les questions touchant les changements climatiques et une économie à faibles émissions de carbone en cherchant des partenaires qui pourraient contribuer à l'accomplissement d'autres progrès dans ce domaine. Les Parties pourraient aussi coordonner leurs activités avec d'autres spécialistes et solliciter le concours de réseaux à l'extérieur des gouvernements.

Afin de favoriser l'instauration d'un vaste mécanisme facilement accessible pour échanger et diffuser de l'information aux spécialistes nord-américains, les Parties pourraient établir une **plate-forme en ligne** axée sur la science, la technologie, les politiques et les pratiques exemplaires. Ce mécanisme compléterait ceux en place en Amérique du Nord et dans le monde pour échanger des informations sur les changements climatiques en s'appuyant sur celles que les trois Parties ont fournies en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi

Afin d'atteindre le 2^e objectif stratégique, les activités visant **la participation de spécialistes** pourraient comprendre :

- l'acquisition de connaissances à partir de l'expérience acquise notamment :
 - les programmes de plafonnement et d'échange d'émissions de dioxydes de soufre (SO₂) et d'oxydes d'azote (NO_x);
 - les marchés ainsi que les activités menées par d'autres paliers de gouvernement;
 - les modèles d'émissions.
- la collaboration en matière d'échange d'informations concernant :
 - les options de politique sur les changements climatiques et des plans d'action à l'échelon national et à d'autres échelons de gouvernement;
 - les modifications à la réglementation concernant les changements climatiques;
 - les méthodes d'inventaire et de prévision;
 - les programmes relatifs à l'efficacité énergétique;
 - les programmes relatifs aux énergies renouvelables;
 - les méthodes d'analyse du cycle de vie des carburants;
 - les options de financement des projets;
 - l'évaluation comparative en fonction des pratiques exemplaires connexes appliquées à l'échelon international.

que l'expérience acquise et les enseignements tirés à d'autres échelons gouvernementaux, dont au sein d'établissements d'enseignement et de la société civile.

Les activités réalisées afin d'atteindre cet objectif stratégique permettraient aux Parties d'obtenir les résultats suivants :

- Des mécanismes pour éclairer la prise de décisions en obtenant l'opinion de spécialistes sur les changements climatiques et le passage à une économie à faibles émissions de carbone.
- Une plus grande aptitude à accélérer la réalisation des projets trilatéraux et à éclairer les décisions sur de futurs projets.

D'autres groupes pourraient également tirer parti de ces activités. Par exemple, pour d'autres paliers de gouvernement et la société civile, elles amélioreraient l'accès du public à des informations pertinentes et permettraient aux citoyens, aux collectivités et aux organismes de prendre leurs propres mesures pour passer à une économie à faibles émissions de carbone.

Pour atteindre ces deux objectifs stratégiques, les Parties pourraient collectivement entreprendre des projets ciblés à valeur ajoutée qui permettraient de réduire les émissions de gaz à effet de serre et offriraient des avantages complémentaires à l'Amérique du Nord, que ce soit dans l'ensemble du continent ou au niveau local. Conformément aux critères de sélection en vigueur, les projets choisis complèteraient d'autres activités bilatérales et trilatérales, mais sans les chevaucher.

4.3 L'écologisation de l'économie nord-américaine

Le Canada, le Mexique et les États-Unis ont l'intention d'axer les travaux concertés, dans le cadre de la CCE, sur la prise de mesures positives afin de faire en sorte que l'économie nord-américaine minimise les répercussions environnementales négatives de sa croissance, tout en améliorant la compétitivité des principaux secteurs industriels en Amérique du Nord.

La **plate-forme d'échange d'informations en ligne** pourrait viser celles sur les principales activités relatives aux changements climatiques afin de soutenir les efforts que déploient les Parties pour faire progresser des approches comparables en Amérique du Nord, dont :

- les programmes nationaux destinés à minimiser les répercussions environnementales du transport de marchandises (**SmartWay Transport, Écoflotte et Transporte Limpio**);
- les **plans d'action** visant l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements mis sur pied à l'échelon national et à d'autres échelons de gouvernement.

À court terme, ces projets pourraient par exemple viser :

- les techniques antiralentis;
- le transport de marchandises, y compris les programmes SmartWay, Écoflotte et Transporte Limpio;
- les véhicules propres produisant peu d'émissions;
- les carburants à faible teneur en soufre, autant le diesel que l'essence, qui permettent aux véhicules de fonctionner proprement sans dégradation de ces carburants;
- l'efficacité énergétique;
- la capture du méthane;
- la modélisation communautaire de solutions à faibles émissions de carbone, et l'évaluation des incidences sur le transport urbain, l'utilisation des terres et d'autres éléments de l'aménagement urbain;
- les activités liées au carbone noir.

Objectif stratégique : Amélioration de la performance environnementale du secteur privé en Amérique du Nord.

Les Parties visent initialement à améliorer la performance environnementale des petites et moyennes entreprises en menant des activités qui font appel aux principaux secteurs industriels et/ou aux chaînes d'approvisionnement. Les Parties sont d'avis que l'atteinte de cet objectif exige une participation active du secteur privé afin de promouvoir l'adoption de méthodes et de techniques de production plus propres, et qu'il faudrait donc envisager attentivement de quelle manière reproduire les activités ayant permis d'améliorer la performance environnementale du secteur privé en Amérique du Nord.

Les Parties pourraient envisager d'améliorer la performance environnementale du secteur privé :

- **en travaillant avec des secteurs prioritaires pour l'économie nord-américaine** afin d'échanger de bonnes pratiques et des techniques, de promouvoir les échanges internationaux entre des entreprises privées et des centres pour une production plus propre, et soutenir le renforcement des capacités locales dans ces domaines;
- **en promouvant l'utilisation efficace de l'énergie, de l'eau et des matériaux** dans les entreprises qui ont convenu d'adhérer volontairement à des accords de production propre à l'échelon régional.

Des activités de production plus propres pourraient compléter l'habituelle réglementation de stipulation et de vérification en privilégiant la participation communautaire, les partenariats volontaires, l'innovation technologique et les approches commerciales, le cas échéant. Les Parties prévoient simultanément améliorer la compétitivité industrielle et la diminution des répercussions environnementales en intensifiant l'utilisation de techniques moins polluantes et plus rentables qui diminuent la consommation de ressources et la production de déchets, et préviennent le rejet de polluants. Les Parties pourraient également exploiter des débouchés qui reçoivent un appui de haut niveau de la part du secteur privé en servant de modèle à d'autres entreprises, en mobilisant des ressources supplémentaires et en établissant des partenariats à long terme entre des entités nord-américaines en vue d'échanger des pratiques exemplaires et d'établir des liens avec les chaînes d'approvisionnement.

Participation de spécialistes et intensification de l'échange d'informations et de données afin d'évaluer la performance environnementale du secteur privé en Amérique de Nord et de promouvoir son amélioration afin d'atteindre l'objectif stratégique.

Les Parties sont conscientes qu'une information équilibrée sans motif politique est nécessaire dans la perspective de viabiliser l'environnement. Elles ont l'intention de viser la collecte et l'échange d'informations afin d'élaborer des paramètres de performance environnementale qui permettront de mieux connaître l'état de l'environnement qu'elles partagent en Amérique du Nord. Les Parties

Les Parties pourraient entreprendre les activités suivantes :

- **Améliorer le rendement des immeubles en Amérique du Nord**, notamment en échangeant des pratiques exemplaires sur la conception de bâtiments écologiques et en comparant les normes d'efficacité afin d'harmoniser les méthodes nationales.
- **Renforcer l'application des lois et combler les lacunes quant à la connaissance du flux de matériel électronique usagé et de déchets électroniques**, notamment en établissant des ensembles de données comparables afin de cartographier leurs expéditions licites et illicites.
- **Tableur sur les réalisations dans le secteur de la construction automobile** en poursuivant les efforts déployés afin d'écologiser les éléments constitutifs importants des chaînes d'approvisionnement du continent et de soutenir la conversion de cet important secteur.

pourraient également envisager un échange d'informations sur un recours accru aux forces du marché afin d'améliorer l'environnement et de promouvoir l'application de méthodes plus écologiques dans les entreprises où la performance environnementale et la compétitivité à l'échelle du continent en tireraient mutuellement avantage. Les Parties pourraient également continuer de consigner, d'analyser et d'essayer d'expliquer les répercussions environnementales de la libéralisation du commerce en Amérique du Nord.

5. Le Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement

En 2009, le Conseil a élaboré un programme ambitieux en vue de modifier l'orientation stratégique de la CCE. Il s'est rendu compte qu'il n'est possible de régler les problèmes environnementaux en Amérique du Nord qu'en établissant des partenariats avec les intervenants et le public des trois pays et en sollicitant leur participation intensive aux activités, ainsi qu'en promouvant un sens du partage des responsabilités et de l'intendance à l'égard de l'environnement. Les Parties ont l'intention d'encourager l'innovation et la souplesse et de promouvoir des activités modèles en matière d'environnement qui permettront d'établir des partenariats à long terme en vue d'améliorer les conditions ambiantes dans les collectivités locales et autochtones ainsi que dans l'ensemble du continent. Dans cet esprit-là, le Conseil a demandé à la CCE de créer un nouveau programme de subventions, baptisé Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE), afin de former des partenariats à l'échelle communautaire, qui appuieront les collectivités et les écosystèmes en santé, stimuleront les activités liées aux changements climatiques grâce au passage à une économie à faibles émissions de carbone, et favoriseront des projets novateurs susceptibles de faciliter l'atteinte de l'objectif consistant à écologiser l'économie des trois Parties. On a établi les critères d'octroi des subventions du PNAACE afin de garantir que ces projets généreraient des résultats (voir l'annexe 3).

6. Évaluation des progrès

Le Conseil s'est engagé à renouveler, à revitaliser et à réorienter les activités de la CCE afin de mieux servir l'environnement et les citoyens des trois pays. Un élément fondamental de cet engagement consiste à établir des objectifs de rendement explicites afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du présent Plan stratégique. Ces objectifs se fonderont sur les objectifs stratégiques qu'énonce ce plan ainsi que sur un système de mesures et d'indicateurs connexes qui seront instaurés pour les besoins du plan opérationnel de 2011.

Les Parties sont d'avis que ces indicateurs sont utiles pour consigner et faire connaître les progrès accomplis dans le cadre d'activités concertées, les changements ou les améliorations apportés aux capacités institutionnelles, et les résultats fructueux en matière de protection de l'environnement qui découlent de ces activités menées dans le cadre de la CCE. Ces indicateurs servent également :

- à surveiller et à gérer le fonctionnement, la charge de travail et les ressources des programmes;

- à associer les investissements à des résultats probants et à évaluer le rendement des programmes;
- à améliorer la reddition de comptes et à faire connaître les réalisations.

Il est prévu d'élaborer un cadre d'évaluation du rendement pour les activités liées aux priorités, et de mesurer les réalisations et les résultats à cette fin. Les réalisations comprennent les activités, les produits et les services réalisés par un organisme ou dans le cadre d'un projet, alors que les résultats sont le fruit des réalisations et se classent généralement en deux catégories : partiels et finaux. Les résultats partiels indiquent les progrès accomplis en vue d'obtenir un résultat final, alors qu'un résultat final indique ce que le programme vise à atteindre.

Il est prévu d'élaborer un cadre qui constituera un important outil de gestion afin d'examiner le rendement des programmes de la CCE et de le prouver. Un tel cadre permettra également de renforcer la pertinence et la transparence de la CCE, conformément au mandat du Conseil. Il comportera également des cibles mesurables pour chacun des objectifs stratégiques. En outre, les Parties ont élaboré les critères de sélection des projets (voir l'annexe 4).

7. Processus relatif aux communications de citoyens

Les articles 14 et 15 de l'ANACDE permettent à toute personne ou organisation non gouvernementale qui réside ou est établie en Amérique du Nord de présenter à la CCE une communication « alléguant qu'une Partie [à l'ANACDE] omet d'assurer l'application efficace de sa législation de l'environnement » (le processus relatif aux communications de citoyens). Si une communication satisfait aux critères d'admissibilité, le Secrétariat de la CCE décide de demander une réponse de la Partie visée aux allégations formulées dans ladite communication. À la lumière de la communication et de la réponse de la Partie, le Secrétariat peut ensuite recommander au Conseil d'établir un dossier factuel. À la suite d'un vote des deux tiers, le Conseil peut alors prescrire au Secrétariat de constituer un tel dossier factuel.

Grâce à son caractère non contradictoire unique de recherche de faits, le processus relatif aux communications de citoyens peut contribuer de façon importante à l'atteinte des objectifs de l'ANACDE. Il vise à assurer la transparence, à favoriser une meilleure connaissance des lois et à susciter un débat public en vue d'améliorer l'observation et l'application des lois, règlements et politiques de l'environnement.

La CCE continuera de traiter les communications de citoyens de façon objective, rigoureuse et transparente, et ce, tout en veillant à la rapidité et à l'efficacité du processus relatif aux communications de citoyens. Le Conseil a chargé le Secrétariat de la CCE de moderniser ce processus afin qu'il se poursuive de façon fructueuse.

8. Participation du public

La participation du public joue un rôle essentiel dans les activités de la CCE, et le CCPM a la responsabilité de veiller à la participation des divers intervenants en Amérique du Nord pour qu'ils aient accès à des informations factuelles, objectives et explicites sur les questions environnementales qui suscitent des préoccupations.

Le CCPM continuera d'être un chef de file dans le cadre des travaux que réalise la CCE, et ce, en assurant une participation active du public, en lui offrant des tribunes transparentes et ouvertes pour débattre de questions de fond concernant l'environnement et le commerce en Amérique du Nord, en faisant part des conclusions de ses discussions au Conseil de la CCE et en formulant à celui-ci des recommandations connexes.

Annexe 1. Objectifs de l'ANACDE

Article 1 : Objectifs

Les objectifs du présent accord sont les suivants :

- a) encourager la protection et l'amélioration de l'environnement sur les territoires des Parties pour assurer le bien-être des générations présentes et futures;
- b) favoriser un développement durable fondé sur la coopération et sur des politiques environnementales et économiques cohérentes;
- c) intensifier la coopération entre les Parties en vue de mieux assurer la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement, y compris la flore et la faune sauvages;
- d) appuyer les buts et objectifs environnementaux de l'ALÉNA;
- e) éviter de fausser le jeu des échanges ou d'opposer de nouveaux obstacles au commerce;
- f) renforcer la coopération en vue de l'élaboration et de l'amélioration des lois, réglementations, procédures, politiques et pratiques environnementales;
- g) favoriser l'observation et l'application des lois et réglementations environnementales;
- h) encourager la transparence et la participation du public quant à l'élaboration des lois, réglementations et politiques environnementales;
- i) favoriser l'adoption de mesures environnementales qui soient à la fois économiques et efficaces; et
- j) promouvoir la mise en place de politiques et de pratiques pour la prévention de la pollution.

Annexe 2. Déclaration de Denver

Denver (Colorado), le 24 juin 2009 — Nous, ministres de l'Environnement du Canada, du Mexique et des États-Unis, qui formons le Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE), nous sommes réunis dans le cadre de notre session ordinaire annuelle le 24 juin 2009 et avons consulté notre Comité consultatif public mixte (CCPM) et le public à cette occasion.

Cette session marque le quinzième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). Nous avons pris note des progrès que nous avons accomplis quant à la maturité et à la portée de notre coopération environnementale, la promotion du développement durable à l'échelle du continent, au renforcement de l'application des lois de l'environnement, la prise en compte des liens entre le commerce et l'environnement, et aux moyens mis en œuvre pour favoriser la participation du public à l'étude des questions environnementales régionales. Nous espérons que les progrès se poursuivront dans ces domaines.

Nous avons aussi constaté que ce quinzième anniversaire coïncide avec l'une des plus graves crises économiques à survenir depuis des décennies à l'échelle internationale. Les défis environnementaux d'aujourd'hui, la façon dont nous les percevons et les outils dont nous disposons pour les relever, ne sont pas les mêmes que ceux d'il y a quinze, dix ou même cinq ans.

Le Canada, le Mexique et les États-Unis réitèrent leur détermination à s'attaquer aux problèmes environnementaux qui touchent l'ensemble de l'Amérique du Nord. Nous n'arriverons à atteindre ce but qu'en nous associant aux intervenants et au public des trois pays, en nous engageant beaucoup plus avec eux, et en suscitant la conscience d'une responsabilité partagée à l'égard de l'environnement et de son intendance dans notre continent.

À cette fin, nous avons aujourd'hui pris l'engagement de renouveler, de revitaliser et de réorienter la CCE afin de mieux servir l'environnement et les citoyens de nos pays. Nous avons plus particulièrement demandé à nos fonctionnaires de présenter une proposition à la mi-juillet en vue d'examiner la gouvernance de la CCE, et ce, afin d'en améliorer l'imputabilité, de rendre plus transparentes les activités de son Secrétariat et d'en assurer leur alignement avec les priorités du Conseil, et d'établir des objectifs clairs en matière de rendement.

Nous avons convenu d'une nouvelle orientation politique pour la CCE afin qu'elle se concentre sur les principales priorités environnementales de l'Amérique du Nord, dans un contexte de libre-échange et d'économies plus intégrées, et qu'elle soit en mesure d'obtenir des résultats clairs.

Le prochain plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015 se fondera sur un nombre restreint de priorités trilatérales, notamment :

- Des collectivités et des écosystèmes en santé
- Les changements climatiques – Une économie faible en carbone
- L'écologisation de l'économie nord-américaine

Afin d'améliorer la mise en œuvre de ces priorités, nous avons convenu d'apporter plusieurs modifications au mode de fonctionnement de la CCE afin qu'elle soit un modèle de transparence et d'imputabilité, et demeure un organisme efficace et pertinent conformément aux dispositions de l'ANACDE. Ces modifications viseront à rationaliser le programme de travail concerté de la CCE dont le budget annuel se chiffre à plusieurs millions de dollars, à moderniser son processus relatif aux communications de citoyens, à accroître la transparence de ses dépenses tout en fixant de nouvelles priorités à ce sujet, à donner des orientations claires aux futurs directeurs exécutifs au début de leur mandat, ainsi qu'à renforcer les fonctions de soutien du Secrétariat.

Durant la réunion, le directeur exécutif, M. Adrián Vázquez, et des membres des divers groupes de travail nous ont rendu compte des récentes réalisations de la CCE. Elles comprennent des mesures pour améliorer la coopération en matière de gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord, d'importantes réductions des risques que présente le mercure, un mécanisme d'évaluation des conditions écologiques dans les aires marines protégées, l'achèvement d'un système d'un seul tenant afin de rendre compte des rejets de polluants par les établissements industriels nord-américains, des chaînes d'approvisionnement régionales intégrées plus écologiques, et un programme de formation des douaniers et des agents frontaliers afin d'accroître leur capacité à faire obstacle au trafic de déchets dangereux et de substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Comme d'habitude, nous avons bénéficié de l'opinion éclairée du CCPM, lequel a organisé un atelier public au sujet de la cohérence des politiques sur les changements climatiques en Amérique du Nord. Conformément à notre engagement en matière de participation du public, nous avons également été heureux de prendre part à une réunion publique et d'échanger nos vues avec plusieurs citoyens des trois pays sur des questions environnementales de leur choix. Nous nous réjouissons de l'engagement continu de ce comité alors qu'il joue un rôle essentiel en garantissant la participation active du public et la réussite de notre démarche visant à renforcer l'important organisme trilatéral que constitue la CCE.

En dernier lieu, nous tenons à remercier M. Vázquez pour s'être consacré à la CCE avec un très grand dévouement au cours des trois dernières années. Étant donné que son mandat de trois ans se termine cet été, nous entreprendrons d'ici peu un processus en vue de choisir le prochain directeur exécutif.

Grâce à cette nouvelle vision pour la CCE, nous sommes confiants que le Canada, le Mexique et les États-Unis seront vraiment en mesure de relever nos défis environnementaux communs de la prochaine décennie.

Annexe 3. Critères de sélection des projets pour les activités qui seront financées par le Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement

Directives de rédaction de la description de projet

Le Canada, le Mexique et les États-Unis ont chacun fait d'importants investissements pour inciter leurs citoyens à contribuer à la viabilité de l'environnement, en les faisant participer à la protection de nos ressources naturelles, à l'amélioration de la santé humaine et de l'environnement, et à la conservation de nos écosystèmes à l'échelle de l'Amérique du Nord. En créant le Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE), le Conseil reconnaît que les écosystèmes ne respectent pas les limites politiques, mais chevauchent en fait souvent les frontières entre les États, les provinces et les pays. En outre, le Conseil reconnaît que les investissements effectués par chaque pays peuvent se révéler plus fructueux si nous parvenons à instaurer un sens commun des responsabilités et de l'intendance de l'environnement nord-américain. Les subventions accordées par le PNAACE visent à appuyer un ensemble de projets à la fois souples et diversifiés, qui facilitent l'accès aux ressources fournies par les Parties, par le biais de la CCE, à des organisations plus petites, mais plus présentes sur le terrain, et qui permettent de former des partenariats de longue durée visant à améliorer l'état de l'environnement pour les collectivités et les Autochtones, et à l'échelle locale et régionale. Ces types de projet peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter : le renforcement des capacités, les démonstrations, le transfert de technologies novatrices, la sensibilisation, l'éducation, le partage des pratiques exemplaires, la formation des responsables de l'environnement, la réduction des risques, et de nombreux autres efforts non liés à la réglementation.

- Est-ce que le projet va dans le sens d'une ou de plusieurs des trois priorités établies par le Conseil et décrites dans l'actuel Plan stratégique? De quelle façon?
- La présentation décrit-elle l'importance du projet sur le plan environnemental pour la collectivité? À l'échelle de l'Amérique du Nord? À l'échelle internationale?
- La présentation décrit-elle une approche viable d'un point de vue technique ou scientifique, qui inclut des objectifs mesurables? Vise-t-on des résultats concrets? A-t-on prévu une méthode de mesure des progrès réalisés?
- Les résultats visés sont-ils adaptés à la protection de l'environnement au sein de la collectivité? À l'échelle de l'Amérique du Nord?
- Le projet propose-t-il un échéancier clair de mise en œuvre des activités, comprenant une date de fin en ce qui concerne le soutien du PNAACE?
- Qui sont les partenaires ou les personnes-ressources au sein de la collectivité? En Amérique du Nord? À l'échelle internationale? À l'échelle étatique ou locale ou à l'échelle des collectivités autochtones?
- Si le projet prévoit un renforcement des capacités, qui sont les bénéficiaires des activités entreprises?

Évaluation par les Parties :

- Le projet pourrait-il bénéficier d'une collaboration avec les Parties existantes ou contribuer aux projets qu'elles mènent à bien dans le cadre de la CCE, ou encore à l'élaboration des politiques nationales, ce qui multiplierait les avantages potentiels du projet pour la collectivité?

Annexe 4. Critères de sélection des projets pour le programme coopératif des Parties

Directives de rédaction de la description de projet

Tous les projets financés par la CCE viseront à appuyer les efforts que déploient les Parties en vue de conserver, de protéger et/ou d'améliorer l'environnement nord-américain. Les critères énoncés ci-après guideront le Secrétariat, les groupes de travail, les comités et d'autres représentants appropriés des Parties, au moment d'examiner les activités de coopération à soumettre à l'approbation du Conseil dans le cadre des plans opérationnels. Ces critères ne s'appliquent pas aux activités qui doivent être financées par le programme de subventions du PNAACE, décrites à l'annexe 3.

- Est-ce que le projet va faciliter l'atteinte des objectifs stratégiques du Conseil, décrits dans l'actuel Plan stratégique, ou liés aux autres priorités confirmées par la suite par le Conseil? De quelle façon?
- Les objectifs proposés ont-ils une portée nord-américaine? En d'autres termes, en quoi les résultats visés sont-ils adaptés à la protection de l'environnement en Amérique du Nord?
- Les responsables du projet visent-ils des résultats clairs et concrets qu'ils entendent obtenir, et comment vont-ils mesurer les progrès réalisés relativement à chaque résultat au fil du temps?
- La CCE constitue-t-elle le moyen le plus efficace de mise en œuvre du projet pour les Parties, compte tenu des éléments suivants?
 - La valeur ajoutée générée par le fait de mettre en œuvre ce projet dans le cadre du programme de coopération de la CCE
 - Toutes les autres organisations publiques, privées ou sociales qui entreprennent de telles activités
 - Possibilités de coopérer et d'exploiter les ressources avec ces organisations
- Est-ce que les responsables du projet proposent un échéancier clair de mise en œuvre des activités, incluant une date de fin prévue pour la participation de la CCE? Le cas échéant, décrivez la façon dont on poursuivra les travaux après cette date.
- Le cas échéant, est-ce que les responsables du projet ont défini assez clairement :
 - Les liens avec d'autres projets pertinents de la CCE (passés ou en cours), afin de créer des synergies, de s'appuyer sur l'expérience acquise ou d'éviter les doubles emplois?
 - Le public cible, ainsi que sa réceptivité et sa capacité à utiliser l'information que pourrait générer le projet?
 - Les bénéficiaires des activités de renforcement des capacités qui pourraient être intégrées au projet?

- Les intervenants appropriés, en accordant une attention particulière aux collectivités, aux spécialistes, aux ONG et aux membres de l'industrie, ainsi qu'à leur contribution à l'obtention de résultats constructifs?